

3290

Le 6 janvier 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières Ouest, tenue le 6 janvier 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient aussi place à la table des délibérations, M.M. les conseillers Jean Guy Roy, Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Gérard Landry et Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Jean Claude Laroche, Directeur de la Police, M. Guy Bourgon, Directeur des Loisirs, M. Roland Lotinville, Ingénieur Municipal et M. Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction.

Le conseiller Henri Guilbert motive son absence pour des raisons de santé.

Adoption
procès-verbal
audition des
plaintes

1-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de l'audition des plaintes au rôle d'évaluation 1974, tenue en date du 11 décembre 1974 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTÉ.

Adoption
procès-verbal

2-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 18 décembre 1974 soit et est adopté tel rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTÉ

Maire suppléant

3-75

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

SECONDE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

Que M. Henri Guilbert, conseiller au siège No. 2 soit et est nommé Maire suppléant pour les prochains 4 mois.

ADOPTÉ.

Mutations

4-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

Que les mutations pour le mois de novembre 1974 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières

ADOPTÉ.

Avis de motion
règlement de
lottissement

Le conseiller Jean Guy Roy, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement de lottissement afin de légiférer sur la déposition pour acceptation par le Conseil Municipal de plan de cadastre.

Le 6 janvier 1975.

Signature
effet de com-
merce
5-75

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que Son Honneur le Maire M. P.E. St-Arnault, et le trésorier M. Marc Tessier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières Ouest, les chèques, les effets de commerce et billets à la Banque Provinciale du Canada et à la Caisse Populaire Ste-Catherine de Siègne.

ADOPTÉ.

Signature du
Maire
6-75

PROPOSE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que Son Honneur le Maire M. P.E. St-Arnault soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières Ouest les documents suivants:

- les procès-verbaux
- Le règlement No. 200-S-97 et le règlement No. 271
- Le Contrat de vente du lot 15-104
- Le contrat de vente du lot No. 29-66
- Le contrat de servitude d'égout pluvial, rues Gélinas et Côte d'Azur.
- Le contrat de cession de rues de Terrasse Rosemont par l'immeuble de Trois-Rivières Yves et Philibert Robichaud et Hydro Québec
- Le contrat de vente du terrain de l'Aréna par l'Hydro Québec.

ADOPTÉ.

Démission
Yvon Simard
7-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la démission de M. Yvon Simard, le Greffier de la Ville et le Greffier de la Cour Municipale soit et est adoptée pour être effective le 1er février 1975.

ADOPTÉ

Remerciements
Louiseville
8-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

SECONDE UNANIMEMENT

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières Ouest adresse ses remerciements les plus sincères au Comité Inter municipal des Loisirs de Louiseville pour avoir gracieusement prêté l'appareil à nettoyer la glace Zamboni.

ADOPTÉ

Mme Lucille Girard

Remerciements au Conseil Municipal pour l'arrangement floral qui lui a été adressé lors de son hospitalisation

Union des Muni-
cipalités du Québec

Feuillets d'informations.

Le 6 janvier 1975.

Ministère des Affaires Municipales	Approbation des règlements No. 268 et 269.
Commission Municipale du Québec	Approbation des règlements No. 268 et 269
Cité de Shawinigan	Condoléances suite au décès de Me Robert Louis Gouin.
Ministère des Transports	Accusé réception d'une résolution demandant la confection d'une chaîne de béton en bordure de la route 138.
Ministère des Terres et Forêts	Détails relatifs à l'adoption des plans de cadastre à l'effet qu'un arpenteur géomètre n'a plus à faire accepter ses plans de cadastre par les Municipalités.
Service de Pro- tection de l'En- vironnement	Copie d'un télégramme adressé à la Société de Pâtes et Papier de Trois-Rivières exigeant de cesser immédiatement de disposer de leurs déchets industriels, qui sont épan- dus sur le sol d'un terrain du Boulevard Jean XXIII.
Service de Pro- tection de l'En- vironnement	Copie d'un télégramme adressé à M. Paul Charbonneau exi- geant de cesser immédiatement l'exploitation d'un site de disposition de déchets industriels.
Ajournement 9-75	PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller, SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller, Que la présente assemblée soit et est ajournée à vendredi le 10 janvier 1975 à 8:00 hres P.M. ADOPTE

Le 10 janvier 1975.

ASSEMBLE D'AJOURNEMENT de la Séance du 6 janvier 1975, tenue le 10 janvier 1975 à 8:00 hres P.M. sous la présidence de Son Honneur le Maire M. P.E. St-Arnault; étaient aussi présents à cette assemblée, M.M. les conseillers Gaston Cormier Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Jean-Claude Laroche, Directeur de la Police, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal et M. Guy Bourgon, Directeur des Loisirs.

M. J.G. Roy, motive son absence pour des raisons personnelles.
PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

Adoption
Budget 1975
10-75

SECONDE UNANIMEMENT.

Que les prévisions budgétaires de la Ville de Trois-Rivières Ouest pour l'année 1975 au montant total de \$1,942,005.00 soient et sont adoptées telles que soumises par le Gérant Municipal M. Marc Tessier, C.A.

ADOPTE

Taux de la
taxe
11-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE UNANIMEMENT

Que le taux de la taxe foncière générale soit et est porté à \$1.00 du \$100.00 d'évaluation, que la taxe spéciale d'aqueduc soit maintenue à \$ 0.35 du \$100.00 d'évaluation, que la taxe spéciale pour le parc industriel de la Ville soit maintenue à \$0.10 du \$100.00 d'évaluation et que la compensation d'aqueduc demeure à \$36.00 annuellement par logis.

ADOPTE.

Avis de motion
Taux de la taxe
d'affaire

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement amendant les article 30, 32 et 44 du règlement no. 150-N-2 régissant la taxe d'affaire de la Ville de Trois-Rivières Ouest afin de lire 7% de la valeur locative au lieu de 5%.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Modification
cueillette des
vidanges
12-75

SECONDE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

Qu'en vertu de l'article 11 du règlement no. 94-D que l'itinéraire de la cueillette des ordures ménagères soit et est modifiée dans le secteur Ste-Catherine de Sienna pour être déservie le mercredi au lieu du mardi.

ADOPTE.

Le 10 janvier 1975.

Emprunt temporaire
\$200,000.00
13-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec et à la Banque Provinciale du Canada d'emprunter temporairement un montant de \$200,000.00 pour le fonds général de la Municipalité en attendant la perception des taxes.

ADOpte

Retraite
J. Emilien
Launier
14-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE UNANIMEMENT.

Que le Directeur du Service des Incendies de la Ville de Trois-Rivières Ouest M. J. Emilien Launier soit et est mis à sa retraite à compter du 10 janvier 1975.

ADOpte.

Pension
J.E. Launier
15-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE UNANIMEMENT

Que l'aviseur légal de la Ville, Chartier Ménard, Godin et Bastien soient et sont autorisés à présenter un bill privé à l'assemblée Nationale du Québec pour octroyer une pension annuelle de \$2,000.00 pour la vie à M. J. Emilien Launier, ex-directeur du Service des Incendies de la Ville de Trois-Rivières Ouest.

ADOpte.

Soumissions
Panneau Publicitaire
Parc Industriel
16-75

L'ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville fait part aux membres du Conseil que cinq soumissions ont été reçues pour la confection d'un panneau publicitaire pour le Parc Industriel de la Ville de Trois-Rivières Ouest et en fait l'ouverture:

	<u>Sans éclairage</u>	<u>avec éclairage</u>
L.B. Néon Ltée, construction en bois	\$2,100.00	
Coté Enseigne, construction métallique	\$4,400.00	\$5,390.00
Claude Néon, construction en bois	\$2,900.00	\$3,600.00
Bourassa Néon, construction métallique	\$2,800.00	\$3,300.00
Central Quebec Steel, sans panneau, sans base de béton et sans éclairage.	\$2,465.00	

Le 10 janvier 1975

Suite à une brève discussion sur la qualité et la longévité des produits à faire il est:

PROPOSE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la soumission de Bourassa Néon soit est acceptée pour la confection d'un panneau publicitaire métallique pour le Parc Industriel de Trois-Rivières Ouest au montant total de \$3,300.00 avec éclairage.

ADOpte.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la soumission de Aubin Réfrigération pour l'entretien du système de réfrigération de l'Aréna de Trois-Rivières Ouest soit est acceptée au montant global de \$320.00 par année.

ADOpte.

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le Maire et le Gérant soient et sont autorisés à signer la modification à la convention collective des policiers de Trois-Rivières Ouest pour l'année 1975.

ADOpte.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la présente assemblée soit et est levée.

ADOpte.

Copie de lettre adressée au Journal le Nouvelliste concernant l'administration municipale de la Ville de Trois-Rivières Ouest.

Soumission
entretien
réfrigération
17-75

Modification
convention
collective
des policiers
18-75

Levée de l'as-
semblée
19-75

M. André Montour

J. E. S. Amault
Maire.
Yves Simard
Greffier

Le 20 janvier 1975.

ASSEMBLEE régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières Ouest, tenue le 20 janvier 1975 sous la présidence du pro-maire le conseiller Henri Guilbert; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. les conseillers, Gérard Landry, Jérôme Cotnoir, Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal M. Jean-Claude Laroche, Directeur de la Police et M. Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction.

Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption
procès-verbal
20-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la Séance du 6 janvier 1975 et de la Séance d'ajournement au 10 janvier 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTÉ.

Adoption
règlement
150-N-2-B
21-75

Après lecture faite du règlement No. 150-N-2-B, règlement modifiant le règlement no. 150-N-2 afin de porter la taxe d'affaires de la Ville de Trois-Rivières Ouest de 5% à 7% de la valeur locative, il est:

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement no. 150-N-2-B soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉ.

Avis de motion
retiré

Le conseiller Gaston Cormier retire l'avis de motion donné lors de la Séance du 18 novembre 1974 relativement à un règlement de zonage afin de modifier une partie de lot P-37 de B-7 en CG-45.

Mutations
22-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les mutations pour le mois de décembre 1974 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

22-A-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller
APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes pour l'année 1975, soit fixé à 10%.

ADOPTÉ.

Le 20 janvier 1975.

Contrat
cession Boul.
St-Jean
23-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le notaire Claude St-Martin soit et est autorisé à préparer l'acte de cession de la partie du Boulevard St-Jean situé entre le chemin Ste-Marguerite et l'avenue Jean XXIII par Clément Ricard à la Ville de Trois-Rivières Ouest pour la valeur nominale de \$1.00 et que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault soit et est autorisé à signer ledit contrat.

ADOPTÉ.

Règlement
200-S-87-A

Afin de connaître l'opinion de l'Aviseur légal de la Ville relativement à sa conformité le règlement No. 200-S-87-A est reporté à une assemblée subséquente.

Règlement
no. 200-S-100

Afin de connaître l'opinion de l'Aviseur légal relativement à sa conformité, le règlement no. 200-S-100 est reporté à une assemblée subséquente.

Soumission
régime de
retraite
24-75

Le Gérant Municipal M. Marc Tessier fait part aux membres du Conseil que 10 soumissions ont été reçues pour l'administration d'un régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières Ouest et en fait l'ouverture, les compagnies à avoir soumissionné sont: Fiducie du Québec, l'Industrielle, Cie d'Assurances, Alliance Mutuelle Vie, Canada vie, Great West, Métropolitan Life, Mutuelle du Canada, Trust Royal, Trust Général, Les Prévoyants du Canada.

Face à la complexité des soumissions reçues, il est:

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que toutes les soumissions reçues pour l'administration d'un régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières Ouest soient et sont retransmises à la Firme R. Desrosiers et Associés, conseiller en régime de retraite pour vérification, étude et rapport avant acceptation de la soumission la plus avantageuse.

ADOPTÉ.

Plan d'aqueduc
Service de
l'Environnement
25-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que l'Ingénieur Municipal M. Roland Lottinville soit et est autorisé à présenter le plan du réseau d'aqueduc de la Ville de Trois-Rivières Ouest portant le numéro 6-31 au Service de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTÉ.

Le 20 janvier 1975.

Taxes biffées
26-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le trésorier de la Ville soit et est autorisé à biffer les taxes suivantes:

Mme Jos Louis Poirier (taxe 1974)	\$44.86
Mme Roger Moreau (erreur 1973)	\$51.45
Mme Léo Olivier (intérêt 1973)	\$8.26

ADOpte.

Modification
nom de l'ac-
quéreur du lot
29-66
27-75

CONSIDERANT que suivant la résolution 285-74 en date du 12 novembre 1974, le lot 29-66 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, Ville de Trois-Rivières Ouest a été désaffecté comme rue;

CONSIDERANT que suivant la résolution no. 286-74, il a été résolu de vendre une partie de ce lot à MADAME Henri Bellemare pour la somme de \$600.00 payable comptant et que cette résolution a été complétée par la résolution no. 6-75;

CONSIDERANT qu'une autorisation de cette vente de gré à gré a été accordée par la Commission Municipale du Québec en date du 22 novembre 1974;

CONSIDERANT qu'il y a eu erreur quant à l'acquéreur éventuel puisqu'il s'agit de MONSIEUR Henri Bellemare, il est:

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que l'acquéreur du lot 29-66 soit et est MONSIEUR Henri Bellemare, le tout aux mêmes charges et conditions et qu'une nouvelle autorisation soit demandée à la Commission Municipale du Québec que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, lorsque la nouvelle autorisation aura été accordée par la Commission Municipale du Québec.

ADOpte.

Promotion
Sûreté Muni-
cipale
28-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières Ouest désire se prévaloir des services de l'Institut de Police du Québec pour les promotions au poste de Sergent et de Lieutenant de gendarmerie du Service de la Police de Trois-Rivières Ouest.

ADOpte.

Le 20 janvier 1975.

Union des Municipalités du Québec.

Bulletin d'information.

Ministère des Affaires Municipales

Délai de 30 jours accordé pour l'adoption du budget 1975.

Ministère de l'Education (H.C.J.L.S.)

Accusé réception des documents nécessaires au premier versement de \$20,000.00 comme subvention pour la construction de l'Aréna de Trois-Rivières Ouest.

Ministère des Transports

Accusé réception de notre demande pour la construction de chaines de béton le long de la route 138. La construction de cette chaine de béton pourrait faire partie des projets de ce Ministère quant à l'élargissement de cette route entre le pont et le Boul. Mauricien.

Chartier, Ménard Godin & Bastien

Avis légal concernant le zonage spécifique à un commerce.

Croix Rouge Canadienne

Demande de tenir compte d'une subvention possible dans la préparation du budget 1975.

Pneus Mauricien Inc.

Les procureurs de M. Maurice Emond résidant de les Pneus Mauricien Inc. avisent les autorités Municipales qu'ils entendent prendre des procédures contre la Ville si cette dernière persiste à ériger un panneau publicitaire du Parc Industriel de la Ville.

A.F.E.A.S. Jean XXIII

Demande de faire enlever la neige sur le terre-plein de Côte Richelieu.

Levée de l'assemblée 29-75.

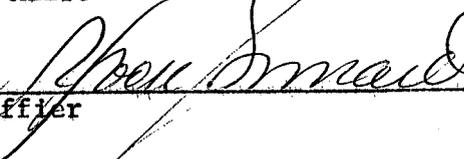
PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la présente assemblée soit et est levée.

ADOPTE.


Pro-Maire


Greffier

Le 3 février 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 3 février 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire M. P.E. St-Arnault; étaient aussi présents à cette assemblée, M.M. les conseillers Gérard Landry, Jérôme Cotnoir, Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Gaston Cormier et M. Henri Guilbert; tenaient aussi place à table des délibérations M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, M. Jean-Claude Laroche, Directeur de Police et M. Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction.

Adoption procès
verbal
30-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la Séance du 20 janvier 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Greffier par
intérim
31-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier soit nommé Greffier par intérim en attendant la demande d'application pour le poste laissé vacant.

ADOPTE.

Nomination
Greffier de
Cour Municipale
32-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que M. Roger Champagne, secrétaire de la Sûreté Municipale soit nommé Greffier de la Cour Municipale moyennant une rémunération annuelle de \$300.00

ADOPTE.

Règlement no.
502
33-75

Après lecture faite du règlement no. 502, règlementant les projets de lotissement dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest, il est:

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Le 3 février 1975.

Que le règlement No. 502 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, comté de Trois-Rivières, a adopté les règlements ci-dessous aux dates indiquées, décrétant les emprunts suivants par obligations pour les termes notés:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Date adoptée</u>	<u>Emprunt y décrété</u>	<u>Terme</u>
57-C	6 août 1959	156,000	40 ans
57-C-1	27 octobre 1969	15,000	20 ans
77-D	4 août 1969	70,000	20 ans
125-A	21 avril 1969	8,100	20 ans
162-N-1	5 septembre 1967	350,000	40 ans
177-E-1	25 septembre 1967	42,000	20 ans
190-B	18 juin 1969	54,200	10 ans
192	3 septembre 1968	68,300	20 ans
196	18 mars 1968	40,200	20 ans
204	18 juin 1969	6,300	20 ans

CONSIDERANT que la corporation a fait une émission d'obligations au montant de \$383,500. en date du 1er décembre 1969, comprenant les montants d'obligations pour les règlements correspondants suivants:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Montant émis</u>
57-C	\$136,000
57-C-1	\$ 15,000
77-D	\$ 45,000
125-A	\$ 4,900
162-N-1	\$ 59,100
177-E-1	\$ 7,000
190-B	\$ 45,000
192	\$ 60,000
196	\$ 5,200
204	\$ 6,300
	<hr/>
	\$383,500

Modification
à divers règle-
ments
34-75

Le 3 février 1975.

CONSIDERANT qu'en vertu de permissions accordées par le Ministre des Affaires Municipales, la corporation a émis \$258,000. d'obligations le 1er décembre 1969 pour une période plus courte que celle autorisée soit pour une période de 5ans comprenant les échéances à compter du 1er décembre 1980 au 1er décembre 2009 et ce conformément à l'annexe ci-jointe;

CONSIDERANT que sur le règlement #190-B, le terme de remboursement était de 10 ans et que les échéances de capital de la 6 ième à la 10 ième année inclusivement sont comprises dans les amortissements de capital de l'émission originale pour les années 1975 à 1979 inclusivement et par conséquent, il n'y a pas lieu d'inclure ledit règlement 190-B dans le présent renouvellement;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de faire une nouvelle émission d'obligations au montant de \$258,000 pour rencontrer les échéances annuelles pour chaque règlement d'emprunt conformément au tableau de remboursement ci-annexé;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'amender les règlements no. 57-C, 57-C-1, 77-D, 125-A, 162-N-1, 177-E-1, 192, 196 et 204 pour décréter la date des nouvelles obligations, un nouveau taux d'intérêt, pour déterminer les endroits de paiement, pour stipuler que les obligations ne seront pas rachetables par anticipation et qu'elles seront remboursées d'après un nouveau tableau de remboursement et pour stipuler que les obligations seront signées par le Maire et le Greffier et que les coupons d'intérêts porteront un fac-similé imprimé, gravé ou lithographié de la signature du maire et du greffier.

EN CONSEQUENCE, le Conseil décrète que:

1.- Il sera fait une nouvelle émission d'obligations en date du 1er décembre 1974, au montant de \$258,000. pour couvrir les échéances futures sur l'emprunt contracté en vertu des règlements nos 57-C, 57-C-1, 77-D, 125-A, 162-N-1, 177-E-1, 192, 196 et 204 tels que modifiés, mentionnés au préambule, conformément au tableau de remboursement ci-annexé et faisant partie de cette résolution tout comme s'il était ici décrit au long.

2.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 11% l'an sera payé semi-annuellement les 1er juin et 1er décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachées à chaque obligation. Les intérêts seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

Le 3 février 1975.

3.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada, de la Banque Provinciale du Canada pour les fins de remboursement de capital et des intérêts sur cette émission, les fonds de la corporation seront déposés dans un "compte spécial" à la succursale de la Banque Provinciale du Canada de ladite banque.

4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

5.- Lesdites obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de la signature du Maire et du Greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts. Un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les taxes apparaissant ci-bas, soient biffées du rôle de perception de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

M. Lucien Beaudry (taxes 1974)	\$37.50
M. Laurent J. Deshaies Inc. (1974)	\$296.40
M. Laurent J. Deshaies Inc. (1973)	\$ 8.95
Immeuble de Trois-Rivières (1974)	\$52.96
Immeuble de Trois-Rivières (1973)	\$52.56
Salle Duvernay Inc. (1972)	\$97.22

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer un contrat de vente du lot 15-104 à M. Rosario Boileau et à Mme Antonio Gauthier pour une somme de \$800.00

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la Firme St-Pierre & Michaud A.G., soit et est autorisée à préparer le cadastre de la rue Courcelette face à l'Aréna.

ADOPTE.

Biffage de
taxes
35-75

Maire à signer
contrat de
vente
36-75

Arpenteur-
Géomètre
37-75

Le 3 février 1975.

Plan de cadas-
tre rue Du Fleuve
38-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

SECONDE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre des lots 40-32-2 et 40-98-2 soit
et est adopté tel que présenté par M. Georges 'Gariepy, A.G.

ADOPTÉ.

Autorisation
au Maire
Plan de cadas-
tre rue Du Fleuve
39-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault soit et est auto-
risé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-
Ouest le plan de cadastre 40-32-2. *et 40-98-2 BT*

ADOPTÉ.

Soumissions
auto-patrouilles

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait part aux mem-
bres du Conseil des soumissions reçues pour les autos-pa-
trouilles. Une décision sera prise après analyse desdites
soumissions.

Ministère de la
Justice
Juge Municipal
40-75

CONSIDERANT qu'une demande a été faite au Ministère de la
Justice au cours du mois de novembre 1974;

CONSIDERANT que plusieurs causes sont demeurées en suspens
depuis ce temps;

CONSIDERANT que pour la bonne fonction de la Ville et de la
Sûreté Municipale il est de toute nécessité d'avoir un Juge
Municipal, il est:

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère de la Justice de procé-
der dans le plus bref délai possible à la nomination d'un
Juge Municipal pour la Cour Municipale de la Ville de Trois-
Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Immeuble
non-imposable
41-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les évaluateurs Lacroix & Lacroix soient et sont auto-
risés à biffer du rôle d'évaluation l'immeuble du Bureau
Touristique plus précisément le folio no. 280-1 du rôle
d'évaluation.

ADOPTÉ.

Le 3 février 1975.

Renouvellement
Emprunt tempo-
raire
42-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec et à la Banque Provinciale du Canada de renouveler les emprunts temporaires de \$200,000.00 et \$250,000.00 devenant échus le 15 février 1975.

ADOPTE.

Indice de
règlements
43-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les indices des règlements d'emprunts pour chaque secteur concerné soient et sont adoptés tels que présentés par le trésorier.

ADOPTE.

INDICE REGLEMENTS 1975

<u>Règl. #</u>	<u>Montant à percevoir</u>	<u>Facteur</u>	<u>Indice</u>
63 N 2	\$ 304.88	Superficie	0.173
73 B	\$ 365.20	Pieds lin.	0.17
77 B	\$21,455.38	Superficie	1.196
77 C	\$ 5,378.50	"	0.87
77 D	\$ 4,248.59	"	0.40
78	\$ 4,290.64	Eval. totale	0.796
78 A et N	\$ 6,617.71	Superficie	1.851
88	\$ 2,942.02	Pieds lin.	0.433
88 N	\$ 5,722.87	Superficie	0.353
88-89-A - 89 N	\$ 43,451.07	Eval. totale	0.361
97	\$ 5,356.72	Superficie	1.055
100 - 101 N	\$ 6,298.25	"	0.779
101	\$ 4,352.34	Total	4352.34
107 A B	\$ 8,978.56	Eval. totale	0.311
107 C D	\$ 9,301.64	Superficie	0.50
109	\$ 5,180.02	"	1.10
112 N	\$ 923.11	"	0.409
125 A	\$ 513.14	Eval. totale	0.449
88 N-1	\$ 137.65	Superficie	0.28

<u>Règl. #</u>	<u>Montant à percevoir</u>	<u>Facteur</u>	<u>Indice</u>
128	\$ 1,321.70	Eval. terrain	1.869
137-N-1	\$ 13,753.35	Superficie	1.503
137-N-2	\$ 8,388.67	"	0.908
148-N-1	\$ 270.60	"	0.296
152-N-1	\$ 315.70	"	0.458
152-N-4-A a)	\$ 3,460.11	Pieds lin.	1.175
152-N-4-A b)	\$ 1,730.06	"	0.829
154-N 168-N	\$ 2,061.17	Eval. totale	0.697
169	\$ 1,623.61	Pieds lin.	0.789
170	\$ 1,066.15	Superficie	1.592
170 A	\$ 438.00	"	0.298
180	\$ 29,718.73	"	2.911
181	\$ 1,401.44	"	0.054
181 A	\$ 27,318.41	"	2.632
181 A 1	\$ 11,895.08	Eval. terrain	6.715
188	\$ 4,642.67	"	1.91 25.00/39 unité
192	\$ 5,349.22	Superficie	1.461
196	\$ 3,382.65	Pieds lin.	0.453
204	\$ 211.11	Total	211.11
210	\$ 737.40	Eval. totale	0.089
211	\$ 2,150.75	Eval. terrain	6.721
212	\$ 2,089.30	Superficie	0.894
213	\$ 3,564.12	Pieds lin.	3.334
214	\$ 2,242.92	Eval. terrain	1.673
215	\$ 983.20	Pieds lin.	0.929
216	\$ 307.24	"	0.238
218	\$ 2,458.02	Superficie	0.521
220	\$ 829.57	Superficie	0.116
221	\$ 921.75	"	0.138
222	\$ 2,221.83	"	2.902
223	\$ 7,705.69	"	2.883
225	\$ 1,778.22	"	0.799
227	\$ 2,370.98	"	1.956
228	\$ 17,189.56	Totale	17189.56
229	\$ 7,705.60	Superficie	2.125

<u>Règlement</u>	<u>Montant à percevoir</u>	<u>Facteur</u>	<u>Indice</u>
231	\$ 3,556.47	Superficie	0.759
232	\$ 5,927.45	"	1.938
233	\$ 1,185.49	Eval.terrain	1.50
234	\$ 11,854.99	Superficie	2.979
235	\$ 2,478.53	"	0.161
238	\$ 2,096.07	"	0.573
239	\$ 964.19	Pieds lin.	1.651
240	\$ 1,848.94	Superficie	0.688
241	\$ 1,218.30	Eval.totale	0.412
242	\$ 462.11	Superficie	0.574
243	\$ 11,268.47	"	2.634
247	\$ 1,500.00	"	0.096
250	\$ 1,250.00	"	0.149
251	\$ 10,000.00	"	0.067
255	\$ 3,750.00	pieds lin.	0.052
258 B	\$ 500.00	Superficie	0.29
259	\$ 600.00	"	0.75
261	\$ 250.00	"	0.79
266	\$ 3,500.00	"	1.876
267	\$ 5,000.00	"	1.281
268	\$ 10,000.00	"	2.857
269	\$ 3,750.00	"	1.188
271	\$ 1,290.00	Divers règlements répartis	
63 N 4 A	\$ 411.46	Evaluation	.28

LUMIERES DE RUES

Nicol	\$ 100.80	Evaluation	0.058
Guay	\$ 100.80	Evaluation	0.0163
Ste-Marguerite	\$ 781.20	Evaluation	0.086
Boul. St-Jean	\$ 630.00	Evaluation	0.137
Notre-Dame	\$ 982.80	Evaluation	0.085
Girard	\$ 46.80		
Beaudry	\$ 421.20	Pieds lin.	.196
De Sienne Sud	\$ 93.60	Evaluation	0.262
Roberge	\$ 234.00	Evaluation	0.288
Rouette	\$ 93.60	Evaluation	0.082
Dominicains De Sienne	\$1,310.40	Pieds lin.	0.104
Centre d'Achats	\$ 502.80	Total	
Lacerte	\$ 421.20	Pieds carrés	.081
Matton/Doucet	\$ 842.40	Pieds lin.	0.147
Duval/Bellemare	\$ 748.80	Pieds carrés	0.113
Bourassa	\$ 385.20	Evaluation	0.123
Gélinas	\$ 140.40	Pieds carrés	0.211
Val Mauricie	\$1,587.60	Evaluation	0.155
Gagnon/Richelieu	\$ 816.00	Pieds lin.	0.109
Boischatel	\$ 46.80	Pieds carrés	0.051
Belmont	\$ 187.20	Pieds carrés	0.272
Carillon	\$ 234.00	Pieds lin.	0.144
Delorimier	\$ 853.20	Pieds carrés	0.169
Quadrex	\$ 806.40	Pieds carrés	0.132
Terr. Duv. 1er Sec.	\$3,547.80	Evaluation	0.128
De Boulogne	\$ 571.20	Pieds carrés	
Terr. Rosemont	\$2,016.00	Pieds carrés	.267
Terr. La Montagne	\$ 900.36	Pieds carrés	0.071
Du Fleuve	\$ 153.72	Pieds carrés	0.105
Terr. Duv. 2e Sec. B	\$1,471.32	Pieds carrés	0.086
Garceau	\$ 109.20	Evaluation	0.019
Terr. Duv. 2e Sec. A	\$ 421.20	Pieds carrés	0.086

Le 3 février 1975.

Commission Municipale du Québec

Approbation d'un emprunt temporaire de \$200,000.00

Ministère des Affaires Municipales et Commission Municipale

Approbation du règlement No. 271 pour un montant de \$16,100.00 concernant le refinancement des obligations échues le 1er décembre 1974.

Mme Lise B. Gouin

Remerciement au Conseil Municipal pour les sympathies témoignées lors du décès de Me Robert Louis Gouin.

Ville de Tracy

Demande d'appui de résolutions concernant la fluoration de l'eau.

Levée de l'assemblée
44-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la présente assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ.


P. J. Amaret
Maire


Marc Tessier
Greffier.

Le 17 février 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 17 février 1975 sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; étaient aussi présents à cette assemblée, M.M. les conseillers Gérard Landry, Jérôme Cotnoir, Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Gaston Cormier et Henri Guilbert; tenaient place à la table des délibérations M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, M. Jean-Claude Lavoche, Directeur de Police et M. Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de construction.

Adoption
procès-verbal
45-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 3 février 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTÉ.

Mutations
46-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste des mutations pour le mois de janvier 1975 soit et est adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ.

Liste de comptes
171-C
172-C
47-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les listes de comptes no. 171-C et 172-C respectivement pour les mois de janvier et décembre soient et sont adoptées telles que présentées.

ADOPTÉ.

Amendement
règlement
200 avis de
motion

Le conseiller Jean Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement en vue de modifier les articles 26 B et J et l'article 30-A du règlement 200, afin de permettre la construction de maisons jumelées sur des terrains ayant une superficie minimale de 3,000 pieds carrés et de permettre une cour latérale avec garage annexe de trois pieds.

Sympathie
Laurent Laver-
gne
48-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT.

Que le Conseil Municipal adresse à M. Laurent Lavergne et à sa famille ses plus sincères condoléances.

ADOPTÉ.

Le 17 février 1975.

Soumissions
Hôtel de Ville
49-75

M. Marc Tessier, Gérant Trésorier fait part au Conseil, qu'il a demandé trois soumissions pour les rénovations de l'Hôtel de Ville, sur les trois invités, un seul a présenté une soumission.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la soumission de la Firme Oscar Babin Inc. soit et est retenue pour un montant de \$2,295.00.

ADOPTÉ.

Soumissions
Autos-patrouilles
50-75

M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier fait part au Conseil de Ville des soumissions reçues.

- Trois-Rivières Plymouth	\$4,492.00
- Trois-Rivières Chevrolet	\$4,480.00
- Matte Automobile	\$4,530.00
- Sirois Automobile	\$4,202.49
- Mich-O-tomobile Ltée	\$4,647.00
- Jean Fréchette Ltée	\$4,194.55

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la soumission de la Firme Jean Fréchette Ltée, soit et est retenue pour une somme de \$4,194.55.

ADOPTÉ.

Commission
Scolaire Chavigny
51-75

Que demande soit faite à la Commission Scolaire Chavigny de recevoir dans un local de l'Ecole St-Dominique la Bibliothèque municipale présentement située au poste de police de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Amendement
au règlement
no. 256
52-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

ATTENDU que dans le cadre du Programme Prêts - Investissements 1973 - 1975, il a été consenti à la Ville de Trois-Rivières-Ouest un prêt au montant de \$440,000.00 relativement aux travaux effectués en vertu de son règlement 256;

ATTENDU que le montant de la renonciation sur ce prêt est de \$95,281.28;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, par son règlement numéro 256, a été autorisée à emprunter une somme de \$370,000.00 et qu'elle désire bénéficier de ce prêt avantageux;

Le 3 février 1975.

Que le règlement no. 256 soit et est modifié pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de \$344,718.72 d'obligations à être émises en vertu du "Programme Prêts - Investissements 1973 - 1975".

- a) Les obligations seront datées du 1er mars 1975 et porteront intérêt à un taux de 8 27/64% l'an. (Taux moyen pondéré) payable annuellement en même temps que le capital.
- b) Le Capital et l'intérêt seront payés le 1er mars de chaque année conformément au tableau d'amortissement annexé à la présente.
- c) Les obligations seront payables au Ministre des Finances de la province de Québec, Hôtel du Gouvernement de la Ville de Québec ou à tout autre détenteur enregistré.
- d) La corporation peut, avec le consentement exprès du Ministre des Finances, racheter, par anticipation, la totalité ou une partie des obligations de cette émission, à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité, au taux d'intérêt de l'obligation pour le terme non encore expiré à la date du rachat.
- e) Un avis de tel rachat devra être donné par la corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connu de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné

ADOpte.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada la location de sacs de caisse nocturne et autorisant le Maire et le Greffier à signer l'entente.

ADOpte.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le rapport annuel de la Sûreté Municipale présenté par son Directeur M. Jean-Claude Laroche, soit et est adopté tel que rédigé.

ADOpte.

Sacs de caisse
nocturne
53-75

Rapport annuel
Sûreté Municipale
54-75

Le 17 février 1975.

Action
Aviseur Légal
55-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la Firme Chartier, Ménard, Gourdeau & Godin soit et est autorisée à prendre les procédures envers M. Nelson Gosselin pour les taxes dues.

ADOpte.

Ajournement
56-75.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée à 11:00 hres.

Vers les 11:00 hres. le Conseil prend place à la Salle du Conseil pour terminer l'assemblée du 17 février 1975.

Cadastre
Terrasse Du-
vernay
57-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le cadastre des lots 160-470 à 160-491 présenté par M. Roger Gélinas, soit et est adopté tel que présenté avec la restriction suivante: que le lot 160-483 ne fera pas l'objet d'un permis de construction.

ADOpte.

Ministère des
Finances.

Accusé réception d'appui fait à l'Honorable Jérôme Choquette, concernant la compensation financière que le Ministre a demandée au Gouvernement Fédéral pour la Sûreté Provinciale du Québec.

Ministère des
Affaires Muni-
cipales

Refuse l'aide financière demandée pour la perte de taxe de vente occasionnée par l'erreur du Ministère du Revenu dans la distribution des taxes entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et Trois-Rivières.

Polyvalente
Chavigny

Lettre demandant la confection de trottoirs aux abords de la route 2.

Terrasse Du-
vernay Inc.

Demande les services pour les développements futurs dans la partie de la Terrasse Duvernay.

Octroi Socié-
té St-Jean-
Baptiste.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

58-75.

Qu'un octroi de \$100.00 soit versé au Comité des Fêtes Nationales.

ADOpte.

Le 17 février 1975.

Union Internatio-
nale des employés
Professionnels et
de Bureaux

Demande participation d'un programme Souvenir lors du 25 ième
anniversaire de cette association. Cette demande est consi-
dérée comme lue.

Offre de Service

La Firme Bendwel, Meunier & Ass. Ltée fait part aux Membres
du Conseil, leur disponibilité en aménagement et en urbanis-
me.

Projet Le-Va-Loi
59-75

PROPOSE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet Le-
Va-Loi dans le cadre de Perspective Jeunesse.

ADOpte.

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. S. Amault
Maire.

Mare Tessier
Greffier.

Le 25 février 1975.

ASSEMBLE SPECIALE du Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 25 février 1975 sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; étaient aussi présents à cette assemblée, M.M. les conseillers, Jean Guy Roy, Gérard Landry, Jérôme Cotnoir, et Jean Charles Charest; tenaient aussi place à la table des dé-libérations, M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Bertrand Gilbert, Directeur des constructions, M. Jean-Claude Larche, Directeur de Police.

M.M. les conseillers Henri Guilbert et Gaston Cormier, motivent leur absence pour des raisons personnelles.

Avis spécial vous est par les présentes donné, par le soussigné que séance spéciale du Conseil Municipal est convoquée par Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault, pour être tenue au lieu ordi-naire des sessions du Conseil, le 25 ième jour du mois de février 1975, et il sera pris en considération les sujets suivants: à savoir:

- 1.- Adoption du procès-verbal de la Séance du 17 février 1975;
- 2.- Ouverture des soumissions pour obligations;
- 3.- Résolution ajoutant le lot 15-347 aux règlements 152-N-4-A et 152-N-4-B;
- 4.- Avis de motion pour la confection d'égout sanitaire, plu-vial, mise en forme, pavage, chaine de rues, éclairage, rue Limoge;
- 5.- Résolution pour autoriser l'aviseur légal à prendre les me-sures nécessaires pour percevoir certains comptes de taxes.

Adoption des
minutes
60-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la Séance du 17 février 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOpte.

Soumissions
obligations
61-75

Le Gérant Municipal M. Marc Tessier fait part aux membres du Con-seil que quatre soumissions ont été reçues pour l'émission d'obli-gations de \$1,310,000.00 et en fait l'ouverture officielle.

Cependant en date du 25 février par un télégramme, la Compagnie Cliche et Associés manifeste son intention de retirer sa soumis-sion.

- Banque Provinciale du Canada:

96.47	\$113,500.00	8.75	5 ans
	\$ 86,000.00	9.25	7 ans
	\$1,111,000.00	9.50	10 ans

Le 25 février 1975.

- Lévesque & Beaubien Inc.

92.81	\$113,500.00	8 3/4%	5 ans
	\$ 42,000.00	9 %	6 ans
	\$44,000.00	9 1/4%	7 ans
	\$100,000.00	9 1/2%	9 ans
	\$1,011,000.00	8 1/2%	10 ans

- Banque Canadienne Nationale:

96.953	\$155,500.00	8 1/2%	6 ans
	\$1,155,000.00	9 1/2%	10 ans

A la suite de l'ouverture publique de ces trois soumissions, le Gérant Municipal souligne aux membres du Conseil que ces soumissions seront retransmises à la Direction Générale de l'Administration Municipale du Ministère des Affaires Municipales qui après en avoir pris connaissance pourra indiquer la soumission la plus avantageuse pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Sur ce, il est:

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que l'offre du soumissionnaire offrant le meilleur rendement soit et est acceptée pour l'émission d'obligations au montant de :
\$1,310,500.00.

Après avoir fait part des trois soumissions reçues au Ministère des Affaires Municipales, la Direction Générale fait part du rendement de chacune des soumissions:

- <u>Banque Provinciale du Canada:</u>	10.073
- <u>Lévesque & Beaubien Inc:</u>	9.8567
- <u>Banque Canadienne Nationale:</u>	9.9632

La soumission de Lévesque & Beaubien Inc. avec un rendement de 9.8567 est donc retenue comme étant la plus avantageuse.

ADOPTE.

Lot 15-347 ajouté aux règlements 152-N-4-A et B 62-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le lot 15-347 situé sur la rue Roland soit ajouté aux règlements # 152-N-4-A et 152-N-4-B pour fin de taxation d'améliorations locales.

ADOPTE.

Le 25 février 1975.

Avis de motion
rue Limoge

Le Conseiller Jean-Charles Charest, donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement d'emprunt prévoyant la confection d'égout sanitaire, d'égout pluvial, la mise en forme, le pavage, les chaînes de rues et l'éclairage sur la rue Limoge.

Perception
comptes de taxes
arrérages
63-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

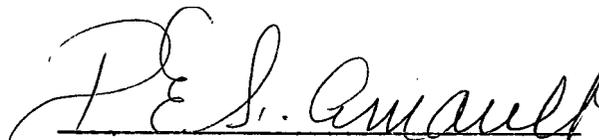
Que l'aviseur légal soit autorisé à prendre les mesures nécessaires afin de percevoir les comptes dûs depuis 1972.

ADOpte.

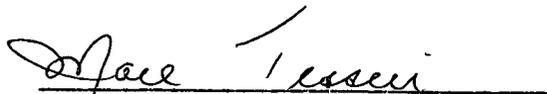
Commission
Municipale

Approbation des emprunts temporaires de \$200,000.00 et \$250,000.00 devant être remboursés le ou avant le 17 août 1975.

Sur ce l'assemblée est levée.



Maire.



Greffier.

Le 3 mars 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 3 mars 1975 sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. les conseillers Gérard Landry, Jérôme Cotnoir, Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Henri Guilbert; tenaient place à la table des délibérations M. Marc Tessier, C.A. Gérant Trésorier, M. Jean-Claude Laroche, Directeur de la Police et M. Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction.

M. le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal
64-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de la Séance du 25 février 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOpte.

Liste de comptes 173-C
65-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste de comptes No. 173-C soit et est adoptée telle que rédigée.

ADOpte.

Règlement No. 272
66-75

Après lecture du règlement No. 272, règlement d'emprunt au montant de \$82,000.00 concernant les services sur la rue Limoges, il est:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 272 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville. Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil le 13 mars 1975 de 7:00 hres à 9:00 hres P.M.

ADOpte.

Plans d'égout
Service de l'Environnement
67-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'Ingénieur Municipal M. Roland Lottinville soit et est autorisé à présenter les plans 10-130, 10-133, 10-152 de la rue Limoges au Service de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOpte.

Le 3 mars 1975.

Avis de motion
fonds de pension

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement devant créer le fonds de pension des employés de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Soumissions
habillement des
policiers
68-75

Le Gérant Municipal M. Marc Tessier fait part aux membres du Conseil que deux soumissions ont été reçues pour l'habillement des policiers et en fait l'ouverture officielle.

- Les vêtements Cartier \$2,845.50
- Brunelle Inc. \$2,523.75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit la maison Brunelle Inc. soit et est acceptée pour un montant de \$2,523.75.

ADOpte.

Chaussures Poli-
ciers
69-75

Le Gérant Municipal M. Marc Tessier fait part aux membres du Conseil que deux soumissions ont été reçues pour l'achat de chaussures pour le Service de Police et en fait l'ouverture officielle.

- Normand Le Bottier \$870.91
- Lajoie Chaussures \$861.84

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'offre de la Maison Lajoie Chaussures soit et est acceptée pour un montant de \$861.84.

ADOpte.

Cadastre Emile
Bourassa
70-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre du lot 130-6 propriété de M. Emile Bourassa soit et est adopté tel que présenté par M. Georges Gariepy, A.G.

ADOpte.

Le 3 mars 1975.

Cadastre Hector
Brouillette
71-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre des lots 161-273-1 et 161-273-2 propriété de M. Hector Brouillette soit et est adopté tel que présenté par M. Georges Gariépy, A.G.

ADOPTÉ.

rue 40-98
annulée
72-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le lot 40-98 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières soit et est désaffecté comme rue.

ADOPTÉ.

Rues 40-98-2 et
40-32-2
73-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre des rues 40-98-2 et 40-32-2, propriété de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit et est adopté tel que présenté par M. Georges Gariépy, A.G., et que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales, l'ouverture de ces rues tel que démontré aux plans.

ADOPTÉ.

Partie du Che-
min Ste-Marguerite
annulée
74-75

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la partie Est du Chemin Ste-Marguerite sur une longueur approximative de 157 pieds soit et est désaffectée comme rue

ADOPTÉ.

Vente Chemin
Ste-Marguerite
et lot 9-10
75-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec d'approuver la vente de gré à gré d'une partie du Chemin Ste-Marguerite sur une superficie approximative de 6,500 pieds carrés et le lot 9-10 d'une superficie de 3,367 pieds carrés à M. Michel Dugré, pour un montant total de \$600.00 payé comptant et autorisant le Maire et le Greffier à signer l'acte de vente après approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ.

Le 3 mars 1975.

Règlement No.
200-S-98
76-75

Après lecture faite du règlement No. 200-S-98, règlement en vue de permettre des cours latérales limitées pour les maisons jumelées, dans le Secteur Hamelin, il est:

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-98 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil le 13 mars 1975, de 7:00 hres à 8:00 hres P.M.

ADOPTE.

Règlement No.
200-S-87-B
77-75

Après lecture faite du règlement No. 200-S-87-B, règlement en vue de permettre la construction de maisons unifamiliales de deux étages, dans la partie de Terrasse Duvernay, 3 ième et 4 ième secteur, il est:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-87-B soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil le 13 mars 1975, de 7:00 hres à 8:00 hres P.M.

ADOPTE

Vente dans les
rues

Le Maire fait part à l'assemblée, que le Conseil n'est pas prêt à donner un avis de motion pour règlement, pour interdire la vente dans les rues.

Règlement No.
200-S-100
78-75

Après lecture faite du règlement No. 200-S-100, règlement permettant le stationnement des roulottes sur les terrains privés, il est:

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-100 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 13 mars 1975 de 7:00 hres à 8:00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 3 mars 1975.

Comité des
citoyens

Le Comité des citoyens demande que les procès-verbaux leurs soient expédiés après chaque assemblée, fait part aux membres du Conseil, du Comité exécutif qui a été élu.

Félicitations
Comité des
citoyens
79-75

Faisant suite à la formation du Comité exécutif du Comité des citoyens, il est:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères félicitations à l'endroit des nouveaux élus du Comité des citoyens de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Pétition garde-
rie pour enfants

M. Modion de la rue Côte Richelieu, présente au Conseil Municipal une pétition à l'effet que les citoyens résidents de Côte Richelieu et dans les environs n'ont aucune objection à l'implantation d'une garderie pour enfants.

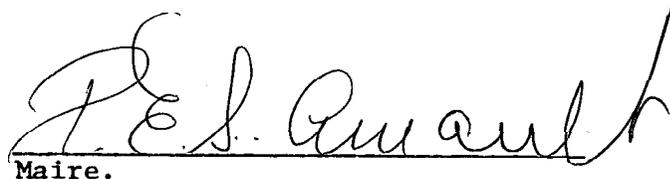
Avis de motion
zonage garderie
pour enfants

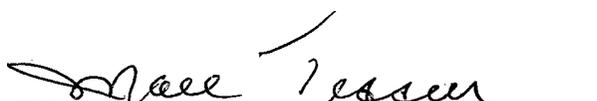
Le Conseiller Gérard Landry donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement devant permettre une garderie pour enfants dans le secteur de Terrasse Duvernay.

Fédération des
Jeunes Chambres
du Canada Français
Inc.

Demande collaboration du Conseil de Ville concernant la semaine provinciale de l'Environnement.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

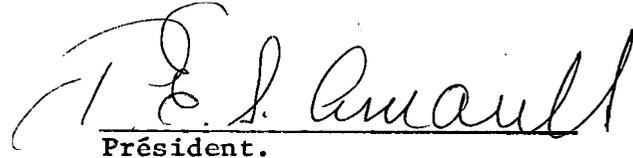
Le 13 mars 1975.

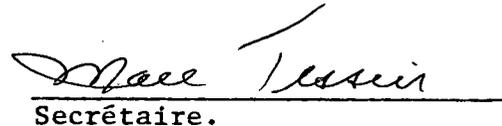
Règlement No.
200-S-87-B

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-87-B, règlement amendant le paragraphe A de l'article 3 et l'alinéa 3 du paragraphe B de l'article 5 du règlement 200-S-87, tenue à 7:00 hres P.M. le 13 mars 1975 sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; M. Marc Tessier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'Assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Deux électeurs intéressés se sont présentés pour demander des éclaircissements sans s'opposer au règlement No. 200-S-87-B

A 8:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le Maire P.E. St-Arnault déclare le règlement No. 200-S-87-B approuvé par les électeurs.


Président.

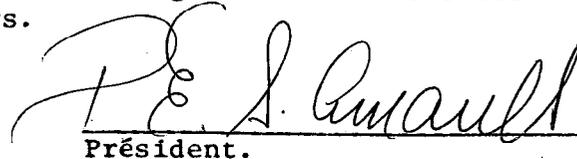

Secrétaire.

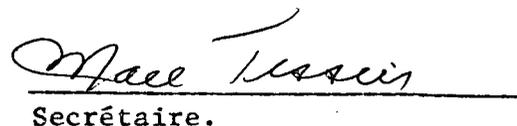
Règlement No.
200-S-100

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-100, règlement amendant les paragraphes B et J de l'article 26 et le paragraphe A de l'article 30 du règlement No. 200 et abrogeant le paragraphe B de l'article 2 du règlement No. 200-S-10, tenue à 7:00 hres P.M., le 13 mars 1975 sous la présidence de Son Honneur le Maire M. P.E. St-Arnault; M. Marc Tessier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'Assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander des éclaircissements ou pour s'opposer audit règlement No. 200-S-100.

A 8:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le Maire P.E. St-Arnault déclare le règlement No. 200-S-100 approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

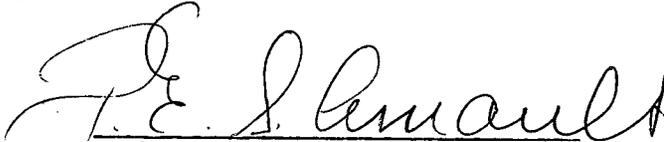
Règlement No.
200-S-101

Le 13 mars 1975.

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-101, règlement amendant l'article 50 du règlement No. 200, traitant des roulottes, remorques et stationnement, tenue à 7:00 hres P.M. le 13 mars 1975 sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; M. Marc Tessier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'Assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Un électeur intéressé s'est présenté pour demander des éclaircissements sans s'opposer au règlement No. 200-S-101.

A 8:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le Maire P.E. St-Arnault déclare le règlement No. 200-S-101 approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

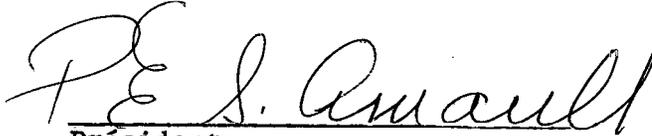
Règlement No.
272

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 272, règlement concernant la confection d'un égout pluvial d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'éclairage de la rue Limoges, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$82,000.00 à cet effet, tenue à 7:00 hres P.M. le 13 mars 1975 sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; M. Marc Tessier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'Assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander des éclaircissements ou pour s'opposer audit règlement No. 272.

A 9:00 hres P.M. précises:

Le président de l'assemblée, le Maire P.E. St-Arnault déclare le règlement No. 272 approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 17 mars 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 17 mars 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. les conseillers, Gérard Landry, Jérôme Cotnoir, Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Henri Guilbert et Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Jean-Claude Laroche, Directeur de Police, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, M. Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction.

Adoption procès-verbal
80-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 3 mars 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOpte.

Procès-verbaux assemblées des électeurs
81-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les procès-verbaux des assemblées des électeurs tenues le 13 mars 1975 pour les règlements No. 200-S-100, No. 200-S-101, 200-S-87-B et 272 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes.

ADOpte.

Mutations
82-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste des mutations présentée par le Bureau d'Enregistrement soit et est adoptée telle que rédigée.

ADOpte.

renouvellement d'obligations
83-75

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest avait le 1er décembre 1974 à renouveler un montant de \$258,000. sur les règlements ci-après énumérés, d'une émission originale de \$383,500.00 datée du 1er décembre 1969;

Règlement	MONTANT		TERME	
	Emis	A renouveler	Original	A renouveler
57-C	136,000.	106,000.	40	25
57-C-1	15,000.	10,200.	20	15
77-D	45,000.	30,700.	20	15
125-A	4,900.	3,400.	20	15
162-N-1	59,100.	55,300.	40	35
177-E-1	7,000.	4,700.	20	15
190-B	45,000.	--	10	-

Le 17 mars 1975.

<u>Règlement</u>	<u>Emis</u>	<u>A renouveler</u>	<u>Original</u>	<u>A renouveler</u>
192	60,000.	40,300.	20	15
196	5,200.	3,100.	20	15
204	6,300.	4,300.	20	15
	<u>383,500.</u>	<u>258,000.</u>		

CONSIDERANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 15 mars 1975;

CONSIDERANT que la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires (Statuts refondus 1964, chapitre 171), modifié par l'article 1, chapitre 33 des Lois 1973 qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du Ministre des Affaires municipales, IL EST:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que demande soit faite à l'Honorable ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé à émettre les \$258,000. d'obligations de renouvellement en vertu des règlements indiqués au préambule de la présente, pour un terme additionnel de 3 1/2 mois au terme original mentionné en regard de chacun d'eux.

ADOpte.

Modification
règlements émission obligations
84-75

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de \$1,310,500.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>	<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
57-C tel que modifié	106,000.	243	12,600.
57-C-1	" 10,200.	247	38,000.
77-D	" 30,700.	250(250-A)	30,000.
125-A	" 3,400.	251	243,000.
162-N-1	" 55,300.	255	82,900.
177-E-1	" 4,700.	258-B	13,000.
192	" 40,300.	259	15,000.
196	" 3,100.	261	7,200.
204	" 4,300.	266	80,500.
223	17,000.	267	130,500.

Le 17 mars 1975.

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>	<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
229	13,500.	268	236,500.
233	8,000.	269	87,000.
234	21,700.	271	16,100.
			\$1,310,500.

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises; il est par conséquent:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

ET RESOLU UNANIMEMENT

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$1,310,500.00

- 1.- Les obligations seront datées du 15 mars 1975;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada, de la Banque Provinciale du Canada;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant par 10% l'an sera payé semi annuellement le 15 septembre et le 15 mars de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation;
- 5.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts. Cependant un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

ET RESOLU UNANIMEMENT.

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de \$1,310,500. fait en vertu des règlements suivants:

Emission à cours
terme
85-75

Le 17 mars 1975.

Règlements numéros: 57-C, 57-C-1, 77-D, 125-A, 162-N-1, 177-E-1, 192, 196 et 204 tels que modifiés ainsi que 223, 229, 233, 234, 247, 250 (250-A), 251, 243, 255, 258-B, 259, 261, 266, 267, 268, 269 et 271.

Demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans (à compter du 15 mars 1975), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par chacun des règlements;

Chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le rôle d'imposition de la taxe d'affaire pour l'année 1975 soit et est adopté tel que présenté par la Firme Lacroix & Lacroix.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que des félicitations soient adressées à M. Gaston Germain, Président, de même qu'à tous les membres du Comité de l'Aréna, concernant la campagne de vente de bancs de l'Aréna.

ADOPTE.

CONSIDERANT un intérêt personnel à ce sujet, M. Jean-Charles Charest demande au Maire de se retirer.

M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier fait part aux membres du Conseil des soumissions reçues.

- <u>Trois-Rivières Plymouth Ltée</u>	
- Camionnette	\$5,346.00
- Fourgonnette	\$5,464.80
- <u>Matte Automobile</u>	
- Camionnette	\$5,475.60
- Fourgonnette	\$5,420.52
- <u>Trois-Rivières-Chevrolet</u>	
- Camionnette	\$5,004.95
- Fourgonnette	\$5,014.21

Rôle taxes
d'affaire
86-75

Félicitations
Comité Aréna
87-75

Soumissions
camions travaux
publics
88-75

Le 17 mars 1975.

- <u>Garage Charest & Frères Inc.</u>	
- Camionnette	\$6,156.00
- <u>Sirois Automobile Ltée</u>	
- Camionnette	\$5,622.20
- Fourgonnette	\$5,454.00
- <u>Mich-O-tomobile Ltée</u>	
- Camionnette	\$5,901.15
- Fourgonnette	\$6,027.70

Après examen des soumissions par l'Ingénieur Municipal M. Roland Lottinville, Il est:

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'offre présentée par Trois-Rivières Chevrolet Inc pour une fourgonnette au montant de \$5,014.21 soit et est acceptée telle que présentée.

ADOPTE.

M. le conseiller Jean-Charles Charest reprend son siège.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault soit et est autorisé à signer le contrat de cession de la rue Côte Rosemont de la part de l'Hydro Québec et de Yves Robichaud.

ADOPTE.

Cession Côte
Rosemont
89-75

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault et le Greffier soient et sont autorisés à signer un contrat pour enfouissement sanitaire pour un montant de \$4,800.00 par année à M. Clément Ricard.

ADOPTE.

Contrat enfouis-
sement sanitai-
re 90-75

Le 17 mars 1975.

Cadastre Terras-
se Rosemont
91-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M.-Gaston Cormier, conseiller,

Que la plan de subdivision des lots 162-1, 162-1-6 et 166-3 présenté par M. Paul Michaud, A.G. pour le compte de M. Jean-Paul Hamelin, soit et est adopté tel que présenté conditionnellement à la cession d'un 5% pour parc.

ADOPTÉ.

Avis de motion
rémunération
Conseil

Le Conseiller Gérard Landry, donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement devant augmenter la rémunération des membres du Conseil, comme suit:

\$50.00 par mois pour les conseillers

\$100.00 par mois pour le Maire.

Projet Réal
St-Arnaud

Aucun avis de motion n'a été donné concernant la modification du zonage du projet Réal St-Arnaud, considérant qu'une pétition des électeurs propriétaires du secteur se sont opposés à cette modification.

Règlement No.
107-N-1
92-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 107-N-1 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville, que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil le 27 mars 1975, de 7:00 hres à 8:00 hres P.M.

ADOPTÉ.

Mur de soutien
rue Du Fleuve
93-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Transports Fédéral, la confection d'un mur de soutien en bordure de la rue Du Fleuve plus précisément entre les rues Gélinas et Bellevue.

ADOPTÉ.

Société Centra-
le de Prêts de
logements
94-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que demande soit faite à la Société Centrale d'Hypothèque et de Logements de modifier l'utilisation du lot 42-92 en parc d'amusement au lieu de parc vert, tel que mentionné au contrat de vente par M. Georges Demontigny.

ADOPTÉ.

Le 17 mars 1975.

Engagement
de personnel
95-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services de M. Denis Paquette comme responsable de la piscine et de M. Albert Perreault comme responsable des parcs de jeux pour la saison 1975, au salaire de \$110.00 par semaine chacun.

ADOPTE.

Partie Boul.
St-Jean annulée
96-75

CONSIDERANT son intérêt personnel dans les sujets qui vont suivre, M. Jérôme Cotnoir demande à Son Honneur le Maire de se retirer de l'assemblée.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les lots 28-P-1, P-2, P-3, P-4, P-5, P-6, P-7, P-8, P-9 P-18 et P-19 soient et sont désaffectés comme rues.

ADOPTE.

Vente Boul.
St-Jean
97-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec d'approuver la vente de gré à gré d'une partie du Boulevard St-Jean sur une superficie approximative de 22,500 pieds carrés, soit les lots 28-P-1, P-2, P-3, P-4, P-5, P-6, P-7, P-8, P-9, P-18 et P-19, à la Brasserie Molson et la Cie Dugré et Cotnoir, pour la somme nominale de \$1.00 et autres considération de \$4,500.00 pour les loisirs et autorisant le Maire et le Greffier à signer l'acte de vente après approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE.

Offre de vente
Brasserie Molson
98-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'offre d'achat d'une partie de la rue Boulevard St-Jean par la Cie Molson et la Cie Dugré Cotnoir pour la somme nominale de \$1.00 et autres considérations de \$4,500.00 pour les loisirs.

M. Jérôme Cotnoir reprend son siège de conseiller.

Plan d'aménagement
no. 9-16
99-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la plan d'aménagement No. 9-16 des Terrasses Duvernay, De La Montagne et Rosemont soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Le 17 mars 1975.

M. Georges Demontigny

M. Georges Demontigny présente une lettre à l'effet qu'il n'a aucune objection à modifier l'utilisation du lot 42-92, de parc vert à parc d'amusement situé dans le Secteur Mauriac.

Commission Scolaire Chavigny

Pour faire suite à une demande de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la Commission Scolaire Chavigny refuse de prêter un local pour l'établissement de la bibliothèque municipale.

Comité Tournoi Midget

Remerciements adressés à la Ville pour la Conférence de Presse.

Commission Scolaire Régionale

Résolution demandant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest la construction d'un trottoir le long de la rue Chavigny.

Pétition rue Gélinas.

Une pétition des résidants de la rue Gélinas est adressée au Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour remédier au danger causé par la rivière Ste-Marguerite.

Ministère des Affaires Municipales

Approbation de la rue 160-491 à 50 pieds de largeur.

Ajournement 100-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée à 12:00 Hres P.M.

ADOPTÉ.

A 12:15 hres P.M. l'assemblée est réouverte.

Création banque de terrains 101-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite aux Affaires Municipales département de l'urbanisme de déléguer un représentant pour étudier la possibilité de la création d'une banque de terrains, pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Logement personnes âgées 102-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite à la Société d'habitations du Québec de déléguer un représentant afin d'analyser les besoins de la construction éventuelle d'un logement pour personnes âgées dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Le 17 mars 1975.

Rénovations ur-
baines
103-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite à la Société d'habitations du Québec que le dossier de rénovations urbaines présenté par la Ville de Trois-Rivières-Ouest en 1969, soit de nouveau considéré dans les nouveaux programmes de la Société.

ADOpte.

Mur de soutien
cours d'eau
Ste-Marguerite
104-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Richesses Naturelles la confection d'un mur de soutien longeant le cours d'eau Ste-Marguerite dans le tronçon situé entre la route # 2 et le Fleuve St-Laurent.

ADOpte.

Projet atelier
des Vieilles
Forges
105-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Sociales de considérer la disponibilité de terrains situés dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'implantation d'un atelier des Vieilles Forges.

ADOpte.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 24 mars 1975.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 24 mars 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. les conseillers, Jean-Guy Roy, Gérard Landry, Jérôme Cotnoir, Jean-Charles Charest, Henri Guilbert et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, M. Jean-Claude Laroche, Directeur de Police, M. Roland Lottinville, Ingénieur municipal.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné, par le soussigné que Séance spéciale du Conseil Municipal est convoquée par Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 24 ième jour du mois de mars 1975, il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

- 1.- Adoption du procès-verbal de la Séance du 17 mars 1975;
- 2.- Avis de motion, règlement d'aqueduc;
- 3.- Adoption du règlement No. 130-N-4, rémunération du Conseil;
- 4.- Nomination d'un lieutenant de police;
- 5.- Nomination de quatre sergents de police;
- 6.- Résolution engageant quatre policiers cadets;
- 7.- Résolution biffant la taxe d'affaire 1974 du restaurant Le Campagnard au montant de \$25.00 (commerce inopérant).
- 8.- Soumission pour radar;

Adoption des
minutes
106-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la Séance du 17 mars 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Avis de motion
règlement d'a-
queduc.

Le Conseiller Henri Guilbert, donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement d'aqueduc au montant de \$898,000.00.

Adoption du rè-
glement 130-N-4
107-75.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 130-N-4 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville, que l'assemblée des électeur propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 7 avril 1975, de 7:00 hres à 8:00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 24 mars 1975.

Lieutenant de
Police
108-75.

CONSIDERANT que les examens de promotions furent confiés à l'Institut de Police de Nicolet;

CONSIDERANT que la recommandation de l'Institut de Police; IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que l'agent Jean Proulx soit promu au poste de lieutenant de Police pour la Sûreté Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à compter du 4 mai 1975, au salaire prévu à la convention.

ADOPTE.

Nomination
Sergents de
Police
109-75.

CONSIDERANT que les examens de promotions furent confiés à l'Institut de Police;

CONSIDERANT les recommandations de l'Institut de Police; IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les agents Michel Blanchette, Jacques Carle, René Gagnon, Fernando Rivard, soient promus au poste de sergents de police au sein de la Sûreté Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à compter du 4 mai 1975, au salaire prévu par la convention collective.

ADOPTE.

Engagement
Policiers-cadets
110-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M.M. Denis Bellemare, Pierre Giguère, Gilles Larivière, André Pronovost, soient engagés ~~comme~~ policiers-cadets pour la Sûreté Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à compter du 4 mai 1975, aux conditions suivantes:

- 1.- Réussite des examens de fin d'année de l'Institut de Police de Nicolet;
- 2.- Réussir l'examen médical passé par le médecin de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE;

Taxe d'affaire
biffée
111-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la taxe d'affaire 1974 du restaurant Le Campagnard, au montant de \$25.00, soit biffée.

ADOPTE.

X - Pompier
Cmt.

Le 24 mars 1975.

Soumission
radar.
112-75

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, fait part aux membres du Conseil des soumissions reçues pour l'achat d'un radar:

- Cie Electronique Sécurité Thomas	\$1,695.00
- J.R. Gaunt & Son	\$1,750.00

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que l'offre de la Cie Electronique Sécurité Thomas Ltée, au montant de \$1,695.00 soit et est acceptée.

ADOPTE.

Age d'Or Jean
XXIII

Remerciements pour octroi 1975.

Association des
Citoyens de
Trois-Rivières
Ouest

Fait part qu'un Comité des Affaires Municipales a été formé et que son responsable est M. Damien Charest.

Société Cana-
dienne du Cancer

Octroi pour campagne annuelle.

Octroi pour So-
ciété Canadien-
ne du Cancer.
113-75.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Qu'un octroi de \$25.00 soit versé à la Société Canadienne du Cancer, pour la campagne annuelle.

ADOPTE.

Association Ca-
nadienne des
Golfeurs Pro-
fessionnels

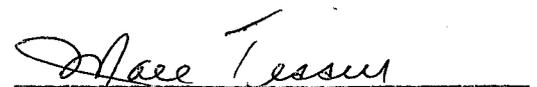
Remerciements pour réception par la Ville, lors de la joute de Hockey au profit de la fondation des maladies du coeur.

Union des Muni-
cipalités du
Québec.

Création du Service des relations ouvrières. Uldéric Jacob demande le Service sur le Boul. Mauricien pour ce terrain.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 27 mars 1975.

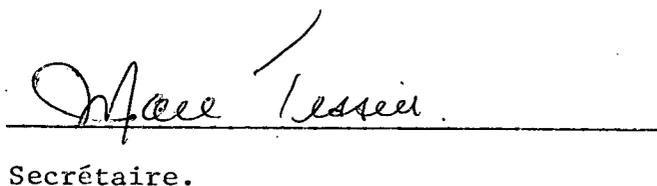
Règl. 107-N-1

Assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. ~~107~~¹⁰⁷-N-1 *Int.*
règlement concernant les garderies d'enfants dans le secteur
Terrasse Duvernay, tenue à 7:00 hres P.M. le 27 mars 1975, sous
la présidence du conseiller Jean Guy Roy, M. Marc Tessier agit
comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7:00
hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'a-
vis public de convocation et du certificat de publication ainsi
que de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé s'est présenté pour demander des
éclaircissements concernant le règlement No. 197-N-1.

A 8:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le
conseiller Jean-Guy Roy déclare le règlement No. 107-N-1
approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 1er avril 1975.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 1er avril 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. les conseillers, Gérard Landry, Jérôme Cotnoir, Jean-Charles Charest, Henri Guilbert et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A. Gérant Trésorier, M. Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, M. Jean-Claude Laroche, Directeur de Police et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal.

Le conseiller Jean-Guy Roy, motive son absence pour des raisons personnelles.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné que Séance spéciale de Conseil Municipal est convoquée par Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 1er avril 1975, il sera pris en considération les sujets suivant à savoir:

- 1.- Adoption des minutes de l'assemblée du 24 mars 1975;
- 2.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 107-N-1;
- 3.- Adoption de la liste de comptes pour le mois mars 1975;
- 4.- Avis de motion règlement de fonds de pension pour le Maire et les conseillers;
- 5.- Résolution retenant les services d'une Compagnie pour l'administration du fonds de pension;
- 6.- Adoption du règlement No. 525, règlement établissant le fonds de pension pour les employés;

Adoption des
minutes
114-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de la Séance du 24 mars 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Procès-verbal
assemblée des
électeurs
115-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 27 mars 1975, pour le règlement No. 107-N-1 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Le 1er avril 1975.

Liste de comptes
174-C
116-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes 174-C pour le mois de mars 1975 soit et est adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTE.

Avis de motion
règlement de
fonds de pension

Reporté lors d'une prochaine assemblée.

Adoption du
règlement 525
117-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 525 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Société Cen-
trale d'Hypo-
thèques et de
Logements

Acceptation de modifier l'utilisation du lot 42-92 en parc d'amusement au lieu de parc vert.

St-Pierre, Roy
Hamel, Noel,
Labbé, A.G.

Offre de service pour projet d'arpenteur géomètre.

R.Desrosiers
& Ass. Inc.

Rapport final sur les soumissions concernant l'administration du fonds de pension.

Tessier & Pi-
cotte

Demande de rezoner une lizière le long du boulevard Bellefeuille à unifamiliale au lieu de commerciale.

Ajournement de
l'assemblée.
118-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée à 10:30 hres P.M.

ADOPTE.

A 10:30 hres P.M., le Conseil se réunit de nouveau pour prendre en considération le sujet suivant.

Choix d'une
Cie pour ad-
ministration
du fonds de
pension.

Avant de faire un choix définitif, le Conseil veut obtenir un rapport du Comité de fonds de pension.

Sur ce l'assemblée est levée.

J. E. S. Guault
Maire

Mare Tessier
Greffier.

Le 7 avril 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 7 avril 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Henri Gilbert et Gaston Cormier; tenaient place à la table des délibérations M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Jean-Claude Laroche, Directeur de Police, M. Roland Lottinville, Ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, Directeur des permis de Construction.

M.M. Gérard Landry, Jérôme Cotnoir et Jean Guy Roy motivent leur absence pour des raisons personnelles.

Adoption
procès-verbal
119-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 1er avril 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Engagement
policier-pom-
prier cadet
120-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Gilbert, conseiller,

Que M. Georges Mathieu soit engagé comme policier-pompier cadet pour la Sûreté Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à compter du 4 mai 1975 aux conditions suivantes:

- 1.- Réussite des examens de fin d'année de l'Institut de Police de Nicolet.
- 2.- Réussir l'examen médical passé par le médecin de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Avis de motion
rezonage Ben-
nett.

Le conseiller Henri Gilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement devant modifier le zonage des terrains Bennett, soit en détachant une partie de terrain de la zone CG-8 pour la rattacher à la zone U-14.

Félicitations
Club Moskito
121-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT.

Que des félicitations soient adressées aux responsables et aux joueurs du Club Moskito des Aigles de Trois-Rivières-Ouest pour leur championnat remporté lors du Tournoi Moskito du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE.

Le 7 avril 1975.

Relevé Homolo-
gation rue
Bellefeuille
122-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que l'aviseur légal soit autorisé à relever l'homologation de la rue Bellefeuille dans son entier .

ADOPTÉ.

Administration
fonds de pen-
sion
123-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que les services professionnels de la Cie d'Assurance l'Industrielle soient retenus pour administrer le fonds de pension des employés de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Chemin du
dépotoir
124-75

PROPOSE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère de la Voirie de bien vouloir faire paver le chemin du dépotoir avant de le céder à la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Lumières de
rue
125-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite à l'Hydro Québec de procéder à l'installation d'un luminaire de rue coin Rouette et Boulevard Royal.

ADOPTÉ.

Ajournement
126-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée à 10:30 hres.

ADOPTÉ.

10:30 hres - Le Maire et les conseillers reprennent leur siège

Nomination
rues
127-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la rue no: 162-1-19 située sur la Terrasse Rosemont soit nommée rue Lisieux. *Annulé et chargé pour Hamelin*

ADOPTÉ

3342.

Le 7 avril 1975.

Cadastre
34-41
128-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre du lot 34-41 préparé par M. Roger Gélinas, A.G. pour le compte de M. André Boisvert, soit et est accepté tel que présenté.

ADOpte.

Société St-Jean
Baptiste

Demande de hisser le drapeau du Québec à l'Hôtel de Ville.

Club de Patinage
Artistique

Fait part de leur Conseil d'administration.

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. J. Gaudet

Maire.

Mare Tessier

Greffier.

3343.

Le 7 avril 1975.

Règlement No.
130-N-4

ASSEMBLEE des électeurs concernés par le règlement No. 130-N-4 concernant la rémunération des membres du Conseil, tenue à 7:00 hres P.M., le 7 avril 1975, sous la présidence du conseiller Henri Guilbert; M. Bertrand Gilbert agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication, ainsi que de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Un seul électeur intéressé s'est présenté pour demander un référendum concernant le règlement No. 130-N-4.

A 9:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Henri Guilbert, déclare le règlement 130-N-4 approuvé par les électeurs.



Président.



Secrétaire.

Le 21 avril 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 21 avril 1975 sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Gérard Landry et Jean-Guy Roy; tenaient place à la table des délibérations M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Jean-Claude Laroche, Directeur de Police, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal et M. Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de construction.

M. Jérôme Cotnoir et Gaston Cormier motivent leur absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès
verbal
129-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 7 avril 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Procès-verbal
assemblée des
électeurs
130-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 7 avril 1975 concernant le règlement No. 130-N-4 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Règlement
200-S-102
131-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-102 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements et que l'assemblée des électeurs soit tenue le 1er mai 1975 de 7:00 hres à 8:00 hres P.M.

ADOPTE.

Fermeture Che-
min Ste-Margue-
rite

Le Conseiller Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement devant décréter la fermeture d'une partie du Chemin Ste-Marguerite dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Fermeture Boul.
St-Jean

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement en vue de fermer une partie du Boulevard St-Jean dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Le 21 avril 1975.

Soumission
rue Limoges
132-75

M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, fait part aux membres du Conseil des soumissions reçues:

De L'Orme Construction	\$40,287.58
Gaston Paillé	\$36,236.65
André Boisvert	\$42,509.95
Massicotte & Fils Ltée	\$52,994.85
La Cie de Construction Dollard	\$70,249.06

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller

Que l'offre présentée par M. Gaston Paillé au montant de \$36,236.65 soit et est retenue.

ADOPTE.

Soumission
Matériel
aqueduc
133-75

M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, fait part aux membres du Conseil des soumissions reçues:

J.U. Houle	\$1,224.51
Fred Poliquin	\$1,236.21
P.A. Gouin	\$1,534.53
Saillant Inc	\$1,281.81
François Hankins	\$1,234.90

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'offre de la Cie J.U. Houle au montant de \$1,224.51 soit et est acceptée.

ADOPTE.

Fonds de pen-
sion Conseil

Le conseiller Gérard Landry donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement devant décréter l'établissement d'un fonds de pension pour les membres du Conseil.

Homologation
rue Bellefeuille

Le Conseiller Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement devant relever l'homologation de la rue Bellefeuille dans le tronçon compris entre la Transquébécoise et les limites Ouest de la Ville.

Relevé caractè-
re de rue
134-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de relever le caractère de rue sur les lots 35-151, P-35-163, 35-187, 35-162, 35-190, 35-191.

ADOPTE.

Le 21 avril 1975.

Annulation de
cadastre
135-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre des lots 35-152 à 35-162 et une partie du lot 35-163 et des lots 35-177 à 35-187, 35-189, 35-190 soit annulé.

ADOPTÉ.

Cadastre une
partie des
lots 35
136-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de subdivision d'une partie des lots 35 soit les lots 35-200 à 35-213 présenté par M. ~~Georges Carlepy~~ ^{Georges Carlepy}, A.G. pour le compte de Fernand Tessier, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Cadastre lot
37-83-2
137-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de subdivision du lot 37-83-2 présenté par M. ~~Henri~~ ^{Georges} ~~Henri~~ ^{Serge} Hamel, A.G. pour Mme Pierrette Bouchard, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Cadastre 63-4
138-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre du lot 63-4 présenté par M. Jules Rochette, A.G. pour le compte de M. Pierre Lemerise, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Rescinder ré-
solution 127-75
139-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la résolution 127-75 passée et adoptée le 7 avril 1975 soit rescindée.

ADOPTÉ.

Nomination de
rue
140-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la rue numéro 162-1-19 située sur la Terrasse Rosemont soit nommée rue Hamelin.

ADOPTÉ.

Le 21 avril 1975.

Félicitations
Hockey Mineur
141-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT.

Que des félicitations soient adressées à M. Médard Martin et à son équipe pour le magnifique travail accompli au cours de la saison 74-75 pour le Hockey Mineur de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Jeux du Québec
assistance financière.
142-75

CONSIDERANT que nous possédons maintenant les aménagements nécessaires pour faire de l'Aréna de Trois-Rivières-Ouest un complexe sportif en permanence;

CONSIDERANT que nous avons les disponibilités physiques et techniques pour établir un tel projet de planification sportive récréative et communautaire;

CONSIDERANT que nous nous devons de remplir le mandat qui nous est confié par le Comité des Jeux du Québec pour les finales provinciales d'été 1975 dans les disciplines intérieures de la crosse et du hand-ball;

CONSIDERANT que nous garantissons au Comité Organisateur du Tournoi Provincial de Hockey Midget 1976, des aménagements complets pour la réalisation de sa finale;

CONSIDERANT que nous possédons présentement un plan directeur d'aménagement pour facilités récréatives extérieures;

IL EST PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que pour accélérer le processus d'aménagement des équipements et terrains sportifs à Trois-Rivières-Ouest dans le cadre de la réalisation des Jeux d'été 1975 à Trois-Rivières.

Que le Comité Organisateur des Jeux d'été du Trois-Rivières Métropolitain 1975 appuie auprès du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports dans notre demande de subventions dans le dossier d'aides financières des Villes Hôtes des Jeux été 75 à Trois-Rivières.

ADOpte.

Ministère des
Affaires Sociales

Accuse réception de la résolution pour l'Atelier des Vieilles Forges.

Ministère des
Affaires Municipales

Accuse réception du programme de placement étudiant.

Le 21 avril 1975.

Ministère des
Affaires Muni-
cipales

Accepte l'ouverture de la rue 162-1-19 à 60 pieds de largeur.

Ministère de
l'Agriculture

Accuse réception de la résolution concernant la construction d'un mur de soutien.

Ministère des
Richesses Na-
turelles

Accuse réception de la résolution concernant la construction d'un mur de soutien.

Ministère des
Transports

Refuse le pavage du chemin menant au dépôt.

Association des
Citoyens

Félicitations au Conseil pour la non-modification au nom de l'Aréna.

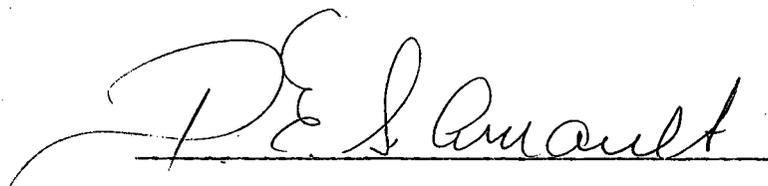
Association des
Citoyens

Demande de refuser toute modification de zonage qui diminue la densité d'occupation.

Association des
Citoyens

Demande de ne pas modifier le nom de l'Aréna.

Sur ce l'assemblée est levée.



Maire.



Greffier.

Le 28 avril 1975.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 28 avril 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient aussi place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Gérard Landry, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, M. Jean-Claude Laroche, Directeur de Police et M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de construction.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du Conseil, le 28 ième jour du mois d'avril prochain 1975. Il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

- 1.- Adoption des minutes de la séance du 21 avril 1975;
- 2.- Résolution nommant M. Jean-Paul Rousseau, représentant du Trois-Rivières Métropolitain aux Jeux d'été 1975;
- 3.- Résolution d'appui à la Ville de St-Téophile du Lac à la Tortue pour projet de voile;
- 4.- Adoption du plan de cadastre de Réal St-Arnaud;
- 5.- Adoption du plan de cadastre du Projet Hamelin;
- 6.- Adoption du plan de cadastre - terre Bennet.
- 7.- Résolution demandant à l'Union des Municipalités du Québec une étude sur la fluoration de l'eau;
- 8.- Avis de motion - règlement de nuisance aux terrains vacants et construits;
- 9.- Avis de motion - feux d'herbes.

Adoption procès
verbal
143-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la Séance du 21 avril 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Représentant
Jeux d'été 75
144-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Jean-Paul Rousseau, Vice-président du Conseil d'administration des Jeux d'été du Québec 75, soit et est par les présentes autorisé à siéger sur le Conseil d'administration de la Société des Jeux du Québec Inc. en qualité de représentant du Trois-Rivières Métropolitain.

ADOPTE.

Le 28 avril 1975.

Projet de
voile Lac à
la Tortue.
145-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie conjointement avec les Villes de Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine le projet de voile présenté par la Municipalité de St-Téophile du Lac à la Tortue.

ADOpte.

Cadastre Réal
St-Arnaud
146-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de subdivision des rues 162-292, 162-293, 162-1-22, 162-1-21, 162-295, 162-296 et 162-294 présenté par M. Paul Michaud, A.G. 162-297 pour le compte de Réal St-Arnaud, soit et est adopté tel que présenté. 47,

ADOpte.

Cadastre projet
Hamelin.
147-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 162-1 présenté par M. Serge Hamel, A.G. pour le compte des constructions Jean-Paul Hamelin Inc. soit et est adopté tel que présenté, sujet à la cession de 5% pour fin de parc.

ADOpte.

Cadastre terre
Bennet.
148-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 35 présenté par M. Serge Hamel, A.G. pour le compte de la Firme Tessier Enrg. soit et est adopté tel que présenté sous réserve de la cession pour parc d'un montant équivalent à 5%.

ADOpte.

Fluoration de
l'eau
149-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest considère qu'il n'y a pas urgence à adopter une loi concernant la fluoration de l'eau, vu la controverse scientifique à ce sujet.

ADOpte.

Le 28 avril 1975.

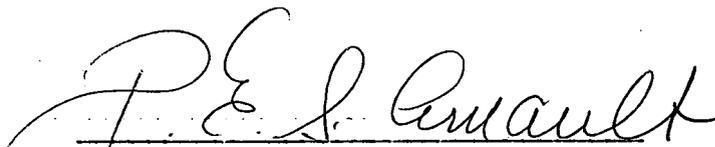
Règlement
nuisances aux
terrains va-
cants

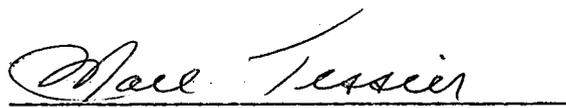
Le conseiller Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement concernant les nuisances aux terrains vacants et construits.

Avis de motion
feux d'herbes

Le conseiller Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement concernant les feux d'herbes

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 1er mai 1975.

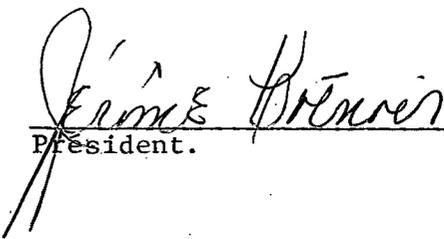
Règlement No.
200-S-102

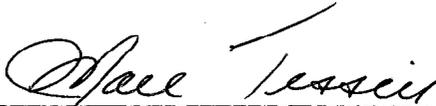
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 200-S-102, amendant le règlement No. 200 par le détachement d'une partie des lots P-35 de la zone CG-8 pour être intégrée à la zone U-14, tenue à 7:00 hres P.M. le 1er mai 1975, sous la présidence du conseiller Jérôme Cotnoir; M. Marc Tessier agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un referendum concernant le règlement No. 200-S-102.

A 8:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Jérôme Cotnoir déclare le règlement No. 200-S-102 approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 5 mai 1975.

ASSEMBLE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5 mai 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault, tenaient aussi place à la table des délibérations, M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Gérard Landry, Jérôme Cotnoir et Henri Guilbert; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Jean-Claude Laroche, Directeur de la Police, M. Guy Bourgon, Directeur des Loisirs, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal et M. Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction.

Adoption procès-verbal
150-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 28 avril 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Procès verbal
assemblée des
électeurs.
151-75

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 1er mai 1975, concernant le règlement No. 200-S-102, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Liste de comptes
No. 175-C
152-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la liste de comptes No. 175-C pour le mois de mars 1975 soit et est adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

Pro-Maire
153-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que M. Jean-Guy Roy conseiller au siège No. 3, soit et est nommé Maire suppléant pour les prochains quatre mois.

ADOPTE.

Règlement No.
200-S-103
154-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-103, traitant de la nuisance et de la propreté pour les terrains, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements. L'assemblée des électeurs aura lieu le 15 mai 1975 de 7:00 hres à 8:00 hres.

ADOPTE.

Le 5 mai 1975.

Règlement No.527
155-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 527 décrétant la fermeture d'une partie du Chemin Ste-Marguerite soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements, que l'assemblée des électeurs soit tenue de 7:00 hres à 8:00 hres le 15 mai 1975.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement No. 528 décrétant la fermeture d'une partie du Boulevard St-Jean soit et est approuvé tel que rédigé dans le livre des règlements, que l'assemblée des électeurs propriétaires soit tenue le 15 mai 1975 de 7:00 hres à 8:00 hres.

ADOPTÉ.

Règlement No.528
156-75

Règlement No.526
157-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 526 traitant du fonds de pension des échevins et du Maire, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville, que l'assemblée des électeurs propriétaires soit tenue le 15 mai 1975 de 7:00 hres à 9:00 hres.

ADOPTÉ.

Règlement No.
183-C
158-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 183-C relevant l'homologation de la rue Bellefeuille soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville, que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue le 15 mai 1975 de 7:00 hres à 8:00 hres.

ADOPTÉ.

Règlement No.
275
159-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 275 au montant de \$898,000.00 concernant la confection d'aqueduc soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville, que l'assemblée des électeurs propriétaires soit tenue le 15 mai 1975, de 7:00 hres à 9:00 hres.

ADOPTÉ.

Le 5 mai 1975.

Demande du sub-
vention aqueduc
160-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'accorder une subvention pour la confection du réseau d'aqueduc dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Mutations Mars
1975
161-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les mutations pour le mois de mars 1975 présentées par le Bureau d'Enregistrement, soient et sont adoptées telles que présentées.

ADOpte.

Bureau de revi-
sion, plaintes
d'évaluation.
162-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le Bureau de revision pour l'audition des plaintes au rôle d'évaluation pour l'année 1975 soit formé du Juge Municipal, Me Yvan Godin au taux de \$50.00 par séance, de M. Roger Villeneuve, architecte au taux de \$35.00 par séance et du conseiller Henri Guilbert au taux de \$35.00 par séance.

ADOpte.

Relevé caractè-
re de rue 38-56
163-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de relever le caractère de rue du lot 38-56, situé sur la rue Pratte.

ADOpte.

Ajournement
164-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée à 11:30 hres P.M.

ADOpte.

A 11:45 hres, le Conseil se réunit de nouveau pour prendre en considération les sujets suivants:

Le 5 mai 1975.

Heures d'arrosage
été 1975.
165-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que les heures d'arrosage pour l'été 1975, seront permises pour les mardis, jeudis et samedis de 9:00 hres à 10:00 hres P.M.

ADOPTÉ.

Rezoning secteur
Hamelin

Le conseiller Gaston Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement de zonage devant modifier une partie du Secteur Hamelin en multifamiliale.

Nomination Greffier
et assistant
trésorier.
166-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Vital Gaudet soit et est engagé comme Greffier et Assistant-Trésorier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest au salaire de \$9,100.00 par année, pro-tempore pour une période de 6 mois.

En contre proposition: IL EST

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller

Que les services de M. Claude Touzin soient retenus pour occuper le poste de Greffier et Assistant-Trésorier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest au salaire de \$11,200.00. Son Honneur le Maire demande le vote sur la contre-proposition.

Votes en faveur: Les conseillers Jean-Guy Roy, Jérôme Cotnoir, et Jean-Charles Charest

Votes contre : Les conseillers Gérard Landry, Henri Guilbert, et Gaston Cormier.

CONSIDERANT que le vote est égal trois à trois, Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault se prononce contre la contre-proposition

Faisant suite à ce vote, la proposition principale est adoptée.

ADOPTÉ.

Soumission pour
arbres

CONSIDERANT le manque de donnée cet item est reporté à une prochaine séance.

Le 5 mai 1975.

Nomination personnel des Loisirs
167-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le personnel pour le programme été 1975, soit et est engagé tel que recommandé par le Directeur des Loisirs M. Guy Bourgon.

Piscine Municipale, Instructeur: M. André Charest
Mlle Sylvie Deschamps
Mlle Danielle Desjardins
M. Pierre Lafontaine.

Piscine Municipale, réception: M. Eric Leclerc
Mlle Lucie Meunier
Mlle Sonia Neault

Terrain de jeux, animateur: Mlle Johanne Abbot
Mlle Suzanne Beauchesne
Mlle Carole Gauthier
M. Pierre Paillé
Mlle Micheline Pépin
M. André St-Arnault

Baseball, Moniteur: M. Michel Boileau
M. Daniel Pitre
M. Yves Richer

ADOPTE.

Offre de Service

M. Denis Picard, A.G. fait part au Conseil de sa disponibilité professionnelle pour différents projets de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Ministère des Affaires Sociales

Que le dossier soumis par la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant l'Atelier des Vieilles Forges se poursuit normalement.

Ministère des Richesses Naturelles

Copie de lettre du Ministre de l'Agriculture concernant le mur de soutien demandé par la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le long du cours d'eau Ste-Marguerite.

Société St-Jean Baptiste de T.R.O.

Invitation au souper conférence à l'école Richelieu, samedi le 17 mai 1975.

Société d'Habitations du Québec

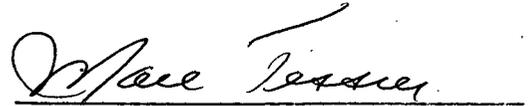
Réponse à la demande de la Ville concernant la construction d'une résidence pour personnes âgées, l'organisme va déléguer M. Sicilien Bélanger à nous rencontrer.

Claude G. Lajoie

Copie de lettre du Ministère des Travaux Publics concernant le mur de soutien longeant le Fleuve à Trois-Rivières-Ouest.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 12 mai 1975.

ASSEMBLE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 12 mai 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient aussi place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Gérard Landry, Gaston Cormier et Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, M. Bertrand Gilbert, Inspecteur en construction.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné, par le sous-signé qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 12 ième jour du mois de mai 1975 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.- Adoption des minutes de l'assemblée du 5 mai 1975.
- 2.- Avis de motion - règlement d'emprunt projet Tessier;
- 3.- Résolution d'appui - Télémédia pour l'obtention d'un permis pour un poste de télévision;
- 4.- Soumissions arbres;
- 5.- Avis de motion - rezonage des terres riveraines de l'autoroute 40;
- 6.- Adoption du règlement No. 102-F concernant les feux.

Adoption procès
verbal
168-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 5 mai 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOpte.

Avis de motion
égout pluvial
projet Tessier

Le conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement d'emprunt au montant de \$69,000.00 pour la confection d'un égout pluvial dans le Secteur Tessier-Pilote.

Avis de motion
règlement d'em-
prunt projet
Tessier.

Le conseiller Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement d'emprunt au montant de \$255,000.00 pour la construction d'égout sanitaire, la mise en forme et le pavage du projet Tessier pilote.

Le 12 mai 1975.

Résolution
d'appui Télé-
média
169-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de la Cie Télémédia auprès de C.R.T.C. afin d'obtenir un permis d'exploitation d'un poste de télévision dans la région métropolitaine de Trois-Rivières.

ADOpte.

Avis de motion
terrains rive-
rains autoroute
40

Le conseiller Gérard Landry donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement devant modifier le zonage des terrains riverains de l'autoroute 40.

Adoption règle-
ment 102-F
170-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 102-F concernant les feux soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements.

ADOpte.

M. Etienne F.
Duval

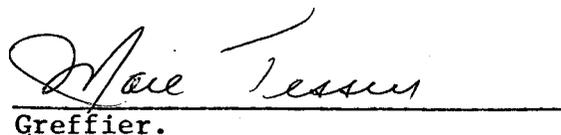
Formule plainte concernant le cours d'eau Ste-Marguerite à Trois-Rivières-Ouest.

Ministère des
Affaires Muni-
cipales

Transmet informations concernant le programme d'acquisition et d'aménagement de terrains.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 15 mai 1975.

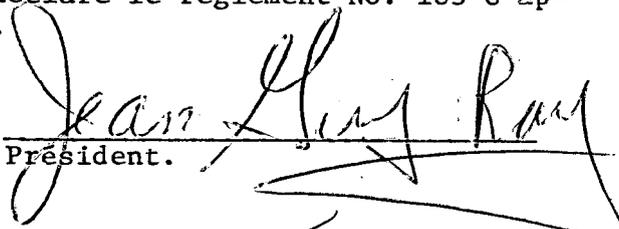
Règlement No.
183-C

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 183-C, relevant l'homologation de la rue Bellefeuille, tenue le 15 mai 1975, sous la présidence du Conseiller Jean-Guy Roy; M. Marc Tessier agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un referendum concernant le règlement No. 183-C.

A 8:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Jean-Guy Roy déclare le règlement No. 183-C approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 15 mai 1975.

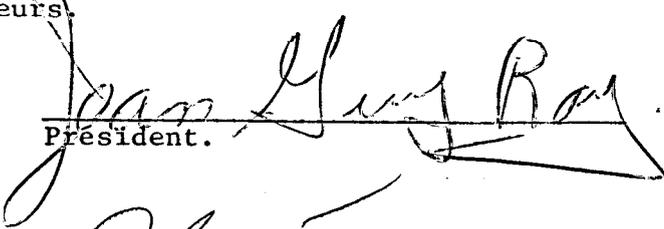
Règlement No.
200-S-103

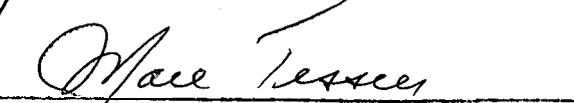
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No.200-S-103, définissant des nuisances aux terrains vacants ou en partie construits, tenue le 15 mai 1975, sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Marc Tessier agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un referendum concernant le règlement No. 200-S-103.

A 8:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Jean-Guy Roy déclare le règlement No. 200-S-103 approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 15 mai 1975.

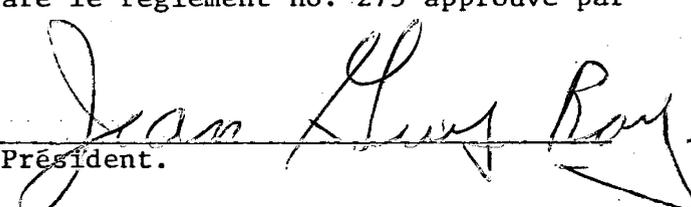
Règlement No.
275

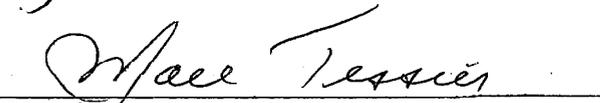
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 275, décrétant l'amélioration et l'extension du réseau et autorisant un emprunt de \$898,000.00, tenue à 7:00 hres P.M., le 15 mai 1975, sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Marc Tessier agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un referendum concernant le règlement No. 275.

A 9:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Jean-Guy Roy déclare le règlement no. 275 approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 15 mai 1975.

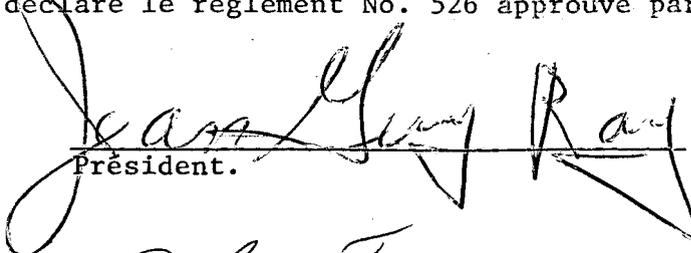
Règlement No.
526

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 526, permettant l'adhésion au régime général de retraite des Maires et des conseillers des Cités et Villes, tenue à 7:00 hres P.M., le 15 mai 1975, sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Marc Tessier agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un referendum concernant le règlement No. 526.

A 9:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Jean-Guy Roy déclare le règlement No. 526 approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 15 mai 1975.

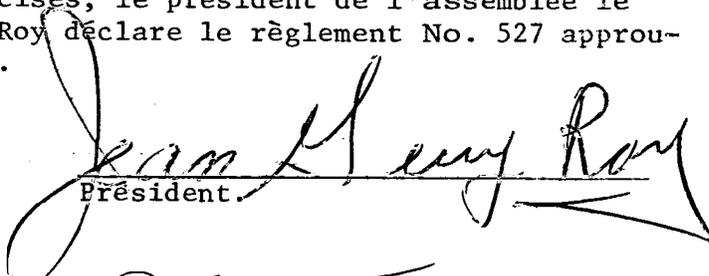
Règlement No.
527

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 527, décrétant la fermeture d'une partie du chemin Ste-Marguerite, tenue à 7:00 hres P.M. le 15 mai 1975, sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Marc Tessier agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un referendum concernant le règlement No. 527.

A 8:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Jean-Guy Roy déclare le règlement No. 527 approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 15 mai 1975.

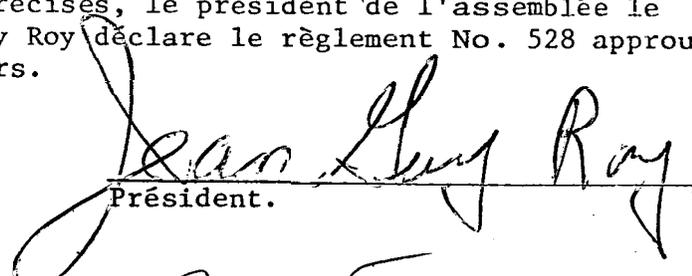
Règlement No.
528

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 528, décrétant la fermeture d'une partie du Boulevard St-Jean, tenue le 15 mai 1975, à 7:00 hres P.M., sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Marc Tessier agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un referendum concernant le règlement No. 528.

A 8:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Jean-Guy Roy déclare le règlement No. 528 approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 20 mai 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 mai 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient aussi place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Gérard Landry, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, M. Bertrand Gilbert, Directeur en construction, M. Jean-Claude Laroche, Directeur de Police et Incendies, M. Guy Bourgon, Directeur du Service des Loisirs.

Adoption
procès-verbal
171-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de la Séance du 12 mai 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-
verbaux assem-
blée des élec-
teurs.
172-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que les procès-verbaux pour les règlements No. 183-C, 200-S-103, 275, 526, 527 et 528 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption règle-
ment No. 278
173-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 278 concernant la confection d'un égoût pluvial dans le Secteur Tessier, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$69,000.00 soit et est accepté dans le livre des règlements. Que l'assemblée des électeurs propriétaires soit tenue le 29 mai 1975 de 7:00 hres à 9:00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption du rè-
glement No. 279
174-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 279 concernant la confection d'un égoût sanitaire, de la mise en forme et du pavage dans le Secteur Tessier et autorisant un emprunt n'excédant pas \$255,000.00 à cet effet soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements. Que l'assemblée des électeurs propriétaires soit tenue le 29 mai 1975 de 7:00 hres à 9:00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 20 mai 1975.

Adoption règlement 200-S-104
175-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-104 amendant le règlement No. 200 par le détachement d'une partie des lots 162 et 166 de la zone U-25 pour former une nouvelle zone M-9 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements. Que l'assemblée des électeurs propriétaires soit tenue le 29 mai 1975 de 7:00 hres à 8:00 hres P.M.

ADOPTE.

Présentation
Plans division
des Eaux.
176-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'ingénieur M. Roland Lottinville soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement division des Eaux, les plans no. 10-34, 10-102, 10-164, 10-165, 10-166, 10-167, 10-168 et 10-151 pour fin d'approbation des travaux à être confectionnés dans le Secteur Rosemont.

ADOPTE.

Cadastre Cyrenne
177-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de subdivision d'une partie des lots 35 et 35-170 35-171 à 35-175 inclusivement présenté par M. Serge Hamel, A.G. pour le compte de M. Georges Cyrenne soit et est accepté tel que présenté. conditionnellement à la cession de 5% pour parc

ADOPTE.

Cadastre Fernand
Tessier
178-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de subdivision d'une partie des lots 35 et 35-224 préparé par M. Serge Hamel, A.G. pour le compte de M. Fernand Tessier soit et est adopté tel que présenté, conditionnellement à la cession de 5% pour parc.

ADOPTE.

Ouverture de
rues 50 pieds
179-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales la permission d'ouvrir certaines rues à moins de 66 pieds soit les lots 35-260, 35-259, 35-224-1, 35-265, 35-276, 35-266, 35-172-1 35-173-4 et 35-293.

ADOPTE.

Le 20 mai 1975.

Avis de motion
maisons en rangée
dans la zone U-14

Le conseiller Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement devant permettre les maisons en rangée dans la zone U-14 plus précisément sur les lots 35.

Polyvalente
Chavigny

Demande de reconsidérer le règlement concernant la vente dans les rues par les Cantines.

Ecole Marie-
Immaculée

Faisant suite à cette lettre le Conseil demeure sur les positions déjà établies, soit de ne pas régler la vente dans les rues.

Le Comité Loisirs Handicapé -mental Inc. dans le cadre d'un programme de l'Ecole Marie-Immaculée, demande un octroi pour poursuivre l'oeuvre concernant les enfants déficients.

A ce sujet le Conseil est d'accord à verser une somme de \$400.00 à cet organisme.

Ministère des
Affaires Municipales

Approbation des rues 162-1-37, 35-200, 35-201, 25-209, 35-225 à 50 pieds de largeur.

Haut Commissariat

Subvention de \$1,200.00 pour réaliser les écoles estivales de sports 1975.

Ministère des
Travaux Publics
du Canada

Accusé réception de notre demande d'un mur de soutènement sur la rue Du Fleuve.

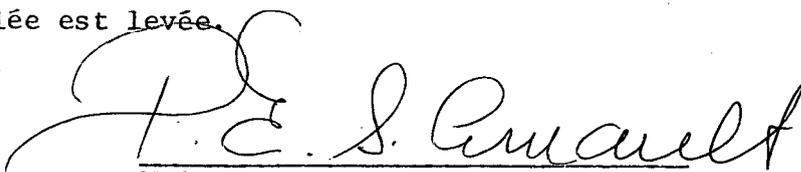
Ministère des
Affaires Municipales et
Commission Municipale
du Québec

Approbation du règlement No. 272 au montant de \$82,000.00, concernant la confection des services sur la rue Limoges.

Ministère des
Richesses Naturelles

Délégation d'un inspecteur pour examiner le cours d'eau Ste-Marguerite concernant notre demande d'une érection d'un mur de soutènement.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 26 mai 1975.

Procès-verbal de la Séance d'audition des plaintes au rôle d'évaluation 1975, tenue à 7:30 hres P.M. le 26 mai 1975 à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest, sous la présidence de Me Ivan Godin. Font aussi partie du bureau de révision M. Roger Villemure, architecte, M. Henri Guilbert, conseiller qui sont présents à cette séance. Le Gérant de la Ville M. Marc Tessier agit comme secrétaire de l'assemblée.

M. Jean-Jacques Lacroix du bureau d'évaluation de Lacroix et Lacroix est également présent.

Plainte Amédée
Beaulieu

La propriété de M. Amédée Beaulieu est évaluée au montant de \$7,950.00. M. Beaulieu demande une révision de l'évaluation.

Considérant que la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'entretient pas les chemins d'hiver, ne fait pas le service des vidanges en hiver, et que la protection pour les incendies est limitée.

Le bureau est unanimement d'accord a porter l'évaluation de M. Amédée Beaulieu à \$6,750.00 soit une dépréciation économique de 15% basée sur la valeur marchande du Secteur.

Plainte M. Roland
Vadeboncoeur.

Montant d'évaluation: \$10,950.00

M. Roland Vadeboncoeur demeurant dans le secteur des chalets mentionne les mêmes arguments que M. Amédée Beaulieu concernant le secteur.

Le Bureau est unanimement d'accord à porter l'évaluation de M. Vadeboncoeur à \$9,300.00 soit une dépréciation économique de 15% basée sur la valeur marchande du Secteur.

Plainte de M.
Marcel Montour

Montant d'évaluation: \$13,250.00

Considérant les mêmes données que les précédents, le Bureau est unanimement d'accord à porter l'évaluation de M. Montour à \$11,300.00 soit une dépréciation économique de 15%.

Plainte de M.
Jean-Marc Carignan.

Montant d'évaluation: \$10,400.00

Etant résidant du Secteur des chalets, le Bureau est unanimement d'accord à porter l'évaluation de M. Jean-Marc Carignan à \$8,850.00 soit une dépréciation économique de 15%.

Plainte de M.
Lionel Talbot.

Montant d'évaluation: \$6,350.00

Pour les mêmes motifs, considérant le Secteur des chalets le Bureau est unanimement d'accord à porter l'évaluation à \$5,400.00 soit une dépréciation économique de 15%.

Le 26 mai 1975.

Plainte de M.
André Lacoursière

Montant d'évaluation: \$4,600.00

Considérant le Secteur des chalets le Bureau de revision est unanimement d'accord à porter l'évaluation de M. André Lacoursière à \$3,900.00 soit une dépréciation économique de 15%.

Plainte de M.
Bruno Gélinas.

Vu l'absence du plaignant ou d'un représentant la plainte est retirée conformément à l'article 71 de la loi sur l'évaluation foncière.

Plainte de M.
Nelson Gosselin.

Montant d'évaluation: \$7,600.00

M. Gosselin demande que la correction concernant la superficie de son terrain soit corrigée au rôle d'évaluation, soit la superficie établie par M. Roger Gélinas, A.G. pour 19,470 pieds au lieu de 21,200 pieds.

Le Bureau est unanimement d'accord à baisser l'évaluation de M. Nelson Gosselin à \$7,500.00, considérant qu'il y a une perte de superficie de terrain de 1,700 pieds carrés.

Plainte de M.
François Aubry.

M. François Aubry se plaint à l'effet que l'évaluation foncière des autres propriétaires anciens cultivateurs n'est pas uniforme avec son évaluation et demande dans sa plainte la revision du rôle d'évaluation complet.

Considérant que ce n'est pas le mandat du Bureau de revision, de reviser le rôle d'évaluation complet, le Bureau conserve le statu quo concernant la plainte de M. Aubry.

Sur ce l'assemblée est levée.

Président.

Secrétaire.

Le 29 mai 1975.

Règlement No.
200-S-104

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No.200-S-104 amendant le règlement No.200 par le détachement d'une partie des lots 162 et 166 de la zone U-25 pour former une nouvelle zone M-9, tenue à 7:00 hres PM., le 29 mai 1975, sous la présidence du conseiller Jean-Charles Charest; M. Marc Tessier agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un referendum concernant le règlement No. 200-S-104.

A 9:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Jean-Charles Charest déclare le règlement No.200-S-104 approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 29 mai 1975.

Règlement No.
278

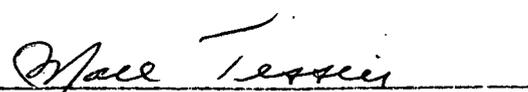
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 278, concernant la confection d'un égoût pluvial dans le secteur Tessier et autorisant un emprunt n'excédant pas \$69,000.00, tenue à 7:00 hres P.M. le 29 mai 1975, sous la présidence du conseiller Jean-Charles Charest; M. Marc Tessier agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un referendum concernant le règlement No. 278.

A 9:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Jean-Charles Charest déclare le règlement No. 278 approuvé par les électeurs.


Président


Secrétaire.

Le 29 mai 1975.

Règlement No.
279

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 279, concernant la confection d'un égoût sanitaire, de la mise en forme et du pavage dans le secteur Tessier, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$255,000.00 à cet effet, tenue à 7:00 hres P.M., le 29 mai 1975, sous la présidence du conseiller Jean-Charles Charest; M. Marc Tessier agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres PM. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un referendum concernant le règlement No. 279.

A 9:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Jean-Charles Charest déclare le règlement No.279 approuvé par les électeurs.

Jean Charles Charest
Président.

Marc Tessier
Secrétaire.

Le 2 juin 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 2 juin 1975, sous la présidence du Maire M. Jean-Guy Roy; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Gérard Landry, Gaston Cormier et Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, M. Bertrand Gilbert, Directeur en Construction, M. Jean-Claude Laroche, Directeur de Police et Incendie, M. Guy Bourgon, Directeur du Service des Loisirs.

Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal
180-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal assemblée des électeurs
181-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que les procès-verbaux des assemblées des électeurs pour les règlements 200-S-104, 278 et 279, tenues le 29 mai 1975 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes 176-C
182-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la liste de comptes no. 176-C pour le mois de mai 1975 soit et est approuvée telle que présentée.

ADOPTE.

Adoption mutations
183-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste des mutations présentée par le Bureau d'Enregistrement pour le mois d'avril soit et est acceptée telle que présentée.

ADOPTE.

Le 2 juin 1975.

Avis de motion
règlement St-
Arnaud-Hamelin

Le conseiller Gérard Landry donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement d'emprunt au montant de \$350,000.00 pour la confection d'égoûts sanitaire, pluvial, mise en forme et pavage du projet St-Arnaud et Hamelin.

Cadastre Welly
Dubé
184-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre présenté par M. Roger Gélinas pour le compte de M. Welly Dubé soit et est accepté tel que présenté

ADOPTE.

Démission Jean-
Claude Laroche
185-75

Le Pro-Maire M. Jean-Guy Roy fait part aux membres du Conseil de la lettre de démission du Directeur de Police M. Jean-Claude Laroche.

Le Pro-Maire parlant au nom du Conseil, se dit très peiné d'apprendre cette nouvelle, et par contre se réjouit que M. Jean-Claude Laroche puisse accéder à des cadres supérieurs. Il remercie publiquement M. Laroche pour tous les services rendus à la Municipalité.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT.

Que la démission de M. Jean-Claude Laroche comme Directeur au Service de la Police soit et est acceptée.

ADOPTE.

Autorisation
contrat de ser-
vitude
186-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest comparaisse à différents contrats de servitude d'égoût pluvial préparés par le notaire Yves-M. Veillette de Trois-Rivières, pour accepter la cession par les différents propriétaires dont les noms et adresses suivent, d'un droit permettant à la Ville de maintenir à perpétuité des émissaires d'égoût pluvial sur des lisières de terrain appartenant à ces propriétaires et ci-après sommairement décrites, le tout pour une considération gratuite et sujet à tous les énoncés, clauses et conditions contenus aux projets de contrats préparés par ledit notaire Veillette, lesquels projets ont été soumis à l'assemblée et acceptés tels quels. Les propriétaires et terrains concernés par la présente résolution sont les suivants:

(A noter que tous les lots ci-après mentionnés sont du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières)

Le 2 juin 1975.

- Madame CECILE MOREAU DOUCET, 190 rue Gélinas, partie du lot 42-175.
- ✓ - Monsieur GILLES MORIN, 182 rue Gélinas, partie du lot 42-176.
- Monsieur RENE LIVERNOCHE, 126 rue Gélinas, partie du lot 42-183.
- Monsieur JEAN BABINEAU, 102 rue Gélinas, partie du lot 42-186.
- ✓ - Monsieur DENIS PERREAULT, 94 rue Gélinas, partie du lot 42-187.
- ✓ - Monsieur GAETAN DESHAIES, 38 rue Gélinas, partie du lot 42-194.
- Monsieur DANIEL JACOB, 30 rue Gélinas, partie du lot 42-195.
- ✓ - Monsieur DENIS COSSETTE, 3345 rue Côte d'Azur, partie du lot 162-260.
- ✓ - Monsieur ROBERT GOULET, 3355 rue Côte d'Azur, partie du lot 162-261.
- ✓ - Monsieur ROGER LIVERNOCHE, 3335 Côte Richelieu, partie des lots 162-14 et 162-15.
- Monsieur OTTORINO BARRUFALDI, 5325 rue Champagne, partie du lot 162-21.
- ✓ - Monsieur YVES BOURASSA, 5335 rue Monaco, partie du lot 162-29.
- ✓ - Monsieur LESTER R. LAHAYE, 5345 rue Monaco, partie non subdivisée du lot 162.
- ✓ - LES IMMEUBLES TROIS-RIVIERES INC., propriétaires des terrains vacants sur les lots 162-35 et 162-42, situés rues Courcelette et Dijon, respectivement.
- ✓ - Monsieur JEAN-MARC CARRE, 5340 rue Courcelette, partie du lot 162-36.
- ✓ - Monsieur JULIEN LOSIER, 5345 rue Dijon, partie du lot 162-41.
- Monsieur ROGER PRONOVOST, 5325 rue De Boulogne, partie des lots 162-81 et 162-82.

Que Monsieur le Maire, Monsieur Elzéar St-Arnauld soit et est autorisé par les présentes, à signer lesdits actes de servitude au nom de la Ville ainsi que tous autres documents requis, le cas échéant, pour donner plein effet à la présente résolution.

Que la présente résolution rescinde en totalité les résolutions au même effet numéros 167-74 et 316-74 en date des 17 juin et 2 décembre 1974 respectivement, et partiellement pour ce qui concerne les contrats de servitude d'égoût pluvial seulement, la résolution numéro 6-75 datée du 6 janvier 1975.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que Mlle Josée Grimard soit et est engagée comme Instructeur de piscine, en remplacement de M. André Charest démissionnaire.

ADOPTE.

Changement
de personnels
Loisirs
187-75

Le 2 juin 1975.

Succession Aubry

Demande d'ouvrir la rue encerclant le Parc afin de pouvoir y aménager les services.

Requête De Sienne

Une requête est parvenue à l'Hôtel de Ville concernant l'usine de pompage de la rue De Sienne.

Lumières de rues

Une requête de la Cie Sangamo demande qu'une lumière de circulation soit installée au coin des rues Boulevard Royal et Girard.

Commission Scolaire Rég. Vieilles Forges

Demande d'adopter un règlement concernant la vente dans les rues.

Boulevard Mauricien

Requête des résidents demandant une chaîne de rues sur le Boulevard Mauricien et le pavage.

Octroi Croix-Rouge
188-75

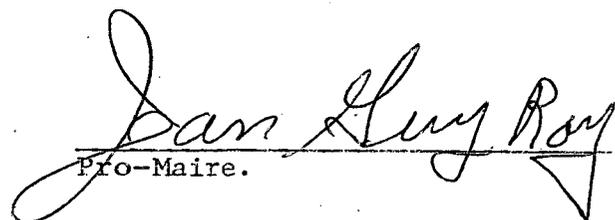
PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

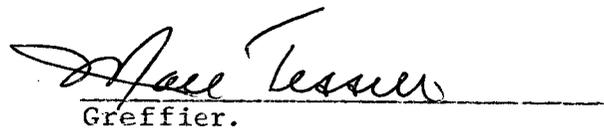
APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le trésorier soit autorisé à verser un montant de \$25.00 comme octroi à la Croix-Rouge Canadienne.

ADOpte.

Sur ce l'assemblée est levée.


Pro-Maire.


Greffier.

Le 9 juin 1975.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 9 juin 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient aussi place à la table des délibérations M.M les conseillers Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, M. Bertrand Gilbert, Inspecteur en construction, M. Jean-Claude Laroche, Directeur de Police.

M.M. Gérard Landry et Jérôme Cotnoir motivent leur absence pour des raisons personnelles.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné, par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire P. E. St-Arnault pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 9 juin 1975 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:-

- 1.- Adoption des minutes de la Séance du 2 juin 1975;
- 2.- Adoption des plaintes au rôle d'évaluation 1975;
- 3.- Nomination d'un Greffier et assistant-trésorier;
- 4.- Adoption du règlement No.280;
- 5.- Adoption des états financiers 1974;
- 6.- Adoption du plan de cadastre de M. Paul Michaud;
- 7.- Résolution - option d'achat pour terrain Parc Industriel;
- 8.- Résolution demandant au Ministère des Transports la confection d'un trottoir sous le Viaduc Jean XXIII;
- 9.- Résolution autorisant l'Avisseur Légal à prendre une mise en demeure contre les exploitants des carrières de sable.
- 10.- Avis de motion - Fossé Auger;
- 11.- Adoption du cadastre de M. Lavergne;
- 12.- Ouverture des soumissions - projet Hamelin - St-Arnaud;
- 13.- Résolution retenant les services professionnels de M. Serge Hamel, A.G. pour cadastre dans le Parc Industriel.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la Séance du 2 juin 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTÉ.

Adoption procès-
verbal
189-75

Le 9 juin 1975.

Procès-verbal
audition des
plaintes
190-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la Séance d'audition des plaintes au rôle d'évaluation soit et est adopté avec la restriction suivante:

- Que la décision rendue dans les cas de M.M. Vadeboncoeur, Carignan, Lacoursière, Montour, Talbot et Beaulieu soit contestée par la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Règlement No.
280
191-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No.280 décrétant un emprunt de \$350,000.00 pour la confection de chaîne de rues, de pavage, d'égoût sanitaire, d'égoût pluvial dans les secteurs Hamelin et St-Arnaud soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires soit tenue le 19 juin 1975 de 7:00 à 9:00 hres P.M.

ADOpte.

Etat financier
1974
192-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Les états financiers pour l'année 1974, présentés par la Firme Lamy, Bettez, Laroche, Brosseau, Beaudoin, Montreuil & Ass. soient et sont adoptés tels que présentés

ADOpte.

Cadastre Paul
Michaud
193-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de subdivision des lots 1023-1, 1023-2, préparé par l'Arpenteur-Géomètre Paul Michaud soit et est adopté tel que présenté.

ADOpte.

Trottoir Viaduc
Jean XXIII
194-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Transports pour la confection d'un trottoir longeant le Viaduc Jean XXIII dans les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Le 9 juin 1975.

Mise en demeure
Carrière de
sable
195-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'Aviseur Légal soit autorisé à prendre des mises en demeure contre les exploitants des carrières de sable dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest, afin de les inciter à prendre un permis d'exploitation ou à discontinuer leur opération.

ADOPTE.

Avis de motion
Fossé Auger

Le Conseiller Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement de répartition concernant le nettoyage du fossé Auger.

Cadastre M. La-
vergne
196-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G. pour le compte de M. Georges Lavergne soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Ouverture des
soumissions
Projet St-Arnaud
Hamelin
197-75

M. Marc Tessier, C.A. Gérant Trésorier, fait part aux membres du Conseil des soumissions reçues:

- Clément Ricard:	\$76,538.50
- La Cie de Construction Dollard Ltée:	\$90,351.05
- Paul Charbonneau- De l'Orme Construction:	\$80,466.16
- Gaston Paillé:	\$67,841.40

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la soumission présentée par M. Gaston Paillé, au montant de \$67,841.40 soit et est retenue.

ADOPTE.

Ajournement
198-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée à 10:30 hres.

ADOPTE.

Le 9 juin 1975.

Nomination Greffier Assistant-Trésorier
199-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que M. Claude Touzin soit nommé pour une période d'essai de six mois, assistant-trésorier et greffier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest au salaire de \$9,500.00 pour les premiers six mois et après confirmation de sa permanence, au salaire de \$10,000.00

ADOPTE.

Option - terrain
Parc Industriel
200-75

PROPOSE par M. Henri Guilbart, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'offre d'achat d'un terrain dans le Parc Industriel de la Firme M.C. Equipement.

ADOPTE.

Arpenteur-géomètre
201-75

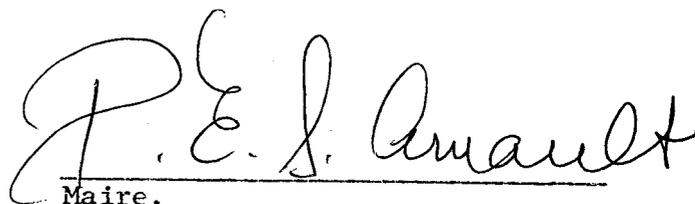
PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

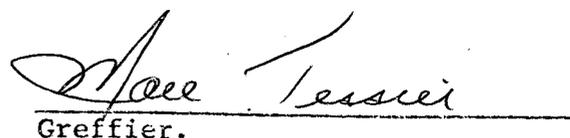
APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que M. Serge Hamel, A.G. soit autorisé à préparer le plan de cadastre de la partie Sud du Parc Industriel.

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 16 juin 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 16 juin 1975 sous la présidence de Son Honneur le maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Gaston Cormier et Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier C.A. Gérant-trésorier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, M. Bertrand Gilbert, directeur en construction et M. Guy Bourgon, directeur des loisirs.

M. le conseiller Gérard Landry motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal
202-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 9 juin 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOpte.

Directeur par intérim.
203-75

CONSIDERANT la démission de M. Jean-Claude Laroche comme directeur du service de police et des incendies;

CONSIDERANT que les demandes d'application et la sélection demanderont un délai de trois à quatre mois;

CONSIDERANT qu'il faut nommer un directeur par intérim pour cette période, il est:

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le Lieutenant M. Jean Proulx soit nommé directeur par intérim de la Sûreté et des incendies pour la ville de Trois-Rivières Ouest, pour une période de trois à quatre mois.

ADOpte.

Opérateur téléphone
204-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Gaétan Manseau soit engagé comme opérateur-téléphoniste pour une période d'essai de quatre mois au taux prévu à la convention collective.

ADOpte.

Rencontre
Commission Sco-
laire
205-75

Le 16 juin 1975.

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de rencontrer le conseil de la Commission Scolaire Chavigny, afin de définir ou clarifier les positions respectives des deux organismes.

ADOPTE.

Nomination
certaines rues
206-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que les rues du secteur Tessier pilote soient nommées: rue Simon, rue Cambert, rue Dollard, rue Leclerc, rue Pascal, rue ~~Lamy~~ et Boulevard Labelle.

Lamy
ADOPTE.

Contrat Roberto-
Lamana
207-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que Son Honneur le maire P.E. St-Arnault et le greffier soient et sont autorisés à signer un contrat pour la cueillette des chiens avec M. Roberto Lamana pour une période d'un an.

ADOPTE.

Cession de parc
et de ruës
208-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest comparaisse à un acte de cession par les Immeubles Trois-Rivieres Inc., à elle-même devant le notaire Yves-M. Veillette de Trois-Rivières, pour accepter la cession par ladite Compagnie à la ville de plusieurs rues, parcs et lisières de terrains connus et désignés comme étant les lots 161-234, 161-244, 161-254, 161-255, 161-295, 162-24, 162-25, 162-26, 162-27, 162-28, 162-83, 162-84, 162-85, 162-86, 162-87, 162-154, 162-160, P-161 et 162-161 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, le tout pour une considération gratuite et sujet à tous les énoncés, clauses et conditions contenus au projet de contrat préparé par ledit notaire Veillette, lequel projet a été soumis à l'assemblée et accepté tel quel.

Que la ville accepte que cette cession contienne une clause spéciale à l'effet que les terrains y décrits comme servant ou devant servir aux fins de parcs soient les derniers à être cédés par les Immeubles Trois-Rivières Inc. pour le secteur limité au nord-ouest par la rue Orléans, au sud-est par le Chemin Ste-Mar-guerite, au sud-ouest par Terrasse Duvernay Inc. et au nord-est par les terrains appartenant ou ayant appartenu à Pierre Bellemare et/ou Yves et Philibert Robichaud, et que la ville renonce à requérir de ladite Compagnie la cession de tout autre emplacement de parc pour le secteur concerné.

Le 16 juin 1975.

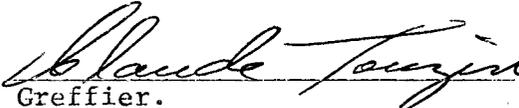
Que le maire, Monsieur Elzéar St-Arnault, soit et est autorisé par les présentes à signer ledit acte de cession au nom de la ville ainsi que tous autres documents requis, le cas échéant, pour donner plein effet à la présente résolution.

Que la présente résolution rescinde pour ce qui concerne la cession de rues et parcs par les Immeubles de Trois-Rivières Inc. d'autres résolutions au même effet en date des 13 septembre 1971, 4 juin 1973 et 6 janvier 1975, et portant les numéros 311-71, 181-73 et 6-75 respectivement.

ADOPTÉ.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 19 juin 1975.

Règlement No.
280

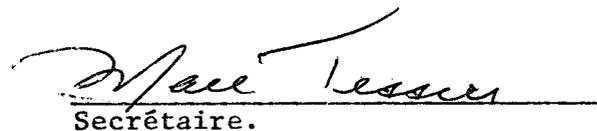
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 280:
concernant la confection d'un égoût sanitaire, d'un égoût
pluvial, de la mise en forme et du pavage dans les secteurs
Hamelin, St-Arnaud et autorisant un emprunt n'excédant pas
\$350,000.00 à cet effet, tenue le 19 juin 1975 à 7:00 hres
P.M., sous la présidence du conseiller Jean-Charles Cha-
rest; M. Marc Tessier agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture
de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du
certificat de publication ainsi que l'article 426 de la Loi
des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un
referendum concernant le règlement No. 280

A 9:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le
conseiller Jean-Charles Charest déclare le règlement No.280
approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 7 juillet 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la ville de Trois Rivières-Ouest tenue le 7 juillet 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier, M. Roland Lottinville, Ingénieur municipal, M. Bertrand Gilbert, Directeur en construction, M. Jean Proulx, Directeur intérimaire de la police et incendies et M. Claude Touzin, Greffier

Adoption procès verbal
209-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 16 juin 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOpte.

Adoption procès verbal assemblée électeurs
210-75

PROPOSE par M. Jean Charles-Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour le règlement No.280 tenue le 19 juin 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOpte.

Adoption liste de comptes 177C
211-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la liste de comptes No. 177-C pour le mois de juin 1975 soit et est approuvée telle que présentée.

ADOpte.

Ouverture des soumission Peinture des lampadaires
212-75

M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier, fait part aux membres du Conseil des soumissions reçues:

- Robert Frenette: 1 couche d'apprêt, 1 couche de peinture
\$5,927.50
1 couche d'apprêt, 2 couches de peinture
\$7,796.50
- Jean Masson Inc.: 1 couche d'apprêt, 1 couche de peinture
\$2,959.00
1 couche d'apprêt, 2 couches de peinture
\$4,118.00

PROPOSE par Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Le 7 juillet 1975.

212-75 suite...

Que la soumission présentée par Jean Masson Inc. au montant de \$4,118.00 soit et est retenue.

ADOPTÉ.

Ouverture des
soumissions
confection chaî-
ne de rue
213-75

M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier fait part aux membres du conseil des soumissions reçues:

A. Boisvert Inc:	\$51,712.50
Marcel Dubé:	\$37,430.00
Paul Lampron:	\$41,764.00

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la soumission présentée par Marcel Dubé au montant de \$37,430.00 soit et est retenue.

ADOPTÉ.

Cadastre du
Parc Industriel
214-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest soit et est adopté tel que préparé. (lots 9-16 à 9-21 incl., 10-24 à 10-37 incl, 12-20 à 12-25 inc. et 15-355 à 15-363)

ADOPTÉ.

Cadastre de M.
Marcel Milette
215-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. pour le compte de Marcel Milette soit et est adopté tel que présenté. Lot: 143-35.

ADOPTÉ.

Permis de cons-
truction Fernand
Tessier Règl:
200-S-16
216-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que 3 permis de construction soient octroyés à Fernand Tessier et que les services lui soient donnés d'ici six (6) mois.

ADOPTÉ.

Le 7 juillet 1975.

Contrat pour
achat de terrain
rue Bellefeuille
217-75

2,500.00
b.f.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que Me Garceau soit mandaté pour préparer un contrat pour l'achat de terrains rue Bellefeuille, plan de cadastre 15-180 Mme Carignan au montant de ~~\$2,000.00~~ et M. Champoux cadastre 15-202 et ~~203~~ au montant de \$5,500.00.

ADOPTÉ.

Amender l'arti-
cle 2 du règle-
ment 275
218-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No.275 à l'article 2, on ajoute le numéro de plan et le nom de l'Ingénieur qui l'a préparé.

ADOPTÉ.

Emprunt tempo-
raire règlement
275
219-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Qu'une demande d'emprunt temporaire à la Commission Municipale et à la Banque Provinciale pour le règlement No. 275 au montant de \$712,650.00, soit faite.

ADOPTÉ.

Adoption cadas-
tre Terrasse
Duvernay
220-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre des lots 160-492 à 160-498 et 161-298 à 161-310, présenté par Roger Gélinas, A.G. pour le compte de Terrasse Duvernay 1975 Ltée soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Ministère des
Affaires Muni-
cipales

Demande de modifier le règlement No.275 pour ajouter le nom de l'Ingénieur qui a préparé les plans et le numéro du plan.

Ministère des
Travaux publics
Canada

Copie de lettre au sujet du mur de soutènement.

Le 7 juillet

Théâtre des
Marguerites

Remerciement de M. Georges Carrère au sujet de la réception pour
la pièce de théâtre.

Sur ce l'assemblée est levée.

F. E. S. Anault
Maire

Claude Tuzin
Greffier.

Le 21 juillet 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 21 juillet 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean Guy Roy, Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier, M. Roland Lottinville, Ingénieur municipal, M. Bertrand Gilbert, Directeur en construction, M. Jean Proulx, Directeur intérimaire de la police et incendie, M. Guy Bourgon, Directeur des Loisirs et M. Claude Touzin, Greffier.

Adoption procès verbal
221-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 7 juillet 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption plan de cadastre
222-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Paul Michaud, A.G. pour R. St-Arnaud et Yves & Philibert Robichaud pour les lots: Réal St-Arnaud: Lots 162-1-23 à 162-1-26 incl. 162-285-1, 162-285-2, 162-286-1, 162-286-2, 162-287-1 et 162-287-2.

Yves Robichaud & Philibert: Lots 162-298 à 162-311 incl.

soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Autorisation contrat d'achat
223-75

PROPOSE par Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par Gaston Cormier, conseiller,

Que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer un contrat d'achat de terrains rue Bellefeuille, RE: Mme Carignan et M. Champoux.

ADOPTE.

Foyer pour personnes âgées.
224-75

CONSIDERANT que les membres du Conseil sont conscients qu'il existe à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité un besoin de logements pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique;

CONSIDERANT que suivant les démarches préliminaires auprès de la Société d'Habitation du Québec, cette dernière semble disposée à étudier la requête de la municipalité;

Le 21 juillet 1975

CONSIDERANT que le conseil a pris connaissance des dispositions de la Loi et des règlements de la Société d'Habitation du Québec et plus particulièrement de celles concernant la section "Habitation".

IL EST PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

- 1.- Le conseil demande à la Société d'Habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi.
- 2.- Le conseil demande à la Société de considérer la possibilité de réaliser un programme d'habitation pour familles ou personnes âgées à faible revenu ou à revenu modique d'environ 40 unités de logements dont 20 unités destinées aux familles et/ou 20 unités destinées aux personnes âgées.
- 3.- Le conseil s'engage à signer une convention avec la S.H.Q. par laquelle la municipalité participera financièrement aux déficits d'exploitation selon les modalités de la Loi et des règlements de la S.H.Q.
- 4.- Le conseil s'engage à collaborer à la réalisation par la Société du programme d'habitation.
- 5.- Le conseil fournira les infrastructures nécessaires, s'il y a lieu, pour la réalisation du programme.
- 6.- Le conseil s'engage à adopter, s'il y a lieu, un code du logement acceptable à la Société dans un délai satisfaisant à cette dernière.

ADOPTE.

PROPOSE par Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la Firme Pluritec soit mandatée pour préparer les plans et devis pour éclairage de rues dans les nouvelles rues de la ville.

ADOPTE.

PROPOSE par Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. pour le compte de Fernand Tessier, Lots 35-202-1, 35-202-2, 35-203-3 35-203-1, 35-203-2, 35-204-1 35-204-2, soit et est accepté tel que préparé.

ADOPTE.

Préparation plan
et devis éclairage de rues.
225-74

Adoption plan
de cadastre
Fernand Tessier
226-75

Le 21 juillet 1975.

Servitude em-
prise autoroute
55
227-75

PROPOSE par Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par Jean Charles Charest, conseiller,

Qu'une demande soit faite au Ministère de la voirie du Québec pour obtenir la permission d'une servitude dans l'emprise de la 55 pour la nouvelle ligne d'amenée d'aqueduc.

ADOPTÉ.

Expropriation
puits # 1
228-75

PROPOSE par Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par Gérard Landry, conseiller,

Que M. Jacques Lacroix, évaluateur soit autorisé à faire l'expertise du coût pour l'expropriation du puits # 1 re: M. Champagne.

ADOPTÉ.

Approbation
Ministère de
l'Environnement
Secteur Tessier
229-75

PROPOSE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'Ingénieur municipal M. Roland Lottinville, soit autorisé à présenter au Ministère de l'environnement les plans nos: 10-169 à 10-179 inclusivement pour fin d'approbation des travaux égout sanitaire, égout pluvial, aqueduc dans le secteur Tessier.

ADOPTÉ.

Approbation
Ministère de
l'Environnement
puits # 5
230-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'Ingénieur municipal M. Roland Lottinville, soit autorisé à renouveler au Ministère de l'Environnement l'approbation No. 16180-A-32 datant du 9 septembre 1971 se rapportant à la construction d'un nouveau puits.

ADOPTÉ.

Approbation
Ministère de
l'Environnement
re : aqueduc
231-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'Ingénieur municipal M. Roland Lottinville, soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement les plans Nos: 10-115, 10-117, 10-118 et 10-180 pour fin d'approbation des travaux à être confectionnés, soit pour une nouvelle ligne d'amenée d'aqueduc.

ADOPTÉ.

Le 21 juillet 1975.

Mutations
mai 1975
232-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

Que les mutations pour le mois de mai 1975 soient et sont adoptées telles que présentées.

ADOpte.

Commission de
police re: Di-
recteur
233-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

Une demande aide technique soit faite à la commission de police pour sélectionner parmi les 5 candidats retenus pour le nouveau poste de directeur de police.

ADOpte.

Plan de cadas-
tre Parc Indus-
triel
234-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer le plan de cadastre du Parc Industriel ainsi que le livre de renvoi, se rapportant aux lots 9-16 à 9-21 inc. 10-24 à 10-37 inc. 12-20 à 12-25 inc. 15-355 à 15-363.

ADOpte.

Ajournement
235-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée à 10:30 hres P.M.

ADOpte

A 11:00 hres le conseil se réunit de nouveau pour prendre en considération les sujets suivants:

Préparation
Plan de cadas-
tre rue Belle-
feuille
236-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

Que M. Serge Hamel, A.G. soit mandaté à préparer le plan de cadastre de la relocalisation de la rue Bellefeuille (Blvd Labelle).

ADOpte.

Enlever caractere de rue
237-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le caractère de rue des lots 37-164, 37-272 soit relevé.

ADOpte.

Le 21 juillet 1975

Annulation
plan de cadastre
238-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre 37-272, 38-154 soit annulé.

ADOpte.

Acceptation
plan de
cadastre Blvd
Labelle
239-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

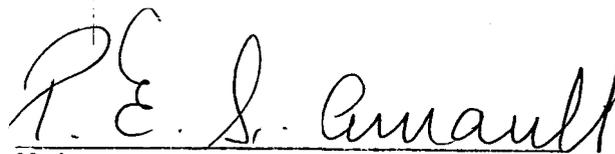
Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G. pour
les lots 37-272, 38-154 pour la relocalisation de la rue
Bellefeuille (Blvd Labelle) soit et est adopté.

ADOpte.

Ministère des
Transports

Accusé réception lettre re: Trottoir viaduc Jean XXIII.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 4 août 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 4 août 1975; sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A., Gérant-trésorier, M. Roland Lottinville, Ingénieur municipal, M. Bertrand Gilbert Directeur en construction, M. Jean Proulx, Directeur intérimaire de la police et incendie, M. Guy Bourgon, Directeur des Loisirs et M. Claude Touzin, Greffier.

Adoption procès-verbal
240-75

PROPOSE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 27 juillet 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOpte.

Adoption des mutations
241-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la liste des mutations pour le mois de juin 1975 soit et est adoptée.

ADOpte.

Taxe à biffer
242-75

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que différents comptes de taxes soient biffés au rôle de perception.

ADOpte.

Liste de comptes
178-C
243-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes No. 178-C pour le mois de juillet 1975 soit et est adoptée telle que présentée.

ADOpte.

Rues à 50 pieds
244-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales concernant les rues 162-291, 162-292, 162-293, 162-294, 162-1-22, 162-295, 162-296, pour qu'elles soient d'une largeur de 50 pieds.

ADOpte.

Le 4 août 1975.

Cours d'eau
Ste-Marguerite
245-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture pour qu'il envoie un inspecteur pour constater l'érosion constante des terrains longeant le cours d'eau Ste-Marguerite entre la route 138 et la voie du Canadien Pacifique.

ADOPTE.

Ouverture
soumissions
Secteur Tessier
246-75

M. Marc Tessier, C.A. gérant trésorier fait part aux membres du conseil des soumissions reçues pour la confection d'égouts sanitaire, pluvial, aqueduc et mise en forme de rues dans le Secteur Tessier:

- André Boisvert:	\$192,567.50
- Anatole Proulx:	\$222,855.00
- Delorme Construction:	\$173,418.77
- Gaston Paillé:	\$218,374.58
- Construction Terpel Ltée:	\$253,836.55

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la soumission de André Boisvert au montant de \$192,567.50 soit acceptée étant donné que Delorme Const. n'est pas conforme. M. Marc Tessier avise Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault que le plus bas soumissionnaire est Delorme Construction et a bien un chèque certifié de 10% et demande que la résolution soit rescindée.

M. Jean-Guy Roy, conseiller et M. Gérard Landry, conseiller, à la demande de M. le Maire P.E. St-Arnault accepte de rescinder la résolution originale et le plus bas soumissionnaire Delorme Construction au montant de \$173,418.77 qui est conforme d'après la demande de soumissions, soit accepté.

ADOPTE

Ouverture
soumissions
pavage de rues
247-75

M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier fait part aux membres du conseil des soumissions reçues pour le pavage de rues dans différents secteurs de la ville:

- Regional Asphalte:	\$127,180.00
- Massicotte & Fils:	\$131,390.00

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la soumission de Regional Asphalte au montant de \$127,180.00 soit et est acceptée.

ADOPTE.

TAXES A BIFFER SEANCE DU 4 AOUT 1975

	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>Raisons</u>
Beaudet Gilles			\$11.00	eau chargée trop. ✓
Blais Mme Jules (Chalet chargé pour maison)			\$18.00	" " " ✓
Bourdeau Robert (2 mois eau)			\$ 6.00	" " " ✓
Caron Mme C. Hector (Grandeur terrain à corriger)			671 Règlement	" " " ✓
Gélinas Henri (2 ième logement non loué sous-sol)			\$36.00	eau chargée en trop ✓
Larouche François 255.16	255.16	269.07		Taxe chargée en trop. ✓
Ordre Frères Prêcheurs (eau église -presbytère)			\$72.00	eau chargée en trop. ✓
Proulx Albert (2 ième logement non occupé)			\$36.00	" " " ✓
Rathé André (superficie à corriger)			\$72.75	règl. chargé en trop ✓
Renaud Marcellin (1 mois eau)			\$ 3.00	eau chargée en trop ✓
Poirier Mme Jos L. (Taxes 50.03 plus 9.00 eau 3 mois)			\$59.03	3 mois pas d'eau ✓
Centre du Hobby (local centre d'Achats)			\$36.00	pas d'eau dans local ✓
	<hr/>			
	\$255.16	\$269.07	\$356.49	

TOTAL: \$880.72

Yves & Philibert Robichaud lot 162-277
 lot 162-282
 lot 162-240

\$17.40 ✓
 \$12.80 ✓ + 6.39 ✓
 \$30.94 ✓

Propriétés achetées par la ville le 2 mai.

Plan de cadas-
tre René Mercier
248-75

Le 4 août 1975.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par R. Gélinas pour les lots 138-4, 139-1, 140-3 pour le compte de René Mercier soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Préparation
contrat servitu-
Secteur Tes-
sier.
249-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le notaire G.G. Garceau soit autorisé à préparer le contrat pour les servitudes du Secteur Tessier.

ADOPTÉ.

Signature Maire
contrat ser-
vitudes
250-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer le contrat pour les servitudes du Secteur Tessier.

ADOPTÉ.

Pension annuelle
M. J.E. Launier
251-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisée à payer une pension annuelle de \$2,000.00 à M. J.E. Launier, rétroactive le 1^{er} février 1975 conformément au projet de Loi 110 du Bill Privé.

ADOPTÉ.

Renouveler
emprunt au fond
général.
252-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Qu'une demande soit faite à la Commission Municipale pour renouveler l'emprunt de \$400,000.00 au fond général.

ADOPTÉ.

Lumière de rue
rue Sangamo.
253-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Qu'une demande soit faite à l'Hydro Québec pour l'installation d'une lumière de rue, rue Sangamo.

ADOPTÉ.

Protocole d'entente servitude autoroute 55.
254-75

Le 4 août 1975.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer le protocole d'entente pour la servitude de la nouvelle ligne d'aqueduc le long de l'autoroute 55.

ADOpte.

Avis de motion

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée une résolution pour la confection de chaînes de rue sur le Blvd Mauricien.

Taux de taxes pour institutions
255-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le taux de la taxe pour la ~~prochaine~~⁷⁶ année pour la Commission Scolaire soit de \$0.30 et pour les communautés religieuses soit de \$0.80 du \$100.00 d'évaluation pour se conformer à la Loi de l'évaluation foncière article 18, paragraphe 8 et 10.

ADOpte.

Cadastre Blvd Labelle
256-75.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer le plan de cadastre et le livre de renvoi du Blvd Labelle, lots 38-299 et 37-474.

ADOpte.

Protocole d'entente Jeux du Québec
257-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les différents protocoles d'entente pour les Jeux du Québec et que M. Guy Bourgon, Directeur des Loisirs, soit désigné le porte parole officiel de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Commission de Police

Accuse réception lettre pour examens du nouveau directeur de police.

Commission de Police

Nous informe que les examens auront lieu le 12 août 1975 à Québec possiblement.

Ministère des Affaires Municipales

Approbation ouverture de rues à 50 pieds.

Le 4 août 1975.

Ministère des
Transports

M. Guy Bourgeault, chemin du dépotoir sera pavé.

Ministère des
Transports

M. Guy Bourgeault, viaduc Jean XXIII passage de piétons
est la responsabilité de la Ville.

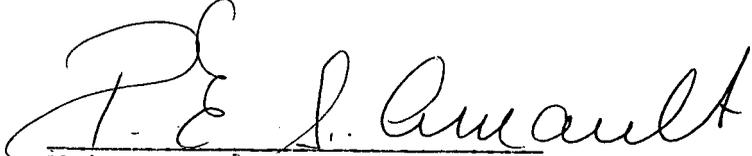
Pétition

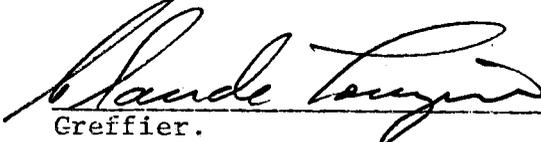
Demandant des "Arrêts" aux quatre coins à l'angle des
rues Ste-Marguerite et Côte Richelieu.

Société d'Habi-
tation du Québec

Accuse réception lettre pour foyer personnes âgées.

Sur ce l'assemblée est levée à 10:20 hres P.M.


Maire


Greffier.

Le 18 août 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 18 août 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, M. Jean Proulx, Directeur intérimaire de la Police et incendie et M. Claude Touzin, Greffier.

M. Jean Guy Roy motive son absence pour des raisons personnelles

Adoption procès-verbal
258-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 4 août 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Contrat pour servitude
259-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le notaire G.G. Garceau soit autorisé à préparer le contrat pour servitude de 5 pieds sur les no. de cadastre 12-16, 10-21, P-12 et P-10 entre la rue Ste-Marguerite et la rue Jean XXIII et que le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer ce contrat.

ADOPTE.

Contrat pour servitude
260-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le notaire G.G. Garceau soit autorisé à préparer le contrat pour servitude rue Iberville no. de cadastre 38-205 et 38-206 et que le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer ce contrat.

ADOPTE.

Avis de motion

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée une résolution pour la confection d'un égout pluvial et réfection du pavage sur la rue Notre-Dame.

Vente de terrains à Super Chrome

Cet item sera reporté à une prochaine assemblée car l'acheteur désire s'approprier une plus grande superficie de terrain.

Le 18 août 1975.

Retirer avis
de motion

Le conseiller Gérard Landry retire son avis de motion qu'il a présenté lors de la dernière assemblée concernant la confection de chaînes de rue sur le Blvd Mauricien.

Avis de motion

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée une résolution pour la confection de chaîne de béton et d'élargissement de pavage sur le Blvd Mauricien.

Ouverture de
soumissions
éclairage de rue
261-75

M. Marc Tessier fait part aux membres du conseil des soumissions reçues:

Caron & Fils:	\$39,490.50
Guimond Electrique:	\$25,608.00
Alpha Electrique:	\$30,349.00

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la soumission de Guimond Electrique au montant de \$25,608.00 soit retenue.

ADOPTÉ.

Construction
nouveau puits
262-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la Firme Lévesque soit autorisée à construire le nouveau puits d'aqueduc pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'un estimé de \$50,000.00 environ.

ADOPTÉ.

Présentation
des plans
Secteur Lamonta-
gne- Min. de
L'Environnement
263-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que l'Ingénieur Municipal M. Roland Lottinville soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement les plans pour fin d'approbation des travaux à être confectionnés soit un égout sanitaire, égout pluvial, aqueduc dans le Secteur Lamontagne.

Plans: 10-183 à 10-189 inclusivement et 10-3.

ADOPTÉ.

Modification
plan du lot P-35
264-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Serge Hamel, A.G. soit autorisé à préparer le plan de modification du lot P-35 situé à l'arrière du Motel Moulin Rouge et du Secteur Tessier.

ADOPTÉ.

Le 18 août 1975,

Plan de cadastre
L.J.Deshaies Inc.
265-75

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par E.Lair, A.G. pour les lots 17-240 à 17-296 incl. pour L.J.Deshaies Inc. soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Cadastre
Georges Cyrenne
266-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G. pour les lots 35-289-1, 35-289-2, 35-290-1, 35-290-2, 35-291-1, 35-291-2, 35-292-1, 35-292-2 pour Georges Cyrenne soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Demande de servitude à L.J. Deshaies
267-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Qu'une demande de servitude de 20 pieds pour un égout pluvial soit faite à L.J. Deshaies Inc.

ADOPTÉ.

Ministère des
Transports

Entretien des chemins d'hiver re: autoroute

Ministère des
Affaires Municipales

Enlever le caractère de rue, lot 38-56, aucune objection.

Club de Patinage
Artistique

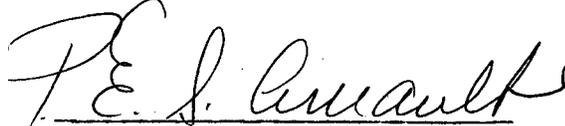
Appréciation pour les quatre heures gratuites de glace à leur disposition.

Association des
Citoyens de
T.R.O.

Règlement concernant les chiens errant dans le Secteur Duvernay

Résolution concernant le viaduc Jean XXIII

Sur ce l'assemblée est levée à 10:00 hres P.M.


Maire


Greffier.

Le 26 août 1975.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 26 août 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. ST-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Jean-Guy Roy, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, M. Jean-Proulx, Directeur intérimaire de la Police et incendie, M. Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de Construction, M. Guy Bourgon, Directeur des Loisirs et M. Claude Touzin, Greffier.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné, par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 26 août du mois d'août 1975 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

- 1.-Adoption des minutes de la séance du 18 août 1975;
- 2.-Règlement No. 281 - Blvd Mauricien;
- 3.-Règlement No. 282 - rue Notre-Dame;
- 4.-Avis de motion - Secteur Terrasse Lamontagne;
- 5.-Résolution pour autoriser les rues à 50 pieds Secteur Deshaies;
- 6.-Adoption plan de cadastre de Paul Nassif et Louis Glassman;
- 7.-Adoption plan de cadastre de Mme Claire Deschesne;
- 8.-Adoption plan de cadastre de Mme Claire Deschesne;
- 9.-Résolution pour les nouveaux noms des rues du Secteur Terrasse Lamontagne et Rosemont;

Adoption du
procès-verbal
268-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 18 août 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Règlement No.
281 Blvd Mauri-
cien
269-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller.

Que le règlement No. 281 concernant la confection de chaînes de béton et l'élargissement de pavage et un égout pluvial sur le Blvd Mauricien soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue le 8 septembre 1975 entre 7:00 hres et 9:00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 26 août 1975.

Règlement No.
282 rue Notre-
Dame
270-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 282 concernant la confection d'un égout pluvial et la réfection du pavage sur la rue Notre-Dame soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue le 8 septembre de 7:00 à 9:00 hres P.M.

ADOPTE.

Avis de motion
Secteur Terras-
se Lamontagne

Le conseiller Jean Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement d'emprunt au montant de \$ 625,000.00, pour la confection d'un égout pluvial, sanitaire, mise en forme, pavage, chaîne de béton et éclairage par canalisation souterraine dans la 2 ième partie du Secteur Lamontagne.

Résolution rues
à 50 pieds
271-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales concernant les rues 17-~~226~~²²², 17-244, 17-243, 17-242, 17-~~295~~²⁹³, 17-241, 17-240 pour qu'elles soient d'une largeur de 50 pieds.

ADOPTE.

Adoption plan
de cadastre
Terr.Duvernay
272-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre présenté par Roger Gélinas, A.G. pour Paul Nassif et Louis Glassman concernant les lots 160-499 à 160-513, 161-311 à 161-326 soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Adoption plan
de cadastre
Mme Claire
Deschesne Dargis
273-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre présenté par Roger Gélinas, A.G. pour le compte de Mme Claire Deschesne Dargis, concernant les lots 146-1 à 146-4, 147-23 à 147-35 et 149-73 soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Adoption plan
de cadastre
Mme Claire
Deschesne Dargis
274-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre présenté par Roger Gélinas, A.G. pour le compte de Mme Claire Deschesne Dargis, concernant les lots 146-5 à 146-6, 147-36 à 146-40, 150-11 à 150-17 soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Le 26 août 1975.

PROPOSE par M. Gérard Landry,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les nouvelles rues du Secteur Terrasse Lamontagne seront désignées par les noms de rues suivants: rue Lacoursière, rue Lausanne et Côte Verdun. Dans le secteur Rosemont, la nouvelle rue portera le nom de rue Lisieux.

ADOPTE.

Approbation d'un emprunt par obligation au montant de \$898,000. pour le règlement No. 275.

Approbation du règlement No. 275.

Concernant une demande d'inspection du cours d'eau Ste-Marguerite.

M. Guilbert remercie pour les fleurs envoyées.

Sur ce l'assemblée est levée à 10:00 hres P.M.

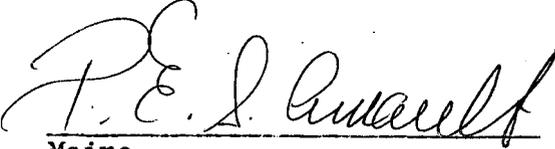
Noms de rues
Secteur Lamontagne,
Rosemont.
275-75

Commission
Municipale du
Québec

Ministère des
Affaires Municipales

Yvon Picotte
Maskinongé.

Remerciement


Maire.


Greffier.

Le 2 septembre 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 2 septembre 1975; sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Jean-Guy Roy, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, M. Jean Proulx, Directeur intérimaire de la Police et incendie, M. Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de construction, M. Guy Bourgon, Directeur des Loisirs et M. Claude Touzin, Greffier.

Adoption du
procès-verbal
276-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 26 août 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption liste
de comptes
277-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes 179-C pour le mois d'août 1975 soit et est adoptée.

ADOPTE.

Mutations
278-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les mutations pour le mois de juillet 1975 soient et sont adoptées.

ADOPTE.

Adoption du
règlement 283
279-85

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 283 concernant la confection d'un égout pluvial, sanitaire, mise en forme, pavage, chaîne de béton et éclairage par canalisation souterraine dans la 2^{ième} partie du Secteur Lamontagne et autorisant un emprunt de \$625,000.00 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue le 15 septembre 1975 de 7:00 à 9:00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 2 septembre 1975.

Option d'achat
Ciné Parc
280-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

Il est résolu de donner une option d'achat de trois (3) mois dans le Parc Industriel pour Arthur Gaudreault en vue de la construction d'un Ciné Parc sur les lots P-9 et P-10.

ADOPTE.

Offre d'achat
Super Chrome
281-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

La Cie Super Chrome offre à la ville de Trois-Rivières-Ouest de s'approprier le terrain de 53,000 pieds carrés (cadastre 12-4) dans le Parc Industriel au prix de \$0.161/pi.carré.

ADOPTE.

Offre d'achat
Autobus Saucier
282-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

La Cie d'autobus Saucier offre à la ville de Trois-Rivières-Ouest de s'approprier le terrain de 33,000 pieds carrés (cadastre 10-9-2) dans le Parc Industriel au prix de \$0.161/pi.carré.

ADOPTE.

Avis de motion
rue Dollard et

~~Lamy~~ *Lamy*

Le conseiller Jean Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme de la rue Dollard et ~~Lamy~~ pour un montant de ~~\$90,000.~~ *\$80,000* *Lamy*

Nomination d'un
pro-maire
283-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

RESOLU UNANIMEMENT.

Que le conseiller Jean-Charles Charest soit nommé pro-maire pour les quatre prochains mois.

ADOPTE.

Soumission
Secteur Rosemont
284-75

M. Marc Tessier, C.A. Gérant fait part aux membres du Conseil des soumissions reçues:

- Delorme Construction:	\$111,585.76
- André Boisvert Excavation:	\$134,082.20
- La Cie de Construction Dollard:	\$166,233.75
- Gaston Paillé Inc:	\$128,569.65
- Clément Ricard:	\$151,815.00

Soumission
Secteur Rosemont
suite..

Le 2 septembre 1975.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la soumission de Delorme Construction au montant de \$111,585.76 soit et est adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

Avis de motion
Modification
règl. 527.

Le conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée une modification à l'article 2 du règlement 527 .

Avis de motion
Modification
règl. 528

Le conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée une modification à l'article 2 du règlement 528.

Noms de rues
Secteur Deshaies
285-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que les noms suivants: Place Viau, Boulevard Marion, rue Riopel, rue ~~Lemaire~~ et rue Bernard soient et sont adoptés pour le Secteur Deshaies tels que présentés.

ADOPTE.

Noms de rues
Secteur Duvernay
286-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les noms suivants: Boulevard Laflamme, rue Dumouchel, rue Dompierre et rue Poitiers soient et sont adoptés pour le Secteur Duvernay tels que présentés.

ADOPTE.

Adoption cadastre de rues
287-75
(Projet Paul Villemure)

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre des rues 17-304, 17-305, 17-306 et 17-307 préparé par Georges Gariépy, A.G. pour le compte de Paul Villemure et que cette résolution soit envoyée au Ministère des Affaires Municipales concernant l'ouverture de ces rues à 50 pieds.

ADOPTE.

Plan de cadastre
Laurent J. Deshaies
288-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre présenté par Edouard Lair, A.G. pour le compte de L.J. Deshaies concernant les lots 17-240 à 17-293 incl. soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Le 2 septembre 1975.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas, A.G. pour le compte de Paul Nassif et Louis Glassman de Terrasse Duvernay 1975 Ltée pour les lots 160-514 à 160-535, 161-327 à 161-330 soit adopté tel que présenté. (Dossier 20621)

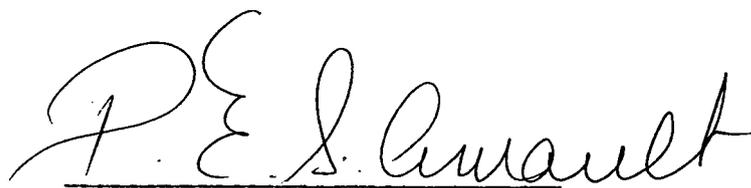
ADOpte.

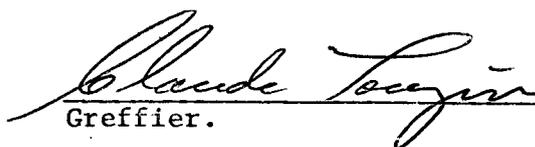
Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement de zonage pour la partie Sud de la zone M3 pour être intégré à la zone U3 (terrain de Marcel Dubé rue Notre-Dame)

Approbation pour ouverture de rues à 50 pieds.

Une inspection sera effectuée dans un bref délai au cours d'eau Ste-Marguerite, nous informe M. Yvon Picotte, Député.

Sur ce l'assemblée est levée à 10:00 hres P.M.


Maire.


Greffier.

Adoption plan
de cadastre
Terr. Duvernay
289-75

Avis de motion
modification
zonage

Ministère des
Affaires Municipales

Ministère de
l'Agriculture

Le 8 septembre 1975.

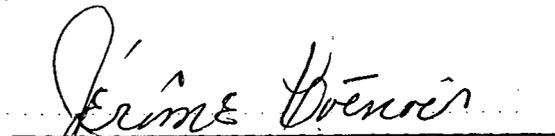
Règlement No.
281

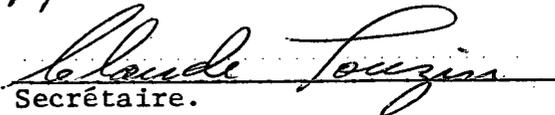
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernés par le règlement No. 281 concernant la confection de chaînes de béton, d'égout pluvial, et élargissement de pavage sur le Boulevard Mauricien et autorisant un emprunt n'excédant pas \$70,000.00, tenue le 8 septembre 1975 de 7:00 à 9:00 hres P.M., sous la présidence du conseiller Jérôme Cotnoir; M. Claude Touzin agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Un seul électeur intéressé s'est présenté pour demander un référendum concernant le règlement No. 281.

A 9:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Jérôme Cotnoir, déclare le règlement No. 281 approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 8 septembre 1975.

Règlement No.
282

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernés par le règlement No. 282 concernant la confection d'un égout pluvial et le pavage sur la rue Notre-Dame et autorisant un emprunt n'excédant pas \$82,000.00, tenue le 8 septembre 1975 de 7:00 à 9:00 hres P.M. sous la présidence du conseiller Jérôme Cotnoir; M. Claude Touzin agit comme secrétaire de l'assemblée.

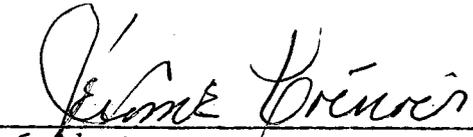
L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

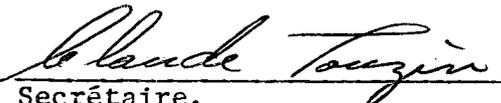
Les électeurs suivants demandèrent que le règlement No. 282 soit refusé, ce sont:

Herman Lyonnais, René Dubois, André Raymond, Bertrand Carpentier, Emile Bourassa, Robert Lupien, Cécile Plamondon, Mme François Beaudry, Réginald Stanford, S.A. Barakett Succ. Lester Morel, Marcel Rocheleau, René Gauthier, Jean Barakett, Henri Paul Bellemare, L.P. Mongrain, Antoinette Laroche, Mme Eugène Baril succ. Mme A.D. Barakett, Jos Elie Lamy, Maurice Duhaime, Paul Francoeur, Daniel Hachez, Patrick French, Raoul Duhaime, Alain Allier, Yvon Boucher, Claire F. Larocque, Roland Desrosiers, Roméo Duberger, Maurice Larocque, Jean Guillemette, Clément Boucher.

Règlement No. 282 suite.

Le nombre de contribuables demandant que le règlement soit refusé étant de vingt et plus comme prescrit par la Loi, M. le président de l'assemblée des électeurs déclare le règlement No. 282⁰²² refusé *b.t.* par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 15 septembre 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 15 septembre 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier, M. Jean-Marie Guin, Directeur des travaux publics, M. Jean Proulx, Directeur intérimaire de Police et incendie, M. Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, M. Guy Bourgon, Directeur des Loisirs, M. René Bourassa, dessinateur et M. Claude Touzin, Greffier.

M. Henri Guilbert motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal
290-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 2 septembre 1975 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Adoption procès-verbal assemblée des électeurs
291-75

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 8 septembre 1975 pour les règlements No. 281, 282 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Avis de motion rescinder le règlement 282.

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un projet dans le but de rescinder le règlement No. 282.

Adoption des mutations août 1975
292-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les mutations pour le mois d'août 1975 soit et sont adoptées telles que présentées.

ADOPTÉ.

Ouverture de soumission Egout pluvial Blvd Mauricien
293-75

M. Le Gérant Marc Tessier, fait part aux membres du conseil des soumissions reçues:

- Gaston Paillé	\$21,529.25
- Anatole Proulx	\$26,364.80
- André Boisvert	\$28,474.90

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la soumission de Gaston Paillé au montant de \$21,529.25 pour la confection d'un égout pluvial sur le boul. Mauricien soit retenue.

ADOPTÉ.

Soumission
chaînes de rues
294-75

Le 15 septembre 1975.

Le Gérant, M. Marc Tessier, C.A. fait part aux membres du conseil
des soumissions reçues:

- Un seul soumissionnaire Marcel Dubé - \$16,000.00

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la soumission de Marcel Dubé au montant de \$16,000.00 pour la
confection de chaînes de rues soit retenue.

ADOPTE.

Avis de motion
Secteur Duver-
nay 4 ième
secteur.

Le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet
qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement
pour la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de
la mise en forme, des chaînes de béton, du pavage, d'aqueduc et
d'éclairage par canalisation souterraine dans le Secteur Duver-
nay sur les rues Landerneau, Laflamme, Dumouchel et Poitiers.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 527-A concernant une erreur de procédure
du règlement No. 527 soit et est adopté tel que rédigé dans le
livre des règlements de la ville. Que l'assemblée des électeurs
propriétaires concernés soit tenue le 25 septembre 1975 entre
7:00 et 8:00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption du
règlement 527-A
295-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 528-A concernant une erreur de procédure
du règlement No. 528 soit et est adopté tel que rédigé dans le
livre des règlements de la ville. Que l'assemblée des électeurs
propriétaires concernés soit tenue le 25 septembre 1975 entre
7:00 et 8:00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption du
règlement 528-A
296-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'Ingénieur municipal M. Roland Lottinville soit autorisé
à présenter au ministère de l'Environnement les plans Nos. 10-8
10-9, 10-10, 10-181 pour fin d'approbation des travaux à être
confectionnés soit un égout pluvial sur le boul. Mauricien.

ADOPTE.

Autoriser l'ing.
présenter plans
min. Environne-
ment.
297-75

Le 15 septembre 1975.

Résolution
autorisant l'ing.
présenter plan
T. Duvernay
4 ième secteur
298-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que l'Ingénieur municipal M. Roland Lottinville soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement les plans no. 10-131, 10-190, 10-191 et 10-192 pour fin d'approbation des travaux à être confectionnés, soit un égout sanitaire, un égout pluvial et l'aqueduc dans le secteur Duvernay, sur les rues Landerneau, Laflamme, Dumouchel et Poitiers.

ADOPTÉ.

Adoption règle-
ment no. 284.
299-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

Que le règlement No. 284 concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et du pavage dans le secteur Tessier, sur les rues Lamy et Dollard, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue le 25 septembre 1975 de 7:00 à 9:00 hres P.M.

ADOPTÉ.

Résolution
pour céder le
chemin de servi-
ce de Polyvalen-
te
300-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges de céder le chemin de service menant à la Polyvalente Chavigny pour la somme nominale de \$1.00 et s'engage à l'entretenir.

ADOPTÉ.

Résolution le
mairie à signer
contrat
301-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault soit et est autorisé à signer un contrat d'usufruit sur le lot 29-121 rue Lacerte en faveur de M. Emile René, pour la somme de \$1.00 par année. et que le notaire Veillette soit autorisé à préparer le contrat.

ADOPTÉ.

Avis de motion
Parc Industriel

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour la confection d'un égout sanitaire, pluvial, mise en forme, chaînes de rue et pavage dans le Parc Industriel et autorisant un emprunt n'excédant pas \$350,000.00.

Le 15 septembre 1975.

Adoption règlement 200-S-105
302-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-105 amendant le règlement No. 200 par le détachement d'une partie des lots P-34 de la zone M 3 pour être intégré à la zone U-3 soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue le 25 septembre de 7:00 et 8:00 hres P.M.

b.T

ADOPTE.

Adoption plan de cadastre
A. Gagnon
303-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. pour le compte de A. Gagnon pour le lot 90-1 soit adopté tel que présenté. (dossier 30953)

ADOPTE.

Résolution pour servitude
304-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le notaire Martin Veillette soit autorisé à préparer les contrats pour les servitudes suivantes:

- 1.- Servitude de 20 pieds le long du fossé Bettez avec L.J. Deshaies.
 - 2.- Servitude de 3 pieds rue Després
 - 3.- Servitude de 5 pieds rue Marseille
- et autorisant le Maire P.E. St-Arnault à signer ces contrats.

ADOPTE.

Résolution modifier règlement 525/A
305-75

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Dans le but de se conformer à la demande exprimée en relation avec l'article 5.06 de la Régie des Rentes du Québec, on doit ajouter l'annexe A au règlement 525, article 15.01.

ADOPTE.

Résolution félicitation
Dr Lacoursière
306-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT.

CONSIDERANT que la finale provinciale des Jeux du Québec, tenue du 14 au 24 août 1975, marque une époque historique dans les annales des villes de Trois-Rivières-Ouest, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières;

Le 15 septembre 1975.

CONSIDERANT que les éclatants succès remportés témoignent hautement du travail admirable et du dévouement inlassable des membres du Comité Organisateur;

CONSIDERANT que le conseil se réjouit vivement de cette brillante réussite en même temps que de ces heureuses conséquences;

IL EST PROPOSE, APPUYE ET RESOLU A L'UNANIMITE

Que le conseil de la ville de Trois-Rivières-Ouest est particulièrement heureux de s'associer aux autorités des villes de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine pour offrir au Docteur Paul Lacoursière, Président, ainsi qu'à tous et chacun des membres du Comité Organisateur des Jeux du Québec, été 75, l'expression de ses plus sincères félicitations, accompagnées du témoignage empressé de sa très vive reconnaissance.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la séance régulière du conseil de ville est ajournée jusqu'à 11:00 hres P.M. dans le but d'étudier les différents items de l'ordre du jour.

ADOPTE.

La séance du conseil reprend à 11:00 hres précises.

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. pour le compte de Georges Cyrenne et Germain Poulin pour les lots nos. 35-145-1, 35-145-2, 35-170-4 soit adopté tel que présenté. (dossier 30951)

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. pour le compte de Laviolette Development Inc., pour les lots 35-163-1, 35-163-2, 35-163-3 et d'enlever le caractère de rue sur les lots 35-163-1 et 35-163-2. soit adopté tel que préparé. (dossier 30948)

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. pour le compte de Georges Cyrenne, pour les lots 35-146-1, 35-146-2, 35-147-1, 35-147-2, 35-294 à 35-296 incl. soit adopté tel que présenté. (les lots 35-294 à 35-296 incl. remplacent le lot 35-163-2 qui est annulé) (dossier 30976)

ADOPTE.

Ajournement
3C7-75

Adoption plan
de cadastre
Georges Cyrenne
Germain Poulin
308-75

Adoption plan
de cadastre
Laviolette Dev.
enlever caractè-
re de rue
3C 9-75

Adoption plan
de cadastre
Georges Cyrenne
310-75

Le 15 septembre 1975.

Résolution
sympathie
M. Guilbert.
311-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT.

Le Conseil de ville de Trois-Rivières-Ouest sympathise avec M. et Mme Henri Guilbert suite au décès de leur fille France et désire leur offrir leur plus sincère condoléance.

ADOPTE.

Plan de cadas-
tre Claire
Deschênes Dargis
312-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G. pour le compte de Mme Claire Deschênes Dargis, pour les lots 145-1 à 145-3, 146-7 à 146-31, 147-40 à 147-50, 150-18 à 150-25 soit adopté tel que présenté. (dossier No. 20760)

ADOPTE.

Rescinder
résolution
200-75 par
313-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

Que la résolution no. 200-75 passée et adoptée le 9 juin concernant la vente à M.C. Equipement Inc. soit et est rescindée à toute fin que de droit.

ADOPTE

Rescinder
résolution
281-75 par
314-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la résolution No. 281-75 passée et adoptée le 2 septembre concernant la vente à Super Chrome soit et est rescindée à toute fin que de droit.

ADOPTE.

Rescinder
résolution
282-75 par
315-75

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la résolution No. 282-75 passée et adoptée le 2 septembre concernant la vente à Yvon Saucier soit et est rescindée à toute fin que de droit.

ADOPTE.

Vente M.C.
 Equipement
 316-75

Le 15 septembre 1975.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la Corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest, vende à M.C. Equipement Inc. un terrain de figure irrégulière composé d'une partie du lot 15-359 et des lots 12-23 au plan et livre de renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivieres, P.Q. borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné au nord-est par le lot 12-23 (rue) et le lot 10-36 (rue) vers le sud-est par une partie des lots 10, 12, 15, vers le sud-ouest par une partie du lot 15-359, vers le nord-ouest par les lots 15-360 (rue) et 12-22 (rue).

MESURES:

Mesurant quatre cent cinq pieds et un centième (405.01) et soixante-huit pieds et cinquante deux centièmes (68.52) le long d'un arc de cercle de cinquante pieds (50.0) de rayon vers le nord-ouest, deux cent cinquante-et-un pieds et quatre vingt-dix-sept centièmes (251.97) et soixante-dix-neuf pieds et cinquante-deux centièmes (179.52) le long d'un arc de cercle de cent trente pieds (130.0) de rayon vers le nord-est, cinq cent cinquante-et-un pieds et quarante-trois centièmes (551.43) vers le sud-est, trois cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et soixante-douze centièmes (399.72) vers le sud-ouest; contenant en superficie cent soixante, seize mille sept cent soixante pieds carrés (176,760 pi.car)

Cette vente est faire au prix de \$0.182 le pied carré soit trente deux mille, cent soixante et dix dollars et trente deux cents (\$32,170.32) payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze mois à compter de la signature des présentes, un édifices dont l'emprise sera d'environ quinze milles pieds carrés (15,000) Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur (quatre vingt-dix pour cent) 90% du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain, présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie bâties est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que (quatre-vingt-dix pour cent 90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Gilles Guy Garceau, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisés à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest, vende à M. Yvon Saucier, un terrain de figure irrégulière composé du lot 10-9-2, au plan et livre de renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q. borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot 10-11 vers le sud-est par le lots 10-12 et 10-13, vers le sud et le sud-ouest par le lot 10-8 (rue), vers le nord-ouest par le lot 10-9-1.

Vente Yvon
Saucier
317-75

Le 15 septembre 1975.

MESURES:

Mesurant 150 pieds dans sa ligne est, 244.65 pieds dans sa ligne sud, 155.07 pieds dans sa ligne ouest, 211.56 pieds dans sa ligne nord.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie trente quatre mille trois cent quatre vingt-seize pieds carrés (34,496) Mesure anglaise.

Cette vente est faite au prix de \$0.182 le piéd carré, soit six mille deux cent soixante-dix huit dollars vingt sept cents payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente (\$6,278.27)

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ quatre milles pieds carrés (4,000 pieds carrés). Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur (quatre-vingt-dix pour cent) 90% du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excedant pas quatre fois la superficie bâtie et soustraite à l'application de la présente restriction.

Le 15 septembre 1975.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au projet de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que (quatre vingt dix 90% pour cent) du prix présentement payé pour telle partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisses dessus construites peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Gilles Guy Garceau, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ainsi que par le ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la Corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest, vende à la Cie Super Chrome Inc., un terrain de figure irrégulière composé du lot 12-4, au plan et livre de renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q. borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot 12-11 (rue), vers le sud-est par le lot 12-5, vers le sud et le sud-ouest par le lot 15-295, 15-315, 15-314 et vers le nord-ouest par le lot 12-3.

MESURES:

Mesurant dans sa ligne est 205.78 pieds, dans sa ligne sud 238 pieds, dans sa ligne ouest 201 pieds et dans sa ligne nord 287 pieds.

Vente Super
Chrome
318-75

Le 15 septembre 1975

SUPERFICIE:

Contenant en superficie cinquante trois mille cinq cent vingt-six pieds carrés (53,526 pi.car.) mesure anglaise.

Cette vente est faite au prix de \$0.182 le pied carré soit neuf mille sept cent quarante et un dollars soixante treize cents (\$9,741.73) payable en trois versements annuels également réparties dont le premier à la signature de l'acte de vente.

Les traxe municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de vingt-quatre mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ treize mille, cinq cents pieds carrés (13,500 pi.car.). Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur (quatre vingt-dix pour cent 90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre fois la superficie bâtie et soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que (quatre vingt-dix pour cent 90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Le 15 septembre 1975.

Il est bien entendu, cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisses dessus construites peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Gilles Guy Garceau, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ainsi que le ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE.

Ministère des
Transports

Convention relative à l'installation d'utilité publique dans l'emprise de l'autoroute 55.

Société d'habitations
Québec

Programme de logements pour personnes âgées.

Syndicat des
employés municipaux
de T.R.O.

Remerciements pour indexation.

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. S. Amault
Maire.

Claude Touzin
Greffier.

Le 15 septembre 1975.

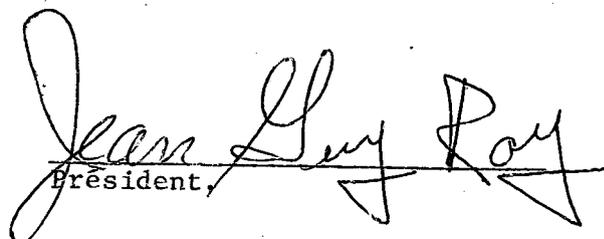
Règlement No.
283

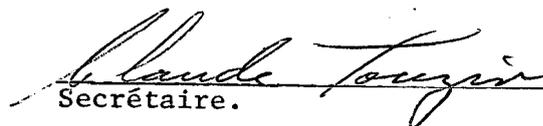
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernés par le règlement No. 283 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, du pavage, de la mise en forme, des chaînes de béton et de l'éclairage par canalisation souterraine dans le secteur Terrasse Lamontagne 2 ième partie et autorisant un emprunt n'excédant pas \$625,000.00, tenue le 15 septembre 1975 de 7:00 à 9:00 hres P.M., sous la présidence du conseiller Jean Guy Roy; M. Claude Touzin agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un référendum concernant le règlement No.283.

A 9:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Jean Guy Roy, déclare le règlement No. 283 approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 18 septembre 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Jérôme Cotnoir Henri Guilbert; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier et M. Claude Touzin, Greffier.

M. Gaston Cormier et M. Gérard Landry motivent leur absence pour des raisons personnelles.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 18 ième jour de mois de septembre 1975 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

- 1.- Adoption du règlement No. 285 - Parc Industriel
- 2.- Avis de motion - pour modifier l'article 29 du règlement 200.

Adoption règlement
No. 285
319-75

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement No. 285 concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme, du pavage et de chaînes de béton dans le Parc Industriel et autorisant un emprunt n'excédant pas \$350,000.00 soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue le 29 septembre 1975 de 7:00 hres à 9:00 hres P.M.

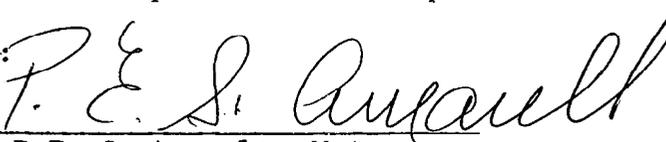
ADOPTE.

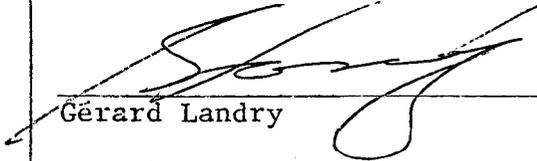
Avis de motion
Modification
art.20 regl.200

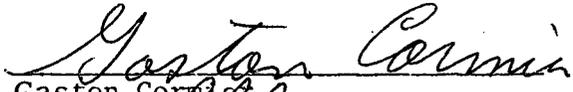
Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour modifier l'article 29 du règlement No.200.

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 18 septembre 1975.

Et nous avons signé:

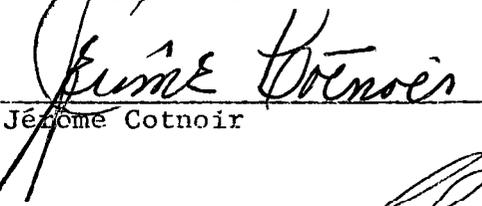

P.E. St-Arnault, Maire.

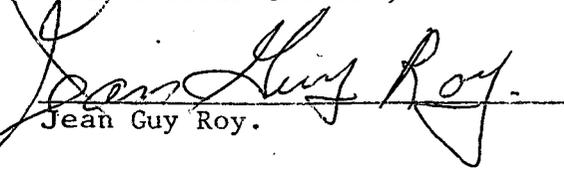

Gérard Landry

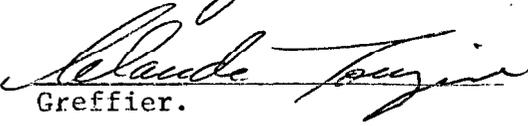

Gaston Cormier


Henri Guilbert


Jean-Charles Charest,


Jérôme Cotnoir


Jean-Guy Roy.


Greffier.

Le 23 septembre 1975.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 23 septembre 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert, Gaston Cormier et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier, M. Roland Lottinville, Ingénieur municipal et Claude Touzin, Greffier.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le 23 septembre 1975 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

- 1.- Ouverture soumissions - Terrasse Duvernay rues Dumouchel, Laflamme, Landerneau et Poitiers;
- 2.- Adoption règlement No. 286- Terrasse Duvernay.
- 3.- Adoption règlement No.200-S-106 - Modification article 29 règlement No.200;
- 4.- Autorisation pour que Roger Gélinas prépare le plan de cadastre de la Côte Verdun;
- 5.- Adoption plan de cadastre de Maurice Dargis
- 6.- Adoption plan de cadastre Société C.David
- 7.- Adoption plan de cadastre Marcel Dubé
- 8.- Demande à l'Hydro Québec, lumières pour Terrasse Duvernay.

Ouverture sou-
missions
Terr.Duvernay

M. Marc Tessier, C.A. fait part aux membres du conseil des soumissions reçues:

- André Boisvert	\$175,308.30
- Clément Ricard:	\$173,891.10
- Gaston Paillé:	\$146,937.50

Les soumissions sont retenues et le choix de celui qui obtiendra le contrat sera rendu officiel après étude par le département technique à la séance du conseil le 6 octobre 1975.

Adoption règle-
ment No.286
320-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No.286 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage des rues Landerneau, Laflamme, Dumouchel et Poitiers soit et est accepté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue le 6 octobre entre 7:00 et 9:00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 23 septembre 1975

Adoption règlement
200-S-106
321-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No.200-S-106 pour amender l'article 29 du règlement No.200, permettant les cours arrières de quatre (4) pieds aux bâtisses principales, dans les zones CG et CM du plan directeur No. 1280-11 soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue le 6 octobre 1975 entre 7:00 et 8:00 hres P.M.

ADOPTE.

Préparation
cadastre Côte
Verdun
322-75

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Roger Gélinas, A.G. soit autorisé à préparer le plan de cadastre de la future Côte Verdun.

ADOPTE

Cadastre Mauri-
ce Dargis
323-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas, A.G. pour le compte de Maurice Dargis, pour les lots 145-4 à 145-14, 150-26 à 150-98 soit et est adopté tel que présenté. (dossier No.20761)

ADOPTE.

Cadastre Marcel
Dubé
324-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. pour le compte de Marcel Dubé, pour une partie du lot P-34 bornée au sud par la route 138 et à l'ouest par le chemin de service de la Polyvalente, soit adopté conditionnellement à l'entente avec la Commission Scolaire, qui nous doit nous céder le chemin de service. (Dossier 30978)

ADOPTE.

Cadastre Soc.
C. David
325-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la plan de cadastre préparé par Georges Gariépy, A.G. pour le compte de la Société Conrad David Inc. pour les lots 147-51 et 147-52, 149-74 à 149-82, 156-26 à 156-29 incl. soit adopté tel que présenté. (dossier 75-119)

ADOPTE.

Le 23 septembre 1975.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que demande soit faite à l'Hydro Québec pour qu'il prépare un projet d'éclairage dans le secteur Rosemont sur les rues Monaco, Champagne, De Boulogne, Côte Rosemont et Hamelin.

ADOpte.

Remerciements pour nom de rue en l'honneur de son mari.

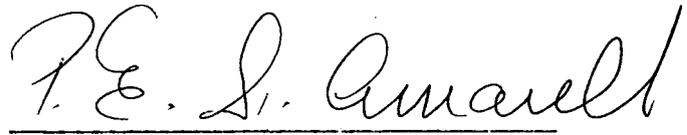
rue à 50 pieds
rue à 60 pieds.

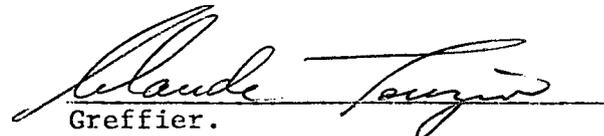
Demande une lumière

RE: Journaliste Jacques Gingras.

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour ajouter l'annexe A au règlement No.525, dans le but de se conformer à l'article 506 de la Régie des Rentes du Québec.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Lumières de
rues Secteur
Rosemont.
326-75

Mme Marcel
Laflamme

Ministère des
Affaires Muni-
cipales

Les Pneus
Mauricien

Jacques Trahan

Avis de motion
Régie des
Rentes.

Le 25 septembre 1975

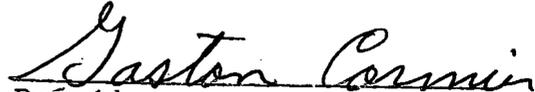
Règlement No.
284

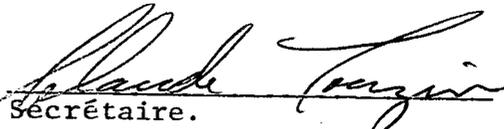
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernés par le règlement No.284 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme et du pavage dans le Secteur Tessier sur les rues Lamy et Dollard et autorisant un emprunt n'excédant pas \$80,000. à cet effet, tenue le 25 septembre 1975 de 7:00 à 9:00 hres P.M. sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Claude Touzin agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de moiton, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un référendum concernant le règlement No.284

A 9:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Gaston Cormier, déclare le règlement No.284 approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 25 septembre 1975.

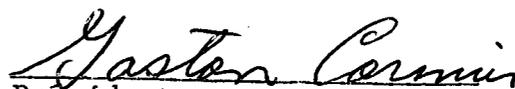
Règlement No.
527-A

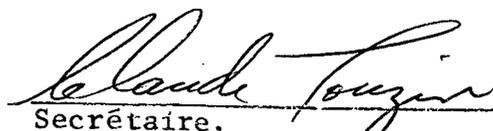
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernés par le règlement No.527-A modifiant le règlement No.527 pour la fermeture d'une partie du Ch. Ste-Marguerite à toute fin que de droit, tenue le 25 septembre 1975 de 7:00 à 8:00 hres P.M., sous la présidence du conseiller Gaston Cormier, M. Claude Touzin agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un référendum concernant le règlement No. 527-A.

A 8:00 hres P.M. précises le président de l'assemblée le conseiller Gaston Cormier, déclare le règlement No. 527-A approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 25 septembre 1975

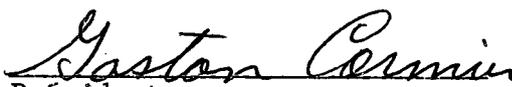
Règlement No.
528-A

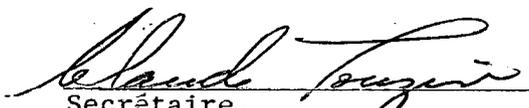
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernés par le règlement No. 528-A modifiant le règlement No. 528 pour la fermeture d'une partie du Boul. St-Jean à toute fin que de droit, tenue le 25 septembre 1975 de 7:00 hres à 8:00 hres P.M., sous la présidence du conseiller Gaston Cormier, M. Claude Touzin agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un référendum concernant le règlement No. 528-A

A 8:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Gaston Cormier, déclare le règlement No. 528-A approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 25 septembre 1975.

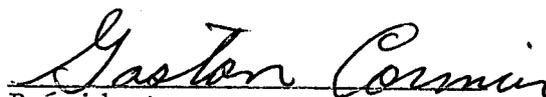
Règlement No.
200-S-105

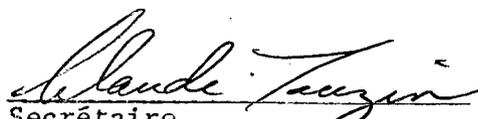
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernés par le règlement No. 200-S-105 amendant le règlement No.200 par le détachement d'une partie des lots P-34 de la zone M3 pour être intégrer à la zone U-3, tenue le 25 septembre 1975 de 7:00 à 8:00 hres P.M., sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Claude Touzin agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un référendum concernant le règlement No.200-S-105.

A 8:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Gaston Cormier déclare le règlement No.200-S-105 approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 29 septembre 1975

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 29 septembre 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert, Gaston Cormier et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, Ingénieur, M. Jean Proulx, directeur intérimaire, M. Bertrand Gilbert, directeur des permis de construction et Claude Touzin, Greffier.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance spéciale du conseil de cette municipalité est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du conseil, le 29 ième jour de septembre 1975 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

- 1.- Adoption procès-verbal de la séance du 15 septembre;
- 2.- Adoption procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 15 septembre;
- 3.- Adoption procès-verbal séance du 18 septembre;
- 4.- Adoption procès-verbal séance du 23 septembre;
- 5.- Adoption procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 25 septembre;
- 6.- Adoption du règlement No. 525-A concernant la modification de l'article 15.01 pour se conformer à l'article 5.06 de la Régie des Rentes du Québec.
- 7.- Soumissions retenues du 23 septembre;
- 8.- Résolution autorisant Serge Hamel, A.G. à préparer un plan de cadastre pour l'achat d'une partie de terrain de M. Pierre Bellemare entre la rue De Boulogne et le Ch. Ste-Maegerite, d'une largeur de 10 pieds.
- 9.- Résolution autorisant le notaire Garceau à préparer un contrat pour l'achat d'une partie d'un terrain appartenant à M. Pierre Bellemare, d'une largeur de 10 pieds, entre les rues De Boulogne et Ch. Ste-Marguerite pour la somme de \$500.00 et autorisant le maire à signer le contrat;
- 10.- Résolution autorisant l'ingénieur municipal M. Roland Lottinville à présenter les plans au service de l'environnement pour le Secteur Deshaies;

Adoption procès-verbal 15 sept.
327-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 15 septembre 1975 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Adoption procès-verbal assemblée des électeurs 15 sept.
328-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 15 septembre 1975 pour le règlement No.283, soit adopté tel que présenté

ADOPTÉ.

Le 29 septembre 1975.

Adoption procès-
verbal 18 sept.
329-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 18 septembre 1975 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Adoption procès-
verbal 23 sept.
330-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 23 septembre 1975 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Adoption procès-
verbal assemblée
des électeurs
25 sept.
331-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 25 septembre 1975 pour le règlement No.284, 527-A, 528-A et 200-S-105 soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Adoption règle-
ment No.525-A
332-75

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No.525-A concernant la modification de l'article 15.01 pour se conformer à l'article 5.06 de la Régie des Rentes du Québec soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville et qu'une assemblée des électeurs soit tenue le 9 octobre 1975, entre 7:00 et 8:00 hres.

ADOPTE.

Soumissions
Terrasse Duver-
nay
333-75

Les soumissions du 23 septembre 1975 qui étaient celles de M. André Boisvert Excv. au montant de \$175,308.30, Clément Ricard au montant de \$173,891.10 et Gaston Paillé au montant de \$146,937.50 qui ont été retenues:

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la soumission de Gaston Paillé au montant de 146,937.50 soit retenue .

ADOPTE.

Le 29 septembre 1975.

Autoriser Serge Hamel, plan de cadastre 334-75

PROPOSE par Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par Jean-Charles Charest, conseiller,

Que M. Serge Hamel, A.G. soit autorisé à préparer un plan de cadastre pour l'achat d'une partie de terrain de M. Pierre Bellemare entre la rue De Boulogne et le Ch. Ste-Marguerite d'une largeur de 10 pieds.

ADOPTÉ.

Autoriser Notaire Garceau contrat. 335-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le notaire G.C. Garceau soit autorisé à préparer un contrat pour l'achat d'une partie du terrain appartenant à M. Pierre Bellemare, d'une largeur de 10 pieds entre les rues De Boulogne et Ch. Ste-Marguerite pour la somme de \$500.00 et autorisant le maire P.E. St-Arnault à signer le contrat.

ADOPTÉ.

Présentation des plans du secteur Deshaies au min. de l'Environnement 336-75

PROPOSE par Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, soit autorisé à présenter les plans du secteur Deshaies, au service de l'Environnement., pour l'aqueduc, l'égouts sanitaire et pluvial. plans nos: 6-5, 10-194 à 10-199, 10-201 et 10-206.

ADOPTÉ.

Comité de Citoyens

Concernant les zones M-3

Aviseur légal

Re: Homologation ou réserve pour fins publics

Aviseur légal

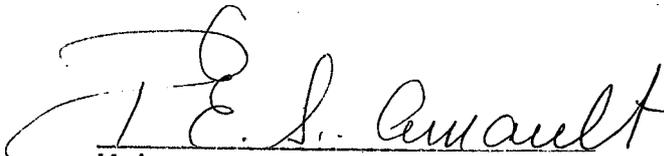
Re: Pavage de la rue Notre-Dame.

Min. Richesses Naturelles

RE: Cours d'eau Ste-Marguerite.

Pétition des gens du Secteur Rosemont.

Chaînes de béton.


Maire.


Greffier.

Le 29 septembre 1975

Règlement No.
285

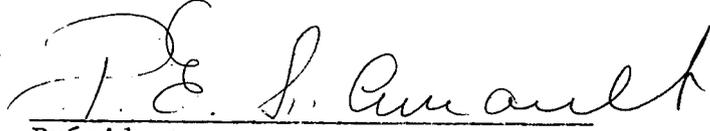
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernés par le règlement No.285 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc de la mise en forme, des chaînes de béton et du pavage dans le Parc Industriel et autorisant un emprunt n'excédant pas \$350,000.00 à cet effet, tenue le 29 septembre 1975, de 7:00 à 9:00 hres P.M., sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault, M. Claude Touzin agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par l'avis de motion, de l'avis de convocation, du certificat de publication ainsi que l'article 593 de la Loi des Cités et villes.

Les électeurs suivants demandent que le règlement No.285 passe en référendum:

M. Bernard Charest, M. François Aubry, M. Jacques Dugré, M. Jean-Paul Normandin, M. Claude Isabel, M. Eugène Désaulniers, M. Frédéric Francoeur, M. Pierre Monfette, M. Vianney Cossette, M. Serge Rocheleau et Hector Dumont.

Le nombre de contribuables demandant que le règlement No.285 passe en référendum étant de 11 et que selon la Loi il faut 20 personnes pour s'objecter à un règlement d'emprunt, M. le président de l'assemblée des électeurs M. P.E. St-Arnault, maire, déclare le règlement No. 295 adopté par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 6 octobre 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6 ième jour d'octobre 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table de délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Henri Guilbert, Gaston Cormier et Gérard Landry, étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A. Gérant municipal, M. Roland Lottinville, Ingénieur municipal, M. Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, M. Guy Bourgon Directeur des Loisirs, M. Jean Proulx directeur intérimaire de police et des incendies et M. Claude Touzin, Greffier.

M. Jérôme Cotnoir motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal
337-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 29 septembre 1975 soit et est adopté tel que rédigé, dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal assemblée des électeurs
338-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 29 septembre 1975 pour le règlement No. 285 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Liste de comptes
180-C
339-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de compte no. 180-C pour le mois de septembre 1975 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Soumissions auto-patrouille
340-75

M. Marc Tessier, C.A. fait part aux membres du conseil des soumissions reçues:

Jean Fréchette	\$7,153.20 plus taxe
Trois-Rivières Plymouth	\$6,800.00 " "
Trois-Rivières Chevrolet	\$8,000.00 " "
Matte Automobile	\$7,550.00 " "

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Le 6 octobre 1975

Que la soumission de Trois-Rivières Plymouth au montant de \$6,800.00 soit retenue.

ADOPTE.

Soumissions
Terr. Lamontagne
341-75

M. Marc Tessier, C.A. fait part aux membres du conseil des soumissions reçues:

- André Boisvert Excv.	\$203,578.88
- Dollard Construction	\$246,476.20
- Gaston Bourassa	\$244,555.00
- Massicotte & Fils	\$231,011.28
- Gaston Paillé	\$190,460.00
- Clément Ricard	\$211,376.25

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la soumission au montant de \$190,460.00 de Gaston Paillé soit et est retenue pour des travaux dans le secteur Terrasse Lamontagne.

ADOPTE.

Plan de cadastre
Guy Côté
342-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Georges Gariépy, A.G. pour le compte de Guy Côté concernant les lots 17-135-1 et 17-135-2 soit accepté tel que présenté.
Dossier (75-131, H.O. 13-21-S)

ADOPTE.

Cadastre partie
Parc Industriel
343-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. pour le compte de la Corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant les lots 15-359-1 et 15-359-2 soit accepté tel que présenté. (Dossier 30-992)

ADOPTE.

Nom de rue
Parc Industriel
344-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la nouvelle rue du Parc Industriel qui desservira les terrains de M.C. Equipement soit et est nommée "Rue Simon".

ADOPTE.

Le 6 octobre 1975.

Adoption règlement 282-A
345-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 282-A abrogeant le règlement No. 282 soit accepté tel que rédigé dans le livre des règlements et que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue le 20 octobre 1975 entre 7:00 et 8:00 hres P.M.

ADOpte.

Autoriser Yves
M. Veillette
préparer contrat
346-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le notaire Yves M. Veillette soit autorisé à préparer un contrat de servitude de 5 pieds sur des terrains appartenant à Mme Claire Deschêne Dargis, rue Lacoursière, et que le Maire soit autorisé à signer le contrat.

ADOpte.

Cession de terrains
Min. Transports
347-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Transports de céder à la ville de Trois-Rivières-Ouest pour la somme nominale de \$1.00 une partie des lots 12-22, 12-23, 15-359 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOpte.

Cadastre Pierre
Bellemare
348-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. pour le compte de Pierre Bellemare, concernant le lot 162-312 soit accepté tel que présenté (dossier 31009)

ADOpte.

Rues à 50 pieds
349-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Affaires municipales pour l'ouverture de rues à 50 pieds sur les lots 147-45, 146-17, 150-22, 150-41, 150-80, 150-81, 150-90, 147-52, 149-82, 156-29

ADOpte.

Le 6 octobre 1975.

Cession de rues
et servitudes
350-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Partie A)

Que le notaire G.G. Garceau soit autorisé à préparer différents contrats de cession de rues et servitudes et que le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer ces contrats.

Secteur Tessier rues: 35-200, 35-201, 35-209, 35-260, 35-259, 35-224-1, 35-265, 35-276, 35-266, 35-172-1, 35-173-4, 35-293, et 35-225.

Secteur Duvernay rues: 160-503, 161-320, 161-329, 160-524, 161-305, 160-492, 161-298, 160-496, 160-455, 160-491, 160-468, 160-433, 160-428-1, 160-429-1, 160-430-3.

Plus une servitude (plan annexé)

Secteur Lamontagne rues: 147-45, 146-17, 150-22, 150-41, 150-80, 150-81, 150-90, 147-1, 150-10, 150-9, 147-52, 149-82, 156-29.

Partie B)

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller

Que le notaire Yves M. Veillette soit autorisé à préparer différents contrats de cession de rues et servitudes et que le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer ces contrats.

Secteur Deshaies rues: 17-292, 17-244, 17-243, 17-242, 17-293, 17-241, 17-240, 17-304, 17-305, 17-306, 17-307 et servitude plan annexé.

Secteur Rosemont rues: 162-280, 162-1-37, 162-1-19, 162-291, 162-292, 162-293, 162-294, 162-267, 162-1-22, 162-295, 162-296 et servitude plan annexé.

ADOpte.

Avis de motion
règlement 287

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, de la mise en forme et pavage dans le secteur Deshaies pour un emprunt de \$320,000.00

Min. Affaires
Municipales
Commission
Municipale

Approbation règlement 279.

" " "

Sur ce l'assemblée est levée.

P.E. St-Arnault
Maire.

Claude Touzin
Greffier.

Le 6 octobre 1975.

Règlement No.
286

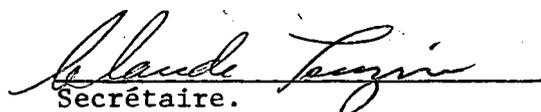
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernés par le règlement No. 286 concernant la confection d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage des rues Landerneau, Laflamme, Dumouchel et Poitiers et autorisant un emprunt n'excédant pas \$279,000.00 à cet effet, tenue le 6 octobre 1975, de 7:00 à 9:00 hres P.M., sous la présidence du conseiller Henri Guilbert, M. Claude Touzin agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par l'avis de motion, de l'avis de convocation, du certificat de publication ainsi que l'article 593 de la Loi des Cités et villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un référendum concernant le règlement No. 286.

A 9:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Henri Guilbert déclare le règlement No. 286 approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 6 octobre 1975.

Règlement No.
200-S-106

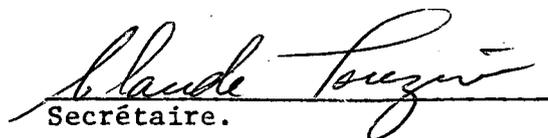
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernés par le règlement No.200-S-106 amendant le règlement No.200 article 29, pour permettre des cours arrières de quatre pieds aux bâtisses principales, dans les zones CG et CM du plan directeur No. 1280-11, tenue le 6 octobre 1975 de 7:00 à 8:00 hres P.M. sous la présidence du conseiller Henri Guilbert, M. Claude Touzin agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un référendum concernant le règlement No. 200-S-106.

A 8:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Henri Guilbert, déclare le règlement No.200-S-106 approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 9 octobre 1975.

Règlement No.
525-A

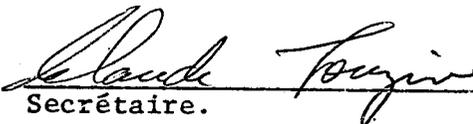
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernés par le règlement No. 525-A pour ajouter au règlement No. 525 l'article 15.01 dans le but de se conformer à l'article 5.06 de la régie des rentes du Québec, tenue le 9 octobre 1975 de 7:00 à 8:00 hres P.M., sous la présidence du conseiller Henri Guilbert; M. Claude Touzin agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par l'avis de motion, de l'avis de convocation, du certificat de publication ainsi que l'article 593 de la Loi des Cités et villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un référendum concernant le règlement No. 525-A.

A 9:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Henri Guilbert, déclare le règlement No. 525-A approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 20 octobre 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 octobre 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table de délibérations M.M les conseillers Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir et Gérard Landry, étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier, M. Roland Lottinville, Ingénieur municipal, M. Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, M. Jean Proulx Directeur intérimaire de police et des incendies et M. Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal 6 oct.
351-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 6 octobre 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption procès verbal assemblée électeurs.
352-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 6 octobre 1975, pour les règlements No. 286 et 200-S-106 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal assemblée électeurs
353-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 9 octobre 1975, pour le règlement No. 525-A soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Mutation sept.75
354-75

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les mutations pour le mois de septembre 1975 soient adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

Soumissions
Secteur Deshaies
355-75

M. Marc Tessier, Gérant fait part aux membres du conseil des soumissions reçues:

- Dollard Construction	\$201,327.25
- Clément Ricard:	\$222,332.50
- André Boisvert:	\$183,584.80

Le 20 octobre 1975.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la soumission de André Boisvert au montant de \$183,584.80 soit et est retenue.

ADOPTE.

Adoption règle-
ment no. 287
356-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 287 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme et du pavage des rues Marion, Riopel, Lemoine, Bernard, Bellefeuille et Lacerte et autorisant un emprunt n'excédant pas \$270,000. à cet effet soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville et que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue le 30 octobre 1975 entre 7:00 et 9:00 hres P.M.

ADOPTE.

Biffage de
taxes 1975
357-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que les comptes de taxes pour l'année 1975 soient biffés pour les propriétaires suivants:

- 1.- Laurent Proulx- \$81.20 selon certificat No. 226-75
expropriation évaluateur.
- 2.- Pauline Rivard- \$9.00 trois mois d'eau chargés en trop.
- 3.- Jean Bouchard - \$10.50 trois mois et demi d'eau chargés
en trop.
- 4.- Jean-Yves Gagnon - \$15.00 cinq mois d'eau chargés en
trop.
- 5.- Marc Pellerin - \$19.59 répartition de lumière chargée
en trop.

ADOPTE.

Vente aux en-
chères.
358-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que demande soit faite à la Commission Municipale pour autoriser la ville de Trois-Rivieres-Ouest à faire l'énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles concernant la future vente aux enchères dans le but de se conformer à l'article 550 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE.

Le 20 octobre 75. 3440

Que le notaire G.G. Garceau soit autorisé à préparer le contrat.

Et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTE.

CONSIDERANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest a un besoin immédiat d'un système de cartographie;

CONSIDERANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest est en plein essor dans le domaine du développement;

CONSIDERANT qu'il est urgent et primordiale pour la ville de Trois-Rivières-Ouest d'avoir des cartes adéquates;

IL EST PROPOSE ET RESOLU

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales de faire préparer une carte à l'échelle du millième avec de nouvelles photographies aériennes, le tout pour l'évaluation et compilation cadastrale.

ADOPTE.

Approbation règlement No. 527
Approbation règlement No. 528

RE: Transport en commun solde impayé.

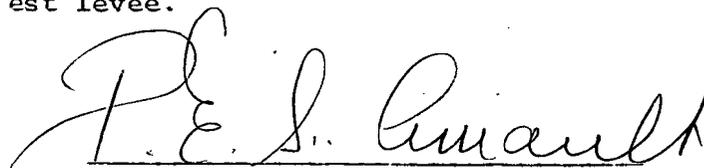
Approbation règlement No. 280
Approbation règlement No. 278
Approbation vente Yvon Saucier
Approbation vente M.C. Equipement.

Re: Rivières Ste-Marguerite

Approbation règlement No. 278
Approbation règlement No. 280.

Transport en commun.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

363-75 suite.

Plans topographi-
ques
364-75

Commission Muni-
cipale

Cie Transport
St-Maurice

Min. Affaires
Municipales

Min. Agriculture

Comm. Municipale

Cité Cap-de-la
Madeleine

Le 20 octobre 1975.

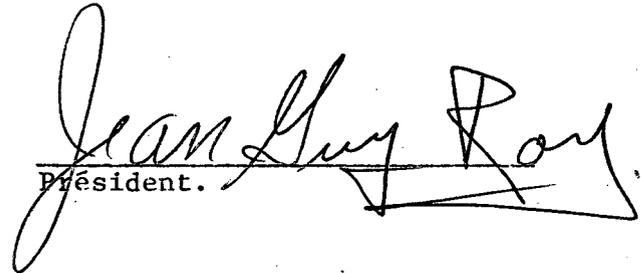
Règlement No.
282-A

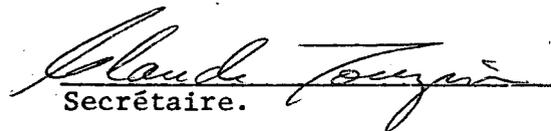
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernés par le règlement No. 282-A abrogeant le règlement No. 282, tenue le 20 octobre 1975 de 7:00 hres à 8:00 hres P.M., sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Claude Touzin agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par l'avis de motion, de l'avis de convocation, du certificat de publication ainsi que l'article 593 de la Loi des Cités et villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un référendum concernant le règlement No. 282-A.

A 8:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Jean-Guy Roy déclare le règlement No. 282-A approuvé par les électeurs.


Président.


Secrétaire.

Le 27 octobre 1975.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 27 octobre 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table de délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir et Gérard Landry, étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, M. Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, M. Jean Proulx, Directeur intérimaire de police et incendies et M. Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du conseil de la ville de Trois-Rivières-Ouest est convoquée par Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du conseil, le 27 ième jour du mois d'octobre 1975 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 octobre;
- 2.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 20 octobre 1975;
- 3.- Résolution autorisant le notaire St-Martin à préparer le contrat de vente d'une partie du Boulevard St-Jean et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer le contrat.
- 4.- Résolution autorisant le notaire Yves M.Veillette à préparer le contrat de vente d'une partie du Ch. Ste-Marguerite et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer le contrat.
- 5.- Avis de motion: modifiant article 4 du règlement 136-N en vue de fixer à \$4.00 annuellement la licence pour chien.
- 6.- Avis de motion: modifiant l'article 11 C du règlement No. 200 prohibant les garages de peinture et débosselage sur le territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest sauf dans la zone I-7 du plan directeur No. 1280-11.
- 7.- Avis de motion rescindant certains règlements de la ville fixant la hauteur des clôtures à 3 pieds à l'avant des lignes de construction.
- 8.- Avis de motion permettant la construction de piscine dans les alignements de construction, à des endroits spécifiques dans la ville.
- 9.- Nomination du nouveau directeur de police et incendie.

Adoption procès-verbal 20 oct.
365-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 20 octobre 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Le 27 octobre 1975.

Adoption procès-
verbal assem-
blée électeurs
20 octobre
366-75

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller.

APPUYE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 20 octobre 1975, pour le règlement No. 282-A soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Contrat Boul.
St-Jean
367-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le notaire St-Martin soit autorisé à préparer le contrat de vente d'une partie du Boulevard St-Jean et que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer le contrat.

ADOPTE.

Contrat Chemin
Ste-Marguerite
368-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le notaire Yves M. Veillette soit autorisé à préparer le contrat de vente d'une partie du Chemin Ste-Marguerite et que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer le contrat.

ADOPTE.

Avis de motion
licence chien

Le conseiller Jean Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement fixant à \$4.00 annuellement la licence pour chien.

Avis de motion
200-S-107

Le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant l'article 11, paragraphe C du règlement No. 200 prohibant les garages de peinture et débosselage sur le territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest sauf dans la zone I-7 du plan directeur.

Avis de motion
clôtures 3 pieds

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de fixer la hauteur des clôtures à 3 pieds à l'avant des lignes de construction.

Avis de motion
piscines

Le conseiller Jérôme Cotnoir, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de permettre la construction de piscines dans les alignements de construction, à des endroits spécifiques dans la ville.

Le 27 octobre 1975.

Nomination Direc-
teur de police
et incendie
369-75

CONSIDERANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest a fait une demande à la Commission de Police du Québec pour un nouveau directeur de police et incendie;

CONSIDERANT que la Commission de Police nous a fourni un rapport, pour l'engagement d'un nouveau directeur;

IL EST PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE A L'UNANIMITE

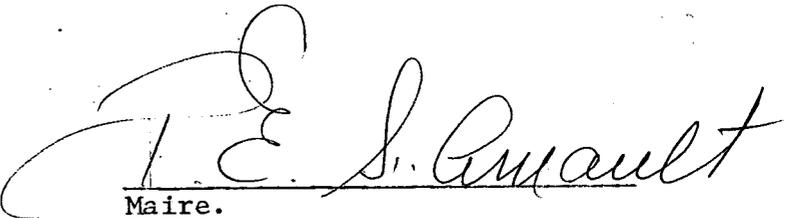
Que M. Roland Vadeboncoeur soit et est engagé pour une période d'essai de six (6) mois au poste de directeur de police et incendie de la ville de Trois-Rivières-Ouest, au salaire de \$17,500.00 par année.

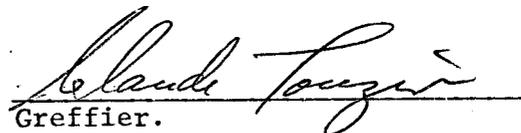
ADOPTE.

RE: Commissariat à la Jeunesse aux Loisirs et aux Sports.

Député Claude G.
Lajoie/min. Santé
Nationale

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 30 octobre 1975.

Règlement No.
287

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernés par le règlements No. 287 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme et du pavage des rues Marion, Riopel, Lemoine, Bernard, Bellefeuille et Lacerte et autorisant un emprunt n'excédant pas \$270,000.00, tenue le 30 octobre 1975 de 7:00 hres à 9:00 hres P.M. sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Claude Touzin agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par l'avis de motion, de l'avis de convocation, du certificat de publication ainsi que l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander un référendum concernant le règlement No. 287.

A 9:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée le conseiller Gaston Cormier déclare le règlement No. 287 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président

Claude Touzin
Secrétaire

Nous soussignés,

renonçons à l'avis de

convocation de l'assemblée spéciale du 30 octobre 1975.

Et nous avons signé:

P. E. S. Arnault
P.E. St-Arnault, Maire.

Gérard Landry
Gérard Landry

Gaston Cormier
Gaston Cormier.

Henri Guilbert
Henri Guilbert

Jean Charles Charest
Jean-Charles Charest

Jérôme Cotnoir
Jérôme Cotnoir

Jean Guy Roy
Jean Guy Roy.

Claude Touzin
Greffier.

Le 3 novembre 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 3 ième jour de novembre 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir et Gérard Landry, étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. gérant-trésorier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, M. Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de construction, M. Buy Bourgon, Directeur des Loisirs et M. Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal 27 oct.
370-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 27 octobre 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal assemblée électeurs
371-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 30 octobre pour le règlement No. 287 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes
372-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes No. 181-C pour le mois d'octobre 1975 soit et adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

Adoption règl.
136-N-3
373-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 136-N-3 modifiant l'article 4 du règlement 136-N, en vue de fixer à \$4.00 annuellement la licence pour chien, soit et est adopté.

ADOPTE.

Adoption règl.
200-S-107
374-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-107 modifiant l'article 11 paragraphe C du règlement No. 200 prohibant les garages de peinture et débosselage sur le territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest sauf dans la zone I-7 du plan directeur No 1280-11 soit

Le 3 novembre 1975.

200-S-107 suite...

et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville et que la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la loi des Cités et villes et aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur le règlement 200-S-107 auront accès à un registre tenu à leur intention de 9:00 à 19:00, les 12 et 13 novembre 1975 au bureau de la ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-108 abrogeant l'article 5 des règlements No. 107-N-1, 109-Z, 200-S-92 et 203-Z et abrogeant l'article 6 du règlement No. 107-N pour les remplacer par un nouveau règlement régissant la hauteur des clôtures soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville et que la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la loi des Cités et villes et aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur le règlement No. 200-S-108 auront accès à un registre tenu à leur intention de 9:00 à 19:00, les 12 et 13 novembre 1975 au bureau de la ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-109 modifiant l'article 27 paragraphe C du règlement No. 200 concernant la construction de piscines dans les alignements de construction soit et est adopté tel que révisé dans le livre des règlements de la ville et que dans les cinq jours suivant la publication de l'avis, une requête pourra être signifiée par les propriétaires des zones contigues. Et que la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la loi des Cités et villes aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur le règlement No. 200-S-109 auront accès à un registre tenu à leur intention de 9:00 à 19:00, les 19 et 20 novembre 1975 au bureau de la ville.

En contre proposition: IL EST

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-109 modifiant l'article 27 paragraphe C du règlement No. 200 concernant la construction de piscines dans les alignements de construction soit refusé.

Votes en faveur: Les conseillers Jean Guy Roy et Gérard Landry.

Votés contre: Les conseillers Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest et Gaston Cormier.

Adoption regl.
200-S-108
375-75

Adoption règl.
200-S-109
376-75

CONSIDERANT que le vote est de quatre contre deux en faveur de l'adoption du règlement 200-S-109;

Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault déclare la proposition initiale adoptée.

ADOPTE.

Avis de motion

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement concernant l'entretien du fossé situé entre les lots 32 et 33, bornés au nord par la route 138 et au sud par le fleuve St-Laurent et fixant le mode de répartition.

Avis de motion

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 200 par le détachement d'une partie des lots P-38 de la zone U-38 pour être intégré à la zone CG-37.

Ministère des
Affaires Municipales.

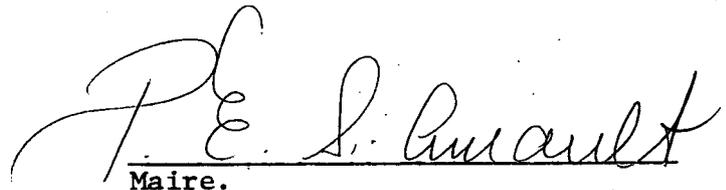
Rues à 50 pieds

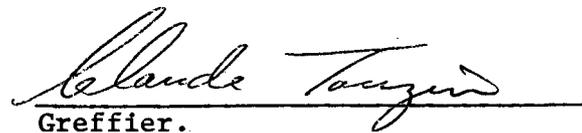
Acceptation de la vente de terrains à Super Chrome et Yvon Saucier

Hockey Mineur

Remerciement pour la coopération.

Sur ce l'assemblée est levée, à 10:00 hres P.M.


Maire.


Greffier.

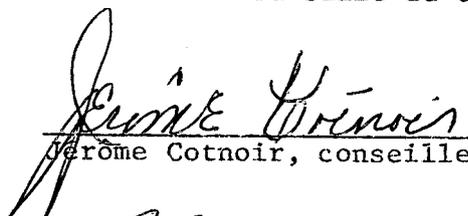
Le 13 novembre 1975.

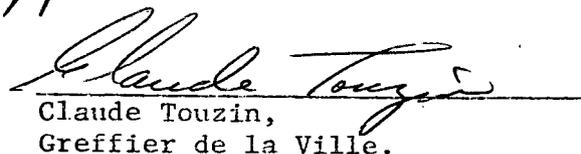
200-S-107

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 200-S-107, règlement modifiant l'article 11, paragraphe C du règlement No. 200 prohibant les garages de peinture et débosselage sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, sauf dans la zone I-7 du plan directeur no. 1280-11, tenue les 12 et 13 novembre 1975 entre 9:00 hres et 19:00 hres.

Aucun électeur ne s'est présenté pour s'enregistrer concernant le règlement No. 200-S-107.

A 19:15 hres le 13 novembre 1975, M. Jérôme Cotnoir conseiller, déclare le règlement 200-S-107 adopté par les électeurs, après que le Greffier eut fait la confection de son certificat et en eut fait lecture publique dans l'enceinte de la Salle du Conseil.


 Jérôme Cotnoir, conseiller,


 Claude Touzin,
 Greffier de la Ville.

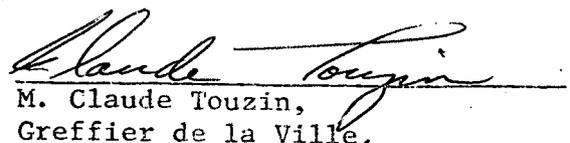
200-S-108

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 200-S-108, règlement abrogeant l'article 5 des règlements 107-N-1, 109-Z 200-S-92 et 203-Z et abrogeant l'article 6 du règlement 107-N pour les remplacer par le règlement 200-S-108, tenue les 12 et 13 novembre 1975 entre 9:00 hres et 19:00 hres.

Aucun électeur ne s'est présenté pour s'enregistrer concernant le règlement No. 200-S-108

A 19:15 hres le 13 novembre 1975, M. Jérôme Cotnoir conseiller, déclare le règlement 200-S-108 adopté par les électeurs, après que le Greffier eut fait la confection de son certificat et en eut fait lecture publique dans l'enceinte de la Salle du Conseil.


 M. Jérôme Cotnoir, conseiller,


 M. Claude Touzin,
 Greffier de la Ville.

Le 17 novembre 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 17 ième jour de novembre 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Henri Guilbert, Gaston Cormier, , étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. gérant-trésorier, M. Jean Proulx, directeur intérimaire de police, M. Guy Bourgon, Directeur des Loisirs, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, M. Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction et M. Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier. M. Jérôme Cotnoir et Gérard Landry étaient absents.

Adoption procès-verbal 3 nov.
377-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 3 novembre 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal assemblée électeurs
378-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 12 et 13 novembre 1975 ainsi que le livre de registre et le certificat pour les règlements 200-S-107 et 200-S-108 soient et sont adoptés telsque rédigés.

ADOPTE

Mutations Oct.75
379-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les mutations pour le mois d'octobre 1975 soient et sont adoptées telles que présentés.

ADOPTE.

Adoption règlement 288
380-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 288 concernant l'entretien du fossé situé entre les lots 32 et 33, borné au nord par la route 138 et au sud par le fleuve St-Laurent et définissant le mode de répartition soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue les 3 et 4 décembre 1975 entre 9:00 hres et 19:00 hres.

ADOPTE.

Le 17 novembre 1975.

Adoption plan
de cadastre
Bertrand Lamothe
381-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Jean-Marie Chastenay, A.G. pour le compte de Bertrand Lamothe, pour le lot 4-251 soit accepté tel que présenté. (Dossier no. D-1363)

ADOPTE.

Adoption plan
de cadastre
Fernand Tessier
382-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. pour le compte de Fernand Tessier, pour les lots 35-211-1, 35-211-2, 35-212-1, 35-212-2 soit adopté tel que présenté (dossier 31040)

ADOPTE.

Adoption plan
de cadastre
Yves & Philibert
Robichaud Réal
St-Arnaud
383-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Paul Michaud, AG. pour le compte de Yves & Philibert Robichaud et Réal St-Arnaud Inc soit accepté tel que présenté.

Réal St-Arnaud Inc: 162-1-40 à 162-1-43 incl.

Yves Robichaud: 162-313 à 162-317 incl.

Philibert Robichaud: 162-313 à 162-317 incl.

(Dossier no. T-40142)

ADOPTE.

Cession Côte
Rosemont par
Hydro Québec
384-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que demande soit faite à l'Hydro Québec de céder une partie de la rue Côte Rosemont pour la somme nominale de \$1.00 et que le notaire G.G. Garceau soit autorisé à préparer le contrat et que le maire soit autorisé à signer le contrat.

ADOPTE.

Autoriser Gref-
fier faire vente
aux enchères.
385-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le Greffier de la ville M. Claude Touzin soit autorisé à faire la vente pour taxes des lots suivants: 35-122, 38-179, 15-194, 3-27-1, 35-99, 37-141, 29-38, 37-238-1, 161-296 et 161-297, 35-10, 35-26, 42-183, 16-31, 29-76, 42-160, 37-130 et partie P-59.

ADOPTE.

Panneaux d'arrêt
d'autobus St-
Maurice Transp.
386-75

Le 17 novembre 1975.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'offre de la Cie St-Maurice Transport pour la somme nominale de \$1.00 pour les panneaux et arrêt d'autobus sur le territoire de la ville.

ADOpte.

Préparation
nouveau plan
d'urbanisme
387-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que Serge Hamel, A.G. soit autorisé à préparer une nouvelle carte du plan d'urbanisme, en lui apportant toutes les modifications en rapport aux règlements passés, et fera les modifications pour les règlements futurs. Cette offre est au montant de \$2,000.00 et \$10.00 pour toute autre nouveau règlement futur.

ADOpte.

Expropriation
puits # 1
388-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Qu'une demande soit faite au ministère des Transports pour défrayer le coût de dédommagement concernant l'expropriation du puits no 1 et la construction du nouveau puits.

ADOpte.

Demande Hydro
Québec lumières
de rues Sec. Tessier.
389-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que demande soit faite à l'Hydro Québec de préparer un plan d'éclairage des rues dans le secteur Tessier.

ADOpte.

Rescinder résolution
304-75, 346-
75 et 350-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller.

390-75

Que les résolutions 304-75, 346-75 et 350-75 soient rescindées

ADOpte.

Cession de rue
et servitude
391-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Il est d'abord exposé ce qui suit: Que le notaire Yves M. Veillette soit autorisé à préparer des actes, aux termes desquels différents propriétaires cèdent, soit des rues, soit des servitudes d'égout pluvial et/ou sanitaire et/ou d'aqueduc à la ville.

Le 17 novembre 1975

Que ledit notaire a préparé des projets d'actes qui sont présentement soumis à l'assemblée, lesquels montrent les noms et les numéros de cadastre concernés.

Que ville de Trois-Rivières-Ouest d'une part accepte les cessions de rues par les différents propriétaires, relativement aux numéros de cadastre indiqués sur lesdits projets d'actes et également ci-après, le tout pour une considération gratuite et sujet à tous les énoncés clauses et conditions contenus au projet d'acte soumis à l'assemblée et acceptés tels quels. (à noter que tous les lots ci-après mentionnés sont du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières)

- a) LES CONSTRUCTIONS J.P. HAMELIN INC: lots 162-1-37 et 162-1-19.
- b) Monsieur REAL ST-ARNAUD: lot 162-1-22.
- c) Monsieur PIERRE BELLEMARE: lots 162-291, 162-293, 162-296 et 162-267.
- d) Messieurs YVES & PHILIBERT ROBICHAUD: lots 162-280, 162-292, 162-294 et 162-295.
- e) LAURENT J. DESHAIES INC: lots 17-292, 17-244, 17-243, 17-242, 17-293, 17-241, 17-240, 17-304, 17-305, 17-306, 17-307.

Que la ville accepte d'autre part la cession de servitudes ou droits pour la ville de maintenir à perpétuité des émissaires d'égout pluvial et/ou sanitaire et/ou d'aqueduc sur des lisières de terrains appartenant aux propriétaires et concernant des lots apparaissant sommairement ci-après ainsi que plus explicitement décrits auxdits projets d'actes, le tout pour une considération gratuite et sujet à tous les énoncés, clauses et conditions contenus aux projets de contrats préparés par ledit notaire Yves-M. Veillette, lesquels projets ont été soumis à l'assemblée et acceptés tels quels.

(A noter que tous les lots ci-après mentionnés sont du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières)

- Monsieur ROSAIRE LAVOIE, 5575 rue Marseille, Trois-Riv. Ouest. (lot 162-P.150, servitude d'égout pluvial.)
- Monsieur MAURICE DARGIS, 3790 rue Des Chenaux, Trois.Riv.(lot 162-P.147, servitude d'égout pluvial)
- Monsieur RENE GELINAS, 389 rue Després, Trois.Riv.Ouest(lot 17-P.236, servitude d'égout pluvial)
- Monsieur ALAIN PAGE, 395 rue Després, Trois-Riv.Ouest (lot 17-P.235, servitude d'égout pluvial)
- Monsieur ALAIN COULOMBE, 405, rue Després, Trois.Riv.Ouest. (lot 17-P.234, servitude d'égout pluvial.)
- Monsieur JEAN BOUCHARD, 415 rue Després, Trois.Riv.Ouest (lot 17-P.233, servitude d'égout pluvial)
- Monsieur GILLES BOULANGER, 475 rue Després, Trois.Riv.Ouest (lot 17-P.227, servitude d'égout pluvial.)
- Monsieur JEAN LEMIRE, 485 rue Després, Trois-Riv.Ouest (lot 17-P.226, servitude d'égout pluvial.)
- Monsieur ROGER ROY, 525 rue Després, Trois-Riv.Ouest (lot 17-P.222, servitude d'égout pluvial.)
- Monsieur JEAN-PAUL DUFRESNE, 545 rue Després, Trois-Riv.Ouest (lot 17-P.221, servitude d'égout pluvial)
- LAURENT J. DESHAIES INC. Trois.Riv.Ouest (lots 17-P.248, 17-P.249, 17-P.250, 17-P.251, 17-P.252, 17-P.253, 17-P.254, 17-P.255, 17-P.256,

17-P.257, 17-P.258, 17-P.259, 17-P.260, 17-P.261, 17-P.262, 17-P.263, 17-P.266, 17-P.267, 17-P.317, 17-P.316, 17-P.311, 17-P.310, 17-P.367, 17-P.339, 17-P.301, 17-P.300, P.17, servitudes d'égout pluvial).
 (lots 17-P.264, 17-P.265, servitudes d'égout sanitaire) *lots 17-P.334, 17-P.333*
 - Monsieur REAL ST-ARNAUD: (lots 162-1-21, servitude d'aqueduc et sanitaire), (P.162-1, servitude d'égout pluvial).
 Dame CLAIRE DESCHESNE (MME MAURICE DARGIS): (lots 145-P.3, 150-P.25, 145-P.2, 150-P.24, 146-P.21, 146-P.22, 146-P.27, 146-P.28, servitudes d'égout pluvial.)

** Voir bas de la page

Que la présente résolution vaudra bien entendu pour tout représentant successeur et/ou acquéreur de tout immeuble ci-dessus mentionné advenant le cas où le titre de propriété de l'un ou l'autre des susdits immeubles serait transféré depuis la date des présentes jusqu'à la signature de chacun des contrats destinés à donner effet à la présente résolution.

Que Monsieur le Maire Monsieur Elzéar St-Arnault, soit et est autorisé par les présentes à signer lesdits actes de cession et lesdits actes de servitude au nom de la ville ainsi que tous autres documents requis, le cas échéant, pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTE.

Plan d'éclairage
Terr. Rosemont
392-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller, ()

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan d'éclairage présenté par l'Hydro Québec, sur les rues Côte Rosemont (8 lumières), rue Hamelin (2 lumières), rue De Boulogne (1 lumière) soit accepté tel que présenté. (3 de 10,000 lumens) (3 de 20,000 lumens avec supports de 12 pieds au coût de \$76.80 chacun et \$66.00 pour ceux de 10,000 lumens)

ADOPTE.

Cadastre Côte
Verdun
393-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas, A.G. pour le compte de la Société C.David Inc. concernant le cadastre 147-53, soit adopté tel que présenté. (dossier no.20824) *et Laurent Rivest*

ADOPTE.

Avis de motion
Changement zonage
lot 15

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour modifier le zonage des zones et parties de zones CG-6, CG-9, M-6, CR-2 et M-5, pour l'agrandissement de la zone U-45.

Plan d'éclairage
Parc Ind.
394-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan d'éclairage présenté par l'Hydro Québec pour les rues St-Joseph et Simon dans le Parc Industriel, soit adopté tel que présenté (9 lumières à 20,000 lumens, avec support de 12 pieds au coût annuel de \$76.80 chacun)

ADOPTE.

** Ajouter

YVES & PHILIBERT ROBICHAUD (lot 162-P-297, servitude d'aqueduc et sanitaire).

Le 17 novembre 1975.

Commission Scolaire Chavigny

RE: sécurité viaduc Jean XXIII

Min. Environnement.

RE: Travaux d'égout pluvial. boul. Mauricien.

Min. Affaires Municipales

Acceptation règlements 283, 284 et 296

Commission Municipale du Québec

Acceptation règlements 283, 284 et 286

Autorisation à faire une énumération abrégée re: future vente aux enchères.

M. le Maire P.E. St-Arnault avant la séance régulière du conseil fait la proclamation de la semaine de l'appréciation à Jeunesse dans la ville de Trois-Rivières-Ouest, parrainée par le Club Optimiste, cette semaine se tiendra du 17 au 23 novembre 1975.

Trottoir viaduc Jean XXIII
395-75

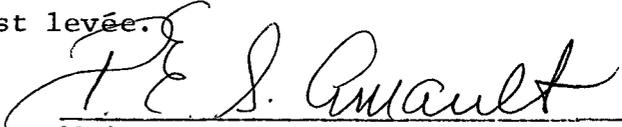
PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Transports pour qu'il construise un trottoir sur le viaduc Jean XXIII, pour veiller à la sécurité des enfants qui empruntent ce viaduc.

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 20 novembre 1975.

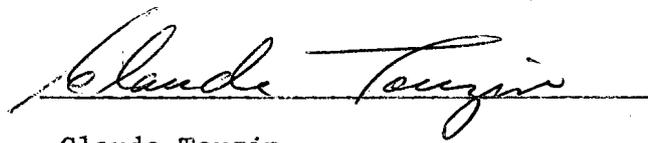
200-S-109

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 200-S-109, règlement modifiant l'article 27 paragraphe C du règlement No. 200 concernant la construction de piscines dans les alignements de construction, de manière à y permettre la construction de piscines dans les alignements de construction, tenue les 19 et 20 novembre 1975 entre 9hres et 19.00 hres.

Aucun électeur concerné par ce règlement ne s'est présenté pour s'enregistrer .

A 19.15 hres le 20 novembre 1975, M. Jean-Charles Charest conseiller, déclare le règlement 200-S-109 adopté par les électeurs, après que le greffier eut fait la confection de son certificat et en eut fait lecture publique dans l'enceinte de la Salle du conseil.


Jean-Charles Charest, conseiller,


Claude Touzin,
Greffier de la Ville.

Le 1^{er} décembre 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 1^{er} décembre 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier, M. Jean Proulx Directeur intérimaire de police, M. Guy Bourgon, Directeur des loisirs, M. Roland Lottinville, Ingénieur municipal, M. Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction et M. Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal 17 nov.
396-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 17 novembre 1975 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

Adoption procès-verbal 19-20 nov.
397-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal, le livre de registre et le certificat émis par le greffier pour l'assemblée des électeurs du 19 et 20 novembre sont adoptés tels que présentés. (règlement 200-S-109)

ADOPTÉ.

Cession de rues
398-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le notaire Claude St-Martin soit autorisé à préparer les cessions de rues d'après la liste ci-jointe, que le Maire soit autorisé à signer:

147-53 Société C. David (Côte Verdun) *et Laurent Proulx L.P.*
160-557, 160-549, 161-331, 161-333, 160-468-1, 160-468-2,
160-419, 160-430-3, 160-429-1, 160-4 8-1 Terrasse Duvernay,
35-318, 35-301, 35-344, 35-363, F. Tessier Inc.
36-239, 36-214, 36-209, 36-229, 36-240, 36-278,
36-261 W. & M. Bebluk & R. Mestre Limited
36-184 Bertrand Provencher. (Frontenac).

ADOPTÉ.

Rues à 50 et 60
pieds
399-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour l'ouverture de rues à 50 et à 60 pieds.

Cadastre No. 147-53, 160-557, 160-549, 161-331, 161-333, 35-318, 35-344, 35-363, 36-209, 36-240, 36-278, 36-261, 36-184 36-239

Rues à 60 pieds: 36-214, 36-229

(rue à 66 pieds: 35-301)

ADOPTÉ.

Le 1^{er} décembre 1975.

Eclairage Côte
Richelieu
400-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan d'éclairage présenté par l'Hydro Québec, pour la rue Côte Richelieu, à partir du chemin Ste-Marguerite jusqu'au Viaduc de la 755, et de la 755 à la rue Bellefeuille, soit accepté tel que présenté:

Côte Richelieu: Enlever 8 luminaires de 4,000 lumens pour les remplacer par 11 luminaires de 20,000 lumens. 6 de ces luminaires devront être installés sur des supports de 12 pieds au coût de \$99.00 sur l'ensemble: \$66.80 pour 1 luminaire de 20,000 lumens par année.

Rue Bellefeuille: Enlever 1 luminaire de 4,000 lumens et le remplacer par 3 luminaires de 20,000 lumens au coût de \$76.80 chacun annuellement.

Rue Des Dominicains: Installation de 2 luminaires à vapeur de mercure de 10,000 lumens au coût annuel de \$66.00 chacun.

Rue Rolland: Installation de 1 luminaire à vapeur de mercure de 10,000 lumens au coût annuel de \$66.00

Boul. Marion: Installation de 1 luminaire de 20,000 lumens au coût annuel de \$76.80.

ADOPTE.

Adoption régi.
200-S-89-A
401-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement 200-S-89-A soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville et qu'un premier avis public pour les propriétaires des zones contigües soit donné et que les 22 et 23 décembre les propriétaires intéressés par ce règlement pourront inscrire leur refus dans le livre de registre.

ADOPTE.

Taux d'intérêt
pour arrérages
de taxes 1976
402-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes pour l'année 1976 soit fixé à 10%.

ADOPTE.

Indication sco-
laire par Min.
Transports
403-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, vu la résolution en date du 1^{er} décembre 1975 prie le ministère des Transports d'établir à ses frais la signalisation de passage pour écoliers, sur la voie publique qu'il entretient dans notre municipalité, rue Notre-Dame et route 138. Dès que les signaux seront installés le conseil s'engage à poster au frais de la municipalité un agent de police ou une patrouille scolaire qualifiée, à l'endroit précitée, aux heures d'entrée et de sortie des écoliers

Le 1^{er} décembre 1975.

A défaut de remplir ses engagements, la municipalité reconnaît au ministère des Transports le droit d'enlever les signaux de passage pour écoliers.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Fernand Lemay, A.G. pour le compte de Golden Eagle Canada Limited concernant le lot 17-294, soit adopté tel que présenté moyennant une servitude de 20 pieds dans la partie Est de ce lot. (dossier 10,947 S-1)

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. pour le compte de Fernand Tessier, concernant les lots 35-296 à 35-363 inclusivement soit adopté tel que présenté mais, la ville de Trois-Rivières-Ouest ne peut s'engager à fournir les services municipaux pour une période indéfinie. (Dossier 31054)

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas pour le compte de Terrasse Duvernay 1975 Ltée, concernant les lots 160-536 à 160-557 et 161-331 à 161-338 inclusivement soit adopté tel que présenté mais, la ville de Trois-Rivières-Ouest ne peut s'engager à fournir les services municipaux pour une période indéfinie. (Dossier 20842)

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Paul Michaud, A.G. pour le compte de W. & M. Bebluk & R. Mestre Ltd, concernant les lots 36-240 à 36-295 incl. et 36-192 à 36-239 incl. soit adopté tel que présenté mais, la ville de Trois-Rivières-Ouest ne peut s'engager à fournir les services municipaux pour une période indéfinie. (Dossier 30660 T)

ADOPTE.

403-75 suite.

Plan de cadastre
Golden Eagle
404-75

Plan de cadastre
Fernand Tessier
405-75

Plan de cadastre
Terrasse Duvernay
Inc.
406-75

Plan de cadastre
W. & M Bebluk
& R. Mestre Ltd
407-75

Le 1^{er} décembre 1975.

Avis de motion
modifier art. 40
règl. 102-CS

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour modifier l'article 40 du règlement 102-CS, concernant le stationnement de nuit, qui sera prohibé au 1^{er} novembre au lieu du 1^{er} décembre.

Avis de motion
modifier art. 2
par. f) règl.
200-S-103

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour modifier l'article 2 paragraphe f) du règlement 200-S-103, pour se conformer à la Loi des cités et villes article 472, concernant les nuisances sur les terrains.

Servitude
Hydro Québec
408-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la ville, une convention sous seing privé, en vertu de laquelle la ville de Trois-Rivières-Ouest accorde à la Commission Hydroélectrique de Québec (Hydro Québec), une servitude perpétuelle de 20 pieds sur une partie des lots 15-361, 15-362, 15-363, 15-359-1, 12-20, 12-21 et 12-23 du cadastre de la ville de Trois-Rivières-Ouest, en vue de placer, remplacer, entretenir, (ajouter) et exploiter des lignes de distribution d'énergie électrique, en considération de l'utilité publique y résultant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnés dans ladite convention qui vient d'être lue au conseil.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Résolution min.
Environnement
re: dépotoir
409-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que demande soit faite au ministère de l'Environnement de faire l'inspection du dépotoir qui se trouve dans les limites de la ville de Trois-Rivieres-Ouest. Etant donné les nombreuses plaintes reçues, et que l'enfouissement sanitaire n'est pas fait selon les normes du ministère de l'Environnement.

ADOPTE.

Avis de motion
nouvelle zone
CG

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour détacher les lots 16-2-1, 16-2-2, 16-156, 16-157, de la zone B-9, pour être intégrer à une nouvelle zone CG

Comité Ecole
Richelieu

A) Déneigement,
B) Parc Ecole.

Plaintes

Plaintes dépotoir re: Clément Ricard.

Tournoi Pro-
vincial Hockey
Midget

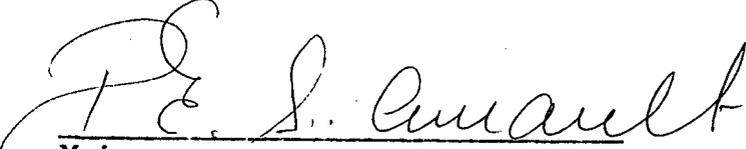
RE: Publicité

Le 1^{er} décembre 1975.

Service de Pro-
tection de l'En-
vironnement

Acceptation nouvelle ligne d'aqueduc.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

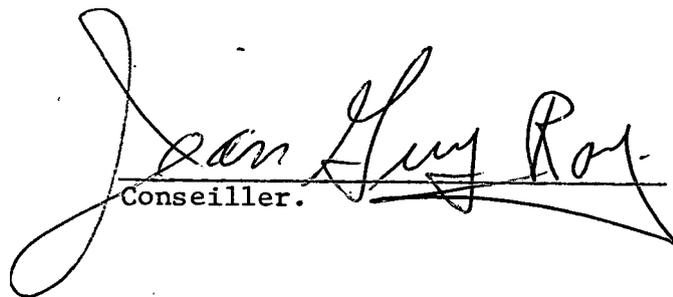
Les 3 et 4 décembre 1975.

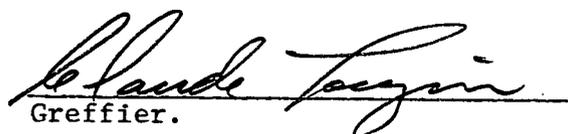
Règlement 288.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 288 règlement concernant l'entretien du fossé situé entre les lots 32 et 33, borné au nord par la route 138 et au sud par le fleuve St-Laurent et fixant le mode de répartition, tenue les 3 et 4 décembre 1975 entre 9:00 et 19:00 hres.

Aucun électeur concerné par ce règlement ne s'est présenté pour s'enregistrer.

A 19:15 hres le 4 décembre 1975 M. Jean-Guy Roy conseiller, déclare le règlement 288 adopté par les électeurs, après que le Greffier eut fait la confection de son certificat en eut fait lecture publique dans l'enceinte de la Salle du Conseil.


Conseiller.


Greffier.

Le 15 décembre 1975.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 15 décembre 1975, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier, Guy Bourgon, Directeur Des Loisirs, M. Bertrand Gilbert, Directeur Des Permis de Construction, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal et M. Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal 1^{er} décembre 1975
410-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal assemblée des électeurs 3 et 4 décembre
411-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal, le livre de registre et le certificat émis par le greffier pour l'assemblée des électeurs du 3 et 4 décembre 1975 sont adoptés tels que présentés. (règlement No.288)

ADOPTE.

Adoption liste de compte 182-C
412-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la liste de compte no. 182-C pour le mois de novembre 1975 soit et est adoptée telle que présentée.

N.B.: La liste de compte 182-C a été adoptée à la séance du 18 décembre 1975.

ADOPTE.

Mutations mois de novembre 75
413-75

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les mutations pour le mois de novembre 1975 soient et sont adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

Nomination des vérificateurs pour 1976.
414-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la Firme Lamy, Bettez, Laroche et Associés soit les vérificateurs pour la prochaine année fiscale.

ADOPTE.

Adoption règlement
102-C-S-2
415-75

Le 15 décembre 1975.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 102-C-S-2 concernant l'article 40 du règlement 102-C-S qui modifie le stationnement de nuit dans les rues de la ville, à compter du 1^{er} novembre au lieu du 1^{er} décembre de l'année, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTE.

Préparer plan
de cadastre
Ch. Service Polyvalente
416-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Résolution autorisant Serge Hamel, A.G. à préparer le plan de cadastre du chemin de service de la Polyvalente Chavigny.

ADOPTE.

Expropriation
du lot 16-75
417-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Résolution autorisant l'étude Chartier & Ménard, Avocats, pour faire l'expropriation du lot 16-75, appartenant à M. Alcide Bolduc. L'évaluation faite par la Firme Lacroix & Lacroix est de \$2,200.00, comparativement à \$4,000.00 demandé par M. Bolduc.

ADOPTE.

Echange de
terrain
418-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Résolution autorisant M. le Maire P.E. St-Arnault à signer le contrat entre la ville de Trois-Rivières et la ville de Trois-Rivières-Ouest, pour l'échange de terrain en rapport au puits # 5.

ADOPTE.

Eclairage rue
Guay et Boul.
St-Jean.
419-75

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que l'Hydro Québec soit autorisée à faire l'éclairage de la rue Guay et du Boulevard St-Jean tel que démontré par leur proposition, soit enlever quatre (4) luminaires de 1,000 lumens pour les remplacer par cinq (5) luminaires de 10,000 lumens, au coût annuel de \$66.00 chacun (rue Guay) et enlever un (1) luminaire de 1,000 lumens à l'intersection Boulevard St-Jean et Côte Richelieu pour le remplacer par un luminaire de 10,000 lumens, au coût annuel de \$66.00.

ADOPTE.

Le 15 décembre 1975.

Vente de terrain à Viateur Caron
420-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

La ville de Trois-Rivières-Ouest n'a aucune objection de la vente du terrain de M. Roland Théoret à M. Viateur Caron, soit le lot 10-5 du Parc Industriel, d'une superficie de 48,180 pieds carrés.

ADOPTE

Avis de motion
Traffic lourd.

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour interdire le trafic lourd sur la Côte Rosemont et Secteur Rosemont.
N.B.: Le règlement 102-T-L prohibe le trafic lourd sur tout le territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

Avis de motion
réglementer les
moto-neiges

Le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour réglementer les moto-neiges sur le territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

Feux de circulation. Boul. Royal et Côte Richelieu.
421-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Transports, pour l'installation de feux de circulation, sur le Boulevard Royal et Côte Richelieu, considérant qu'un grand nombre d'automobilistes ont à effectuer des virages et à s'engager sur le boulevard Royal et que ces facteurs créent un danger potentiel d'accidents de la circulation, qu'il est primordial de ralentir la circulation sur le boulevard Royal. Que la rue Côte Richelieu est l'intersection principale qui croise le boulevard Royal et qu'elle est utilisée par tout le secteur Nord de la ville.

ADOPTE.

Ajournement
422-75

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que l'assemblée du 15 décembre 1975 soit ajournée au 18 décembre 1975, pour les items suivants:

- Adoption de la liste de comptes 182-C (voir 15 décembre 1975)
- Résolution rescindant le taux d'intérêt pour arrérages de taxes pour l'année 1976.
- Résolution fixant le taux d'intérêt pour arrérages de taxes pour l'année 1976, à 12%.
- Avis de motion - Pour la confection d'un collecteur d'égout sur la rue Laflamme, Secteur Duvernay.
- Avis de motion - modifiant l'article 14 du règlement 57-S. modifiant la compensation pour l'usage de l'eau.

Rescinder résolution 402-75
423-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la résolution 402-75 fixant le taux d'intérêt à 10% pour arrérages de taxes pour l'année 1976 soit rescindée.

ADOPTE.

Taux d'intérêt
arrérages de
taxes.
424-75

Le 18 décembre 1975.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le taux d'intérêt pour arrérages de taxes pour l'année 1976 soit et est fixé à 12%.

ADOPTÉ.

Avis de motion
collecteur égout
rue Laflamme

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour la confection d'un égout pluvial, dans le Secteur Duvernay sur la rue Laflamme.

Avis de motion
modifiant règl.
57-S

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant l'article 14 du règlement 57-S dans le but de modifier la compensation pour l'usage de l'eau.

Ajournement.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que l'assemblée du 18 décembre 1975 soit et est ajournée au 22 décembre 1975.

ADOPTÉ.

Correspondance
15 décembre 75

Service Protec-
tion Environne-
ment.

Acceptation travaux d'aqueduc Secteur Terrasse Duvernay.

Min.Santé Natio-
nale.

Copie de lettre de M. Claude G. Lajoie.

Min.Affaires Mun.

Approbation pour rues.

Min.Protection
Environnement

Acceptation aménagement puits # 5.

Min.Aff.Mun.

RE: Service de la cartographie.

Comm.Municipale

Règlement 287 - Deshaies.

Min.Aff.Municipale

" "

Jean Proulx

Feux de circulation Boul. Royal Côte Richelieu.

Min.Transports

Signalisation route 138.

Comm.Scol.Chavi-
gny

Enlèvement de la neige sur le terre-plein sur Côte Richelieu.

Min.Travaux Publics

RE: Construction mur de soutènement rue Du Fleuve.

Sur ce l'assemblée est ajournée.

22 décembre 1975.

Adoption du
budget 76
425-75

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les prévisions budgétaires de la ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1976, au montant total de \$2,115,850.00 soient et sont adoptées telles que soumises par le Gérant municipal M. Marc Tessier. Le taux de la taxe générale sera de \$1.20 du cent dollars d'évaluation, \$0.35 de taxe spéciale et \$0.10 pour le Parc Industriel du cent dollars d'évaluation. La compensation d'aqueduc sera de \$48.00 par année, par unité de logement.

ADOPTE.

Servitude Jean-
Marc Carignan
426-75

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la ville accepte la cession d'une servitude ou droits pour la ville de maintenir à perpétuité des émissaires d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une lisière de terrain d'une largeur de dix pieds (10') faisant partie de la subdivision officielle numéro HUIT du lot originaire numéro TRENTE CINQ (35-P-8) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Monsieur Jean-Marc Carignan le tout pour une considération de trois cents dollars (\$300.00) à être payée à Monsieur Carignan et sujet à tous les énoncés, clauses et conditions contenus au projet de contrat préparé par Me Yves-M. Veillette, notaire, lequel projet a été soumis à l'assemblée et accepté tel quel.

Que Monsieur le Maire P.E. St-Arnault soit et est autorisé par les présentes à signer ledit acte de servitude au nom de la ville ainsi que tous autres documents requis, le cas échéant, pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTE.

Félicitation
Draveur Midget
427-65

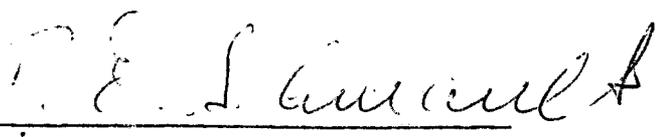
PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT.

Le conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir ses sincères félicitations à l'endroit du Club de Hockey Les Draveurs Midget, pour avoir gagné le championnat provincial Wrigley et leur souhaite bonne chance à Calgary comme représentant de la Province de Québec.

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée à 9:25 hres.


Maire.


Greffier.

Les 22 et 23 décembre 1975.

Règlement No.
200-S-89-A

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 200-S-89-A règlement annexe au règlement No. 200 en vue de détacher les parties des zones CG-6, CG-9, M-6, CE-2, M-5 et la cours de triage homologuée qui font tous parties du lot 17 pour être intégrer à la zone U-45, tenue les 22 et 23 décembre 1975 entre 9:00 et 19:00 hres.

Aucun électeur concerné par ce règlement ne s'est présenté pour s'enregistrer.

A 19:15 hres le 23 décembre 1975 M. Henri Gilbert, conseiller, déclare le règlement No. 200-S-89-A adopté par les électeurs, après que le Greffier eut fait la confection de son certificat en eut fait la lecture publique dans l'enceinte de la Salle du Conseil.


Conseiller.


Greffier.

Le 5 janvier 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5 ième jour de janvier 1976, sous la présidence du pro-maire le conseiller Jean-Charles Charest; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Gaston Cormier, Gérard Landry, Henri Guilbert, Jérôme Cotnoir et Jean-Guy Roy; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier, M. Guy Bourgon, Directeur Service des Loisirs, Bertrand Gilbert, Directeur Permis de Construction, Roland Lottinville, Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier.

M. P.E. St-Arnault motive son absence pour des raisons personnelles.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance des 15-18-22 décembre 1975 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal, le livre de registre et le certificat émis par le greffier pour l'assemblée des électeurs du 22 et 23 décembre 1975 pour le règlement 200-S-89-A sont adoptés tels que présentés.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 57-S-1 modifiant l'article 14 du règlement 57-S dans le but de modifier la compensation pour l'usage de l'eau soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-110 concernant le changement de zonage des lots 16-2-1, 16-2-2, 16-156 et 16-157 de la zone B-9 pour former la zone CG-35 soit adopté tel que rédigé. Qu'une assemblée pour les propriétaires des zones contigues soit tenue et que les propriétaires de la zone B-9 puissent s'objecter les 22 et 23 janvier entre 9:00 et 19:00 hres.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal 15-18-22 décembre 1975
1-76

Adoption procès-verbal assemblée électeurs 23 et 23 décembre
2-76

Adoption règlement 57-S-1
3-76

Adoption règlement 200-S-110
4-76

Le 5 janvier 1976.

Pavage du boul.
Jean XXIII
5-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Transports d'effectuer le pavage du boulevard Jean XXIII, étant donné que les travaux des autoroutes sont maintenant terminés.

ADOPTÉ.

Engagement M.
Arthur Matteau
6-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Arthur Matteau soit et est engagé comme conseiller pour négocier la convention collective des policiers.

ADOPTÉ.

Marge de crédit
\$400,000.00
7-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que demande soit faite à la Banque Provinciale en vue de renouveler la marge de crédit au montant de \$400,000.00

ADOPTÉ.

Taxes à biffer
8-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que différents comptes de taxes au nom de Terrasse Duvernay Inc. soit biffés:

160-479 chemin de piéton	\$0.91
160-468 rue Limoges	\$0.55
160-419 rue	\$5.99
160-430-3, 160-429-1, 160-428-1 rue	\$7.07

ADOPTÉ.

Echange de terrains
9-76 X

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest achète pour la somme nominale de \$1.00 les lots 35-163-1, 35-163-2 de M. J. Bennett et les revende pour la même somme à M. G. Cyrenne et que le notaire G.G. Garceau soit autorisé à préparer le contrat, que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer ledit contrat.

ADOPTÉ.

Adoption cadastre Comm.Scol.
Vieilles Forges
10-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. pour le compte de la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges concernant le lot 34-44 soit adopté tel que présenté.

(Dossier 31085)

ADOPTÉ.

Le 5 janvier 1976.

Rue à moins de
66 pieds
11-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales pour l'ouverture de la rue portant le numéro 34-44 à moins de 66 pieds soit 58.8 pieds.

ADOpte.

Cession de rue
12-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le notaire G.G. Garceau soit autorisé à préparer le contrat de cession de rue pour la somme nominale de \$1.00 ainsi que la servitude d'égout pluvial, que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer ledit contrat (cadastre 34-44).

ADOpte.

Nom de rue
13-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le nom de "Carneau" soit retenu pour le lot portant le numéro 34-44. *et Place Carneau lot 34-46 et 34-45. b.t.*

EN CONTRE PROPOSITION:

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le nom de rue devrait être "Le Havre"

M. Jean-Charles Charest, pro-maire demande le vote sur la contre-proposition.

M. Cormier et M. Roy vote pour

M. Landry, Cotnoir et Guilbert vote contre

M. le pro-maire Jean-Charles Charest déclare la proposition principale adoptée.

ADOpte.

Nomination d'un
pro-maire
14-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT.

Que M. Gérard Landry soit nommé pro-maire pour les quatre (4) prochains mois.

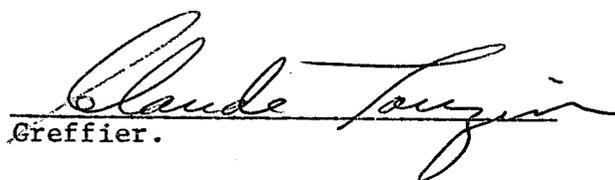
ADOpte.

Le 5 janvier 1976.

M. Jacques Dugré s'informe auprès du conseil si le règlement concernant les moto-neige est en préparation.

Sur ce l'assemblée est levée.


Pro-Maire.


Greffier.

Le 19 janvier 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 19 ième jour de janvier 1976, sous la présidence du pro-maire Gérard Landry; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Henri Guilbert, Jérôme Cotnoir, M. Gaston Cormier, Jean-Guy Roy et Jean Charles-Charest; étaient aussi présents à cette assemblée M.M Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal, Guy Bourgon, Directeur des Loisirs, M. Bertrand Gilbert, directeur des permis de construction, Roland Vadeboncoeur, directeur du service de la police et des incendies, Jean Proulx, lieutenant de police et Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

M. P.E. St-Arnault, maire, motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 5 janv.
15-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 5 janvier 1976 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes 183-C
16-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes no. 183-C pour le mois de décembre 1975 soit et est adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

Noms de rues
17-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les rues portant les numéros de cadastre ci-dessous énumérés soient nommées:

160-557 et 161-333:

161-331:

160-549

37-468:

36-209 :

37-465 :

37-469 :

36-240:

36-278:

35-301:

36-261 :

35-344 et 35-363:

rue Louisbourg

Chamonix

Le Havre

~~Bourgeois~~ Lussard *lt*

Beauséjour *lt*

Dubreuil

Renaud

Damours

Plaisance

Longpré

Labelle

~~Montcal~~ Beauharnois *lt*

Panet

ADOPTE.

M. Jean-Charles Charest demande la permission à M. le pro-maire de se retirer temporairement de l'assemblée.

Soumission
camion
18-76

M. Marc Tessier gérant, fait part aux membres du conseil des soumissions reçues:

- Trois-Rivières Plymouth:	27,500 G.V.W.	\$ 8,405.00
- Jean Fréchette:	25,500 "	\$ 8,326.00
- " "	18,500 "	\$ 5,800.00
- Sirois Auto	16,500 "	\$ 6,600.00
- Charest & Frères	19,200 "	\$ 6,875.00
- " "	23,660 "	\$ 8,400.00
- T.R. Chevrolet	13,500 "	\$ 6,309.00
- Matte Automobile	17,400 "	\$ 5,775.00
- " "	24,000 "	\$ 8,475.00

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la soumission de Charest & Frères pour l'achat d'un camion International 1600, 1976, de 19,200 G.V.W. au prix de \$6,875.00 soit acceptée.

ADOPTE.

Soumissions
Parc Industriel

M. Marc Tessier gérant, fait part aux membres du conseil de la soumission reçue pour le Parc Industriel:

Une seule soumissions, Gaston Bourassa Ltée, au montant de \$42,072.80.

La soumission est remise à M. Roland Lottinville pour étude et une décision sera prise lors d'une prochaine assemblée.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le nom de rue Simon soit changé pour Sidbec dans le Parc Industriel.

ADOPTE.

Changer de nom
de rue Simon
pour Sidbec
19-76

Plan de cadas-
tre Louise Morel
20-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Denis Picard A.G. pour le compte de Mme Louise Morel, concernant le lot 15-364, 17-295 et 17-296 soit accepté tel que présenté.

ADOPTE.

Adoption règl.
200-S-103-A
21-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement 200-S-103-A, concernant certaines nuisances et concernant l'obligation de clôturer certains terrains, de drainer et de combler certains terrains, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTE.

Le 19 janvier 1976.

Adoption cahier
de résolutions
Congrès 75
U.M.Q.
22-76

CONSIDERANT le contenu des résolutions présentées dans le cahier de résolutions de L'U.M.Q.

IL EST PROPOSE par Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par Jérôme Cotnoir, conseiller

ET RESOLU UNANIMEMENT,

Que lesdites résolutions présentées dans le cahier des résolutions de l'Union des Municipalités du Québec, soient acceptées.

ADOpte.

Mutations déc.
23-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les mutations de décembre 1975 soient et sont adoptées.

ADOpte.

Demande subven-
tion pour auto-
pompe
24-76

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales pour qu'il subventionne l'achat d'un auto-pompe d'une capacité de 840 gallons impériaux à la minute.

ADOpte.

Ajournement
25-76

PROPOSE par Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par Jérôme Cotnoir, conseiller

Que la séance soit ajournée jusqu'à 11:00 hres P.M.

ADOpte.

A 11:00 hres P.M. le conseil se réunit à nouveau.

Soumission
aqueduc Parc
Industriel
26-76

M. Roland Lottinville, après étude de la soumission de Gaston Bourassa informe le conseil, qu'elle conforme.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la soumission de Gaston Bourassa, au montant de \$42,072.80 pour les travaux de l'aqueduc des rues Sidbec et St-Joseph soit acceptée.

ADOpte.

Le 19 janvier 1976.

Stationnement
prohibé Boul.
Royal.
27-76

CONSIDERANT que le Boul. Royal est une artère à haute densité de circulation;

CONSIDERANT que des jeunes enfants doivent emprunter le Boul. Royal quotidiennement;

CONSIDERANT que durant la période hivernale, le Boul. Royal se trouve rétrécit par la neige accumulée.

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt public de sauvegarder la sécurité,

IL EST PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Transports de défendre le stationnement sur le Boulevard Royal dans les limites de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Direction générale
prévention
incendies

Etude afin d'établir nos besoins en protection contre incendies

M. Yvon Picotte

RE: Viaduc Jean XXIII

Min. Transports

Lettre de J.R. Bergeron, ing. qui transmet le dossier à M. Guy Bourgeault.

" "

Réponse de M. Guy Bourgeault concernant le viaduc Jean XXIII

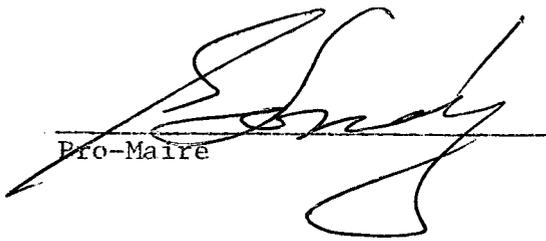
Min. Affaires
Municipales

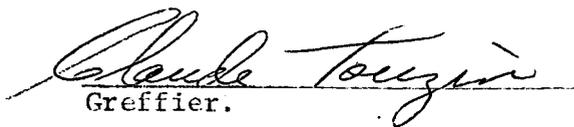
RE: ouverture de rue à moins de 66 pieds de largeur.

Cité du Cap de
la Madeleine

RE: Transport en commun.

Sur ce l'assemblée est levée.


Pro-Maire


Greffier.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil du 2 février 1976 a été cancellée, vu le manque de quorum.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 3 février 1976, sous la présidence du maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Henri Guilbert, Gérard Landry, Jérôme Cotnoir, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy et Jean-Charles Charest; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Guy Bourgon, directeur des loisirs, Bertrand Gilbert, directeur permis de construction, Roland Vadeboncoeur, directeur du service de police et incendies et Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal 19 janv.
28-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 19 janvier 1976 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTÉ.

Adoption procès-verbal assemblée électeurs 26 et 27 janvier
29-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des 26 et 27 janvier 1976 concernant le détachement des lots 16-2-1, 16-2-2, 16-156 et 16-157 de la zone B-9 pour former la zone CG-35, soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTÉ.

Cession de rue
30-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. ~~Réal~~ ^{Yves} St-Arnaud cède les rues portant les numéros de cadastre 37-469, 37-465 et 37-468 et que le notaire Yves M. Veillette soit autorisé à préparer le contrat et que le maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer ledit contrat.

ADOPTÉ.

Cession de rue
31-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que M. Marcel Dubé cède la rue portant les numéros de cadastre 34-45 et 34-46 et que le notaire Yves M. Veillette soit autorisé à préparer le contrat et que le maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer ledit contrat.

ADOPTÉ.

Ouverture de rue à moins de 66 pieds.
32 -76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales pour l'ouverture de rue à moins de 66 pieds soit les cadastres 37-469, 37-465, 37-468, 34-45 et 34-46.

ADOPTÉ.

Le 3 février 1976.

Demande d'em-
prunt temporei-
re.
33-76

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de \$531,000.

Lequel montant est égal au solde capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 30 ans.

Lors de l'échéance du 1^{er} avril 1976, fait en vertu des règlements No. 172, 175, 177 et 184.

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller

ET RESOLU UNANIMEMENT

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

Que demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter temporairement une somme de \$531,000. ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

ADOPTE.

Adoption liste
de comptes
184-C
34-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la liste de comptes no. 184-C soit et est adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

Min. Affaires
municipales
Commission Muni-
cipale du Qué.

Approbation règlement 281 Boulevard Mauricien

" " " " "

Min. Voirie

RE: Pavage Boul. Jean XXIII

Guy Bacon

RE: Dossier Bellefeuille et Récollets.

Min. Affaires
Municipales

Acceptation ouverture de rue à 58.8 pieds (rue Garneau)

Min. Transports

RE: expropriation puits no. 1

Min. Transports

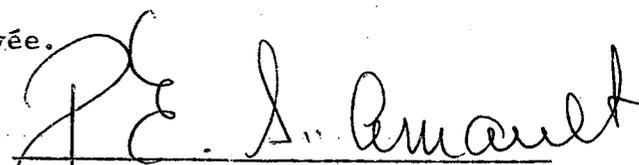
RE: revêtement Boul Jean XXIII

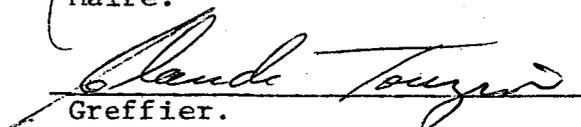
Service de
Protection de
l'Environnement

Le 3 février 1976.

RE: dépotoir.

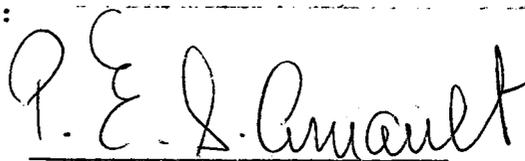
Sur ce l'assemblée est levée.

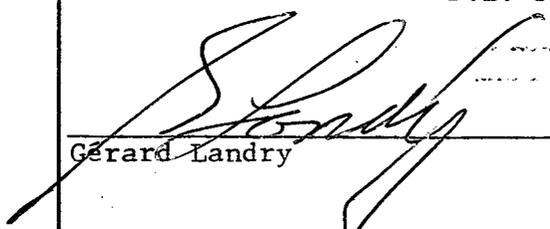

Maire.

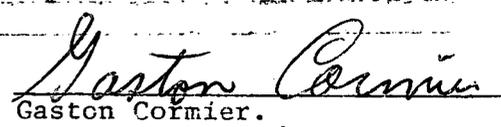

Greffier.

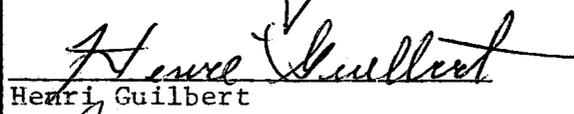
Nous, soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 3 février 1976.

Et nous avons signé:

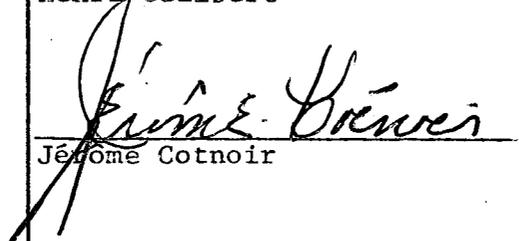

P.E. St-Arnault, maire.

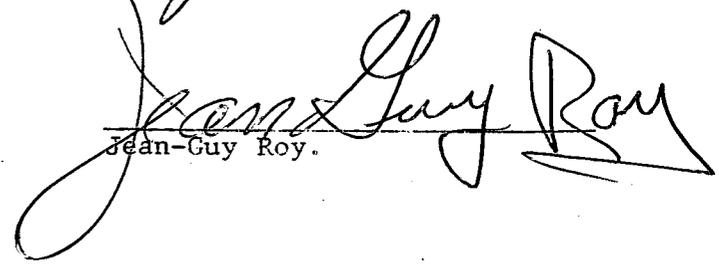

Gérard Landry


Gaston Cormier.


Henri Guilbert


Jean-Charles Charest.


Jérôme Cotnoir


Jean-Guy Roy.

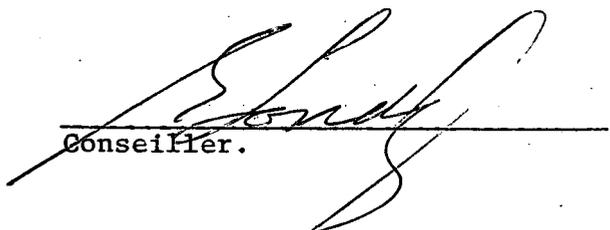
Les 26 et 27 janvier 1976.

Règlement No.
200-S-110.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 200-S-110, règlement annexe au règlement 200, dans le but de détacher les lots 16-2-1, 16-2-2, 16-156 et 16-157 de la zone B-9, pour former la zone CG-35, tenue les 26 et 27 janvier 1976 entre 9:00 et 19:00 hres.

Le nombre requis pour que le règlement 200-S-110 fasse l'objet d'un scrutin est de 15 personnes, mais seulement 13 personnes se sont enregistrées.

A 19:15 hres le 27 janvier 1976, M. Gérard Landry, conseiller déclare le règlement 200-S-110 adopté par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans la salle du conseil.



Conseiller.



Greffier.

Le 16 février 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest; tenue le 16 février 1976, sous la présidence du maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Henri Guilbert, Gérard Landry, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir et Jean-Charles Charest; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Guy Bourgon, directeur des loisirs, Bertrand Gilbert, directeur du bureau des permis de construction, Roland Vadeboncoeur, directeur du service de police et incendies, Roland Lottinville, ingénieur municipal Marc Tessier, C.A. gérant municipal et Claude Touzin assistant trésorier.

M. Jean-Guy Roy, motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 3 fév.76
35-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 3 février 1976 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Mutations janvier
1976.
36-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que les mutations pour le mois de janvier 1976 soient et sont adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

Nomination
coordonateur
adjoint
37-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que M. Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier, soit nommé coordonateur-adjoint à la protection civile, pour la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Indices de règlement
38-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les indices de règlement d'emprunt pour chaque secteur concerné, soient et sont adoptés tels que présentés par le trésorier.

ADOPTE.

Le 16 février 1976.

INDICES DE REGLEMENT

<u>REGL. #</u>	<u>Montant à percevoir</u>	<u>Facteur</u>	<u>Indice</u>
63 N 2	\$ 306.86	Superficie	0.175
64 N 4 A	\$ 411.46	Eval. totale	0.28
73 B	\$ 363.70	Pied linéaire	0.17
77 B	\$ 21,497.72	Superficie	1.208
77 C	\$ 5,333.52	Superficie	0.869
77 D	\$ 5,631.73	Superficie	0.537
78	\$ 4,080.00	Eval. totale	0.757
78 A	\$ 3,820.08	Superficie	1.798
78 N	\$ 2,565.65		
88	\$ 3,182.52	Pied linéaire	0.472
88 N	\$ 5,703.53	Superficie	0.281
88 N 1	\$ 139.09	Superficie	0.359
89	\$ 35,393.48	Eval. totale	0.461
89 A	\$ 16,644.00		
89 N	\$ 1,815.76		
97 A	\$ 5,334.34	Superficie	1.058
100	\$ 2,527.96	Superficie	
101	\$ 4,334.15	Centre d'Achats	
101 N	\$ 3,568.91	Superficie	0.76
107 A	\$ 5,728.35	Eval. totale	0.312
107 B	\$ 3,212.73		
107 C	\$ 3,690.79	Superficie	0.488
107 D	\$ 5,329.80		
109	\$ 4,913.47	Superficie	1.051
112 N	\$ 929.09	Superficie	0.415
125	\$ 570.16	Eval. totale	0.504
128	\$ 1,250.20	Eval. terrain	1.781
137-N-1	\$ 13,743.44	Superficie	1.512
137-N-2	\$ 8,290.02	Superficie	0.903
148-N-1	\$ 267.42	Superficie	0.294

Le 16 février 1976.

<u>Règl. #</u>	<u>Montant à percevoir</u>	<u>Facteur</u>	<u>Indice</u>
152-N-1	\$ 311.99	Superficie	0.456
154 N	\$ 1,158.33	Eval. totale	
152-N-4-A	\$ 5,145.63	a) 2/3 déduire 258.50 b) 1/3 déduire 182.38	1.173 0.828
168	\$ 891.40	Eval. totale	0.698
169	\$ 1,604.52	pied linéaire	0.786
170	\$ 997.40	Superficie	1.589
170 A	\$ 434.00	Superficie	0.297
180	\$ 29,568.80	Superficie	2.916
181	\$ 1,389.72	Superficie	0.054
181 A	\$ 27,576.29	Superficie	2.675
181 A 1	\$ 12,001.84	Eval. terrain	6.822
188	\$ 4,603.13	Eval. terrain	1.835
192	\$ 4,921.46	Superficie	1.359
196	\$ 3,408.31	Pied linéaire	0.46
204	\$ 392.72	Total Domtar	Domtar
210	\$ 740.01	Eval. totale	0.09
211	\$ 2,158.36	Eval. terrain	6.791
212	\$ 2,096.70	Superficie	0.903
213	\$ 3,576.72	Pied linéaire	3.369
214	\$ 2,250.86	Eval. terrain	1.691
215	\$ 986.68	Pied linéaire	0.939
216	\$ 308.34	Pied linéaire	0.241
218	\$ 2,466.70	Superficie	0.526
220	\$ 832.51	Superficie	0.117
221	\$ 925.01	Superficie	0.139
222	\$ 2,189.96	Superficie	2.88
223	\$ 9,459.96	Superficie	3.559
225	\$ 1,760.14	Superficie	0.796

3483

Le 16 février 1976.

<u>Règl. #</u>	<u>Montant à percevoir</u>	<u>Facteur</u>	<u>Indice</u>
227	\$ 2,346.85	Superficie	1.949
228	\$ 17,014.66	Total Centre d'Achats	
229	\$ 9,067.24	Superficie	2.515
231	\$ 3,520.28	Superficie	0.76
232	\$ 5,867.12	Superficie	1.932
233	\$ 1,958.87	Eval. terrain	2.494
234	\$ 13,828.76	Superficie	3.516
235	\$ 2,437.88	Superficie	0.16
238	\$ 2,066.00	Superficie	0.568
239	\$ 950.36	Pied linéaire	1.639
240	\$ 1,818.08	Superficie	0.683
241	\$ 1,198.28	Eval. totale	0.409
242	\$ 454.52	Superficie	0.57
243	\$ 10,392.52	Superficie	2.445
247	\$ 3,796.30	Superficie	0.243
250	\$ 3,010.86	Superficie	0.361
251	\$ 24,217.77	Superficie	3.271
255	\$ 8,247.13	Pied linéaire	2.236
258 B	\$ 1,309.07	Superficie	0.761
259	\$ 1,570.88	Superficie	1.971
261	\$ 654.53	Superficie	2.085
266	\$ 7,985.32	Superficie	4.293
267	\$ 13,221.59	Superficie	3.397
268	\$ 23,563.24	Superficie	6.756
269	\$ 8,639.85	Superficie	2.745
270		Eval. terrain	
272		Superficie	
278		Eval. terrain	
279		Superficie	

Le 16 février 1976.

<u>Règl. #</u>	<u>Montant à percevoir</u>	<u>Facteur</u>	<u>Indice</u>
280		Superficie	
281		Pied linéaire	
283		Pied linéaire	
284		Superficie	
286		Superficie	
<u>LUMIERES DE RUES</u>			
<u>Rue</u>	<u>Montant à percevoir</u>	<u>Facteur</u>	<u>Indice</u>
Ste-Catherine, Notre-Dame, Garceau Sirois, Rouette, Roberge, De Sienne Sud, Guay, Nicol,	\$ 2,340.48	Evaluation	0.068 %
Beaudry, Domini- cains, De Sienne	\$ 2,077.92	pied linéaire	0.146 pd
Lacerte	\$ 519.48	Superficie	0.101 %
Matton, Doucet, Du Fleuve	\$ 1,038.96	Pied linéaire	0.173 pd
Duval, Bellemare	\$ 932.52	Superficie	0.137 %
Bourassa, Du Fleuve	\$ 404.04	Evaluation	0.118 %
Val Mauricie	\$ 1,728.60	Evaluation	0.156 %
Quadrex	\$ 1,828.32	Superficie	0.284 %
T.R. Chevrolet (Girard)	\$ 28.86	Total	
M. Grondin	\$ 28.86	"	
Centre d'Achats	\$ 620.76	"	
Pratte	\$ 926.64	Pied linéaire	0.229 pd
Delormier	\$ 996.48	Superficie	0.189 %
Gélinas	\$ 173.16	Superficie	0.28 %
Gagnon, Richelieu	\$ 808.08	Pied linéaire	0.116 pd
Carillon Roland	\$ 431.16	Pied linéaire	0.247 pd
Belmont	\$ 230.88	Superficie	0.248 %

Le 16 février 1976.

Rue	Montant à percevoir	Facteur	Indice
Boischatel	\$ 57.72	Superficie	0.05 %
Ste-Marguerite Est	\$ 1,211.76	Evaluation	0.212 %
Ste-Marguerite Ouest	\$ 312.00	Evaluation	0.088 %
Boul. St-Jean	\$ 686.40	Evaluation	0.144 %
Ter. Duvernay 1 ^{er} secteur	\$ 3,207.60	Evaluation	0.134 %
Ter. Duvernay 2 ^{et} 3 ^{secteur}	\$ 3,507.84	Superficie	0.117 %
Ter. La Montagne	\$ 1,103.76	Superficie	0.09 %
Du Fleuve	\$ 183.96	Superficie	0.111 %
Terr. Rosemont Boulogne	\$ 712.80	Superficie	0.031 %

Plan de cadastre Marcel Dubé
39-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. pour le compte de Marcel Dubé, concernant les lots 34-45 à 34-64 soit accepté, sous réserve de 5% pour parc ou terrain de jeux. (dossier 30978)

ADOPTÉ.

Avis de motion
frais de financement.

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement d'emprunt au montant de \$ 53,100.00 concernant les frais de financement des obligations.

Vente à Michel
Dugré
40-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la Corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest, vend à Michel Dugré, un terrain de figure irrégulière portant le numéro de cadastre 9-10 au plan et livre de renvoi officiel du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.O., borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné au nord par le lot 9-N-S (ancien chemin Ste-Marguerite), à l'est par le lot 9-N-S (Michel Dugré) à l'ouest par le chemin Ste-Marguerite, cadastre no.9-11 (rue)

MESURES:

Mesurant cinquante deux pieds et quatre-vingt quinze centièmes (52.95) dans sa ligne nord, cent quarante deux pieds et neuf centièmes (142.09) dans sa ligne est et cent cinquante sept pieds et quatre-vingt huit centièmes (157.88) dans sa ligne ouest, contenant en superficie, trois mille trois cent soixante sept pieds carrés (3,367).

Cette vente est faite au prix de six cents dollars (\$600.00) payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devra également accepté toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Yves M. Veillette, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du commerce du Québec, ainsi que par le ministère des Affaires municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaire, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que M. Guy Bourgon, directeur des loisirs soit désigné pour opérer la bibliothèque municipale auprès de l'assemblée générale de la Bibliothèque centrale de prêt de la mauricie.

ADOPTE.

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement de \$500,000. pour la construction d'une nouvelle ligne d'amenée d'aqueduc et la construction du puits # 5.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Transports de vendre à la ville de Trois-Rivières-Ouest, une partie du lot P-10 afin de permettre à la ville de Trois-Rivières-Ouest, d'agrandir son parc industriel jusqu'à l'emprise de l'autoroute 755.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer le bail à intervenir, entre la ville de Trois-Rivières-Ouest et l'Ordre des frères prêcheurs, pour la location d'un local de la bâtisse, situé au 4950 Boul. Royal, Trois-Rivières-Ouest pour une période d'un an, à raison de \$100.00 par mois, chauffé et éclairé

Responsable de
la bibliothèque
41-76

Avis de motion
Ligne d'amenée

Achat de terrain
min. Transports
42-76

Nouveau local
bibliothèque
43-76

Le 16 février 1976.

à titre d'utilisation, comme bibliothèque municipale.

ADOPTE.

Avis de motion
stationnement
boul. Royal.

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement interdisant le stationnement sur le boulevard Royal.

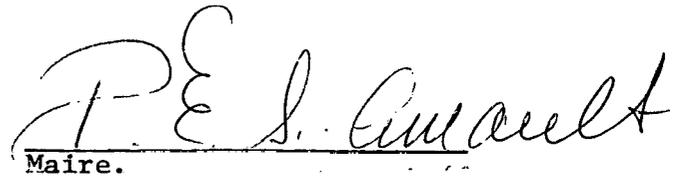
Min. Transports

RE: stationnement sur le boulevard Royal.

Comm.Municipale

Approbation emprunt temporaire \$531,000.00

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 1^{er} mars 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 1^{er} mars 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Gérard Landry Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Henri Guilbert, Jérôme Cotnoir et Jean-Guy Roy; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. gérant municipal, Bertrand Gilbert, directeur du bureau des permis de construction, Roland Vadeboncoeur, directeur du service de police et incendies, Guy Bourgon directeur des loisirs, Roland Lottinville, ingénieur municipal et Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal 16 fév.
44-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 16 février 1976 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes
45-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes no. 185-C pour le mois de février 1976 soit et est adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

Avis de motion ouverture de rues

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour l'ouverture des rues St-Joseph et Bellefeuille par expropriation.

Taxe d'affaires re: Aviseur légal
46-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que l'Etude Chartier et Ménard soit autorisée à entreprendre des procédures légales concernant les comptes de taxes et d'affaires non payés.

ADOPTE.

Contrat de vi-danges
47-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

M. Marc Tessier, gérant municipal, informe le conseil de la proposition du service sanitaire régional pour la cueillette des ordures ménagères, pour les trois prochaines années.

1 ère année: \$13,00

2 ième année: \$13.25

3 ième année: \$13.50

Chalets: \$8.00

Le 1^{er} mars 1976.

Le contrat est attribué à Service sanitaire régional de la Mauricie

ADOPTE.

Avis de motion
modifier règl.
525

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le règlement 525, pour ajouter le paragraphe suivant à l'article 8.02: "l'employeur doit verser au cours de chaque année ou dans les cent-vingt jours suivant la fin de l'année, les contributions décrites aux articles 8.01 et 8.02".

Signalisation
aux abords des
autoroutes
48-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le ministère des Transports améliore la signalisation aux abords des autoroutes, dans les limites de la ville de Trois-Rivières-Ouest, pour que la ville de Trois-Rivières-Ouest soit mieux identifiée sur les panneaux routiers. (voir plan annexé)

ADOPTE.

Adoption règl.
289
49-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement no. 289 concernant les coûts de refinancement au montant de \$53,100.00 en vertu des règlements 172, 175, 177 et 184 soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements et qu'une assemblée des électeurs propriétaires ait lieu les ~~15~~ et ~~16~~ mars 1976, entre 9:00 et 17:00 hres
22 23

ADOPTE.

Adoption règl.
290
50-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement no. 290 concernant la confection d'une nouvelle ligne d'amenée d'aqueduc et la construction d'un nouveau puits et autorisant un emprunt n'excédant pas \$500,000.00 à cet effet, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements et qu'une assemblée des électeurs propriétaires concernés ait lieu les ~~15~~ et ~~16~~ mars 1976, entre 9:00 et 17:00 hres.
22 23

ADOPTE.

Adoption règl.
102-C-S-3
51-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 102-C-S-3, règlement ajoutant le paragraphe C à l'article 39 du règlement 102-C-S, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements et que ce règlement soit envoyé au ministère des Transports dans le but d'interdire le stationnement en bordure du boulevard Royal.

ADOPTE.

Avis de motion
imposition règl.
89, 89-A, 89-N

Félicitations
Tournoi Midget
52-76

Félicitations
Mlle Christiane
Laflamme
53-76

Rivière Milette
schéma d'étude
54-76

Ajournement

Avis de motion
Changement de
zonage

Correspondance

Société Canadienne
du Cancer

Club de Camping
et Caravaning
de la Mauricie

Ville de T.R.

Le 1^{er} mars 1976.

Le conseiller Jérôme Cotnoir donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement dans le but de soustraire ceux qui n'ont pas les services et qui sont imposés aux règlements 89, 89-A, 89-N dans le secteur Ste-Catherine.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Le conseil de ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir ses plus sincères félicitations, aux organisateurs du Tournoi Midget 76, ainsi qu'aux bénévoles pour le franc succès qu'ils ont obtenu.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Le conseil de ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir ses plus sincères félicitations à Mlle Christiane Laflamme, pour le succès remporté en natation, aux Jeux régionaux du Québec à La Tuque. Succès d'ailleurs couronné par deux médailles d'or et une médaille d'argent.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la firme Vézina & Forcier, ingénieurs conseil soit autorisée à présenter sans frais un schéma d'étude sur les travaux à être effectués sur le cours d'eau rivière Milette, dans le but d'éviter les inondations du printemps.

ADOPTE.

Ajournement 9:30 jusqu'à 11:25 hres.

A 11:25 hres le conseil se réunit de nouveau.

Le conseiller Jean-Guy Roy, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour modifier le zonage du lot 19-26, de la zone CG-19, pour créer une nouvelle zone P. ^{32.87}

Campagne 1976. - octroi \$25.00

Exposition de camping plein air à l'aréna le 30 avril 1976.

Résolution concernant le transport en commun

3491

Le 1^{er} mars 1976.

Ministère des
Aff. municipales

Min. Affaires
municipales

RE: Construction ligne d'amenée d'eau

RE: subvention auto-pompe.

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. J. Guault
Maire

Claude Tanguay
Greffier.

Le 8 mars 1976.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 8 mars 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry, Jean-Charles Charest, Henri Guilbert; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. gérant Municipal, Bertrand Gilbert, directeur du bureau des permis de construction, Roland Lottinville, ingénieur municipal, Roland Vadeboncoeur, directeur du service de police et incendies, Guy Bourgon, directeur des loisirs et Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

M. Jean-Guy Roy motive son absence pour des raisons personnelles.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du Conseil le 8 ième jour du mois de mars prochain, 1976 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

Adoption procès
verbal 1 mars
55-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 1 er mars 1976 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Adoption règl.
200-S-111
56-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-111 concernant le règlement No. 200 par le détachement du lot 19-26 de la zone CG-32 pour former une nouvelle Zone "P" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville et qu'une période d'inscription de cinq jours est donnée après la parution dans le journal.

ADOPTE.

Nomination nou-
veau dessinateur
57-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que M. Jean Rouette soit engagé au poste de dessinateur, pour une période d'approbation de quatre (4) mois, au salaire de \$200.00 par semaine et après ces quatre mois au salaire de \$210.00 par semaine.

ADOPTE.

Le 8 mars 1976.

Engagement
coordonateur
terrain de jeux
58-76

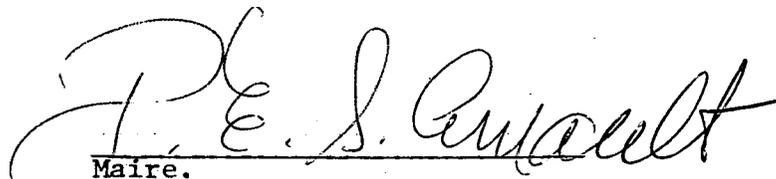
PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que M. Albert Perreault soit engagé comme coordonateur des terrains de jeux pour l'été 1976, au salaire de \$135.00 par semaine (10 sem.)

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 15 mars 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 15 ième jour de mars 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert, Gérard Landry et Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. gérant municipal, Bertrand Gilbert, directeur des permis de construction, Roland Vadeboncoeur directeur du service de police et incendies, Roland Lottinville, ingénieur municipal, Guy Bourgon, directeur des loisirs et Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

M. Jean-Guy Roy motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 15 mars
58-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 15 mars 1976 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Soumission
habillement
policiers
59-76

M. Marc Tessier, gérant, fait part aux membres du conseil des soumissions reçues:

Habillement policiers:

- Brunelle Inc.:	\$2,653.00
- J.R. Gaunt & Son:	\$3,096.00
- Uniformes Internationaux	_____

Habillement du directeur:

- Brunelle Inc.:	\$ 651.50
- Cartier:	\$ 737.43
- J.R. Gaunt & Son:	\$ 679.90

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la soumission de Brunelle Inc. soit acceptée pour habillement des policiers ainsi que pour la garde-robe du directeur

ADOPTE.

Adoption du règl.
291
60-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement no. 291 concernant la confection d'un collecteur pluvial dans les secteurs Terrasse Duvernay et Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas \$250,000. soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements et qu'une période d'enregistrement de deux jours ait lieu les 29 et 30 mars 1976. Conditionnellement à une entente à intervenir entre Paul Nassif et Louis Glassman promoteurs et la ville concernant le \$50,000 à

Le 15 mars 1976.

percevoir au fonds général

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la résolution 40-76 passée et adoptée le 16 février 1976 soit rescindée.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest, vend à Michel Dugré, un terrain de figure irrégulière portant le numéro de cadastre 9-10 au plan et livre de renvoi officiel du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q. borné et décrit comme suit:

BORNES: Borné au nord par le lot 9-N-S (ancien chemin Ste-Marguerite), à l'est par le lot 9-N-S (Michel Dugré), à l'ouest par le chemin Ste-Marguerite, cadastre No. 9-11 (rue).

MESURES: Mesurant cinquante deux pieds et quatre vingt quinze centièmes (52.95) dans sa ligne nord, cent quarante deux pieds et neuf centièmes (142.09) dans sa ligne est et cent cinquante-sept pieds et quatre-vingt huit centièmes (157.88) dans sa ligne ouest, contenant en superficie, trois mille trois-cent soixante sept pieds carrés (3,367)

Cette vente est faite au prix de .182 le pied carré soit six cent douze dollars et soixante dix neuf cents (\$612.79) payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devra également accepté toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Yves-M. Veillette, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du commerce du Québec, ainsi que par le ministère des Affaires municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaire, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE.

Rescinder résolution 40-76
61-76

Vente du lot
9-10 à Michel
Dugré
62-76

Le 15 mars 1976.

Adoption du règl.
292
63-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 292 concernant l'ouverture et l'expropriation du terrain nécessaire à l'ouverture de la rue St-Joseph portant le numero cadastral 16-75 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements.

ADOPTÉ.

Adoption du règl.
293
64-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 293 concernant l'ouverture et l'expropriation du terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Bellefeuille portant les numéros cadastraux 15-161 et 15-162 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements.

ADOPTÉ.

Adoption du règl.
525-B
65-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement No. 525-B, règlement pour ajouter au règlement 525 l'article 8.03 dans le but de se conformer à la Régie des Rentes du Québec, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements.

ADOPTÉ.

Adoption plan de
cadastre T.V. St-
Maurice
66-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Georges Gariépy, A.G. pour le compte de Télévision St-Maurice Inc. concernant le lot 140-3, soit adopté tel que présenté. (dossier 7617)

ADOPTÉ.

Adoption plan de
cadastre Immeu-
bles de T.R. et
Yves Robichaud
67-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G. pour le compte de Yves Robichaud et Les Immeubles de Trois-Rivières Inc., concernant les lots 161-389 à 161-395 et 162-333 à 162-381 soit adopté tel que présenté, conditionnellement à ce que la ville ne garantisse pas les services publiques. (dossier 21020)

ADOPTÉ.

Le 15 mars 1976.

Adoption plan de
cadastre Terr.
Duvernay et Im-
meubles de T.R.
68-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G. pour le compte de Terrasse Duvernay Ltée et Immeubles de Trois-Rivières Inc., concernant les lots 161-355 à 161-388 et 162-318 à 162-332 soit adopté tel que présenté, conditionnellement à ce que la ville de Trois-Rivières-Ouest ne garantisse pas les services publics. (dossier 21019)

ADOPTE.

Adoption plan de
cadastre Terr.
Duvernay
69-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G. pour le compte de Terrasse Duvernay concernant les lots 160-558 à 160-586 et 161-339 à 161-354 soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Nom de rues
70-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la rue portant le no. de cadastre 160-566 soit nommée Le Mans dans le secteur Duvernay.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la rue portant les nos.cadastraux 162-343, 161-393 et 161-373 soit nommée rue Aubert dans le secteur Rosemont.

ADOPTE.

Rue à moins de
66 pieds.
71-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales pour l'ouverture de rues à moins de 66 pieds.

- rue Orléans: 161-355 et 161-357
- rue Aubert: 161-373, 161-393 et 162-343
- rue Lisieux: 162-368, 162-377 et 162-280
- rue Chamonix: 161-347,
- rue Le Havre: 160-565
- rue Le Mans: 160-566

ADOPTE

Le 15 mars 1976.

Cession de rue
72-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le notaire Gilles Guy Garceau soit autorisé à préparer le contrat de cession de rues et que le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer ledit contrat. (rues Orléans, Aubert, Lisieux, Chamonix, Le Havre, Le Mans)

ADOpte.

Préparation
cadastre rue
Laflamme
73-76

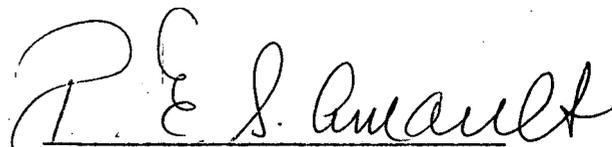
PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Roger Gélinas, A.G. soit autorisé à préparer le cadastre de la rue Laflamme, pour la confection du futur collecteur pluvial.

ADOpte.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

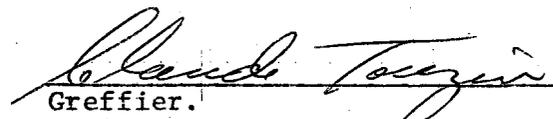
Le 23 mars 1976

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 290, règlement concernant la confection d'une ligne d'amenée d'aqueduc et la construction d'un nouveau puits et autorisant un emprunt n'ex-cédant pas \$500,000.00 à cet effet, tenue les 22 et 23 mars 1976 entre 9:00 et 19:00 hres.

Aucun électeur concerné par ce règlement, ne s'est présenté pour s'enregistrer.

A 19:15 hres le 23 mars 1976, le conseiller Henri Guilbert déclare le règlement 290 adopté par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller


Greffier.

Le 23 mars 1976.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 289, règlement concernant les coûts de refinancement au montant de ~~\$531,000.00,~~ en vertu des règlements 172, 175, 177 et 184. ^{53,100.00} *BT*

Aucun électeur concerné par ce règlement, ne s'est présenté pour s'enregistrer.

A 19:15 hres le 23 mars 1976, le conseiller Henri Guilbert déclare le règlement 289 adopté par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.

Henri Guilbert
Conseiller.

Aude Touzin
Greffier.

Le 29 mars 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 29 ième jour de mars 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert, Gérard Landry et Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-municipal, Bertrand Gilbert, directeur des permis de construction, Roland Lottinville Ingénieur municipal, Roland Vadeboncoeur, directeur du service de police et incendies, Guy Bourgon, directeur des loisirs et Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal 15 mars
74-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 15 mars 1976 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal assemblée
électeurs 22 et
23 mars
75-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs ainsi que le certificat pour l'assemblée des 22 et 23 mars soient adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes, concernant les règlements 289 et 290.

ADOPTE.

Ouverture soumissions ligne d'aménée

M. Marc Tessier, C.A. gérant municipal informe les membres du conseil des soumissions reçues:

	<u>Fonte ductile</u>	<u>H₂Prescon</u>
- Delormé	\$355,581.21	
- Bernard Proulx	\$311,925.00	\$270,088.00
- Pavage Nicolet	\$404,427.85	\$356,360.00
- Cont. Terpel	\$414,590.00	\$368,561.00
- Cont. Asphalte	\$420,050.00	\$390,575.00
- G. Bourassa	\$375,225.00	\$323,275.00
- Massicotte & Fils	\$348,775.00	\$331,175.00
- Lemay Cont.	\$381,102.09	\$343,704.78
- Dollard	\$455,620.00	\$474,620.00
- C. Ricard	\$365,450.00	\$365,450.00

Une décision sera prise lors de l'assemblée du 5 avril 1976.

Le 29 mars 1976.

Installation de
luminaires
76-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'Hydro Québec soit autorisé à améliorer l'éclairage sur la route 138, place Alexandre, par l'installation de deux luminaires à vapeur de mercure, de 20,000 lumens, au coût annuel de \$87.00 chacun. L'installation d'un luminaire à vapeur de mercure de 10,000 lumens, au coût annuel de \$75.00, sur la rue Du Fleuve.

ADOpte.

Approbation
Comm. Municipale
cession de rues
77-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite à la Commission Municipale d'approuver le projet de cession de terrains par Ville de Trois-Rivières-Ouest, en faveur de Georges Cyrenne.

ADOpte.

Mutation fév.
76.
78-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les mutations pour le mois de février 1976 soient et sont adoptées telles que rédigées.

ADOpte.

Nomination
contremaître
adjoint.
79-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. René Bourassa soit nommé chef-dessinateur et contremaître adjoint, pour une période d'approbation de six (6) mois au salaire de \$250.00 comme dessinateur, \$25.00 pour frais d'automobile et \$25.00 comme contremaître adjoint, soit \$300.00 par semaine.

ADOpte.

Min. Aff. Mun.

Approbation pour ouverture de rue à moins de 66 pieds (rue Garneau)
Approbation de la nouvelle ligne d'aqueduc et le nouveau puits

Comm. Municipale
Soc. St-Jean Bapt.
Yvon Picotte

Approbation de la nouvelle ligne d'aqueduc et le nouveau puits

RE: Construction Centre d'Habitations pour personnes âgées.

RE: Subvention camion à incendies.

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. J. Amant
Maire.

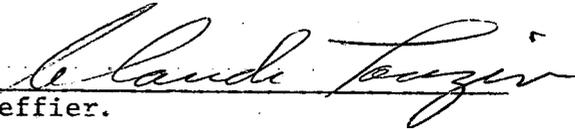
Claude Lavoie
Greffier.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 291 intitulé règlement concernant la confection d'un collecteur pluvial sur la rue Laflamme, dans les secteurs Terrasse Duvernay et Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas \$250,000.00.

Aucun électeur concerné par ce règlement, ne s'est présenté pour s'enregistrer.

A 19:15 le 30 mars 1976, le conseiller Henri Guilbert déclare le règlement No. 291 adopté par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller.

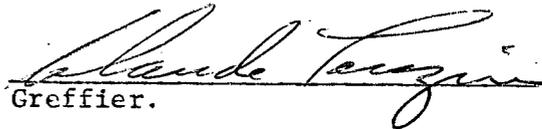

Greffier.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 200-S-111 intitulé règlement amendant le règlement No. 200 par le détachement du lot 19-26 de la zone CG-32 pour former une nouvelle zone P, ladite zone étant délimitée au nord par la zone U-17 et la zone PJ-16, à l'est par la zone CG-19, à l'ouest par le chemin Ste-Marguerite (autoroute) et au sud par les zones CM-14, P-17 et I-8 (Jean XXIII)

Aucun électeur concerné par ce règlement, ne s'est présenté pour s'enregistrer.

A 19:15 hres le 30 mars 1976, le conseiller Henri Guilbert déclare le règlement 200-S-111 adopté par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller.


Greffier.

Le 2 avril 1976.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 2 ième jour d'avril, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Gérard Landry, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert et Jean-Guy Roy; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal et Claude Touzin, greffier et assistant trésorier.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité est convoquée par Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault, pour être tenue le 2 ième jour d'avril 1976 et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant:

- 1.- Demande au Gouvernement du Québec de déclarer la partie sud du territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest, comme zone sinistrée.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT.

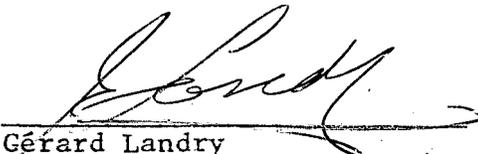
Que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault déclare l'état d'urgence pour la zone sinistrée, soit la partie sud de la ville de Trois-Rivières-Ouest, longeant le fleuve St-Laurent. Cette partie du territoire étant complètement inondée, due à la crue des eaux.

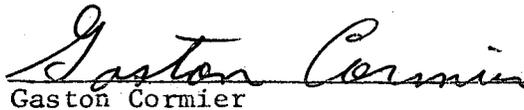
ADOPTE.

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 2 avril 1976.

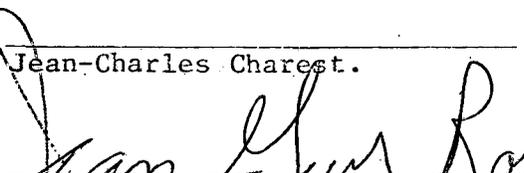
et nous avons signé:

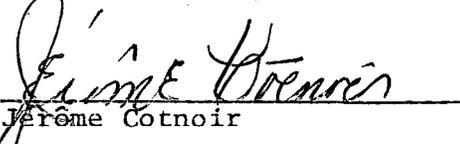

P.E. St-Arnault, Maire.

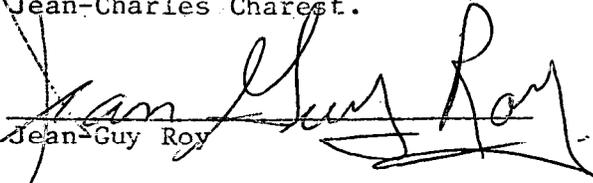

Gérard Landry

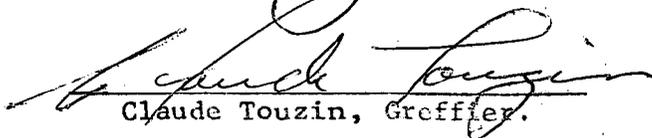

Gaston Cormier


Henri Guilbert


Jean-Charles Charest.


Jérôme Cotnoir


Jean-Guy Roy


Claude Touzin, Greffier.

Partie sud de
T.R.O. zone
sinistrée
80-76

Le 5 avril 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5 ième jour d'avril, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry, Henri Guilbert; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant municipal, Guy Bourgon, directeur des loisirs, Roland Vadeboncoeur, Directeur du service de police et incendies, Bertrand Gilbert, directeur des permis de construction et Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

Les conseillers Jean-Guy Roy et Gaston Cormier motivent leur absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal du 29 mars
81-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 29 mars 1976 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal assemblée électeurs 30 mars 1976
82-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 30 mars 1976 pour les règlements 291 et 200-S-111 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal séance de 2 avril 76
83-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT.

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 2 avril 1976 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Liste de comptes 186-C
84-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes pour le mois de mars 1976 portant le no. 186-C soit et est adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

Le 5 avril 1976.

Ligne d'aménée
85-76

Pour faire suite à l'assemblée du 29 mars concernant les soumissions pour la ligne d'aménée:

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la soumission de Bernard Proulx Inc. au montant de \$270,088.00 pour la deuxième alternative, soit Hyprescon, soit et est acceptée

ADOPTE.

Etude Rivière
Milette
86-76

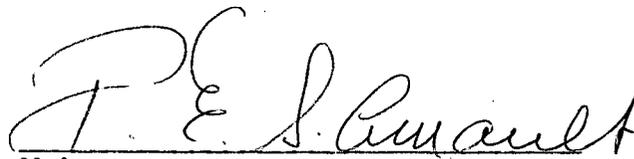
PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

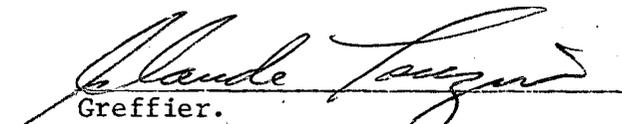
APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la Firme Vézina & Forcier Ing. conseil, soit autorisé à faire l'étude préliminaire concernant le cours d'eau Rivière ~~St-Charles~~ ^{Milette} ~~St-Charles~~ ⁶⁷, pour un montant de \$18,125.00, payable à 75% par la ville de Trois-Rivières et 25% par la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 avril 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry, Henri Guilbert, Jean-Guy Roy et Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée, M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal, Guy Bourgon, directeur des loisirs, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Roland Vadeboncoeur, directeur du service de police et incendies, Bertrand Gilbert, directeur des permis de construction et Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier.

Adoption du procès-verbal du 5 avril 1976
87-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 5 avril 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTÉ.

Biffer taxes
Mme Jos Louis Poirier
88-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le compte de taxes de Mme Jos Louis Poirier pour l'exercice financier 76 soit biffé, ce compte est de \$~~56.93~~ 104.93

ADOPTÉ.

Lumière de rue
rue Nicol
89-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'Hydro Québec soit autorisé à enlever quatre (4) luminaires de 1,000 lumens au coût annuel de \$32.40 chacun et les remplacer en installant quatre (4) luminaires de 10,000 lumens au coût annuel de \$75.00 chacun.

ADOPTÉ.

Achat de terrain
90-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le notaire Gilles Guy Garceau soit autorisé à préparer les contrats suivants:

1.- L'achat du lot 15-162 appartenant à M. J.M. Lafrenière pour la somme de \$3,600. pour l'ouverture de la rue Bellefeuille

2.- La cession de la rue Du Fleuve pour la somme de \$1.00 cadastre 37-82-1, appartenant à M. François Bourassa

et que le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer ces contrats.

ADOPTÉ.

Signature convention collective
91-76

Le 20 avril 1976.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le Maire P.E. St-Arnault et le Gérant M. Marc Tessier, C.A. soit autorisé à signer la convention collective intervenue entre le Syndicat des employés municipaux et la Ville.

ADOPTE.

Avis de motion
heures d'arrosage

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour modifier l'article 41 du règlement 57-S, fixant les heures d'arrosage entre 20:00 et 21:00 hres les mardi, jeudi et samedi seulement.

Nom de rue
92-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le nom de rue Hamelin soit changé et remplacé par De Courbertin.

ADOPTE.

Avis de motion
RE: Salle de jeux

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour pourvoir à la fermeture des salles de jeux.

Avis de motion
RE: Montant des amendes

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant les articles 43 et 44 du règlement 102-C-S concernant le montant des amendes.

Avis de motion
re: les motos

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant l'article 31 du règlement 102-C-S concernant les motocyclettes dans les rues de la ville.

Avis de motion
règl. 525-C

Le conseiller Jean-Charles Charest, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement 525 dans le but de se conformer à la régie des Rentes du Québec.

Adoption plan de cadastre App. Les Tourelles
93-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas, A.G., en date du 17 mars 1976, pour le compte de Les Appartements Des Tourelles Inc. concernant les lots 161-355 et 161-356, soit adopté tel que présenté (Dossier 21031)

ADOPTE.

Le 20 avril 1976.

Préparation
cadastre rue
Côte Rosemont,
94-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYÉ par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que M. Roger Gélinas, A.G. soit autorisé à préparer le plan de cadastre de la rue Côte Rosemont, à partir de la rue Marseille jusqu'à la rue Laflamme projetée.

ADOPTÉ.

Préparation
cadastre rue
St-Joseph
95-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que M. Georges Gariépy, A.G. soit autorisé à préparer le plan de cadastre du terrain de M. Alcide Bolduc, lot 16-75 pour l'ouverture de la rue St-Joseph par expropriation.

ADOPTÉ.

Mur de ~~soutien~~
96-76

SOUTÈNEMENT

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYÉ par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que demande soit faite au Gouvernement Fédéral et au Gouvernement provincial, pour qu'ils entreprennent dans les meilleurs délais la construction d'un mur de ~~soutien~~, le long de la rue Du Fleuve

SOUTÈNEMENT
BT

ADOPTÉ.

Remerciements
aux médias
et Organismes
97-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYÉ UNANIMEMENT.

La ville de Trois-Rivières-Ouest désire remercier les médias d'information pour le bon travail qu'ils ont accompli lors de la campagne S.O.S. Trois-Rivières-Ouest, ainsi que les Clubs Kiwanis et XM Routier, l'Accueil Féminin et le Club Auto Sport Mauricien pour les services qu'ils nous ont rendus.

ADOPTÉ.

Remerciements aux
employés

98-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYÉ UNANIMEMENT.

Le conseil de ville de T.R.O. désire remercier tous les employés municipaux qui ont travaillé au S.O.S. Trois-Rivières-Ouest et un merci spécial au coordonateur de la campagne, M. Marc Tessier.

ADOPTÉ.

Ajournement

99-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYÉ par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'assemblée soit ajournée de 9:40 à 11:00 hres.

ADOPTÉ.

Le 20 avril 1976.

Engagement régis-
seur piscine
100-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que M. Albert Marchand soit engagé comme régisseur de la piscine pour l'été 1976, soit 12 semaines à \$135.00 par semaine.

ADOPTE.

Engagement ani-
mateur terrains
de jeux.
101-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que Mme Monique St-Amand Jacob soit engagée comme animateur art-plastique pour l'été 1976.

Que Mlle Andrée Guilbert soit engagée comme animateur sportif pour l'été 1976.

Que M. Pierre Paillé soit engagé comme animateur jeux et voyages pour l'été 1976.

Que Mlles Josée Garceau et Mitheline Pépin soient engagées comme animateur Parc école pour l'été 1976.

ADOPTE.

Min. Affaires Mu-
nicipales

RE: Approbation ouverture de rue

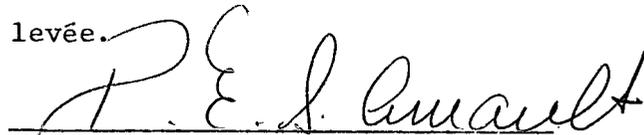
Min. Transports

RE: Règlement stationnement Boul. Royal.

Yvon Picotte

RE: Ligne d'amenée.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 3 ième jour de mai 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jérôme Cotnoir, Gaston Cormier, Gérard Landry, Jean-Charles Charest et Henri Guilbert; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant municipal, Bertrand Gilbert, directeur des permis de construction, Roland Vadeboncoeur, directeur du service de police et incendies, Jean-Marie Gouin, contremaître, Guy Bourgon, directeur des loisirs et Claude Touzin greffier et assistant-trésorier.

M. Jean-Guy Roy motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 20 avril
103-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 20 avril 1976 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTÉ.

Adoption liste de comptes
103-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de compte No. 187-C pour le mois d'avril 1976 soit et est adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ.

Nomination pro-maire
104-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que M. Gaston Cormier soit nommé pro-maire pour les quatre prochains mois.

ADOPTÉ.

Personnel piscine et baseball
été 1976
105-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que Danielle Desjardins, Michel Beauchesne, Maude Bettez, Lyne Landry, ^{et Sylvie Deschamps} soient engagés comme instructeur sauveteur et que Marc-André Masson, Guy Paillé et Johanne Levasseur ^{et Diane Côté} soient engagés à la réception de la piscine. 67

Que M. Pierre Nolin, Luc Doucet et Daniel Baribeau soient engagés comme instructeur du baseball pour l'été 1976.

ADOPTÉ.

Le 3 mai 1976.

Adoption règl.
89-C
106-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement 89-C concernant les modifications aux articles 13 des règlements 89-A et 89 et article 10 du règlement 89-N soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville et qu'une période de trente (30) jours soit allouée après la parution de l'avis public, aux propriétaires concernés, afin qu'ils puissent formuler une plainte à la Commission Municipale à Québec.

ADOPTE.

Contrat cueillet-
te des chiens
107-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à intervenir entre la Ville et Robert LaManna concernant la cueillette des chiens et la vente des licences de chien.

ADOPTE.

Les docu-
108-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les tarifs des honoraires exigibles pour la délivrance des documents faisant partis des archives de la municipalité soient

- a) Rapport d'accident service de la police: \$3.00
- b) Certificat de toute nature: \$2.00
- c) Page photocopiee 8 1/2 x 11: \$0.75
- d) Page dactylographiee ou manuscrite 8 1/2 x 11 ou 14: \$2.50
- e) Plans généraux des rues(imprimés): \$1.50
- f) Copie du rôle d'évaluation: \$0.07 par ligne de propriété incluant nom, adresse, cadastre, superficie, évaluation
- g) Copie de règlement: \$0.75 la page maximum \$35.00
- h) Etat financier: \$7.50
- i) Plan de cadastre: coût réel de la copie
- j) Liste des contribuables ou résident: \$0.01 par nom
- k) Pour tous les autres documents tel que plan directeur plan d'urbanisme, de zonage, rénovation urbaine, etc. coût réel de la copie.

Ce tarif a effet à compter du 1 er mars 1976.

ADOPTE.

Remise de taxes
109-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Qu'une remise de taxes en vertu de l'article 500 de la Loi des Cités et villes soit faite à M. Liguori Leclerc, soit le 3/4 de la taxe générale pour l'année 1976: un montant de \$144.17.

ADOPTE.

Le 3 mai 1976.

Mutations mars
1976.

110-76.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que les mutations pour le mois de mars 1976 soient et sont adoptées telles que présentées.

ADOPTÉ.

Avis de motion
Hauteur des
maisons.

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement concernant le niveau d'élévation des maisons en bordure du Fleuve.

Subvention handi-
capé mental
111-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Qu'une subvention au montant de \$400.00 soit versée à l'Association des loisirs pour handicapé mental Trois-Rivières Inc.

ADOPTÉ.

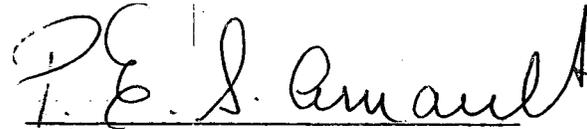
Loisir handicapé
mental.

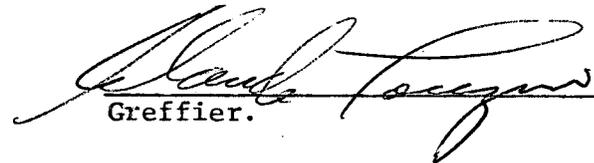
Demande de subvention

Min. Transports

RE: Boulevard Jean XXIII

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 17 mai 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 17 ième jour de mai 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jérôme Cotnoir, Gaston Cormier, Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy et Henri Guilbert; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier C.A. Gérant municipal, Bertrand Gilbert, directeur des permis de construction, Roland Vadeboncoeur, directeur du service de police et incendies, Roland Lottinville, ingénieur municipal, Guy Bourgon, directeur des Loisirs et Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier.

M. Gérard Landry motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 3 mai
112-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 3 mai 1976 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Taxes à biffer
113-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les comptes de taxes suivants soient biffés:

Bélanger Pierre, \$36.00, eau chargée en trop, 1975.
Carbonneau Mme Albéric, \$24.00, eau chalet démolition
Dugré Jacques, \$11.02, règlement 188 qui n'aurait pas dû être chargé
Guimond Claude, \$24.00, eau chalet démoli.
Lafond Mme André, \$24.00, eau chalet chargée en trop
Roux Alma, \$35.58, règlement chargé par erreur
Commercial Crédit, \$48.00 eau chargé par erreur local déménagé
Coopérants, \$48.00 " " " " "
Dexter Shoe, \$48.00 " " " " "
Rest.Nirvana, \$65.00, 1 salle à manger chargée en trop
J.L. Deshaies, \$48.00, eau chargée maison fermée
Hormidas Martin, \$40.00, eau logement fermée, 1 er mars

Que les comptes de taxes d'affaires suivants soient biffés:

Bijouterie Kitner: --\$60.00 (1972) faillite
Technical Plastic: \$75.00 (1972) fermé
Décor Aluminium: \$52.50 (1972) non percevable manque de preuve
Julien Matteau: \$112.50 (1972) faillite
Seal Rite Cie: \$25.00 (1972) non percevable
Garage Pierre Légaré Enrg: \$135.00 (1973) fermé
Jacques Perron: \$45.00 (1973) fermé
Léo Cossette: \$75.00 (1973) non percevable
Seal Rite Cie: \$30.00 (1973) non percevable
Raymond Tremblay: \$112.50 (1973) non percevable
Garage Desaulniers Enrg: \$75.00 (1974) fermé
Martel Express: \$135.00 (1974) fermé
Jos Massicotte: \$25.00 (1974) non percevable
Poulin & Cyr: \$75.00 (1974) non percevable
Spectable Western: \$10.00 (1975) taxe d'affaire annulé

Taxes à biffer
suite...
113-76

Comité révision
plainte rôle
d'évaluation.
114-76

Adoption plan de
cadastre Paul
Drouin
115-76

Piquetage Réser-
voir municipal.
116-76

Adoption règl.
57-S-2
117-76

Adoption règl.
102-C-S-4
118-76

Adoption règl.
800
119-76

Le 17 mai 1976.

Fernand Tessier & Fils: \$52.50 (1972) non percevable

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le comité de révision des plaintes au rôle d'évaluation soit formé du Juge Municipal M. Ivan Godin, M. André Ferron ainsi que M. Serge Hamel.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Paul Michaud, A.G. en date du 7 mai 1976, pour le compte de Paul Drouin concernant le lot 130-7 soit adopté tel que présenté. (dossier T-40162)

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que M. Roger Gélinas, A.G. soit autorisé à faire le piquetage du terrain de notre réservoir municipal.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement 57-S-2 concernant les heures d'arrosage soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement 102-C-S-4 concernant les motocyclettes soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement 800 concernant les salles de jeux soit adopté tel rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADGPTE.

Le 17 mai 1976.

Adoption règl.
102-C-S-5
120-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement 102-C-S-5 concernant le taux de majoration des amendes soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTÉ.

Adoption règl.
525-C
121-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement 525-C concernant les modifications au régime de pension des employés soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTÉ.

Erosion rue
Laflamme
122-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

Que la Firme Forcier & Vézina soit autorisée à faire l'étude de l'érosion possible à cause de la construction du collecteur pluvial sur la rue Laflamme.

ADOPTÉ.

Présentation
plans Min. Envi-
ronnement.
123-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que M. Roland Lottinville, Ingénieur municipal soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement les plans du collecteur pluvial sur la rue Laflamme, ainsi que les plans de l'égout sanitaire, l'égout pluvial et de l'aqueduc sur les rues Dompierre et Poitiers.

ADOPTÉ.

Adoption plan de
cadastre Fernand
Tessier
124-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. en date du 12 mai 1976, pour le compte de Fernand Tessier, concernant les lots 35-239-1, 35-239-2, 35-239-3, 35-240-1, 35-240-2 soit adopté tel que présenté (dossier 31173).

ADOPTÉ.

Adoption plan de
cadastre Terr.
Duv. Imm. Trois-R.
125-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas, A.G. en date du 10 mars 1976, pour le compte de Terrasse Duvernay et Immeubles de Trois-Rivières, concernant les lots 160-587 à 160-589, 161-398 à 161-456 et 162-382 à 162-384 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Ouverture de rue à - de 66 pieds 126-76	<p>Le 17 mai 1976.</p> <p>PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,</p> <p>APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,</p> <p>Que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales l'ouverture de rues à moins de 66 pieds, pour les lots 161-418, 161-447, (Poitiers) 161-409, 161-432 (Dompierre), 161-407, 161-425 (Dumouchel)</p> <p>ADOPTÉ.</p>
Cession de rue 127-76	<p>PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,</p> <p>APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,</p> <p>Que le notaire Yves M. Veillette soit autorisé à préparer le contrat de cession de rues, concernant les lots 161-418, 161-447 (Poitiers), 161-409, 161-432 (Dompierre), 161-407, 161-425 (Dumouchel) appartenant à Terrasse Duvernay 1975 Ltée et Les Immeubles Trois-Rivières Inc., et que son honneur le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer le contrat.</p> <p>ADOPTÉ.</p>
Avis de motion Règl. Loisirs	<p>Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement concernant la refonte du règlement des loisirs, dans le but de lui apporter certaines modifications.</p>
Acceptation subvention boul. Jean XXIII 128-76	<p>PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,</p> <p>APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,</p> <p>Que la subvention au montant de \$40,000.00, pour la réfection du pavage sur le Boulevard Jean XXIII, qui sera exécuté par le ministère de la Voirie, soit acceptée.</p> <p>ADOPTÉ.</p>
Min. Affaires Municipales	Approbation règl. 289
Commission Mun.	" " "
Ministère des Transports "	Signalisation autoroute Subvention Jean XXIII
Ministère Affaires Municipales	RE: Demande de subvention
Min. Richesses Naturelles	RE: Inondation
C.R.D. 0-4	Remerciements pour participation.

3518

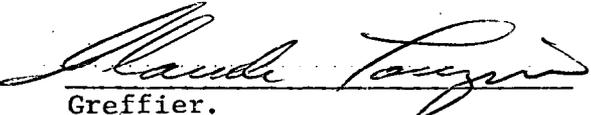
Le 17 mai 1976.

Classique de
Canots

Demande de subvention

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 31 mai 1976.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 31 ième jour de mai 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jérôme Cotnoir, Gaston Cormier, Gérard Landry, Jean-Charles Charest, Jean-Guy-Roy et Henri Gilbert; étaient aussi présente à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, Roland Vadeboncoeur, Directeur du service de police et incendies, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Guy Bourgon, Directeur des Loisirs et Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal 17 mai
128-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 17 mai 1976 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTÉ.

Adoption mutations avril 76
129-76

PROPOSE par M. Henri Gilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que les mutations pour le mois d'avril 1976 soient acceptées telles que présentées.

ADOPTÉ.

Adoption liste de comptes 188-C
130-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Gilbert, conseiller,

Que la liste de comptes No. 188-C pour le mois de mai 1976 soit adoptée telle que rédigée.

ADOPTÉ.

Adoption plan de cadastre Georges Fecteau
131-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas, A.G. en date du 20 mai 1976, pour le compte de Georges Fecteau, concernant le lot 138-4, soit adopté tel que présenté (dossier 20155)

ADOPTÉ.

Adoption plan de cadastre Eloi Lafrenière
132-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas, A.G. en date du 17 mai 1976, pour le compte de Eloi Lafrenière, concernant les lots 139-1 et 140-4, soit adopté tel que présenté (dossier 21143)

ADOPTÉ.

Adoption plan de
cadastre
Guy Croteau
133-76

Le 31 mai 1976.

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Paul Michaud, A.G. en date du 17 mai 1976, pour le compte de Guy Croteau, concernant le lot 162-385 soit adopté tel que présenté (dossier T-40169)

ADOPTÉ.

Rescinder réso-
lution 115-76
134-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la résolution 115-76 adoptant le plan de cadastre de Paul Drouin soit rescindée

ADOPTÉ.

Adoption plan
de cadastre
Paul Drouin
135-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roland Milette, A.G. en date du 26 mai 1976, pour le compte de Paul Drouin, concernant le lot 130-7, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Avis de motion
règl. Poitiers
Dumouchel,
Dompierre

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion qu'il présentera un règlement pour la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, chaîne de béton, pavage, éclairage par canalisation souterraine sur les rue Poitiers, Dumouchel, Dompierre et autorisant un emprunt n'excédant pas \$223,000.00

Avis de motion
Plan de zonage
modification

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement, concernant certaines modifications à être apportées au plan de la ville.

Ajournement
136-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la séance soit ajournée jusqu'à 10:30 hres.

ADOPTÉ.

Engagement
personnel départe-
ment adm.
137-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que Mme Gyslaine Bellemare soit engagée à la perception des taxes au salaire hebdomadaire de \$185.00.

Que Mlle Joan Tellier soit engagée comme secrétaire au salaire hebdomadaire de \$115.00.

ADOPTÉ.

Le 31 mai 1976.

Approbation Com-
mission Municipa-
le

138-76

Avis de motion
expropriation
rue Laflamme

Ministère des
Transports

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

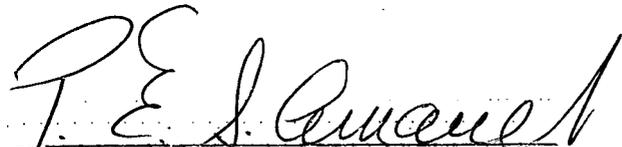
Le conseil vend à M. Marc Gariepy, pour le prix de \$2,450.00 payable comptant, la subdivision 28 du lot originaire 159 de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

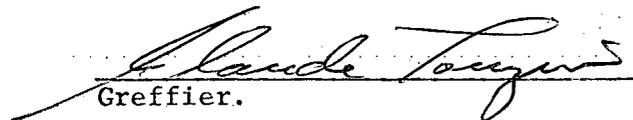
ADOpte.

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement concernant l'ouverture de la rue Laflamme, sur le lot 162-NS.

RE: Lumière circulation Boulevard Royal et Côte Richelieu.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 7 juin 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 7.ième jour de juin 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jérôme Cotnoir, Gaston Cormier, Gérard Landry, Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy et Henri Guilbert; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, Roland Vadeboncoeur, Directeur du service de police et incendies, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Guy Bourgon, Directeur des Loisirs et Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal 31 mai
139-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 31 mai 1976 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Adoption plan de cadastre Marc Pellerin
140-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. en date du 3 juin 1976 pour le compte de Marc Pellerin, concernant les lots 149-83, et 156-29 soit adopté tel que présenté. (dossier 31189)

ADOPTE.

Adoption plan de cadastre Louis Rouette
141-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Georges Gariépy, A.G. en date du 11 juillet 1975, pour le compte de Louis Rouette, concernant le lot 17-297, soit adopté tel que présenté (dossier 75-68)

ADOPTE.

Adoption plan de cadastre Dame Florida Marchand
142-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Georges Gariépy, A.G. en date du 31 mai 1976, pour le compte de Dame Florida Marchand, concernant le lot 17-298 soit adopté tel que présenté (dossier 76-46)

ADOPTE.

Fuits #.6
143-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que M. Roland Lottinville, Ing. soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement, les plans pour le forage du puits #6.

ADOPTE.

Le 7 juin 1976.

Adoption règl.
190-A-2
144-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement 190-A-2, concernant la création du service des Loisirs dans la ville de Trois-Rivières-Ouest soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOpte.

Adoption règl.
294
145-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement 294 concernant l'ouverture et l'expropriation du terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Laflamme portant le no. de cadastre P-162-NS, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville

ADOpte.

Adoption règl.
295
146-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement 295 concernant la confection d'un égout pluvial d'un égout sanitaire, de chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisation souterraine des rues Poitiers, Dompierre et Dumouchel et autorisant un emprunt n'excédant pas \$223,000.00 à cet effet, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements et qu'une période d'enregistrement soit tenue les 21 et 22 juin 1976, entre 9:00 et 19:00 hres.

ADOpte.

Adoption rapport
financier 1975
147-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le rapport financier pour l'année 1975, préparé par la Firme Samson, Bélair & Ass. soit accepté tel que présenté.

ADOpte.

Eclairage de
rues
148-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la Firme Pluritec soit mandatée pour préparer les plans et devis, pour l'éclairage de rues, (Laflamme, Dompierre, Dumouchel et Poitiers).

ADOpte.

Le 7 juin 1976.

Soumissions
camion à incen-
dies

149-76

M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal, fait part aux membres du conseil des soumissions reçues:

- Pierre Thibeault:
 - Camion: \$46,000.00
 - Accessoires: \$13,844.00
- Camion Pierreville:
 - Camion: \$43,792.00
 - Accessoires: \$13,683.00

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les soumissions reçues soient envoyées à la Direction Générale des Incendies pour étude et rapport.

N.B! La Cie King Seagrave Ltée n'a pas soumissionné.

ADOpte.

Proclamation
Fête de la St-
Jean

150-76

ATTENDU que, les 23, 24 et 25 juin 1976 ont été désignés pour fêter la St-Jean; par conséquent, il est:

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les 23, 24 et 25 juin 1976 soient des jours de festivités et que tous les citoyens de Trois-Rivières-Ouest soient invités à participer aux activités dans le cadre des Fêtes de la St-Jean.

ADOpte.

Projet Dubé
151-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que l'Ingénieur M. Roland Lottinville, soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement, les plans concernant les travaux à être exécutés, dans le secteur Dubé, pour l'aqueduc, l'égout sanitaire et l'égout pluvial.

ADOpte.

Proclamation
Semaine Sécurité
Cycliste
152-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

ATTENDU que du 7 juin 1976 au 12 juin 1976 a été désigné par le Club Optimiste de Trois-Rivières, comme la semaine de sécurité cycliste dans Trois-Rivières-Ouest;

Le 7 juin 1976.

Sécurité cycliste

ATTENDU que cette campagne annuelle est supportée par le Club Optimiste, pour la deuxième année consécutive et:

ATTENDU que la semaine de sécurité cycliste a été désignée pour faire de Trois-Rivières-Ouest, une ville sans danger pour les cyclistes, en montrant aux automobilistes et aux cyclistes les principes de base de la sécurité en bicyclette et;

ATTENDU que les Optimistes attirent l'attention de tous les automobilistes sur les hasards de la route et de la circulation utilisée conjointement, par les cyclistes maintenant;

PAR CONSEQUENT je déclare par le présent, que du 7 au 12 juin 1976, sera connu comme la semaine de sécurité cycliste de Trois-Rivières-Ouest, par l'autorité conférée en moi par le sceau de la ville, et

PAR CONSEQUENT à titre de Maire, j'invite fortement tous les citoyens de Trois-Rivières-Ouest, à coopérer avec les Optimistes dans leur effort, pour faire de Trois-Rivières-Ouest, une ville sans danger pour les cyclistes.

ADOPTE.

Ajournement
153-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la séance du conseil soit ajournée jusqu'à 10:35 hres P.M.

ADOPTE.

Piste de 400
mètres
154-76

CONSIDERANT l'expansion de la ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDERANT que les déboursés de la ville, au chapitre des aménagements extérieurs, seront rentables sur le plan de la formation de nos jeunes, il est:

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest consent à financer pour une somme de \$26,300.00, une piste de 400 mètres, un terrain de football et de soccer, qui seront construits sur le terrain de la Polyvalente Chavigny, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le protocole, concernant l'utilisation de cette piste.

ADOPTE.

Mur soutènement
Cours d'eau Ste-
Marguerite
155-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales, qu'il entreprenne dans les meilleurs délais, la construction d'un mur de soutènement, le long du cours d'eau Ste-Marguerite, entre le fleuve St-Laurent et la route 138.

ADOPTE.

Enlever caractere de rue
156-76

Le 7 juin 1976.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales d'enlever le caractère de rue sur le lot 12-7.

ADOPTÉ.

Arpentage Parc
Industriel
157-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Serge Hamel, A.G. soit autorisé à préparer les modifications au cadastre du Parc Industriel, concernant le lot 12-7 et le lot 12-8.

ADOPTÉ.

Plan de cadastre
Parc Industriel
158-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. pour le compte de la Corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant le lot 12-7-1, 12-7-2, 12-8-1 et 12-8-2, soit accepté tel que présenté. (dossier 31222) *et que le Maire soit autorisé à signer le plan de cadastre.*

ADOPTÉ.

Vente terrain
Jules Labonne
159-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la Corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à M. Jules Labonne, un terrain de figure irrégulière composé du lot 12-8-1 et 12-7-1, au plan et livre de renvoi officiel du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q. borné et décrit comme suit:

BORNES: Borné vers le nord-est par le lot 12-11 (rue), vers le sud-est par le lot 12-8-2, vers le sud-ouest par le lot 15-348 et vers le nord-ouest par le lot 12-6 et 12-7-2.

MESURES: Mesurant deux cents pieds (200') dans ses lignes nord-est, nord-ouest, sud-ouest et cent quatre-vingt-dix-sept, cinq dixième (197.5) pieds dans sa ligne sud-est.

SUPERFICIE: Contenant en superficie trente neuf mille sept cent cinquante pieds carrés (39,750) mesure anglaise.

Cette vente est faite au prix de \$0.193 le pied carré, soit sept mille six cent soixante et onze dollars et soixante et quinze cents (\$7,671.75) payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

Le 7 juin 1976.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ deux milles pieds carrés (2,000). Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur, quatre vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre fois la superficie bâtie et soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au projet de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte, annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisses dessus construites peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Gilles Guy Garceau, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le ministère des Affaires Municipales.

Le 7 juin 1976.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean Charles Charest, conseiller,

Que la Corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest, vende à M. Paul Leclerc, un terrain de figure irrégulière composé du lot 12-8-2, au plan et livre de renvoi officiel du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q. borné et décrit comme suit:

BORNES: Borné vers le nord-est par le lot 12-11 (rue), vers le sud-est par le lot 12-9, vers le sud-ouest par le lot 15-348 (rue) et vers le nord-ouest par le lot 12-8-1.

MESURES: Mesurant quarante pieds (40) dans la ligne nord-est et sud-ouest, 197 pieds dans sa ligne sud-est et 197.5 pieds dans sa ligne nord-ouest.

SUPERFICIE: Contenant en superficie sept mille huit-cent quatre-vingt-dix pieds carrés (7,890) mesure anglaise.

Cette vente est faite au prix de \$0.193 le pied carré, soit mille cinq-cent vingt-deux dollars et soixante-dix-sept cents (\$1,522.77) payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre fois la superficie bâtie et soustraite à l'application de la présente restriction.

Vente de terrain
Paul Leclerc
160-76

Le 7 juin 1976.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au projet de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente, relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisses dessus construites peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Jean Paquin, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ainsi que par le ministère des Affaires municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisés à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE.

Claude G. Lajoie

Recommandation au ministère des Travaux Publics de la requête pour la construction d'un mur de soutènement.

Haut-Commissariat
à la Jeunesse aux
Loisirs et aux
Sports

Subvention de \$4,225.00 accordée pour le service des Loisirs.

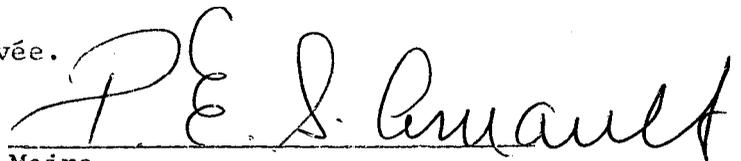
P.E. St-Arnault

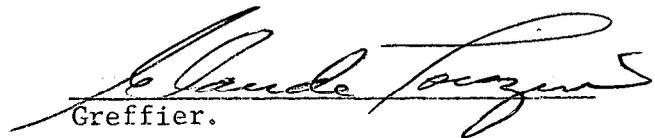
Proclamation Semaine sécurité cycliste du 7 au 12 juin 1976.

Polyvalente
Chavigny

RE: Piste de 400 mètres

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 14 juin 1976,

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 14 ième jour de juin 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jérôme Cotnoir, Gaston Cormier, Gérard Landry, Jean-Charles Charest et Henri Guilbert, étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, Roland Vadeboncoeur, Directeur du service de police et incendie, Guy Bourgon, Directeur des loisirs, Roland Lottinville, Ingénieur municipal et Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier.

M. Jean-Guy Roy, conseiller, motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-
verbal 7 juin
161-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 7 juin 1976 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Protocole Comm.
Scolaire Chavi-
gny
162-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le Maire P.E. St-Arnault et le Gérant municipal M. Marc Tessier soient autorisés à signer le protocole d'entente entre la ville de Trois-Rivières-Ouest et la Commission Scolaire Chavigny, concernant les locaux à être utilisé de part et d'autre.

ADOPTE.

Engagement
évaluateur
163-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que M. Gilles Pépin soit engagé comme évaluateur, au salaire annuel de \$16,000.00 pour une période d'approbation de six (6) mois.

ADOPTE.

Soumission
gazoline

Le Gérant M. Marc Tessier fait part aux membres du conseil des soumissions reçues:

- Texaco Canada Prix avec taxe: \$0.76 le gallon.
- Les Pétroles Irving " : \$0.757 "

Le résultat de ses soumissions sera connu le 21 juin 1976.

Commission Muni-
cipale
164-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

La ville de Trois-Rivières-Ouest vend pour la somme de \$1,000.00 la partie du lot 36-146, du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q., à M. Iéo Buissière

Le 14 juin 1976.

et M. Léo Buissière vend à la ville de Trois-Rivières-Ouest, pour la somme de \$900.00, une partie du lot 37-4, du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le notaire Yves M. Veillette soit autorisé à préparer le contrat de la vente du lot 159-28, à M. Marc Gariépy, et que le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer ledit contrat.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Edouard Lair, A.G. en date du 3 juin 1976, pour le compte de Laurent Jules Deshaies, concernant les lots 17-299 à 17-333 inclusivement, soit adopté tel que présenté (dossier 2256-N-50)

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Le conseil de ville de Trois-Rivières-Ouest félicite M. Jean-Marie Lafontaine, maire de la ville de Grand-Mère, pour sa nomination au poste de président du C.R.D 0-4.

ADOPTE.

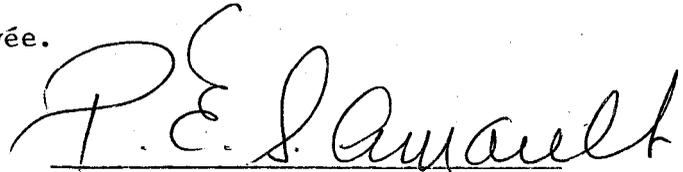
RE: Ouverture de rues (Poitiers-Dumouchel-Dompierre)

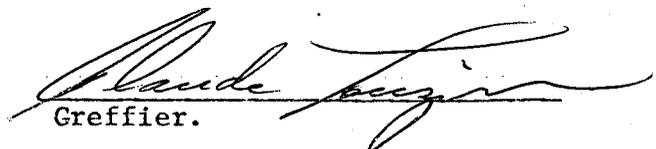
RE: Mur de soutènement

Acceptation vente de terrain 159-28

Vente de pétard.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Vente terrain
rue Bordeaux
165-76

Adoption plan
de cadastre
L.J. Deshaies
166-76

Félicitation
Jean-Marie Lafon-
taine
167-76

Min. Affaires
Municipales

Min. Travaux Pu-
blics Fédéral

Comm. Municipale

A.F.E.A.S.

Le 21 juin 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 21 ième jour du mois de juin 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jérôme Cotnoir, Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Gérard Landry et Henri Guilbert; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal, Bertrand Gilbert, directeur des permis de construction, Roland Vadeboncoeur, directeur du service de police et incendies, Roland Lottinville, ingénieur municipal et Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

M. Gaston Cormier, conseiller, motive son absence pour des raisons personnelles.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 14 juin 1976 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que Les Pétroles Irving qui ont soumissionné un prix de \$0.757/gal. toutes taxes incluses, pour la fourniture de la gazoline soit accepté. La Cie Texaco ayant soumissionnée un prix de \$0.76/gal. toutes taxes incluses.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. en date du 16 juin 1976, pour le compte de Fernand Tessier, concernant les lots 35-237-1, 35-237-2, 35-238-1 à 35-238-3 inclusivement, soit accepté tel que présenté (dossier 31224)

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Georges Gariepy, A.G. en date du 15 juin 1976, pour le compte de Viceroy Construction Cie Ltée, concernant le lot 22-1, soit adopté tel que présenté (dossier 76-19)

ADOPTE.

Adoption procès-
verbal séance du
14 juin 1976
168-76

Soumissions
gazoline
169-76

Adoption plan
de cadastre
Fernand Tessier
170-76

Adoption plan
de cadastre
Viceroy
171-76

Le 21 juin 1976.

Ajournement
172-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'assemblée soit ajournée jusqu'à 10:30 hres P.M.

ADOpte.

A 10:30 hres, le conseil se réunit et aucune décision n'est prise concernant le projet Dubé.

Direction générale
de prévention des
incendies

RE: Auto-pompe

Terrasse Duvernay
Inc.

Re: Politique de règlement

Direction générale
de l'urbanisme

RE; Cartographie

Min. Transports

Acceptation règlement 102-CS-4

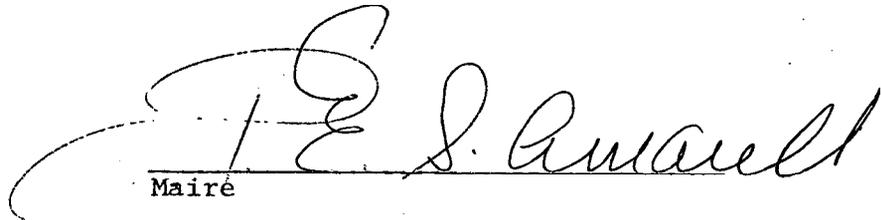
Pétition

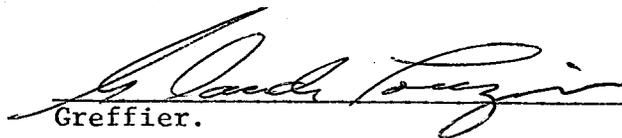
RE: fossé de ligne des lots 19

Commission Scolaire
de Vieilles Forges

RE: piste de 400 mètres

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire

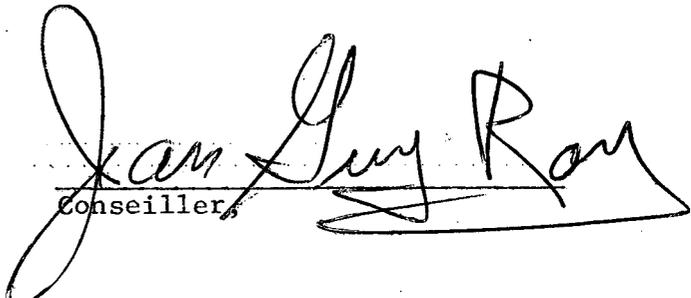

Greffier.

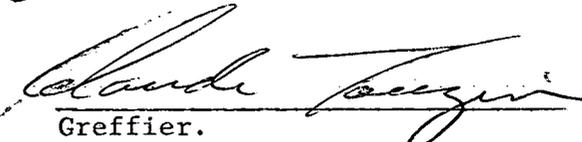
Règlement 295:

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 295 intitulé règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisation souterraine des rues Poitiers, Dompierre et Dumouchel et autorisant un emprunt n'excédant pas \$223,000.00 à cet effet.

Aucun électeur concerné par ce règlement ne s'est présenté pour s'enregistrer.

A 19:15 hres, le 22 juin 1976, le conseiller Jean-Guy Roy déclare le règlement No. 295 adopté par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller


Greffier.

Le 30 juin 1976.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 30 ième jour du mois de juin 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnauld; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Gérard Landry, Jean-Charles Charest et Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant municipal et Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

M.M. Henri Guilbert, Gaston Cormier et Jean-Guy Roy motivent leur absence pour des raisons personnelles.

Avis de motion
secteur Dubé
égout sanitaire

Le conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire dans le secteur Dubé et autorisant un emprunt n'excédant pas \$45,500.

Avis de motion
Secteur Dubé

Le conseiller Jérôme Cotnoir donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme et du pavage dans le secteur Dubé et autorisant un emprunt n'excédant pas \$59,500. à cet effet.

Soumissions
auto-police
173-76

M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal, fait part aux membres du conseil des soumissions reçues pour l'auto police:

- Mich-Automobile	Montego	\$4,700.00
" "	Météor Rideau	\$5,009.76
- Matte	Ford Custom	\$4,700.00
- Sirois		\$5,100.00
- Trois-Rivières Plymouth		\$4,964.20
- Jean Fréchette		\$4,535.00

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la soumission de Mich-Automobile pour un Mercury Montego au montant de \$4,700.00, soit acceptée.

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 5 juillet 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5 ième jour de juillet 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, Guy Bourgon, Directeur des loisirs, Roland Vadeboncoeur, Directeur du service de police et incendie et Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal séance du 21 et 30 juin 174-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 21 juin et de la séance du 30 juin 1976 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

Adoption procès-verbal assemblée électeur 21 et 22 juin 1976 175-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 21 et 22 juin 1976, concernant le règlement 295, soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTÉ.

Mutations mai 1976 176-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que les mutations pour le mois de mai 1976 soient adoptées telles que présentées.

ADOPTÉ.

Taxes à biffer 177-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que les comptes de taxes pour les propriétaires énumérés ci-bas, soient biffés:

- Yvon Bellemare:	\$48.00 eau chargé en trop
- Mme A. Lacerte:	\$24.00 eau chalet démoli
- F. Tessier:	\$ 1.65 rue

ADOPTÉ.

Le 5 juillet 1976.

Ouverture soumissions chaîne de béton

178-76

Le Gérant municipal M. Marc Tessier fait part aux membres du conseil des soumissions reçues:

- Pinto Construction:	\$74,605.70
- Marcel Dubé:	\$76,520.00

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la soumission de Pinto Construction au montant de \$74,605.70 soit retenue.

ADOPTE.

Plan éclairage secteur Lamontagne

179-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la Firme Pluritec soit autorisé à préparer le plan d'éclairage des rues Lacoursière, Côte Verdun, Falaise et De La Montagne, dans le secteur Terrasse Lamontagne.

ADOPTE.

Adoption règlement 296

180-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 296 concernant la confection d'un égout sanitaire dans le secteur Dubé et autorisant un emprunt n'excédant pas \$45,500.00 soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville, et qu'une période d'enregistrement soit tenue les 20 et 21 juillet 1976.

ADOPTE.

Adoption règlement 297

181-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 297 concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme et du pavage dans le secteur Dubé et autorisant un emprunt n'excédant pas \$59,500.00 soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville et qu'une période d'enregistrement soit tenue les 20 et 21 juillet 1976.

ADOPTE.

Adoption plan de cadastre Réal St-Arnaud

182-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Paul Michaud, A.G. en date du 14 juin 1976, pour le compte de Réal St-Arnaud Inc concernant les lots 162-386 à 162-396 et 162-1-44, soit adopté tel que présenté. (Dossier T 40181)

ADOPTE.

Le 5 juillet 1976.

Adoption plan de
cadastre Maurice
Chabot
183-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,
APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G. en date du 29 juin pour le compte de M. Maurice Chabot, concernant le lot 156-31 soit adopté tel que présenté. (dossier 31241)

ADOPTÉ.

Adoption plan de
cadastre Michel
Dargis
184-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,
APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Edouard Lair, A.G. en date du 21 juin 1976, pour le compte de M. Michel Dargis concernant le lot 143-36, soit adopté tel que présenté (dossier D-2465-N)

ADOPTÉ.

Camionnette
Service voirie
185-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,
APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest fasse l'acquisition d'une camionnette Ford 1973, au montant de \$2,500.00, de Mich-Automobile pour le service de la voirie.

ADOPTÉ.

Remerciements
Théâtre des Mar-
guerites
186-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,
APPUYE UNANIMEMENT

La ville de Trois-Rivières-Ouest remercie chaleureusement l'organisation du Théâtre des Marguerites, pour la magnifique réception offerte à l'occasion de la première et du 10 ième anniversaire du Théâtre.

ADOPTÉ.

Renonciation
solde règlements
187-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,
APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest renonce au solde disponible sur les règlements suivants:

- 88-N	\$11,250.	- 229	\$ 1,500.
- 89-N	\$ 2,100.	- 231	\$ 6,500.
- 181	\$17,500.	- 232	\$11,500.
- 188	\$ 5,700.	- 234	\$16,300.
- 190	\$ 9,200.	- 243	\$25,800.
- 225	\$ 5,000		

ADOPTÉ.

Le 5 juillet 1976.

Signalisation
autoroute 55
188-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le ministère des Transports entreprenne dans les meilleurs délais la signalisation aux abords de l'autoroute 55, dans le but d'identifier adéquatement la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Ajournement
189-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la séance du conseil soit ajournée de 9:30 hres à 11:00 hres P.M.

ADOpte.

Avis de motion
politique règle-
ment

Le conseiller Jérôme Cotnoir donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement concernant une nouvelle politique pour les futurs règlements. Un dépôt de \$500.00 sera exigé pour chaque terrain où l'on demandera les services et ce dépôt sera remis, lorsque l'habitation sera terminée. Ces travaux devront être terminés dans les deux (2) ans suivant l'adoption du règlement, demandant les services municipaux.

ADOpte

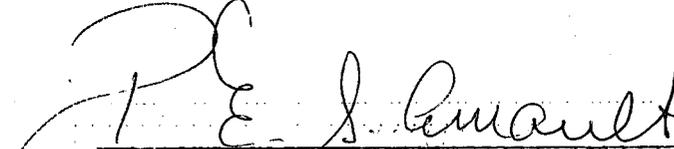
Lettre proprié-
taires Côte
Richelieu

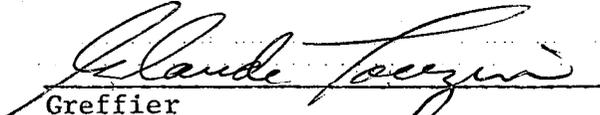
RE: Pavage, lumière de rue et gazon sur bande centrale entre la rue Bordeaux et le viaduc sur Côte Richelieu.

Requête

Station service d'autobus vers Place Alexandre

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 19 juillet 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 19 ième jour de juillet 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant municipal, Bertrand Gilbert, directeur du bureau des permis de construction, Gilles Pépin, évaluateur, Guy Bourgon, directeur des loisirs, Roland Vadeboncoeur, directeur du service de police et incendies, Roland Lottinville, ingénieur municipal et Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal séance
du 5 juillet 76
190-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 5 juillet 1976 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTE.

Adoption liste
de comptes
189-C
191-76

PROPOSE par M. Jean Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes pour le mois de juin 1976 soit et est adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

Adoption plan de
cadastre Claude
Lemay
192-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas, A.G. en date du 4 juin 1976, pour le compte de Claude Lemay, concernant le lot 38-305, soit adopté tel que présenté. (Dossier 21201)

ADOPTE.

Adoption plan de
cadastre Paul
Villemure.
193-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Georges Garipey, A.G. en date du 18 juin 1976, pour le compte de Paul Villemure, concernant les lots 17-334, 17-335, 17-337, 17-338, 17-339 et 17-341, plus une servitude de 10 pieds entre les rues Bellefeuille et Bernard soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Rescinder réso-
lution 287-75
194-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la résolution 287-75 soit rescindée.

ADOPTE.

Le 19 juillet 1976.

Enlever caractè-
re de rue
195-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales pour enlever le caractère de rue du lot P-17-125.

ADOPTE.

Résolution ouver-
ture de rue
196-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales pour l'ouverture de rues à moins de 66 pieds, des lots 17-341, 17-339, 17-100 et 17-95.

ADOPTE.

Cession de rues
197-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le notaire Yves M. Veillette soit autorisé à préparer la cession des rues 17-341, 17-339, 17-100 et 17-95 et servitudes de 10 pieds. Que le maire soit autorisé à signer la cession. *et retrocession du lot P-17-125*

ADOPTE.

Résolution auto-
risant maire si-
gner expropria-
tion puits # 1
198-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer l'acte de quit-
tance -cession, par ville de Trois-Rivières-Ouest, au ministère des
Transports, concernant l'expropriation du puits # 1.

ADOPTE.

Ouverture des
soumissions
Secteur Duvernay
199-76

M. Marc Tessier, C.A. Gérant municipal fait part aux membres du conseil des soumissions reçues:

- Construction Terpel:	\$ 137,683.80
- Massicotte:	\$ 123,981.70
- A. Boisvert:	\$ 126,987.00
- G. Paillé:	\$ 104,604.25
- Dollard Construction:	\$ 128,979.95
- De L'Orme Construction:	\$ 109,179.05
- Pavage Nicolet:	\$ 124,760.78
- Bernard Proulx:	\$ 125,753.30

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la soumission de Gaston Paillé, au montant de \$104,604.25, pour le secteur Duvernay, soit adoptée.

ADOPTE.

Permanence Dir.
Police
200-76

Le 19 juillet 1976.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Roland Vadeboncoeur, soit engagé en permanence comme directeur du service de police et incendies, pour la ville de Trois-Rivières-Ouest, et que son salaire soit de \$19,000.00 par année.

ADOPTÉ.

Adoption règlement
529.
201-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 529, concernant la politique à suivre pour les futurs règlements soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTÉ.

Piste 400 mètres
202-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller.

Que M. Jean-Guy Roy soit autorisé à signer le protocole d'entente, entre la ville de Trois-Rivières-Ouest et la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges, pour une piste de 400 mètres, un terrain de soccer, sur les terrains de la Polyvalente Chavigny.

ADOPTÉ.

Achat terrain
Emilien Launier
203-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le notaire G.G. Garceau soit autorisé à préparer le contrat pour l'achat de gré à gré du terrain de M. Emilien Launier (15-163) au montant de \$3,600.00, pour l'ouverture de la rue Bellefeuille. Que le maire soit autorisé à signer le contrat.

ADOPTÉ.

Achat de terrain
Rue Louis Riel
204-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le notaire G.G. Garceau soit autorisé à préparer le contrat pour l'achat de gré à gré, pour la somme de \$900.00, une partie du lot 37-4, ainsi que la vente par Ville de Trois-Rivières-Ouest, à M. Léo Buissière, d'une partie du lot 36-146, pour la somme de \$1,000.00. Que le maire soit autorisé à signer le contrat.

ADOPTÉ.

Le 19 juillet 1976.

Date des obligations 1976
205-76

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de \$3,143,500., en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement No.</u>	<u>Pour un montant de</u>
172	\$128,500.
175	\$275,000.
177	\$114,000.
184	\$ 13,500.
222	\$ 11,500.
227	\$ 8,000.
240	\$ 2,000.
272	\$ 70,000.
275	\$898,000.
278	\$ 50,000.
279	\$170,000.
280	\$200,000.
281	\$ 50,000.
283	\$250,000.
284	\$ 50,000.
286	\$200,000.
287	\$200,000.
289	\$ 53,000.
290	\$400,000.

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$3,143,500.:

- 1.- Les obligations seront datées de 15 août 1976;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada, de la Banque Provinciale du Canada.
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 10 1/2% l'an sera payé semi-annuellement le 15 février et le 15 août de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation;
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00;
- 6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOpte.

Le 19 juillet 1976

Emission obligation
terme plus
court.

206-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de \$3,143,500. fait en vertu des règlements suivants:

Règlements numéros: 172, 175, 177, 184, 222, 227, 240, 272, 275, 278, 279, 280, 281, 283, 284, 286, 287, 289, 290.

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans dix ans (à compter du 15 août 1976), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements 175, 222, 227, 240, 272, 275, 278, 279, 280, 281, 283, 284, 286, 287, 289, 290.

Chaque émission subséquente devant être pour la balance respective dûe sur l'emprunt.

ADOPTE.

Terme addition-
nel obligations
\$531,000.

207-76

CONSIDERANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Trois-Rivières, avait le 1^{er} ~~juillet~~ ^{août} 1976, un montant de \$531,000. à renouveler en vertu des règlements numéros: 172, 175, 177, 184.

CONSIDERANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 15 août 1976;

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires (Statuts refondus 1964, chapitre 17), modifié par l'article 1, chapitre 33 des Lois 1973, qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du ministre des Affaires municipales;

IL EST PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller.

Que demande soit faite à l'Honorable ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Trois-Rivières, à émettre les \$531,000. d'obligations de renouvellement en vertu des règlements numéros: 172, 175, 177, 184, pour un terme additionnel de 4 1/2 mois au terme original de chacun des règlements.

ADOPTE.

Ajournement
208-76

Le 19 juillet 1976.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la séance du conseil soit ajournée à 10:10 hres P.M.

ADOPTE.

Vers 11:15 hres P.M. le conseil se réunit de nouveau.

Avis de motion
Côte Rosemont

bt

Le conseiller Jean-Guy Roy, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement, pour la mise en forme, le pavage, le terrassement, les chaînes de béton et les feux de circulation, sur le rue Côte Rosemont, entre le boulevard Jean XXIII et la rue Courcelette. (~~\$250,000.~~)
251,000. *bt.*

Avis de motion
Secteur Villemu-
re

Le conseiller Jérôme Cotnoir donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement, pour la confection d'égouts sanitaire, pluvial, mise en forme, pavage, du secteur des terrains de Paul Villemure, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$60,000. # 43,500.00 *bt.*

Subvention Grand
Prix Molson
209-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Qu'une subvention de \$100.00 soit accordée au Grand Prix Molson de Trois-Rivières, pour l'année 1976.

ADOPTE.

Grand Prix
Molson

Demande de subvention.

Comm. Municipale

Acceptation vente gré à gré Léo Buissière.

Liguori Leclerc

Remerciement remise de taxes.

Guide d'inter-
vention

Service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest.

Sur ce l'assemblée est levée.

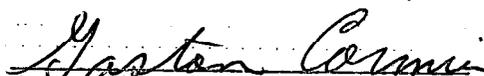
P. E. S. Amault
Maire.

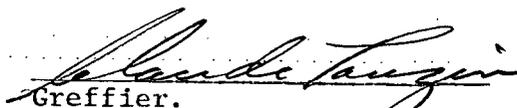
Claude Tanguay
Greffier.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 296 intitulé règlement concernant la confection d'un égout sanitaire dans le secteur Dubé et autorisant un emprunt n'excédant pas \$45,000.00 à cet effet, tenue les 20 et 21 juillet 1976 de 9:00 à 19:00 hres.

deux (2) personnes habiles à voter se sont enregistrées, mais quatre (4) signatures de personnes habiles à voter sont requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

A 19:15 hres le 21 juillet 1976, le conseiller Gaston Cormier, déclare le règlement 296 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.

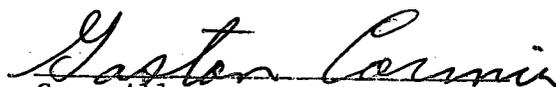

Conseiller.

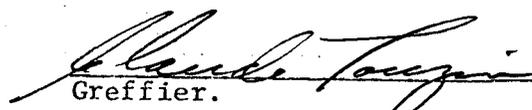

Greffier.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 297 intitulé règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme et du pavage dans le secteur Dubé, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$59,500.00 à cet effet, tenue les 20 et 21 juillet 1976, de 9:00 à 19:00 hres.

Aucun électeur concerné par ce règlement ne s'est présenté pour s'enregistrer.

A 19:15 hres le 21 juillet 1976, le conseiller Gaston Cormier, déclare le règlement 297, approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller.


Greffier.

Le 26 juillet 1976.

ASSEMBLEE SPECIALE DU CONSEIL municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 26 ième jour de juillet 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry, Gaston Cormier et Henri Guilbert; était aussi présent à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal.

M. Jean-Guy Roy, conseiller, motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal séance du 19 juillet 76
210-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 19 juillet 1976, soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal assemblée des électeurs
211-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant les règlements numéros 296 et 297, soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption mutations juin
212-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que les mutations pour le mois de juin 1976 soient adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

Soumissions obligations
213-76

CONSIDERANT que la corporation de Trois-Rivières-Ouest dans le comté de Maskinongé, a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de \$3,143,500.00, avis qui a paru le 10 juillet 1976;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les quatre (4) soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
Brault, Guy & O'Brien	96.946	9-10-10 1/4- 10 1/2	10 ans	10.9594
Banque Provinciale	96.97	10 - 10 1/4 - 10 1/2	5-6-10	11.0196
Raymond Camus	97.13	10 1/4 - 10 1/2	5-6-7-8-9-10	11.00070
Grenier, Ruel	96.59	10 - 10 - 1/4 10 1/2	5-6-7-8-9-10	11.0950

Le 26 juillet 1976.

Soumissions
obligations..

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant de Brault, Guy & O'Brien s'est avérée être la plus avantageuse:

IL EST PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller

ET RESULU UNANIMEMENT

Que l'émission d'obligations au montant de \$3,143,500.00, de la corporation de Trois-Rivières-Ouest, soit adjugée à Brault, Guy & O'Brien.

ADOpte.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT,

Le conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères condoléances à M. Jean-Guy Roy et à toute sa famille, suite au décès de Monsieur Gilles Roy.

ADOpte.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT.

Le conseil municipal, au nom de toute la population remercie chaleureusement le Comité S.O.S Trois-Rivières-Ouest, pour le travail considérable accomplie à la satisfaction de tous les sinistrés de notre ville.

ADOpte..

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Sympathie
famille Roy
214-76

Remerciements
Comité S.O.S.
215-76

Le 2 août 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 2 ième jour du mois d'août 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Gaston Cormier, Gérard Landry et Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur du bureau des permis de construction, Guy Bourgon, Directeur des Loisirs, Roland Vadeboncoeur, directeur du service de Police et incendies, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal et Gilles Pépin évaluateur agréé.

M. Henri Guilbert, conseiller, motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal séance
26 juillet 76
216-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 26 juillet 1976 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Adoption règl.
No. 298
217-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement No. 298 concernant la confection des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, du terrassement et feux de circulation sur la rue Côte Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas \$251,000.00 à cet effet, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Et qu'une période d'enregistrement soit tenue les 25 et 26 août 1976.

CONTRE PROPOSITION par M. Gaston Cormier, conseiller,

La contre proposition n'ayant pas de secondaire, M. P.E. St-Arnault déclare la proposition première adoptée.

ADOPTE.

Contrat entretien chemins
d'hiver
218-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'entretien des chemins d'hiver, accordé à la Firme Thomas Bellemare & Fils, pour un montant de \$2,000.00 pour la saison 1976-1977 et \$2,200.00 pour la saison 1977-1978.

ADOPTE.

Le 2 août 1976.

Adoption plan
de cadastre
Terrasse Duvernay Inc.
219-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas, A.G. en date du 13 juillet 1976, pour le compte de Terrasse Duvernay Inc, concernant les lots 159-159 à 159-167 incl. et 160-590 à 160-614 incl. soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Adoption plan
de cadastre
Patrick Pagé
220-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Jules Rochette, A.G. en date du 21 juillet 1976, pour le compte de Patrick Pagé, concernant les lots 143-22-1 et 143-22-2, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Adoption plan
de cadastre
Georges Cyrenne
221-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. en date du 23 juillet 1976, pour le compte de Georges Cyrenne, concernant les lots 35-291-2-1 et 35-291-2-2, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Transfert du
Parc/Terrasse
Duvernay Inc.
222-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de Terrasse Duvernay Inc. concernant le transfert du parc, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Adoption plan
de cadastre
Paul Villemure
223-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Georges Gariépy, A.G. en date du 18 juin 1976, pour le compte de Paul Villemure, concernant les lots 17-334 à 17-365 inclusivement, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Adoption plan
de cadastre
René Marchand
224-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. en date du 26 juillet 1976, pour le compte de René Marchand, concernant le lot 143-37, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Le 2 août 1976.

Demande Min.
Environnement
Terr. Duvernay
Inc.

225-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville soit autorisé à présenter, pour approbation, au Ministère de l'Environnement, les plans Nos 10-226 et 10-227, se rapportant aux travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, à être exécutés sur une section de la rue Laflamme et sur une section de la rue Larochelle.

ADOPTÉ.

Demande Min.
Environnement
Paul Villemure
226-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville soit autorisé à présenter, pour approbation, au ministère de l'Environnement, le plan 10-199, se rapportant aux travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, à être exécutés sur une section de la rue Bernard.

ADOPTÉ.

Avis de motion
Camion à incendie.

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement d'emprunt au montant de \$70,000.00, pour l'achat d'un camion à incendie.

Dépotoir
227-76

CONSIDÉRANT que notre demande de procéder à l'enfouissement sanitaire pour la disposition des déchets, soit demeurée sans réponse du ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT l'état actuel du dépotoir qui s'aggrave de jour en jour ;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes concernant la fumée, les senteurs et rongeurs;

IL EST PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE A L'UNANIMITÉ

Que demande soit faite auprès du ministère de l'Environnement afin de faire corriger dans les plus brefs délais possible, l'état intolérable de notre site de disposition des ordures ménagères.

Qu'une inspection soit faite et que les correctifs soient appliqués immédiatement.

ADOPTÉ.

Le 2 août 1976.

Commission
Municipale

Approbation règlement 295, concernant un emprunt de \$223,000.00

Grand Prix
Molson

Remerciement octroi.

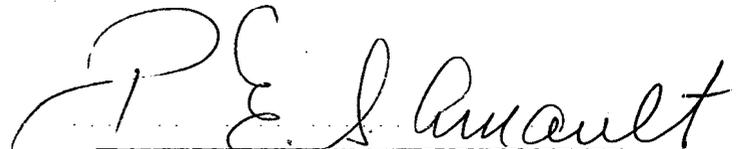
Loisir Handica-
pé mental

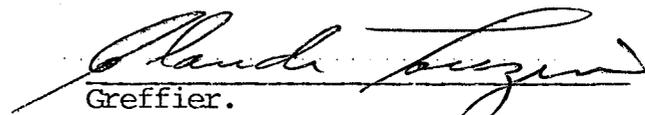
Remerciement octroi.

Cercle Age d'Or
Jean XXIII

Remerciement octroi.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 16 ième jour d'août 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Gérard Landry, Jérôme Cotnoir et Henri Guilbert; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, Gérant municipal, Bertrand Gilbert, directeur du bureau des permis de construction, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur du service de police et incendies, Guy Bourgon, Directeur des loisirs et Claude Touzin greffier et assistant-trésorier.

M. Jean Guy Roy, conseiller, motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal séance
du 2 août 1976
228-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 2 août 1976 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption liste
de comptes
229-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes No. 190-C pour le mois de juillet 1976 soit et est adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

Taxe d'affaire
à biffer
230-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la taxe d'affaire de M. René Proulx, pour 1975 et 1976 soit biffée, son commerce étant fermé. (\$25.00 par année).

ADOPTE.

Avis de motion
Laflamme - La-
rochelle

Le conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme, du pavage, éclairage par canalisation souterraine et chaînes de béton, sur les rues Laflamme et Larochelle, pour un montant n'excédant pas \$226,100.00 à cet effet.

Adoption règl.
300

231-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 300 concernant l'achat d'un camion auto-pompe de 840 gallons et autorisant un emprunt n'excédant pas \$70,000. soit et est adopté. Qu'une période d'enregistrement soit tenue les 2 et 3 septembre 1976.

ADOPTE.

Le 16 août 1976.

Adoption règl.
299

232-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement No. 299 concernant la confection d'un égout sanitaire, pluvial, mise en forme, pavage, dans le secteur Ville-mure sur la rue Bernard, et autorisant un emprunt de \$43,500.00 à cet effet, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Et qu'une période d'enregistrement soit tenue les 2 et 3 septembre 1976 de 9:00 et 19:00 hres.

ADOPTE.

Avis de motion
inspection des
viandes

Le conseiller Jérôme Cotnoir donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement concernant certaines modifications au règlement no. 236-A, pour l'inspection des viandes sur le territoire de la ville.

Avis de motion
règl. des chiens

Le conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement concernant certaines modifications au règlement No. 136-N.

Adoption règl.
200-T

233-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 200-T concernant les modifications au plan directeur No. 1280-11 soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville et qu'une période de cinq (5) jours soit donnée aux zones contigues, pour présenter une requête, afin qu'ils puissent participer à une période d'enregistrement de 9:00 à 19:00 hres, les 8 et 9 septembre 1976

ADOPTE

Remerciement
pavage Boul.
Jean XXIII
234-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE A L'UNANIMITE

La ville de Trois-Rivières-Ouest tient à remercier le ministère des Transports, pour les travaux de pavage et de traçage des lignes blanches, sur le boulevard Jean XXIII.

ADOPTE

Location camion
de sel

235-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le Maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat d'un an, pour la location d'un camion de sel, de Thomas Bellemare & Fils, pour un montant de \$6,500.00.

ADOPTE.

Le 16 août 1976.

Soumission
éclairage de
rues

236-76

M. Marc Tessier, Gérant municipal, fait part aux membres du conseil des soumissions reçues:

- Centre Electricque Mauricien Inc.	\$57,007.50
- Guimond Electric Inc.:	\$56,418.45
- Arno Electricque:	\$52,746.00
- Chagnon Ltée:	\$57,856.30
- Grenier Electricque:	\$66,615.26
- Pierre Brassard Ltée:	\$57,259.55

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la soumission de Arno Electricque Ltée, au montant de \$52,746.00 soit acceptée en autant qu'elle soit conforme aux prévisions des Ingénieurs conseils de la Firme Pluritec.

ADOPTE.

Demande emprunt
temporaire
\$222,500.00
237-76

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de \$222,500. lequel montant est égal au solde capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 5 ans, lors de l'échéance du 1^{er} octobre 1976, fait en vertu des règlements numéros 88, 89, et 89-A (dossier d'emprunt à long terme du ministère no.: 42021)

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

IL EST PAR conséquent

PROPOSE par Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente

Que demande soit faite à la Commission municipale de Québec ^{et à la Banque} de ^{Provinciale} bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter temporairement une somme de \$222,500.00 ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

ADOPTE.

Avis de motion
refinancement
\$22,250.00

Le conseiller Henri Guilbert, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour le refinancement au montant de \$22,250.00, de l'émission de \$797,000.00 qui est échue le 1^{er} octobre 1976.

Le 16 août 1976.

Ouverture de
rues à moins
de 66 pieds
238-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales pour l'ouverture des rues à moins de 66 pieds (Laflamme 160-602 et 159-162).

ADOPTE.

Cession de
rue et achat
de terrain
239-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le notaire Yves M. Veillette soit autorisé à préparer le contrat de cession de rue (Laflamme 160-602 et 159-162) et l'achat du terrain de Gaston Savignac Ltée (P-159 rue Estérel) pour la somme de \$1.00. Que le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer ces contrats.

ADOPTE.

Adoption plan
de cadastre
Léo Bergeron
240-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller

Que le plan de cadastre préparé par Edouard Lair, A.G. en date du 2 août 1976, pour le compte de Léo Bergeron, concernant les lots 132-1, soit adopté tel que présenté. (Dossier D-3546)

ADOPTE

Adoption plan
de cadastre
Charles Aubry
241-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G. en date du 2 août 1976, pour le compte de Charles Aubry, concernant le lot 20-20, soit adopté tel que présenté (Dossier 31270)

ADOPTE.

Adoption plan
de cadastre
Georges Cyrenne
242-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G. en date du 15 juillet 1976, pour le compte de Georges Cyrenne, concernant les lots 35-267-1 et 35-267-2, soit adopté tel que présenté. (Dossier 31269)

ADOPTE.

Le 16 août 1976.

Comité conjoint
Piste athlétis-
me
243-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller

Que M. Marc Tessier, C.A. Gérant municipal, et M. Guy Bourgon, Directeur du service des Loisirs, soient les représentants désignés par le conseil de la ville de Trois-Rivières-Ouest, pour faire partie du comité conjoint de la piste d'athlétisme de 400 mètres.

ADOpte.

Avis de motion
modification
zonage

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement, pour modifier le zonage des terrains occupés présentement par Sirois Automobiles, en zone CG.

Min. Affaires
Municipales

- Approbation vente Michel Dugré;
- Approbation vente Jules Labonne;
- Approbation vente Paul Leclerc;
- Cours d'eau Ste-Marguerite;

Remerciements

S.O.S. Trois-Rivières-Ouest

Comm. Scolaire
Chavigny

Programmation loisirs-été 1976;

Min. Travaux
Publics

Mur de soutènement rue Du Fleuve

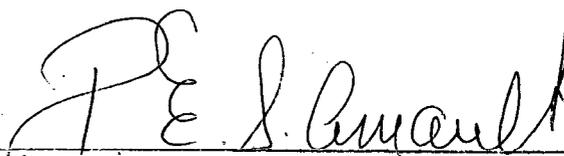
Régie des rentes

RE: Régime supplémentaire de rentes

Régie de la
langue Française

RE: Loi sur langue officielle.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 24 août 1976.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 24 ième jour d'août 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jérôme Cotnoir, Jean-Charles Charest et Henri Guilbert; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal et Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

Ouverture sou-
mission Pavage
244-76

M. Marc Tessier, C.A. gérant, fait part aux membres du conseil des soumissions reçues, pour le pavage de différentes rues de la ville:

- Régional Asphalte:	\$190,772.35
- Massicotte & Fils:	\$171,563.10
- Pavage de Nicolet:	\$163,089.65

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la soumission de Les Pavages de Nicolet, au montant de \$163,089.65 soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ.

Ouverture sou-
mission Secteur
Dubé.

245-76

M. Marc Tessier, C.A. gérant, fait part aux membres du conseil des soumissions reçues, concernant le Secteur Dubé:

- Anatole Proulx:	\$59,902.25
- Dollard Construction:	\$89,102.65
- Gaston Paillé:	\$75,918.75
- De l'Orme Construction:	\$69,000.68
- André Boisvert:	\$67,237.79

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la soumission de Anatole Proulx, au montant de \$59,902.25, soit retenue pour les travaux du Secteur Dubé.

ADOPTÉ.

Le 24 août 1976.

soumissionnaire
auto-pompe
livraison
246-76

CONSIDERANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest a obtenu une subvention de \$24,000.00 pour l'achat d'un auto-pompe de 840 gall. imp.

CONSIDERANT que la ville ne peut entreprendre le prochain hiver avec l'équipement actuel;

CONSIDERANT les dates de livraison des deux soumissionnaires;

IL EST PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Affaires municipales, l'autorisation d'accorder la soumission au plus haut soumissionnaire, étant donné que celui-ci nous promet une livraison immédiate, sans toutefois nous priver de la subvention de votre ministère.

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée.

PE J. Amault
Maire.

ADOPTÉ.

M. Henri Guilbert
des affaires municipales

- Anacleto P...
- Dollard C...
- Gaston P...
- De l'Or...
- André L...

Alexandre Toupin
Greffier.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller.

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller.

Que la soumission de \$59,800.00, soit retenue pour les travaux de réparation.

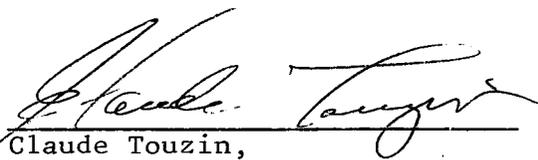
ADOPTE.

ouverture sou-
missionnaire
2-5-76

RECTIFICATION

Après vérification, les pages 3560 à 3659 inclusivement ont été omises, suite à une erreur de pagination.

CERTIFIÉ copie conforme,
Ce 18 ième jour d'octobre 1979.



Claude Touzin,
Greffier de la Ville,
Trésorier Adjoint.

Assemblée des
électeurs
règl. 299

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 299 intitulé, règlement concernant la confection d'un égout pluvial, égout sanitaire, mise en forme, payage, dans le secteur Villemure sur la rue Bernard et autorisant un emprunt n'excédant pas \$43,500.00 à cet effet, tenue les 2 et 3 septembre 1976, de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 3 septembre 1976, le conseiller Henri Guilbert, déclare le règlement 299 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller


Greffier.

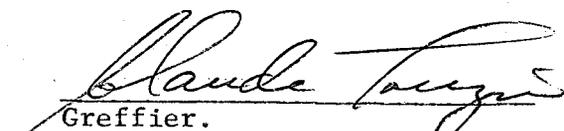
Assemblée des
électeurs
règl. 300

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 300 intitulé règlement concernant l'achat d'un camion auto pompe de 840 gallons impériaux et autorisant un emprunt n'excédant pas \$70,000.00 à cet effet, tenue les 2 et 3 septembre 1976, de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 3 septembre 1976, le conseiller Henri Guilbert, déclare le règlement 300 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller


Greffier.

Le 7 septembre 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 7 ième jour de septembre 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Henri Guilbert, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur du service de police et incendies, Guy Bourgon, Directeur des loisirs, Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, Jean-Marie Guoin, contremaître et Claude Touzin Greffier et assistant-trésorier.

M. Jérôme Cotnoir, conseiller, motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-
verbaux du 16
et 24 août 76.
247-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les procès-verbaux des séances du 16 et 24 août 1976 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption procès-
verbaux assem-
blée des élec-
teurs 2 et 3
septembre 76
248-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les procès-verbaux de l'assemblée des électeurs des 2 et 3 septembre 1976, concernant les règlements Nos: 299 et 300, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Soumission rues
Larochelle et
Laflamme
249-76

M. Marc Tessier, C.A. Gérant municipal, fait part aux membres du conseil des soumissions reçues, pour les rues Laflamme et Larochelle:

- Gaston Paillé	\$138,112.80
- Dollard Construction	\$154,540.85
- Anatole Proulx	\$148,427.95
- André Boisvert	\$167,842.84
- De l'Orme Construction	\$141,825.03

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la soumission de Gaston Paillé, au montant de \$138,112.80, soit retenue pour les travaux des rues Larochelle et Laflamme.

ADOPTE.

Le 7 septembre 1976.

Noms de rues
Terrasse Duvernay
250-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les noms: Florence, Liège, Maricourt, Châteleine, Fontenelle, Vimont et Cherbourg, soient donnés aux rues de Terrasse Duvernay.

ADOPTÉ.

Avis de motion
règl.116 art.5
(Bâches de camions)

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de modifier l'article 5 du règlement 116, concernant les amendes pour des camions non muni de bâches.

Nomination pro-
maire
251-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que Monsieur Jérôme Cotnoir, conseiller soit nommé pro-maire pour une période de quatre mois.

ADOPTÉ.

Commission
Municipale vente
à Roger Livernoche.
252-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

La ville de Trois-Rivières-Ouest vend pour la somme de \$2,450., le lot 159-29, du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q. à M. Roger Livernoche.

ADOPTÉ.

Ministère de
l'Environnement
Plans Parc Industriel.
253-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, soit autorisé à présenter, pour approbation, au ministère de l'Environnement, les plans Nos 10-109, 10-204, 10-205 et 10-211, se rapportant aux travaux à être effectués dans la zone industrielle de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Commission Municipale
emprunt temporaire de
\$389,000.00
254-76.

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de \$389,000. Lequel montant est égal au solde capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 9 ans, Lors de l'échéance du 1^{er} décembre 1976, fait en vertu des règlements numéros: 77-B, 162-N, 175-177-B, 180, 185, 185-A et 191. (Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 60595)

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

Le 7 septembre 1976.

Résolution
254-76 suite.,

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué:

IL EST par conséquent

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

Que demande soit faite à la Commission municipale de Québec ^{et à la Banque Provinciale} de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter une somme de \$389,000.00 ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement. *67*

ADOPTE.

Avis de motion
refinancement
\$38,900.00

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement pour le refinancement au montant de \$38,900.00, de l'émission de \$389,000. qui est échue le 1^{er} décembre 1976.

Adoption règl.
301.
255-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement No. 301 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage des rues Laflamme et Larochele, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$226,100.00 à cet effet, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Et qu'une période d'enregistrement soit tenue les 27 et 28 septembre 1976 entre 9:00 et 19:00 hres.

ADOPTE.

Propriétaires
inclus dans le
règl. 283
256-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les propriétaires ci-dessous énumérés, soient inclus à l'annexe A du règlement No. 283:

- Guy Bouchard, 156-31, pour tous les services.
- Marc Pellerin, 149-83, 156-30, Mise en forme, pavage et chaînes de béton seulement.
- Albert Proulx, P-149, mise en forme, pavage et chaînes de béton
- Emile Gagnon, 149-72, mise en forme, pavage et chaînes de béton.

ADOPTE.

Le 7 septembre 1976.

Adoption règl.
200-T-1
257-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 200-T-1, règlement amendant le règlement No. 200-T par le détachement des lots 3-18 à 3-21 incl. et 3-39-1, de la zone M-12 pour l'agrandissement de la zone CG-2, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements. Et qu'une période de cinq (5) jours soit donnée aux zones contigues, pour présenter une requête, afin qu'il puissent participer à une période d'enregistrement de 9:00 à 19:00 hres les 27 et 28 septembre 1976.

ADOPTE.

Adoption règl.
302
258-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement No. 302 concernant les coûts de refinancement au montant de \$22,250.00 en vertu des règlements 88, 89 et 89-A, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Et qu'une période d'enregistrement soit tenue les 27 et 28 septembre 1976 de 9:00 à 19:00 hres.

ADOPTE.

Adoption règl.
236-B
259-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement No. 236-B modifiant le règlement No. 236-A, en ce qui a trait aux normes de fabrication des viandes, à la manutention, aux chambres froides, aux tablettes et aux dates de fabrication des produits, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements.

ADOPTE.

Prolongement
délai d'enregist-
rement
260-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller;

Le conseil autorise le prolongement des délais d'enregistrement concernant le règlement No. 298, en vertu de l'article 398 de la loi des Cités et Villes, et fixant cette nouvelle période d'enregistrement au 13 et 14 septembre 1976.

ADOPTE.

Adoption plan
de cadastre
Réal St-Arnaud
Yves et Philib-
ert Robichaud
261-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Paul Michaud, A.G. en date du 12 août 1976, pour le compte de Réal St-Arnaud, Yves & Philibert Robichaud, concernant les lots 162-288-1, 162-288-2, 162-289-1, 162-289-2-, 162-290-1, 162-290-2, 162-401 à 162-406, soit adopté tel que présenté. (Dossier T-40180)

ADOPTE.

Le 7 septembre 1976.

Adoption plan de
cadastre Terras-
se Duvernay
(Larochelle)
262-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas, A.G. en date du 16 août 1976, pour le compte de Terrasse Duvernay (1975) Ltée, concernant les lots 155-21 à 155-25, 158-9 à 158-18, soit adopté tel que présenté, moyennant 5% pour parc.

ADOPTÉ.

Adoption plan
de cadastre
Terr.Duvernay
(Maricourt et
Florence)
263-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas, A.G. en date du 11 août 1976, pour le compte de Terrasse Duvernay (1975) Ltée, concernant les lots 159-168 et 159-169, 160-615 à 160-635, soit adopté tel que présenté, moyennant 5% pour parc.

ADOPTÉ.

Adoption plan
de cadastre
Terr.Duvernay
(Louisbourg et
Châteleine)
264-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas, A.G. en date du 24 août 1976, pour le compte de Terrasse Duvernay (1975) Ltée, concernant les lots 160-636 à 160-659, soit adopté tel que présenté moyennant 5% pour parc.

ADOPTÉ.

Adoption plan
de cadastre
Terr.Duvernay
(Laflamme)
265-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas, A.G. en date du 13 août 1976, pour le compte de Terrasse Duvernay (1975) Ltée, concernant les lots 159-159-1, 159-159-2, 159-160-1 et -2, 160-590-1 et -2, 160-591-1 et -2, 160-592-1 à -3, 160-593-1 et -2, 160-614-1 et -2, soit adopté tel que présenté, moyennant 5% pour parc.

ADOPTÉ.

Adoption plan
de cadastre
Réal St-Arnaud
(De Boulogne)
266-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Paul Michaud, A.G. en date du 6 août 1976, pour le compte de Réal St-Arnaud, concernant les lots 162-397 à 162-400, soit adopté tel que présenté. (Dossier T-40191).

ADOPTÉ.

Le 7 septembre 1976.

Ouverture de
rues à moins
de 66 pieds.
267-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales pour l'ouverture à moins de 66 pieds des rues du secteur Duvernay, soit: Châteleine 160-645, Louisbourg, 160-651, Florence 160-621, Maricourt 160-630, Larochelle 155-23 et 158-14.

ADOPTE.

Contrat de
cession de
rues
268-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le notaire Yves M. Veillette soit autorisé à préparer le contrat de cession des rues: Châteleine 160-645, Louisbourg 160-651, Florence 160-621, Maricourt 160-630, Larochelle 155-23 et 158-14, et autorisant le Maire P.E. St-Arnault à signer ledit contrat.

ADOPTE.

Contrat de ser-
vitude, chemin
de passage, et
contrat de ven-
te.
269-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le notaire G.G. Garceau soit autorisé à préparer:

- le contrat de servitude de l'égout pluvial sur 161-423

(Terrasse Duvernay) et l'égout pluvial 161-304 (Guy Gervais) à 1,00 chacun *comptant*

- Cession chemin de passage 35-213, Fernand Tessier à 1,00 *comptant*

- Contrat de vente du lot 159-29 à M. Roger Livernoche. à 2,400,00 *comptant*

Et que le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer ces contrats.

ADOPTE.

Avis de motion
terrains de
Réal St-Arnaud
(De Boulogne)

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de modifier le zonage de multifamilial à unifamilial, concernant les terrains appartenant à Réal St-Arnaud sur la rue De Boulogne. (162-397 à 162-400)

Demande de
foyer
270-76

CONSIDERANT que les membres du Conseil sont conscients qu'il existe à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité un besoin de logements pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique;

CONSIDERANT que suivant les démarches préliminaires auprès de la Société d'Habitation du Québec, cette dernière semble disposée à étudier la requête de la municipalité;

Le 7 septembre 1976.

CONSIDERANT que le conseil a pris connaissance des dispositions de la Loi et des règlements de la Société d'Habitation du Québec et plus particulièrement de celles concernant la section "Habitation".

IL EST PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

- 1.- Le conseil demande à la Société d'Habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi.
- 2.- Le conseil demande à la Société d'Habitation de considérer la possibilité de réaliser un programme d'habitation pour familles ou personnes âgées à faible revenu ou à revenu modique d'environ 40 unités de logements dont 20 unités destinées aux familles et/ou 20 unités destinées aux personnes âgées.
- 3.- Le conseil s'engage à signer une convention avec la S.H.Q. par laquelle la municipalité participera financièrement aux déficits d'exploitation selon les modalités de la Loi et des règlements de la S.H.Q.
- 4.- Le conseil s'engage à collaborer à la réalisation par la Société du programme d'habitation.
- 5.- Le conseil fournira les infrastructures nécessaires, s'il y a lieu, pour la réalisation du programme.
- 6.- Le conseil s'engage à adopter, s'il y a lieu, un code du logement acceptable à la Société dans un délai satisfaisant à cette dernière.

ADOPTE.

Min. Affaires
Municipales

Annulation de la rue P-17-125 (Villemure

Programme de subvention et d'encouragement aux municipalités

Acceptation ouverture de rue.

Acceptation règl. 296 et 297

Société d'Habi-
tation du Qué.

- RE: Réalisation d'un programme de logements subventionnés.
- RE: Programme d'amélioration de quartier.

Min. Transports

Piste cyclable.

Signalisation de Trois-Rivières-Ouest sur autoroute 55.

Commission Mu-
nicipale

Approbation emprunt temporaire de \$222,500.00

Acceptation règl. 296 et 297.

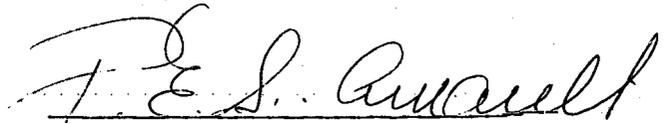
3668

Le 7 septembre 1976.

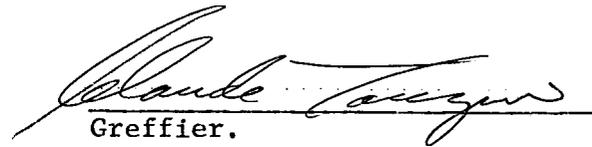
Commission Mu-
nicipale

RE: Nouvelle réglementation concernant financement que d'un maximum de soixante pieds de front pour la pose des services dans les nouveaux développements.

Sur ce l'assemblée est levée.



Maire.



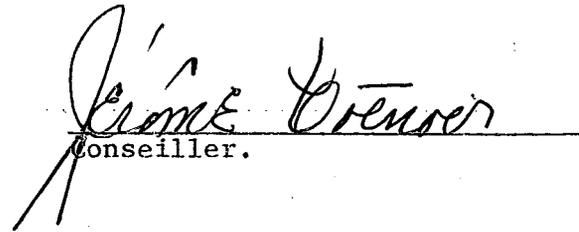
Greffier.

Le 9 septembre 1976.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 200-T, intitulé règlement modifiant le plan directeur numéro 1280-11, tenue les 8 et 9 septembre 1976 de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres, le 9 septembre 1976, le conseiller Jérôme Cotnoir, déclare le règlement No. 200-T approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller.


Greffier.

Règlement 298

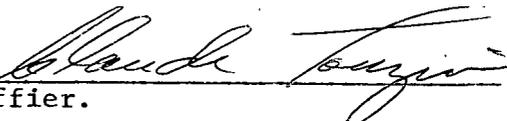
Le 14 septembre 1976.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 298, intitulé règlement concernant la confection des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, du terrassement et feux de circulation sur la rue Côte Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas \$251,000.00 à cet effet, tenue les 13 et 14 septembre 1976 de 9:00 à 19:00 heures.

295 personnes sont habiles à voter sur le règlement 298
138 personnes habiles à voter se sont enregistrées
40 signatures de personnes habiles à voter sont requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

A 19:15 hres, le 14 septembre 1976, le conseiller Henri Guilbert déclare que ledit règlement 298 nécessite la tenue d'un scrutin, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller


Greffier.

Le 20 septembre 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 ième jour de septembre 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A., gérant municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur du service de police et incendies, Guy Bourgon, Directeur des loisirs, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des permis de Construction et Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal 7 sept.
271-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 7 septembre 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption procès-verbaux assemblée des électeurs 9 et 14 sept.
272-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les procès-verbaux des assemblées des électeurs, des 8 et 9 septembre 1976 dans le cas du règlement No. 200-T et, des 13 et 14 septembre, dans le cas du règlement No. 298, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes août
273-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes No. 191-C, pour le mois d'août 1976, soit et est adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

Refus de payer à l'Hydro, luminaires non utilisés
274-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Le conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, demande à l'Hydro Québec de bien vouloir ajuster le compte de lumières de rues, étant donné que différents secteurs de notre municipalité ne bénéficient pas de ces services.

ADOPTE.

Le 20 septembre 1976,

Taxes à biffer
275-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que les comptes de taxes suivant soient biffés:

- Yves & Philibert Robichaud: Lot 162-277(rue)	\$ 8.70
- " " : lot 162-240(rue)	\$103.18
- " " : lot 162-282(rue)	\$ 6.39
- Tessier, Fernand : lot 35-213 (ch. passage)	\$ 1.65
- Dessureault, Yvon : lot 61-3	\$ 34.62
intérêt chargé en trop	

ADOPTÉ.

Enregistrement
Age d'Or Jean
XXIII
276-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

La ville de Trois-Rivières-Ouest n'a pas d'objection à l'enregistrement du Club Age d'Or Jean XXIII, en vertu de la loi des Clubs de récréation, chapitre 298, section I

ADOPTÉ.

Mutations mois
d'août 1976.
277-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les mutations pour le mois d'août 1976, soient et sont adoptées telles que présentées.

ADOPTÉ.

Papiers d'élec-
tion 1974
278-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Le conseil de la ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le greffier, à détruire les papiers d'élection 1974, en vertu de l'article 85 de la loi des Cités et Villes.

ADOPTÉ.

Adoption règl.
116-B-1
279-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 116-B-1, abrogeant l'article 5 du règlement No.116, modifiant le montant de l'amende re: bâches de camion, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTÉ.

Le 20 septembre 1976

Adoption règl.
303
280-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,
APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement No. 303 concernant les coûts de refinancement au montant de \$38,900.00 en vertu des règlements 77-B, 162-N, 175, 177-B, 180, 185, 185-A et 191, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Et qu'une période d'enregistrement soit tenue les 7 et 8 octobre 1976 de 9:00 à 19:00 hres.

ADOPTE.

Adoption plan
de cadastre
Fernand Tessier
281-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,
APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. en date du 31 août 1976, pour le compte de Fernand Tessier, concernant les lots 35-236-1 à 35-236-3 inc. et 35-235-1 à 35-235-3 inc. soit adopté tel que présenté, moyennant 5% pour parc. (Dossier 31319)

ADOPTE.

Adoption règl.
200-T-2
282-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,
APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 200-T-2, amendant le règlement No. 200-T par le détachement des lots 162-397 à 162-400 inclusivement de la zone M-8 intégrés à la zone U-19, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Et qu'une période de cinq (5) jours soit donnée aux propriétaires des zones contigües, pour présenter une requête, afin qu'ils puissent participer à une période d'enregistrement de 9:00 à 19:00 hres les 7 et 8 octobre 1976.

ADOPTE.

Ouverture Sou-
mission Parc
Industriel.
283-76

M. Marc Tessier, C.A. Gérant municipal, fait part aux membres du conseil des soumissions reçues:

- Anatole Proulx:	\$166,304.50
- Gaston Paillé:	\$181,759.38
- Delorme Construction:	\$177,902.70
- Bernard Proulx Inc:	\$162,266.67
- A. Boisvert:	\$164,314.29

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la soumission de Bernard Proulx Inc. au montant de \$162,266.67 soit acceptée telle que présentée.

ADOPTE.

Le 20 septembre 1976.

inclure proprié-
taires au régl.
287

284-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les propriétaires des lots: 17-338, 17-337, 17-335, 17-334
soient inclus à 100% dans le règlement No. 287

Que les propriétaires des lots: 17-92, 17-93, 17-94, 17-101,
17-102, 17-103, soient inclus dans le règlement No. 287 pour
la mise en forme et le pavage seulement.

ADOPTE.

Correction rue
147-52 G.Gariepy
285-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les modifications apportées au plan de cadastre préparé par
Georges Gariepy, A.G., concernant le lot 147-52, soient accep-
tées telles que présentées.

ADOPTE.

Ajournement
286-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la séance du conseil soit ajournée jusqu'à 23:00 hres.

ADOPTE.

Avis de motion
Changer zone
M à CG

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il
présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour modi-
fier le lot 15-348 de M à CG.

Mandat Fiducie
Prêt et Revenu
287-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Le conseil de la ville de Trois-Rivières-Ouest autorise la Fidu-
cie Prêt et Revenu, à vendre le lot 15-348 et que ce présent man-
dat n'excédera pas trois (3) mois.

ADOPTE.

Société d'habi-
tation du Qué.

RE: Foyer personnes âgées

Comm. Municipale

Approbation règlement No. 89-C

Min. Richesses

RE: mur de soutènement rivière Ste-Marguerite

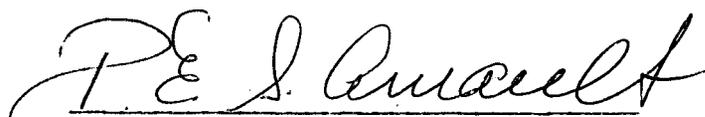
Min. Travaux Pub.

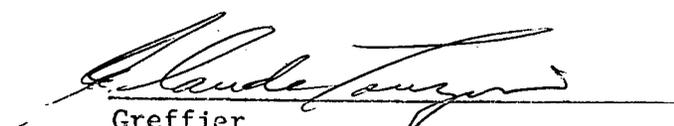
RE: mur de soutènement rue Du Fleuve.

Min. Affaires Mun.

RE: Evaluation foncière

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 28 septembre 1976.

Règlement 301

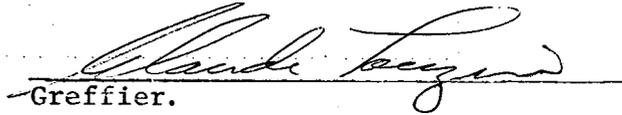
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 301 intitulé règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage des rues Laflamme et Laroche, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$226,100.00 à cet effet, tenue les 27 et 28 septembre 1976, de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres, le 28 septembre 1976, le conseiller Jean-Charles Charest, déclare le règlement 301 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.



Conseiller.



Greffier.

Le 28 septembre 1976.

Règlement 302

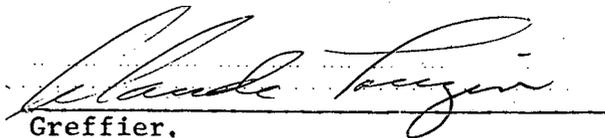
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 302 intitulé règlement concernant les coûts de refinancement au montant de \$22,250.00 en vertu des règlements 88, 89 et 89-A, tenue les 27 et 28 septembre 1976, de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres, le 9 septembre 1976, le conseiller Jean-Charles Charest, déclare le règlement No. 302, approuvé par les électeurs après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.



Conseiller.



Greffier.

Le 28 septembre 1976.

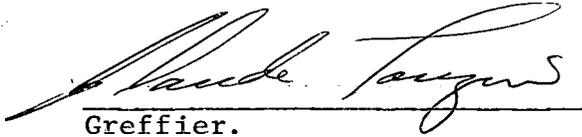
Règlement
200-T-1

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 200-T-1 intitulé règlement amendant le règlement No. 200-T par le détachement des lots 3-18 à 3-21 inclusivement et 3-39-1, de la zone M-12, pour l'agrandissement de la zone CG-2, ladite zone étant délimitée au nord par la zone CG-2 et P-2 (Boulevard Royal), à l'est par les lignes de l'Hydro, à l'ouest par la zone CM-1 et US-1, et au sud par la zone B-2 et US-1, tenue les 27 et 28 septembre 1975, de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres, le 28 septembre 1976, le conseiller Jean-Charles Charest, déclare le règlement No.200-T-1 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller.


Greffier.

Le 4 octobre 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 4 ième jour d'octobre 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A., gérant municipal, Jean Proulx, Lieutenant du service de police et incendies, Guy Bourgon, Directeur des loisirs, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction et Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal 20 sept.
288-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 20 septembre 1976 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal assemblée des électeurs du 27 et 28 sept. 76
289-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 28 septembre 1976 concernant les règlements 301, 302 et 200-T-1, soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Ouverture soumission auto-patrouille
290-76

M. Marc Tessier, C.A. Gérant municipal, fait part aux membres du conseil des soumissions reçues pour auto-patrouille:

- Trois-Rivières Chevrolet: (ne peut soumissionner)
- Trois-Rivières Plymouth: Grand Fury, \$7,000.00 en échange de 2 véhicules.
- Matte Automobile: Ford Custom, \$7,550.00 en échange de 2 véhicules.

Une décision sera prise, lors d'une prochaine assemblée.

Ouverture soumission rue Bernard.
291-76

M. Marc Tessier, C.A. Gérant municipal, fait part aux membres du conseil des soumissions reçues pour la rue Bernard:

- Delorme Construction:	\$24,971.03
- Anatole Proulx:	\$21,847.00
- J.P Doyon:	\$23,268.25
- Dollard Construction:	\$30,601.05
- Massicotte & Fils:	\$57,843.85
- A. Boisvert:	\$26,062.70

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la soumission de Anatole Proulx, au montant de \$21,847.00 soit adoptée, pour les travaux de la rue Bernard.

ADOPTE.

Le 4 octobre 1976.

Ouverture sou-
mission rue La-
coursière.
292-76

M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal, fait part aux membres du conseil des soumissions reçues, pour la rue Lacoursière dans le secteur La Montagne:

- Delorme Construction	\$119,121.99
- Anatole Proulx:	\$117,217.25
- J.P. Doyon:	\$117,702.75
- Gaston Paillé:	\$123,738.30
- Dollard Construction:	\$138,672.30
- Massicotte & Fils:	\$164,925.94
- A. Boisvert:	\$129,161.60

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la soumission de Anatole Proulx, au montant de \$117,217.25, pour les travaux de la rue Lacoursière dans le secteur Lamontagne, soit adoptée.

ADOpte.

Engagement
secrétaire des
Loisirs
293-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que mademoiselle Johanne Roy, soit engagée au poste de secrétaire des Loisirs, en remplacement de Madame Carole P. Collins, au salaire hebdomadaire de \$125.00, pour période d'approbation de quatre mois.

ADOpte.

Félicitations
épreuves sporti-
ves policière.
294-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE A L'UNANIMITE

Le conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères félicitations aux participants des épreuves sportives policières régionale du 28 août 1976, et des finales provinciales du 25 septembre 1976:

<u>Epreuves régionales:</u>	9 participants
- Pierre Giguère:	1500 mètres, 3 ième médaille bronze
- André Pronovost:	5000 mètres, 1 er médaille d'or
- Jacques Carle:	saut longueur, 2 ième médaille d'argent
	saut hauteur, 3 ième médaille bronze
- Roland Vadeboncoeur:	saut longueur, 1 er médaille d'or.
	100 mètres, 1 er médaille d'or
	1500 mètres, 1 er médaille d'or.

Finales Provinciales: 4 participants.

- Roland Vadeboncoeur:	saut longueur, 2 ième médaille d'argent
	100 mètres, 2 ième médaille d'argent

ADOpte.

Le 4 octobre 1976.

Adoption listes
de comptes nos
192-C et 193-C
295-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les listes de comptes numéros 192-C et 193-C, pour le mois de septembre 1976, soient et sont adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

Achat camion à
incendie
296-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Qu'un camion à incendie de 840 g.i.p.m. ainsi que différents accessoires incendie soient achetés de Camions à Incendie Pierreville Ltée, soit au montant de \$43,792.00 pour l'autopompe et \$13,683.00 pour les accessoires.

ADOPTE.

Virage en "U"
Ministère des
Transports.
297-76

CONSIDERANT les nouvelles normes de la Sûreté du Québec concernant la patrouille à être effectué par nos policiers, sur les autoroutes 755 et 55;

CONSIDERANT que les policiers doivent être capable d'effectuer des virages d'une façon rapide et sécuritaire;

IL EST PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le ministère des Transports entreprenne dans les meilleurs délais, la construction de virages en "U" sur les autoroutes 55 et 755 dans les limites de la ville de Trois-Rivières-Ouest, pour ainsi faciliter le travail des policiers.

ADOPTE.

Taxes à biffer
298-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le compte de taxes de M. Roger Livernoche au montant de \$69.90 soit biffé, pour intérêts chargés en trop.

ADOPTE.

Réparation piscine.
299-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la firme F. Auger Combustible Québec, soit autorisée à faire les réparations nécessaires à la piscine de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 4 octobre 1976,

Vente terrain
Beaulieu Trans-
port

300-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la Corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Beaulieu Transport, un terrain de figure régulière composé des lots 10-16, 10-15, 10-14 et 12-13 au plan et livre de renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q. borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné au nord par les lots 10-13 et 10-12, à l'est par le lot 10-17 (rue), à l'ouest par le lot 12-11 (rue) et au sud par le lot 10-18 (rue).

MESURES:

Mesurant quatre-cent cinquante pieds dans sa ligne nord (450), trois cent pieds (300) dans sa ligne est, quatre-cent cinquante pieds (450) dans sa ligne sud et trois cents pieds (300) dans sa ligne ouest; contenant en superficie cent-trente quatre mille six cent-quatorze pieds carrés (134,614)

Cette vente est faite au prix de \$0.25 le pied carré, soit trente-trois mille six cent cinquante trois dollars et cinquante cents (\$33,653.50) payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi,

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze mois, à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ quinze milles pieds carrés (15,000). Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquides à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain, présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60)

Le 4 octobre 1976,

jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Gilles Guy Garceau, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ainsi que par le ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE.

Promesse d'achat
Beaulieu Transport
301-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Suite à l'achat des lots 10-16, 10-15, 10-14 et 12-13 au prix de \$0.25 le pied carré, la firme Beaulieu Transport s'engage à acheter les lots 10-12 et 10-13 d'ici deux ans.

ADOPTE.

Travaux par
Bell Canada
302-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert,

Que ce Conseil consent, par les présentes à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette Municipalité aux

Le 4 octobre 1976.

endroits et de la manière indiquée aux plans portant les numéros 401 de la commande No. 414043 en date du 28 septembre 1976 et accompagnant une demande de la dite Compagnie en date du 28 septembre 1976.

Que ce conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder tous les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grandes routes, squares et lieux publics de cette Municipalité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées aux plans susdits; cet émonnage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie.

Les travaux de ce projet par contre ne devront pas débiter avant que notre Ingénieur municipal communique au préalable avec votre Compagnie et vous donne son approbation dans ce sens. Votre Compagnie devra de plus se conformer aux directives de notre Ingénieur municipal.

ADOPTE.

Ministère des
Affaires Municipales

- Ouverture de rues
- Camion à incendie.

Hydro Québec

- Eclairage de rues

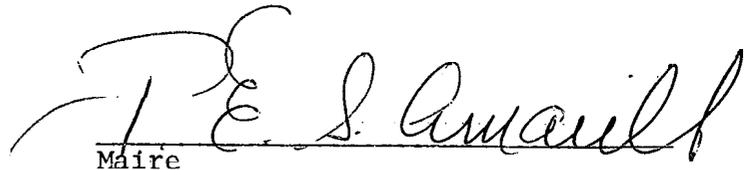
Ministère des
Terres et Forêts

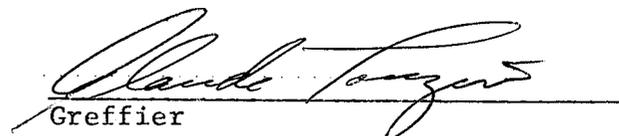
- Cartographie

Commission Municipale

- Approbation emprunt temporaire de \$389,000.00

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

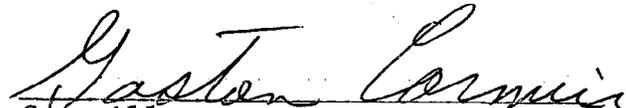
Le 8 octobre 1976.

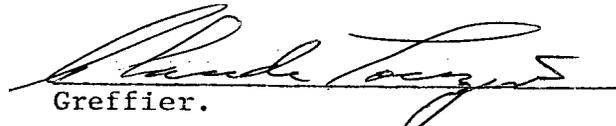
Règlement 303

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement No. 303 intitulé règlement concernant les coûts de refinancement au montant de \$38,900.00, en vertu des règlements 77-B, 162-N, 175, 177-B, 180 185, 185-A et 191. tenue les 7 et 8 octobre 1976, de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres, le 8 octobre 1976, le conseiller Gaston Cormier, déclare le règlement No. 303, approuvé par les électeurs après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller.


Greffier.

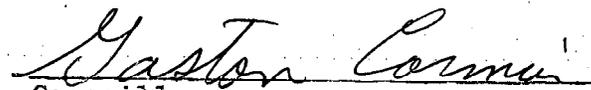
Le 8 octobre 1976.

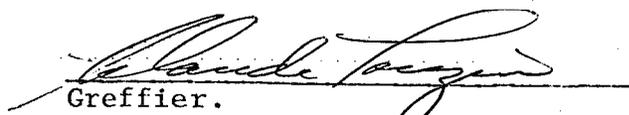
Règlement
200-T-2

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 200-T-2 intitulé règlement amendant le règlement No. 200-T par le détachement des lots 162-397 à 162-400 inclusivement de la zone M-8 intégrés à la zone U-19, tenue les 7 et 8 octobre 1976.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres, le 8 octobre 1976, le conseiller Gaston Cormier, déclare le règlement No. 200-T-2, approuvé par les électeurs après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller.


Greffier.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 18 ième jour d'octobre 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A., gérant municipal, Roland Vadeboncoeur, directeur du service de police et incendies Guy Bourgon, directeur des loisirs, Roland Lottinville, ingénieur municipal, Bertrand Gilbert, directeur des permis de construction et Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal 4 oct.76
303-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 4 octobre 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal assemblée des électeurs 7-8 octobre 76
304-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 7 et 8 octobre 1976, concernant les règlements 303 et 200-T-2, soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Soumission sel de voirie 305-76

M. Marc Tessier, C.A. gérant municipal, fait part aux membres du conseil, des soumissions reçues pour le sel de voirie:

- Cie Canadienne de Sel Windsor:	\$18.50	F.O.B. Quai de T.Riv.
	\$18.99	" T.R.O.
	\$36.80	en sac
	\$45.08	en sac T.R.O.
- Sel Iroquois:	\$18.50	F.O.B. Quai Montréal
	\$19.60	" T.R.O.
	\$36.80	en sac
	\$45.08	en sac T.R.O.
- Sel Domtar:	\$18.50	F.O.B. Quai de T.Riv.
	\$18.95	" T.R.O.
	\$44.60	en sac T.R.O.
	\$36.80	en sac

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la soumission de la Cie Canadienne de Sel Windsor Ltée, au montant de \$18.50, F.O.B. le quai de Trois-Rivières, en vrac, soit et est accepté tel que présentée.

ADOPTE.

Acceptation
soumission auto
police
306-76

Le 18 octobre 1976.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la soumission de Trois-Rivières Plymouth, pour un Grand Fury de \$7,000.00 en échange de deux véhicules, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉ.

Emprunt tempo-
raire Banque
Provinciale
307-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Qu'un emprunt temporaire soit demandé à la Banque Provinciale pour un montant de \$1,615,000.00.

ADOPTÉ.

Adoption règl.
801
308-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement No. 801, règlement abrogeant les règlements 136-N 136-N-1, 136-N-2, 136-N-3 et les remplaçant par le règlement no. 801 concernant les chiens, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTÉ.

Mutations
septembre 1976
309-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les mutations pour le mois de septembre 1976 soient acceptées telles que présentées.

ADOPTÉ.

Adoption plan de
cadastre F.
Tessier
310-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. pour le compte de Fernand Tessier, concernant les lots 35-232-1 à 35-232-3 inc., 35-233-1 à 35-233-3 inc., 35-234-1 et 35-234-2, soit adopté tel que présenté (Plan en date du 12 octobre 1976, dossier 13-21 S)

ADOPTÉ.

Comité Socio-
culturel Metro
Guy Bourgon
311-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que M. Guy Bourgon soit désigné comme étant le représentant de la ville de Trois-Rivières-Ouest au sein du Comité Socio-Culturel Métropolitain dont le but est de travailler au développement du socio-culturel du Trois-Rivières-Métropolitain.

ADOPTÉ.

Le 18 octobre 1976.

Acceptation plan
de zonage
312-76

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la revision au plan de zonage No.1280-11 préparée par Serge Hamel, A.G., soit acceptée. Que le Maire, le Gérant et le Greffier soient autorisés à signer ce plan.

ADOPTE.

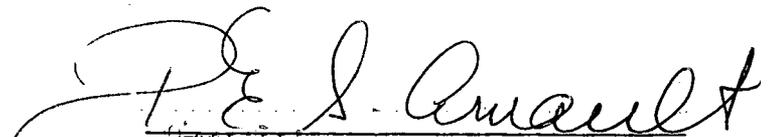
Ville de Trois-
Rivières.

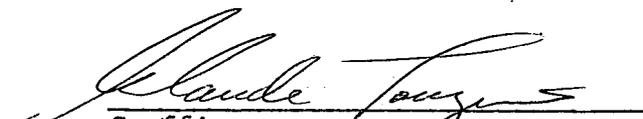
Centraide Mauricie.

Sympathie

Gilles Roy.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 1^{er} novembre 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 1^{er} novembre 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délivérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant municipal, Roland Vadeboncoeur Directeur du service de police et incendies, Guy Bourgon, Directeur des Loisirs, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction et Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal 18 oct.
313-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 18 octobre 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes 194-C
314-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la liste de comptes No. 194-C pour le mois d'octobre 1976, soit et est adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

Fourniture électricité
Hôtel de Ville
315-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat de fourniture d'électricité pour l'Hôtel de Ville par l'Hydro Québec.

ADOPTE.

Pavage Boul. Jean XXIII
316-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Transports, de paver le boulevard Jean XXIII, à partir du viaduc de l'autoroute 55 jusqu'aux limites de la ville en direction ouest.

ADOPTE.

Servitude
317-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le notaire Yves M. Veillette soit autorisé à préparer les contrats de servitude, soit:

Le 1^{er} novembre 1976.

- 1.- Servitude de 5 pieds sur le lot 17-362 et 17-361 (égout pluvial)
- 2.- Servitude de 10 pieds sur le lot 17-336 (égout sanitaire) Secteur Villemure.
- 3.- Secteur Lamontagne: Servitude de 5 pieds sur le lot 145-8 et 150-30, 145-7 et 150-29, 145-13 et 145-14, 150-35 et 150-36 Et une servitude de 10 pieds sur le lot 150-97 (égout pluvial)
- 4.- Secteur Val Mauricie: Servitude de 5 pieds sur le lot 37-266 37-270 et 37-271 (égout pluvial)

Et que le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer ces contrats.

ADOPTE.

Sympathie à
la famille
Jean-Marie Guoin
318-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE A L'UNANIMITE.

Le conseil municipal offre ses plus sincères sympathies à la famille de M. Jean-Marie Guoin, concernant le décès de la mère de M. Guoin.

ADOPTE.

Sympathie à la
famille de M.
Henri Guilbert
319-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE A L'UNANIMITE.

Le conseil municipal offre ses plus sincères sympathies à la famille Guilbert, suite au décès de la mère de M. Henri Guilbert.

ADOPTE.

Adoption plan
de cadastre de
F. Tessier
320-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. en date du 28 octobre 1976, pour le compte de Fernand Tessier, concernant les lots 35-231-1 et 35-231-2, soit adopté tel que présenté, moyennant 5% pour parc. (Dossier 13-21-S).

ADOPTE.

Avis de motion
zonage I en CG

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour modifier le lot 20-20 présentement zoné I, en zone CG.

Félicitations
bénévoles Hockey
Mineur
321-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT.

Le conseil de ville de Trois-Rivières-Ouest, désire féliciter les bénévoles du Hockey Mineur, pour la bonne organisation du début du programme du Hockey Mineur 1976-1977.

ADOPTE.

Le 1^{er} novembre 1976.

Ministère des
Travaux Publics

RE: Mur de soutènement.

Ministère des
Affaires Mu-
nicipales

Approbation du règlement No. 303.

Commission Mu-
nicipale

Approbation du règlement No. 303.

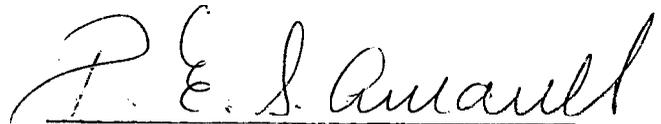
Approbation vente de gré à gré à Roger Livernoche.

Haut Commissa-
riat à la
Jeunesse, aux
Loisirs et aux
Sports.

Subvention de \$12,000.00, aménagement piste et pelouse.

Subvention de \$49,460.00, aménagement d'un tennis et chalet de service.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 16 novembre 1976.

PROCES VERBAL de la séance d'audition des plaintes au rôle d'évaluation 1976, tenue les 29 juin et 13 septembre 1976, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest, sous la présidence de Me Ivan Godin, font aussi partie du bureau de révision M. André Ferron, assureur, et M. Serge Hamel, A.G., qui sont présents à ces séances. Le Greffier de la ville, M. Claude Touzin agit comme secrétaire de l'assemblée. M. Jean-Jacques Lacroix, du bureau d'évaluation Lacroix & Lacroix est également présent à cette assemblée.

Plainte François Bourassa

Le plaignant a porté plainte considérant que la maison qu'il occupe n'est pas terminée complètement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il demande une baisse d'évaluation de \$19,600. à \$17,000.

Décision:

Attendu que: le plaignant a porté plainte selon la Loi sur l'évaluation foncière;

Attendu que: le plaignant a été dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Attendu que: Le plaignant était présent à l'audience;

Attendu que: les parties se sont entendues devant le Bureau de Révision pour réduire l'évaluation municipale à la somme de \$17,200.00;

DECISION: En conséquence, le Bureau de Révision réduit l'évaluation municipale de l'immeuble du plaignant à la somme de \$17,200.00;

Donne acte aux parties de l'entente intervenue entre elles.

Plainte Raymond Germain

Le plaignant trouve le montant d'évaluation pour l'agrandissement qu'il a fait, trop excessif et vu l'inondation, demande que son évaluation soit de \$5,500. au lieu de \$5,950.

Décision:

Attendu que: le plaignant a porté plainte selon la Loi sur l'évaluation foncière;

Attendu que: le plaignant a été dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Attendu que: le plaignant était présent à l'audience;

Attendu que: le plaignant n'a pu trouver que la valeur inscrite au rôle est trop élevée puisque depuis la dernière évaluation municipale des améliorations de l'ordre d'environ \$2,000.00 ont été effectuées par le plaignant.

Attendu que: la valeur inscrite au rôle d'évaluation nous apparaît conforme et réaliste;

DECISION: En conséquence, le Bureau de Révision rejette la plainte du plaignant à toutes fins que de droit.

Plainte Etienne Neault

Le 16 novembre 1976.

Le plaignant qui est cultivateur demande la déduction du premier \$10,000. comme cultivateur.

Décision:

Attendu que: le plaignant a porté plainte selon la loi sur l'évaluation foncière;

Attendu que: Le plaignant a été dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Attendu que: le plaignant étant présent à l'audience;

Attendu que: le plaignant n'a pu prouver que la valeur inscrite au rôle est trop élevée puisqu'il a lui-même reconnu que la valeur de \$22,900.00 inscrite au rôle n'était pas excessive;

DECISION: En conséquence, le Bureau de Revision rejette la plainte du plaignant à toutes fins que de droit.

Plainte Yves Normand

Le plaignant demande que son évaluation qui est de \$30,500. soit portée à \$10,000. étant donné les inondations qu'il a subit, depuis quelques années.

Décision:

Attendu que: le plaignant a porté plainte selon la loi sur l'évaluation foncière;

Attendu que: le plaignant a été dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Attendu que: le plaignant n'était pas présent à l'audience ni représenté par procureur;

DECISION: En conséquence le Bureau de Revision rejette la plainte du plaignant à toutes fins que de droit.

Plainte Floriculture H.G. Gauthier Inc.

Le plaignant conteste l'augmentation de l'évaluation puisqu'il déclare qu'il est toujours cultivateur et qu'il a droit à un tel qualificatif. Il demande que son évaluation qui est de \$110,200 soit abaissée au montant de \$25,000.

Décision:

Attendu que: le plaignant a porté plainte selon la loi sur l'évaluation foncière;

Attendu que: le plaignant a été dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Attendu que: Le plaignant était présent à l'audience et dûment assisté de son procureur Me François Lajoie;

Attendu que: le plaignant par son procureur s'est désisté de sa plainte et en a dûment informé le Bureau de Revision

DECISION: En conséquence le Bureau de Revision donne acte au plaignant de son retrait de la plainte;

Rejette la plainte du plaignant à toutes fins que de droit.

Plainte Germain
Massicotte

Le plaignant désire faire réévaluer la superficie de terrain sur lequel il est imposé.

Attendu que: le plaignant a porté plainte selon la loi sur l'évaluation foncière;

Attendu que: le plaignant a été dûment notifié de l'audition de la plainte conformément à la loi;

Attendu que: le plaignant était présent à l'audience;

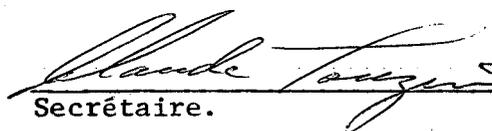
Attendu que: le plaignant avait le fardeau de prouver que l'évaluation inscrite au rôle n'était pas conforme;

Attendu que: le plaignant ne s'est pas déchargé du fardeau de la preuve qui lui incombait;

DECISION: En conséquence, le Bureau de Revision rejette la plainte du plaignant à toutes fins que de droit.



Président.



Secrétaire.

Le 15 novembre 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest.

A 9:00 hres, le conseiller Jean-Charles Charest, était présent et demande que l'assemblée soit reportée au 16 novembre à 9:00 hres. M. Claude Touzin, greffier de la ville était présent.

Le 16 novembre 1976.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest; étaient présents à cette assemblée M.M. les conseillers M. Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy et Henri Guilbert; M. Guilbert a été désigné comme pro-maire à cette assemblée; étaient aussi présents M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal, Roland Vadeboncoeur, directeur du service de police et incendies, Bertrand Gilbert, directeur des permis de construction, Guy Bourgon, Directeur des loisirs, Roland Lottinville, ingénieur Municipal et Claude Touzin, greffier et assistant trésorier.

M. P.E. St-Arnault, Maire, et les conseillers Jérôme Cotnoir, Gérard Landry sont absents pour des raisons personnelles.

Adoption procès
verbal 1^{er} nov.
322-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 1976 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règl.
200-T-3
323-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement 200-T-3 amendant le règlement 200-T par le détachement du lot 20-20 de la zone I-3, pour être intégré à la zone CG-1, est adopté tel que présenté dans le livre des règlements de la ville. Et qu'une période de cinq jours sera donnée pour les zones contigues afin de présenter une requête et qu'une période d'enregistrement aura lieu les 8 et 9 décembre 1976.

ADOPTE.

Adoption muta-
tions octobre 76
324-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les mutations pour le mois d'octobre 1976 soient et sont adoptés telles que présentées.

ADOPTE.

Le 16 novembre 1976.

Adoption procès-verbal bureau de revision 325-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance d'audition des plaintes au rôle d'évaluation 1976 soit et est accepté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Félicitations M. Yvon Picotte 326-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier,

APPUYE A L'UNANIMITE,

Que des félicitations soient offertes au député M. Yvon Picotte pour sa nomination électorale dans le comté de Maskinongé.

ADOPTE.

Félicitations M. Denis Vaugeois. 327-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier,

APPUYE A L'UNANIMITE,

Le conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères félicitations à M. Denis Vaugeois, pour sa nomination comme député de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Pétition

Secteur Lamontagne

Min. Affaires Municipales Commission Municipale

Acceptation règlements 285, 299, 300, 301, 302.

Bell Canada

Hausse de tarif.

Commission Scolaire Chavigny

RE: pétition Secteur Lamontagne.

Sur ce l'assemblée est levée.

Henri Stulvert
Pro.Maire.

Claude Toupin
Greffier.

Le 22 novembre 1976.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 22ième jour de novembre 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Gaston Cormier, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal et M. Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

M. Jérôme Cotnoir motive son absence pour des raisons personnelles.

SUJET: Mesures de la Régie Anti-inflationniste.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

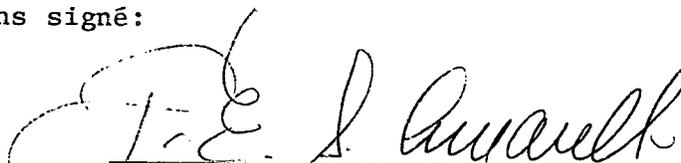
APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Qu'une rencontre ait lieu avec le Commissaire Blier de la Régie des Mesures Anti-inflationniste, concernant les coupures de salaires aux employés syndiqués de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

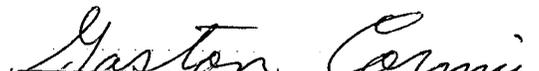
ADOPTE.

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 22 novembre 1976.

et nous avons signé:


P.E. St-Arnault, Maire


Gérard Landry


Gaston Cormier


Henri Guilbert


Jean-Charles Charest.


Jérôme Cotnoir


Jean-Guy Roy


Claude Touzin, greffier.

328-76

Le 6 décembre 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6 ième jour de décembre 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arneault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Gérard Landry, Jean-Guy Roy, Henri Guilbert et Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur du service de police et incendies, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, Guy Bourgon, Directeur des Loisirs et Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal 15,16 et 22 nov. 1976.
329-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les procès-verbaux des assemblées du 15, 16 et 22 novembre 1976, soient et sont adoptés tel que rédigés dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes.
330-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la liste de comptes No. 195-C pour le mois de novembre 1976 soit et est adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

Taux d'intérêt année 1977
331-76

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le taux d'intérêt de la ville de Trois-Rivières-Ouest, pour l'année 1977, soit fixé à 12%.

ADOPTE.

Forage de puits R.J. Lévesque
332-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la Firme R.J. Lévesque soit autorisée à faire le forage du puits # 6.

ADOPTE.

Avis de motion Règl. 102-CS

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement 102-CS, article 31, par. G, pour changer le permis de bicyclette de \$1.50 à \$2.00, et l'article 39 pour ajouter le paragraphe C, qui devra se lire comme suit: Egalement de stationner une voiture automobile de façon nuisible à la circulation ou à la sécurité des passants.

programme de
subventions des
maisons unif.
333-76

Le 6 décembre 1976.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales, d'inscrire la ville de Trois-Rivières-Ouest, au programme de subventions des maisons unifamiliales.

ADOPTE.

Nomination
vérificateurs
334-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la Firme Samson, Bélair & Ass., soit nommée comme vérificateurs de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Avis de motion
rezonage terrain
Hamelin.

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le zonage RX en U, d'une partie du lot 162-1 entre la rue De Coubertin et Côte Rosemont, sur une longueur approximative de 560 pieds.

Inovation 1976
plainte
335-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

La ville de Trois-Rivières-Ouest désire porter plainte auprès du bureau d'Aide financière Inondations 1976, concernant les coupures monétaires que les sinistrés ont eu à subir des argents reçus du S.O.S. Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE

Rapport du Di-
recteur
336-76

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

Que le rapport du Directeur de Police M. Roland Vadeboncoeur, concernant le Sergent Fernando Rivard, soit accepté tel que présenté.

ADOPTE.

Min.Haut Commis-
sariat de la
Jeunesse, Loisirs
et aux Sports

RE: Subvention.

Le 6 décembre 1976,

Télévision
St-Maurice

Félicitation au corps policier de Trois-Rivières-Ouest.

Handicapé de la
Mauricie

Demande d'octroi

Min. Richesses
Naturelles

RE: Mur de soutènement cours d'eau Ste-Marguerite

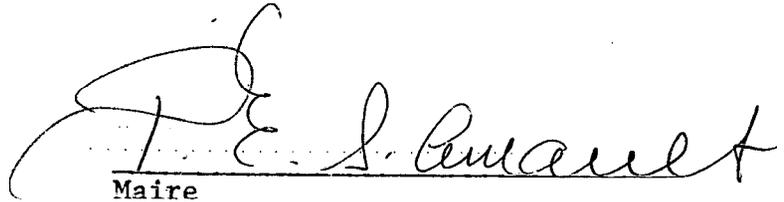
Comité de Parent
Marguerite
Bourgeois

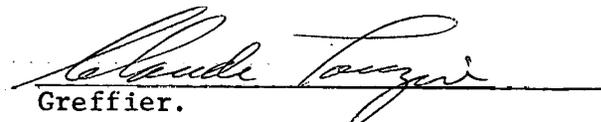
Brigadier

Petition

Trottoir rue Notre-Dame

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 9 décembre 1976.

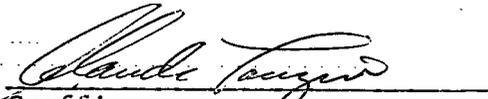
Règlement
200-T-3

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 200-T-3, intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement du lot 20-20 de la zone I-3 pour être intégré à la zone CG-1, tenue les 8 et 9 décembre 1976, de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 3 septembre 1976, le conseiller Henri Guilbert, déclare le règlement 200-T-3 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller.


Greffier.

Le 20 décembre 1976.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 ième jour de décembre 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Gérard Landry, Henri Guilbert et Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur du service de police et incendies, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, Guy Bourgon, Directeur des Loisirs et Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal 6 déc.
337-76

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 6 décembre 1976 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal assemblée électeurs 9 déc.
338-76

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 9 décembre 1976 concernant le règlement 200-T-3, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption mutations novembre 1976
339-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les mutations pour le mois de novembre 1976 soient et sont adoptées telles que rédigées.

ADOPTE.

Promotion André Ricard
340-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que M. André Ricard soit promu au poste de journalier maintenance, en remplacement de M. Dave Quigley.

ADOPTE

Engagement nouveau concierge Aréna
341-76

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Rosaire Laflamme soit engagé comme concierge à l'Aréna

CONTRE proposition:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Le 20 décembre 1976.

APPUYE par

- Que M. Michel Montambeault soit engagé comme concierge.

Etant donné que le conseiller Jean-Charles Charest n'a pas obtenu de secondeur sur sa proposition, la proposition première est acceptée.

ADOpte.

Ajournement
342-76

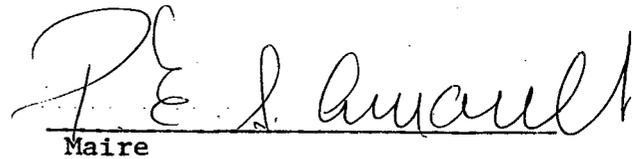
PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

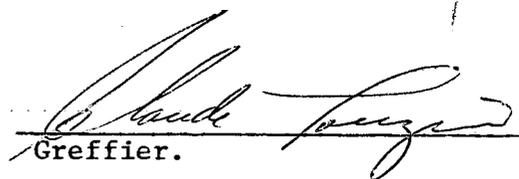
Que la séance soit ajournée à 10:30 hres P.M.

ADOpte.

Le conseil se réunit à nouveau à 10:30 hres P.M., aucune décision n'a été prise concernant la modification de zonage de Prudent Dargis.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 23 décembre 1976.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 23 ième jour de décembre 1976, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Gérard Landry, Henri Guilbert et Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M.M Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal et M. Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

Adoption du
budget 1977
343-76

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le budget au montant de \$2,634,015.00 de la ville de Trois-Rivières-Ouest, pour l'année 1977, soit et est adopté

ADOpte.

Taux de la taxe
344-76

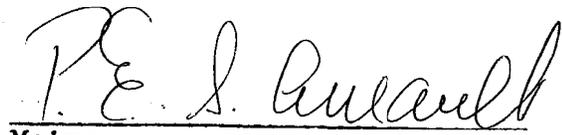
PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le taux de taxe pour l'année 1977 soit de \$0.74 général, \$0.20 spécial, \$48.00 pour l'eau et 7% de taxe d'affaire.

ADOpte.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 3 janvier 1977.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 3 ième jour de janvier 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations MM les conseillers Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry et Henri Guilbert; étaient aussi présents à cette assemblée Jean-Proulx Lieutenant, Guy Bourgon, Directeur des loisirs, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier.

Le conseiller Jean-Guy Roy, motive son absence pour des raisons personnelles.

Taxe d'affaire
à biffer.
1-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les taxes d'affaire suivantes soient biffées:

- Distroniks Mauricie Inc 1974 commerce fermé \$90.00
 - Sport Taperiz'd 1975 - 1976 \$50.00
- (cette taxe d'affaire est payée par Jerpaca Ltée.)

ADOPTE

Noms de rues
Secteur Rose-
mont
2-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les noms de rues suivants, soient acceptés pour le Secteur Rosemont: Acadie, Bougainville, Clémenceau, Candiac, Des Cascades, Vermont, Précourt, Longsault.

ADOPTE.

Sympathies
Famille Tessier
3-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Le conseil de la ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères sympathies à la famille Tessier lors du décès de la mère du Cérant de la Ville.

ADOPTE.

Min. Environne-
ment

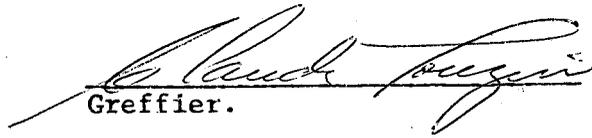
RE: nouveau puits

Commission Mu-
nicipale

Acceptation règlements 525, 525-A, 525-B et 525-C

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 17 janvier 1977.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 17 ième jour de janvier 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Gérard Landry, Henri Guilbert et Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur du Service de police et incendies, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, Guy Bourgon, Directeur des Loisirs et Claude Touzin, greffier et assistant-trésorier.

Adoption procès-verbal 20-23 et 3 janvier 1977
4-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les procès-verbaux des séances du 20 et 23 décembre et 3 janvier 1977, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Mutations décembre 1976
5-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les mutations pour le mois de décembre 1976 soient et sont adoptés telles que présentées.

ADOPTE.

Nomination pro-maire
6-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le conseiller Henri Guilbert soit nommé pro-maire pour les quatre prochains mois.

ADOPTE.

Eclairage de rues
7-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Le conseil de la ville de Trois-Rivières-Ouest autorise l'amélioration de l'éclairage des rues à divers endroits de la municipalité, secteur Tessier: installation de 11 luminaires à vapeur de mercure de 10,000 lumens, au coût annuel de \$84.00 la lampe, installation d'un luminaire à vapeur de mercure de 20,000 lumens à l'intersection de la rue Duval et de la route 138, au coût annuel de \$97.80 la lampe.

Secteur Rosemont: Installation de 5 luminaires à vapeur de mercure de 10,000 lumens au coût annuel de \$84.00 chacun.

Rue St-Joseph: Installation de deux luminaires à vapeur de mercure de 20,000 lumens au coût annuel de \$97.80 chacun, plus une contribution fixe de \$16.50 par luminaire pour des supports de 12'

Le 17 janvier 1977.

Adoption liste
de comptes
195-C-1
8-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes no. 195-C-1 (Loisirs) soit adoptée telle que rédigée.

ADOPTE

Adoption règl.
102-CS-6
9-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller

Que le règlement 102-CS-6 amendant les articles 31 paragraphe G et l'article 39 paragraphe C, du règlement 102-CS, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTE.

Adoption plan
de cadastre
Justin Adam
10-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas, A.G. en date du 30 novembre 1976, pour le compte de Justin Adam, concernant le lot 34-65 soit adopté tel que présenté. (Dossier 21634)

ADOPTE.

Adoption plan
de cadastre
Mme Arthur
Dupont
11-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Georges Gariépy, A.G. en date du 3 décembre 1976, pour le compte de Mme Arthur Dupont concernant le lot 131-1 soit adopté tel que présenté (Dossier 76-110)

ADOPTE.

Adoption plan
de cadastre
Prudent Dargis
12-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Paul Michaud, A.G. en date du 17 décembre 1976, pour le compte de Les Jardins Jacques Le Mercier Inc. représenté par Prudent Dargis, concernant les lots 162-1-45 à 162-1-62 soit adopté tel que présenté (Dossier T 40212)

ADOPTE.

Retirer avis de
motion secteur
Rosemont

Le conseiller Henri Guilbert retire l'avis de motion concernant la modification au règlement de zonage d'une partie du lot 162-1 entre la rue De Coubertin et Côte Rosemont, sur une longueur approximative de 560 pieds, de RX en unifamiliale.

ADOPTE.

Le 17 janvier 1977.

Avis de motion
zonage secteur
Rosemont

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le zonage d'une partie du lot 162-1 entre la rue De Coubertin et Côte Rosemont, sur une longueur approximative de 800 pieds de RX en unifamiliale.

Cession de rue
13-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le notaire Claude St-Martin soit autorisé à faire la cession de la rue De Coubertin portant le numéro 162-1-45, la cession de la rue Chapdeleine portant les numéros 160-592-1 et 160-591-2 et la rue Duval portant le numéro 35-163-3. Et que le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer ces cessions.

ADOPTE.

Ouverture de
rues à moins de
66 pieds
14-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales pour l'ouverture de rues à moins de 66 pieds, sur les lots 162-1-45, 160-592-1, 160-591-2 et 35-163-3.

ADOPTE.

Remboursement
de taxes
15-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les remboursements de taxes pour les comptes des propriétaires suivants soient acceptés:

- François Bourassa	Plainte au rôle	\$39.60
- M.C. Equipement	Païement en trop.	\$237.81
- Gilles Bournival	Certificat	\$13.76
- Roger Beaudoin	Septembre 1975	\$196.53
- Jacques Hubert	Païement en trop.	\$27.54

ADOPTE.

Permanence
évaluateur
16-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que M. Gilles Pépin, E.A. soit confirmé dans ses fonctions d'évaluateur de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 17 janvier 1977

Rue Duval
expropriation
17-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'aviseur légal Me Jean Ménard, soit autorisé à procéder à l'expropriation de la rue Duval appartenant à Georges Cyrenne.

ADOpte.

Denis Vaugeois
Député de T.R.

Remerciement pour les félicitations de la victoire Péquiste

Croix Rouge

Demande de subvention \$25.00 prévue au budget.

Société St-Jean
Baptiste

Demande de subvention \$150.00 prévue au budget

Union des Pro-
priétaires de
Fermes

Re: Cours d'eau Ste-Marguerite

Corporation
Paroisse Ste-
Anne Yamachiche

RE: Cours d'eau Ste-Marguerite

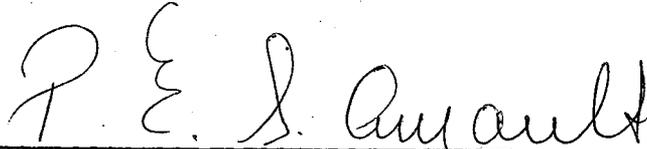
Pétition

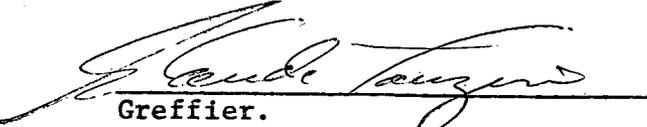
Concernant le fossé Bettez sur la rue Côte Richelieu et Boul. Jean XXIII

Prudent Dargis

Demande d'installation de service.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 7 février 1977.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 7 ième jour de février 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Henri Guilbert et Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur du service de police et incendies, Guy Bourgon, Directeur des loisirs, Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal et Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier.

Le conseiller Gérard Landry, motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal du 17 janvier 1977
18-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 17 janvier 1977 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes 195-C
19-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes 195-C pour le mois de décembre 1976 soit et est adoptée telle que rédigée.

ADOPTE.

Adoption du plan de cadastre Fernand Tessier
20-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. en date du 25 janvier 1977, pour le compte de Fernand Tessier, concernant les lots 35-55-1, 35-55-2, 35-73-1, 35-73-2 soit et est adopté tel que présenté. (Dossier 31493)

ADOPTE.

Avis de motion expropriation rue Duval

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour l'expropriation de la rue Duval, lots appartenant à M. Georges Cyrenne.

Plan expropriation rue Duval
21-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Serge Hamel, A.G. soit autorisé à préparer le plan d'expropriation de la rue Duval.

ADOPTE.

Le 7 février 1977.

Avis de motion
Règl. imposition
transaction im-
mobilière

Ajournement
22-77

Le conseiller Jérôme Cotnoir donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement concernant l'imposition des transactions immobilières, en vertu des nouveaux pouvoirs conférés par le Gouvernement aux municipalités

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la séance du conseil soit ajournée à 10:30 hres

A 10:30 hres le conseil se réunit à nouveau concernant la modification de zonage des terrains appartenant à M.M. Jean-Paul Hamelin et Prudent Dargis, dans le secteur Rosemont. Etant donné le manque d'informations, ce sujet est reporté à une prochaine assemblée.

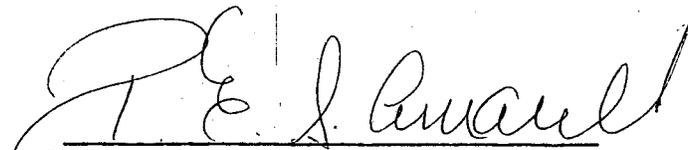
Sur ce l'assemblée est levée

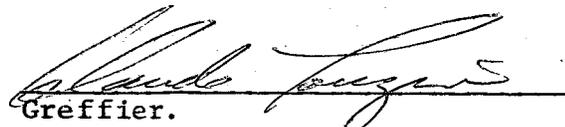
Bureau d'Aide
financière
inondation 1976

RE: S.O.S. Trois-Rivières-Ouest.

Age d'Or Ste-
Catherine

Remerciement pour octroi


Maire


Greffier.

Le 21 février 1977.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 21 ième jour de février 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Henri Guilbert, Jérôme Cotnoir et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur du service de police et incendies, Guy Bourgon, Directeur des Loisirs, Bertrand Gilbert, Directeur des Permis de construction, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Gilles Pépin, Évaluateur et Claude Touzin, Greffier de la ville.

Adoption procès-verbal du 7 février 1977
23-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 7 février 1977 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes
24-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes 197-C pour le mois de janvier 1977 soit et est adoptée telle que présentée.

ADOPTE.

Adoption mutations janvier 1977
25-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les mutations pour le mois de janvier 1977 soient et sont adoptées telles que présentées.

ADOPTE.

Adoption du rôle de taxes d'affaire 77
26-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le rôle de taxe d'affaires pour l'année 1977 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Taxes à biffer
27-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que les comptes de taxes suivants soient biffés:

- Jean-Guy Trépanier, taxe d'affaire \$112.50 pour 1974
- Immeuble de Trois-Rivières, lot 162-33, 161-392: \$0.42
- " " " " , lot 161-390: \$1.65
- Etienne Neault, P-67 : \$38.50

ADOPTE

Le 21 février 1977.

Adoption règl.
de zonage
200-T-4
28-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement no. 200-T-4, règlement amendant le règlement No. 200-T par le détachement des lots 162-1-45 à 162-1-95 inclusivement, de la zone RX 1 pour être intégré à la zone U-9, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Et qu'une période de cinq jours pour présenter une requête à partir du 3 mars et qu'une assemblée des propriétaires pour s'enregistrer ait lieu les 16 et 17 mars 1977, de 9:00 à 19:00 heures.

ADOPTE.

Adoption du
plan de cadas-
tre de Jean-
Paul Hamelin
29-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. en date du 27 janvier 1977, pour le compte de Les Constructions Jean-Paul Hamelin Inc., concernant les lots 162-1-63 à 162-1-95 inclusivement soit adopté tel que présenté. (Dossier 31498)

ADOPTE.

Adoption indi-
ce règlement
77
30-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les indices suivants soient adoptés pour l'année 1977:

NOS REGL	SECTEUR	BASE DE CALCUL		MONTANT A PERCEVOIR	INDICE
63-N-2	Lacerte	Superficie	165934.	29623	.178/100 pi.2
73-B	Beaudry	Frontage	2188.	36260	.165/pied
77-B	Matton-Doucet	Superficie	1762755.	2178149	1.236/100 pi.2
77-C	Matton-Doucet	Superficie	631908.	538666	.853/100 pi.2
77-D	Duval-Bellemare	Superficie	1032211.	777928	.754/100 pi.2
78	Demontigny	Evaluation	814510	395148	.485/\$100.
78-A	Demontigny	Superficie	394119	395514	1.003/100 pi.2
78-N	Mauriac	Superficie	380597	247677	.651/100 pi.2
88	Val-Mauricie	Frontage	6400	279438	.437/pied
88-N	Val Mauricie	Superficie	2072863	566306	.273/100 pi.2
88-N-1	Pratte	Superficie	39300	13997	.356/100 pi.2
89	Ste-Catherine	Evaluation			
89-A	" "	"	17892745	4133383	.231/\$100.
89-N	" "	"			
97-A	Delormier	Superficie	484468	531827	1.097/100 pi.2

Le 21 février 1977.

NOS REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		MONTANT A PERCEVOIR	INDICE
100	Laurentien	Superficie	824539	262632	.319/100 pi.2
101	Centre d'Achats	Evaluation	6385640	432109	Total
101-N	Laurentien	Superficie	798603	351654	.441/100 pi.2
107-A	Terrasse Duv. I	Evaluation	5685400	571109	.101/\$100.
107-B	Terrasse Duv. I	Evaluation	5708400	320304	.056/\$100.
107-C	Terrasse Duv. I	Superficie	1828881	356293	.195/100 pi.2
107-D	Terrasse Duv. I	Superficie	1834171	553967	.302/100 pi.2
109	Bellevue	Superficie	471774	500259	1.06/100 pi.2
112-N	Joliet	Superficie	182955	89690	.490/100 pi.2
125-A	Rouette	Evaluation	208100	80772	.388/\$100.
128	Demontigny	Eval.terrain	96335	129943	1.348/\$100.
137-N-1	Terrasse Duv. 2	Superficie	950688	1354177	1.424/100/pi.2
137-N-2	Terrasse Duv. 2	Superficie	969628	844656	.871/100 pi.2
148-N-1	Boischatel	Superficie	147511	27247	.184/100 pi.2
152-N-1	Place Belmont	Superficie	127576	31788	.249/100 pi.2
152-N-4A	Place Belmont	Frontage	2944	344558	1.170/pied
		Frontage	2087	175058	.838/pied
154-N	Girard	Evaluation	423000	114133	.269/\$100.
168	Girard	Evaluation	453050	90823	.201/\$100.
169	Garceau	Frontage	2071	163482	.789/pied
170	Du Fleuve	Superficie	63195	100712	1.591/100 pi.2
170-A	Du Fleuve	Superficie	164099	43810	.267/100 pi.2
180	Terrasse Duv. 3	Superficie	965706	2985663	3.091/100 pi.2
181	Ponceau Dieppe	Superficie	2086129	140356	0.068/100 pi.2
181-A	Terrasse Montagne	Superficie	1122399	2768627	2.467/100 pi.2
181-A-1	Terrasse Montagne	Eval.terrain	346200	1203607	3.476/\$100.
188	Ste-Marguerite	Eval.terrain	194150	464853	2.391/\$100.
192	De Boulogne	Superficie	90317	783141	8.67/100 pi.2
196	Gagnon	Frontage	8216	369721	.45/pied
204	Route bureau	Evaluation	50050	68994	1.371/\$100.
210	Garceau	Evaluation	1047700	73221	.07/\$100.
211	Estérel	Eval.terrain	65850	213560	3.241/\$100.
212	Estérel	Superficie	232408	207460	.892/100 pi.2
213	Sirois	Frontage	1951	353902	1.814/pied
214	Sirois-Garceau	Eval.Terrain	170410	222713	1.306/\$100.
215	Gagnon	Frontage	1212	97628	.806/pied
216	Boischatel	Frontage	1294	30508	.236/pied
218	Pratte-Bellevue	Superficie	472207	244070	.517/100 pi.2

REGL	SECTEUR	BASE DE CALCUL		MONTANT A PERCEVOIR	INDICE
220	Des Dominicains	Superficie	695852	82373	.118/100 pi.2
221	De Sieme	Superficie	684852	91526	.134/100 pi.2
222	Côte Richelieu	Superficie	76554	344906	4.505/100 pi.2
223	Terrasse Duvernay	Superficie	282481	967376	3.424/100 pi.2
225	Estérel	Eval.Terrain	63750	180449	2.83/\$100.
227	Terrasse Montagne	Superficie	121034	317390	2.622/100 pi.2
228	Centre d'Achats	Evaluation	6385640	1744346	Total
229	Jean Racine	Superficie	356911	927641	2.599/100 pi.2
231	Boul.Mauricien	Superficie	248475	360900	1.452/100 pi.2
232	Mauricien-Joliet	Superficie	152911	601499	3.934/100 pi.2
233	Terrasse Rosemont	Eval.Terrain	292000	199725	.684/\$100.
234	Terrasse Rosemont	Superficie	392081	1414915	3.608/100 pi.2
235	Chavigny	Superficie	1614815	255892	.159/100 pi.2
238	Boulogne Rosemont	Superficie	313659	217166	.692/100 pi.2
239	Du Fleuve	Frontage	505	99896	1.978/pied
240	Guay	Superficie	308457	229502	.744/100 pi.2
241	Girard	Evaluation	471150	125957	.268/\$100.
242	Lacerte	Superficie	80460	47776	.593/100 pi.2
243	Gélinas	Superficie	434095	1087770	2.505/100 pi.2
247	Côte Rosemont et Courcelette	Superficie	2255203	384099	.171/100 pi.2
250	Chavigny	Superficie	837507	304631	.364/100 pi.2
251	Marseille-Grenoble	Superficie	750312	2450288	3.266/100 pi.2
255	Pratte	Frontage	3581	834422	2.33/pied
258-B	Jacob	Superficie	172397	132448	.768/100 pi.2
259	Côte d'Azur	Superficie	79948	158938	1.988/100 pi.2
261	Du Fleuve	Superficie	12470	66224	Total
266	Courcelette-Nice	Superficie	167954	807933	4.81/100 pi.2
267	Després	Superficie	389229	1337725	3.436/100 pi.2
268	Landerneau-Clermont	Superficie	351141	2384065	6.789/100 pi.2
269	Després	Superficie	315658	874157	2.769/100 pi.2
272	Limoge	Superficie	155685	1023013	6.571/100 pi.2
278	Tessier	Eval.Terrain	95095	792642	8.335/\$100.
279	Tessier	Superficie	442838	2786641	6.293/100 pi.2
280	Hamelin-St-Arnaud	Superficie	560917	3883864	6.924/100 pi.2
281	Boul.Mauricien	Frontage	3319	792642	2.388/pied
283	Lacoursière	Frontage	7936	6459738	8.139/pied
284	Tessier	Superficie	144986	970966	6.696/100 pi.2
286	Laflamme-Poitiers	Superficie	394833	3170570	8.031/100 pi.2
287	Marion-Riopel	Superficie	503357	3170570	6.298/100 pi.2

REGL	SECTEUR	BASE DE CALCUL		MONTANT A PERCEVOIR	INDICE
295	Poitiers-Dompierre	Superficie	248663	1961555	7.888/100 pi.2
296	Dubé	Frontage	1995	356646	1.787/pied
297	Dubé	Superficie	168858	534970	3.168/100 pi.2
299	Bernard	Superficie	95302	356646	3.742/100 pi.2
301	Laflamme-Larochelle	Superficie	254624	2139878	8.404/100 pi.2
				<u>74723392</u>	

Adoption règl
530 transaction
immobilière
31-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement no. 530, concernant les droits sur les mutations immobilières effectués sur le territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTE.

Cession de rue
32-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le notaire Claude St-Martin soit autorisé à préparer la cession de la rue De Coubertin, lot 162-1-63, et que le Maire soit autorisé à signer ce contrat.

ADOPTE.

Ouverture de
rue à moins de
66 pieds
33-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales pour l'ouverture de la rue De Coubertin, lot 162-1-63, à moins de 66 pieds.

ADOPTE.

Adoption règl.
no. 304 expro-
priation rue
Duval
34-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement no. 304 concernant l'ouverture et l'expropriation du terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Duval, portant les numéros de cadastre 35-265, 35-266, 35-172-1, 35-173-4, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTE.

Le 21 février 1977

40 logements
pour personnes
âgées
35-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que demande soit faite à l'Office d'Habitations du Québec, de modifier la demande de la ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les logements pour personnes âgées. La ville de Trois-Rivières-Ouest demande la construction de 40 logements pour personnes âgées, au lieu de 20 logements pour personnes âgées et 20 unités d'habitations de loyers à prix modique.

ADOPTE.

Foyer pour
personnes âgées
36-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Affaires Sociales, pour la construction d'un foyer pour personnes âgées de 40 chambres vu le besoin urgent d'un foyer dans la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Extension émis-
sion comptes de
taxes 1977
37-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales qu'il accorde un extension de un mois, pour l'émission des comptes de taxes 1977.

ADOPTE

Avis de motion
modification
règl. 107-N

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement 107-N, article 12, pour permettre la construction d'un bungalow genre split-level, sur le lot 161-141.

Projet Canada
au travail
38-77

CONSIDERANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le déficit, si il y a lieu, dans le projet Canada au Travail;

IL EST PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet présenté par le service des Loisirs de la ville, concernant le Projet Canada au Travail, (re: aménagement des espaces de voisinage en terrains de jeux et de parcs) et autorise M. Guy Bourgon, Directeur des Loisirs à être le promoteur de ce projet, au nom de la ville

ADOPTE.

Haut Commissariat
Loisirs
et Sports
39-77

Le 21 février 1977

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest certifie les demandes de subventions concernant les projets proposés par le service des Loisirs de la ville de Trois-Rivières-Ouest, et autorise M. Guy Bourgon à être le représentant de la ville dans ces projets. De plus, la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à accepter les exigences du programme.
Les projets proposés au Haut Commissariat sont:

- Aménagement d'un terrain de baseball
- Chalet de service
- Piste d'athlétisme de 400 mètres
- Court de tennis extérieur

ADOPTE.

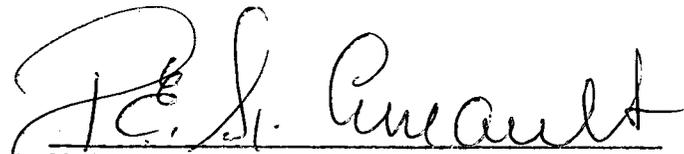
C.R.D. 0-4

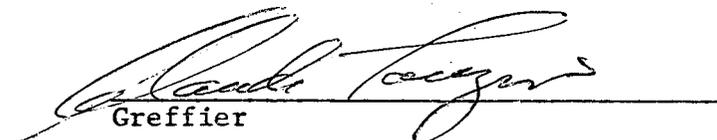
Maurice Pitre

Remerciement pour collaboration

Démission du Comité de Baseball

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 7 mars 1977.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 7 ième jour de mars 1977, sous la présidence du pro-maire Henri Guilbert; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Jérôme Cotnoir, Gaston Cormier, Jean-Charles Charest et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur du service de police et incendies, Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, Guy Bourgon, Directeur des Loisirs, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal et Claude Touzin, Greffier et assistant trésorier.

Le Maire P.E. St-Arnault motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 21 fév.
40-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 21 février 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption plan de cadastre
Réal St-Arnaud
41-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Paul Michaud, A.G. en date du 23 février 1977, pour le compte de Réal St-Arnaud Inc. concernant les lots 162-407 à 162-412, soit et est adopté tel que présenté (Dossier T 40192)

ADOPTE.

Adoption liste de comptes 198-C
42-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la liste de comptes 198-C, pour le mois de février 1977, soit et est adoptée telle que rédigée.

ADOPTE.

Adoption règl.
107-N-3
43-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement no. 107-N-3, modifiant l'article 12 du règlement 107-N, concernant la hauteur des bâtiments dans le secteur A de Terrasse Duvernay, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Qu'une période d'enregistrement soit tenue pour les propriétaires de la zone concernée.

ADOPTE.

Le 7 mars 1977.

Assurance générale 1977.
44-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la Firme Lajoie, Deshaies, Ferron & Associés, s'occupe des assurances générales de la ville de Trois-Rivières-Ouest, pour l'année 1977.

ADOpte.

Beaulieu Transport Parc Ind.
45-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la résolution 300-76 soit modifiée, concernant la construction d'un édifice ayant une superficie approximative de 8,000 pieds carrés, au lieu de 15,000 pieds carrés, tel que mentionné dans la résolution antérieure.

ADOpte.

Félicitation tournoi Midget
46-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE A L'UNANIMITE,

La ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir ses plus sincères félicitations aux organisateurs et bénévoles du tournoi Midget 1977, pour le succès obtenu.

ADOpte.

Brigadiers scolaires
47-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE A L'UNANIMITE,

La ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir ses plus sincères félicitations pour le bon travail effectué par les brigadiers scolaires de notre Municipalité.

ADOpte.

Ajournement
48-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la séance du conseil soit ajournée à 10:30 hres pour les items suivants:

- Engagement d'une secrétaire du greffier
- Engagement d'un contremaître
- Engagements de deux journaliers.

ADOpte.

A 10:30 hres, le conseil se réunit à nouveau.

Le 7 mars 1977.

Engagement d'une
secrétaire du
greffier
49-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que Mile Johanne Massé, soit engagée pour une période d'approbation de quatre mois, comme secrétaire du greffier et commis à la trésorerie, au salaire de la convention collective en vigueur.

ADOPTE.

Engagement
d'un journalier
50-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que M. Raymond Beauce, soit engagé pour une période d'approbation de quatre mois, comme journalier, au salaire de la convention collective en vigueur.

ADOPTE.

L'engagement d'un contremaître est reporté à une prochaine assemblée.

Syndicat des
Employés Municipaux.

RE: Ouverture des négociations

Min. Affaires
Municipales

RE: Programme de subventions maisons unifamiliales

U.M.Q.

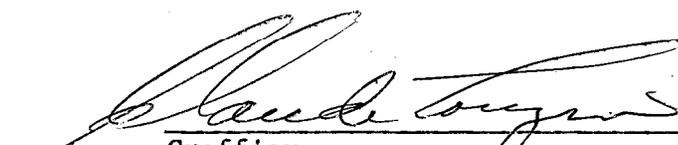
RE: Convention collective

Société d'habitations du
Québec

RE: Personnes âgées.

Sur ce l'assemblée est levée.


Pro-Maire


Greffier.

Le 17 mars 1977.

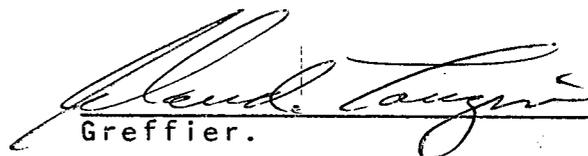
Règlement
200-T-4

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 200-T-4, intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement des lots 162-1-45 à 162-1-95 inclusivement de la zone RX 1, pour être intégrés à la zone U-9, tenue les 16 et 17 mars 1977, de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 17 mars 1977, le conseiller Henri Guilbert, déclare le règlement 200-T-4 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller.


Greffier.

Le 21 mars 1977.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 21 ième jour de mars 1977, sous la présidence du pro-maire Henri Guilbert; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Gaston Cormier, Jean-Charles Charest; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Gilles Pôpin, E.A. Évaluateur, Roland Vadebonceour, Directeur du service de police et incendies, Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, Guy Bourgon, Directeur des loisirs, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal et Claude Touzin, Greffier et assistant trésorier.

Le Maire P.E. St-Arnault, les conseillers Gérard Landry, Jérôme Cotnoir, ainsi que Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal motivent leur absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès verbal
7 mars.
51-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès verbal de la séance du 7 mars 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTÉ.

Adoption assemblée des électeurs du 16 et 17 mars
52-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 16 et 17 mars 77 concernant le règlement 200-T-4, intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement des lots 162-1-45 à 162-1-95 inclusivement de la zone RX 1, pour être intégrés à la zone U-9, soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

Le conseiller Jean-Guy Roy désire que sa dissidence soit notée au procès-verbal concernant ce changement de zonage.

ADOPTÉ.

Représentant bibliothèque de la mauricie
53-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que M. Jean-Charles Charest soit le représentant désigné de la ville de Trois-Rivières-Ouest auprès de l'assemblée générale annuelle de bibliothèque centrale de prêt de la mauricie.

ADOPTÉ.

Le 21 mars 1977.

Adoption ca-
dastre Hydro-
Québec et
Robichaud

54-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Paul Michaud, A.G. en date du 3 mars 77 pour le compte de la Compagnie d'Electricité de Shawinigan (filiale Hydro-Québec) et Yves et Philibert Robichaud concernant les lots 162-413, et 162-1-96 soit adopté tel que présenté (dossier T-40261)

ADOPTE.

Plans égout,
sanitaire,
pluvial, rue
L'Industrie.

55-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que l'ingénieur M. Roland Lottinville, soit autorisé à présenter au Ministère de l'environnement, les plans no. 10-107, et 10-34 concernant l'égout sanitaire et pluvial sur la rue de l'Industrie et Chemin Ste-Marguerite.

ADOPTE.

Plans Rue
Florence,
Vimont, Liège,
Maricourt.

56-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que l'ingénieur M. Roland Lottinville, soit autorisé à présenter au Ministère de l'environnement les plans 10-237 (Florence), 10-242 (Vimont), 10-246 (Liège), 10-229 (Place Maricourt et Maricourt), concernant l'aqueduc, l'égout sanitaire et pluvial.

ADOPTE.

Collecteur
pluvial rue
Laflamme.

57-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'ingénieur M. Roland Lottinville, soit autorisé à présenter au Ministère de l'environnement les plans no. 10-253 et 10-254 concernant le collecteur pluvial sur la rue Laflamme.

ADOPTE.

Plans rue
Chamonix,
Louisbourg,
Châteleine.
Le Havre, Le
Mans.

58-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Le 21 mars 1977..

Que l'ingénieur M. Roland Lottinville, soit autorisé à présenter au Ministère de l'environnement les plans 10-238 (Chamonix), 10-240 et 10-241 (Louisbourg), 10-239 (Chateleine), 10-244 (Le Havre), 10-245 (Le Mans) concernant l'aqueduc, l'égoût sanitaire et pluvial

ADOPTE.

Plans rue
Aubert, Lisieux
et De Courber-
tin.

59-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que l'ingénieur M. Roland Lottinville, soit autorisé à présenter au Ministère de l'environnement les plans 10-250 et 10-251 (Aubert) 10-248 et 10-249 (Lisieux) 10-151 et 10-257 (De Courbertin) 10-81 et 10-247 (Côte Rosemont) concernant l'aqueduc, l'égoût sanitaire et pluvial.

ADOPTE.

Mutation
Février

60-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller

APPUYE par M. Gaston Cormier , conseiller,

Que les mutations du mois février soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Puit No. 6
Plan

61-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Qu l'ingénieur M. Roland Lottinville, soit autorisé à présenter au Ministère de l'environnement les plans 10-118 et 3-1-8 concernant l'aménagement définitif du puit no. 6 et son raccordement au réseau existant.

ADQPTE.

Cession de
rue Rosemont
62-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE apr M. Jean-Guy Roy, Conseiller,

Que le notaire Claude St-Martin soit autorisé à préparer la session de la rue Côte Rosemont (lot 162-413 et 162-1-96) et que le maire soit autorisé à signer ce contrat.

ADOPTE.

3724

Le 21 mars 1977.

Famille
Tessier

Remerciement

Direction Gé-
nérale Pré-
vention in-
cendie.

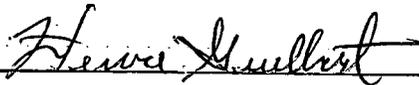
Re: Subvention camion incendie.

Min. Des
Affaires Mu-
nicipales.

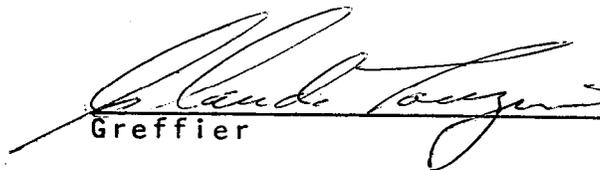
Re: Compte de taxe, extension.

Sur ce l'assemblée est levée.

PRO-Maire



Greffier



Règlement
107-N-3

Le 1 avril 1977.

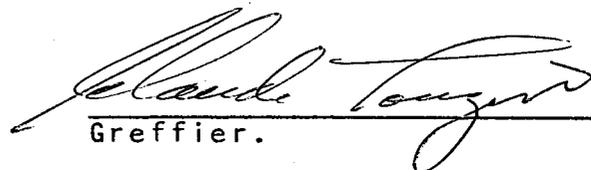
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement 107-N-3 intitulé règlement amendant le règlement no. 107-N concernant la modification dans la hauteur des bâtises tenue les 31 mars et 1 avril 1977, de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 1 avril 1977, le conseiller Henri Guilbert, déclare le règlement 107-N-3 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.



Conseiller.



Greffier.

Le 4 avril 1977.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 4 ième jour d'avril 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Charles Charest, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert, Jean-Guy Roy, et Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A., gérant municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur du service de police et incendies, Gilles Pépin, E.A., Evalueur, Guy Bourgon, Directeur des loisirs, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction et Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier.

Adoption du
procès-verbal
63-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès verbal de la séance du 4 avril 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
assemblée des
électeurs du
31 mars et
1er avril 77.
64-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès verbal de l'assemblée des électeurs du 31 mars et 1er avril 77 concernant le règlement 107-N-3, soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Plan cadastre
Pierre Belle-
mare
65-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Paul Michaud A.G. en date du 28 mars 1977 pour le compte de Pierre Bellemare concernant le lot 162-414 soit adopte tel que présenté, dossier no. T-40279.

Plan Cadastre
Fernand
Tessier
66-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Le 4 avril 1977

Que le plan de cadastre préparé par Jean Hamel, A.G. en date du 2 mars 1977 pour le compte de Fernand Tessier concernant les lots 35-226-1, 35-226-2, 35-226-3, 35-226-4, 35-227-1, 35-227-2, 35-228-1, 35-228-2, 35-228-3, 35-229-1, 35-229-2, 35-230-1, 35-230-2, 35-230-3 soit adopté tel que présenté, dossier 31506.

ADOPTE.

Plan cadastre
Marcel Boivin
67-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Georges Gariépy, A.G. en date du 22 mars 1977 pour le compte de Marcel Boivin concernant les lots 129-2, et 130-8, soit adopté tel que présenté, dossier 7722.

ADOPTE.

Plan cadastre
François
Gélinas
68-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Jean Hamel, A.G. en date du 17 mars 1977 pour le compte de François Gélinas concernant les lots 42-55-1, 42-239, soit adopté tel que présenté, dossier 31523.

ADOPTE.

Engagement
d'un jour-
nalier.
69-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que Monsieur Etienne Neault soit engagé comme journalier pour une période de probation de 4 mois selon la convention collective.

ADOPTE.

Ajournement
70-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'assemblée soit ajourné jusqu'à 11 hres.

ADOPTE.

A 11 hres précises le conseil se réunit à nouveau.

Fermeture du
dépotoir
Ricard.
71-77

CONSIDERANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest a demandé à maintes reprises de respecter les normes de dispositions de déchets.

CONSIDERANT que le Ministère de l'environnement a émis une ordonnance en date du 9 décembre 1976, à l'effet que les opérations de dispositions des déchets sur le site de Trois-Rivières-Ouest devait prendre fin dans les (3) Trois mois qui suivent.

Le 4 avril 1977

CONSIDERANT que le tenancier opère présentement son site de dispositions de manière non conforme aux exigences du Ministère.

CONSIDERANT que le Ministère a déjà effectué une étude sur un site et que le rapport ce dit favorable et souhaitable que la disposition des déchets se fassent par enfouissement sanitaire.

PROPOSE par M. Jena-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère de l'environnement de bien faire respecter l'ordonnance du 9 décembre 1976 à l'effet que le site de disposition des déchets soit fermé dans les (3) Trois mois.

ADOpte.

Expropriation
terrain Bolduc
72-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest achète par expropriation le terrain de M. Alcide Bolduc pour un montant de \$1,500.

ADOpte.

Achat machine
NCR.
73-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest commande de la compagnie NCR Canada Ltd un mini-ordinateur modèle 499, une caisse de perception modèle 250-7100 et encodeuse de cassettes ainsi que la programmation sur le système.

ADOpte.

Avis de motion
achat d'un
mini-ordina-
teur

Le conseiller Jean-Charles Charest donne avis motion qu'il présentera lors d'une prochaine séance un règlement concernant l'achat d'un mini-ordinateur, d'une caisse de perception ainsi que la programmation au montant de 57,000.00.

Correspondance

Pétition du
secteur Des-
haies.

Re: Estimé chaîne de béton et éclairage.

3729

Le 4 avril 1977

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 12 avril 1977

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 12 ième jour d'avril 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Gaston Cormier, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, et agissant comme greffier et Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la police, Guy Bourgon, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, Evalueur.

Les sujets suivants sont pris en considération.

- 1.- Adoption du procès-verbal du 4 avril 1977;
- 2.- Engagement du régisseur de la piscine municipale;
- 3.- Engagement du coordonnateur de la ronde estivale;
- 4.- Résolution re: Projet Jeunesse Canada au Travail;
- 5.- Adoption du règlement 305 concernant l'achat d'un mini-ordinateur;
- 6.- Résolution au Ministère de l'Industrie et Affaires municipales pour la vente du lot 10-11 dans le parc industriel à M. Gillies Pelletier;
- 7.- Momination d'un représentant au conseil C.R.D. 04;
- 8.- Avis de motion amendant le règlement 102-C-S;
- 9.- Avis de motion amendant terrain du projet Gasbec de la zone U-208 à la zone C-G-204;
- 10.- Renouvellement de contrat de la cueillette des chfens;

Adoption du
procès-verbal
74-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 4 avril 1977 soit et adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTÉ.

Adoption rè-
glement 305
75-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement no 305 concernant l'achat d'un mini-ordinateur soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Que l'assemblée des électeurs soit convoqué dans les délais prescrits par la loi.

ADOPTÉ.

Représentant
conseil C.R.D.
04

76-77

Vente parc
industriel
77-77

Le 12 avril 1977

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que M. Henri Guilbert, conseiller municipal soit le représentant de la ville au sein du conseil C.R.D. 04.

ADOpte.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à M. Gilles Pelletier, un terrain de figure régulière composée du lot 10-11 au plan et livre de renvoi officiel du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné au nord par le lot 10-10, à l'ouest par le lot 10-9-2, au sud par le lot 10-12, et à l'est par le lot 10-17 (rues).

MESURES:

Mesurant 200 pieds dans ces lignes sud et nord et 150 pieds dans ces lignes est et ouest; contenant en superficie trente mille pieds carrés (30,000).

Cette vente est faite au prix \$0.19.6 pieds carrés, soit cinq mille huit cent quatre-vingt dollars (\$5,880) payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ deux milles cinq cent pieds carrés (2,500). Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquides à la présente venderesse.

Le 12 avril 1977

Suite de la résolution no.77-77.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droits, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain, présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue un condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenue compte annulation pure et simple au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Gilles Guy Garceau, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et endonner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOpte.

Avis de motion amendant le règlement 102-C-S est reporté à une prochaine assemblée.

Le 12 avril 1977

Avis de motion
projet Gasbec

Le conseiller Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le zonage de Gasbec de la zone U-208 à CG-204.

Ajournement
78-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'assemblée soit ajourné jusqu'à 11 hres.

ADOPTE.

A 11 hres précise le conseil se réunit à nouveau.

Engagement
régisseur
79-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les services de M. Daniel Cyrenne soit retenus comme régisseur de la piscine municipale pour la saison 77.

ADOPTE.

Engagement
d'un coordonnateur
80-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les services de Mme Ginette Dion Allard, soit retenus comme coordonnateur de la ronde estivale été 77.

ADOPTE.

Projet Jeunesse Canada
81-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Guy Bourgon, Directeur des loisirs soit autorisé à présenter le projet "En mouvement Trois-Rivières-Ouest" au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant le programme "Jeunesse Canada au Travail" et la ville s'engage à assumer les déficits s'il y a lieu.

ADOPTE.

Contrat ceuillette des
chiens
82-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Claude Touzin, greffier soit autorisé à envoyer une lettre mettant fin au contrat de M. Roberto Lamana expirant le 4 juin 1977.

ADOPTE.

CORRESPONDANCE

Afeas Jean
XXIII

La direction de l'afeas Jean XXIII demande que le conseil interdise le fumage dans les endroits publics.

Le 12 avril 1977.

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. S. Arnault
Maire.

Claude Touzin
Greffier.

Nous soussignés, renonçons à l'avis convocation de l'assemblée spéciale du 12 avril 1977.

Et nous avons signé:

P. E. S. Arnault
P. E. St-Arnault, maire.

Gérard Landry
Gérard Landry

Gaston Cormier
Gaston Cormier

Henri Guilbert
Henri Guilbert

Jean-Charles Charest
Jean-Charles Charest

Jérôme Cotnoir
Jérôme Cotnoir

Jean-Guy Roy
Jean-Guy Roy

Claude Touzin
Claude Touzin, greffier.

Le 18 avril 1977

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 18 ième jour d'avril 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Gaston Cormier, Jean-Charles Charest, Gérard Landry, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert, étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la police, Guy Bourgon, Directeur des Loisirs et Bertrand Guilbert, Directeur des Permis de construction. A l'absence de M. Claude Touzin, Greffier M. Marc Tessier agissant comme greffier.

Le conseiller Jean-Guy Roy motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
du 12 avril 77
83-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 12 avril 1977 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre de la ville.

ADOPTÉ.

Liste de
comptes 199-C
84-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la liste de comptes 199-C pour le mois de mars 1977 soit et est adoptée tel que présentée par le trésorier.

ADOPTÉ.

Mutations
Mars 1977
85-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste des mutations pour le mois de mars 1977 soit et est acceptée tel que présentée par le bureau d'enregistrements district de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Noms de rues
86-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que les noms qui suivent, soient retenus pour indetification suivante: Rue Gadbois, Secteur Rosemont,
Forest, Secteur Beaumier,
Langlois, Secteur Leblanc,

ADOPTÉ.

Le 18 avril 77

Taxe à ~~biffer~~ ^{REMBOURSER}
87-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le trésorier soit autorisé à remettre à M. Julien Martineau la somme de \$409,92 pour taxe 1977 payé en double.

Ajournement
88-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que l'assemblée soit ajournée jusqu'à 11:30 hres.

ADOPTE.

A 11:30 hres précise l'assemblée se réunit à nouveau.

Avis de motion
règlement 102
article 22

Le conseiller Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement amendant l'article 22 du règlement 102.

Avis de motion
règlement 102-
CS

Le conseiller Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement amendant les articles 43B, 44-1-C du règlement 102-CS.

Avis de motion
no. de règle-
ment

Le conseiller Jérôme Cotnoir donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement modifiant les numéros de règlements de la sécurité municipale sous le numérique 800.

Engagement
d'un contre-
maître
89-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que les services de M. Serge Le Houiller soit retenus comme contremaître pour une période d'essais de 6 mois au salaire annuel de \$13,000.

ADOPTE.

Avis de motion
secteur Beau-
mier

Le conseiller Gérard Landry donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement d'emprunt au montant de \$161,000 pour la confection d'égout sanitaire, pluvial, mise en forme, pavage.

Avis de motion
règlement de
zonage.

Le conseiller Gérard Landry donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement modifiant au zonage du secteur Beaumier de l'industriel à uni-familial.

Avis de motion
règlement du
Secteur Le-
blanc.

Le conseiller Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement d'emprunt pour le Secteur Leblanc au montant de \$184,000, pour confection d'égout sanitaire et pluvial, mise en forme, pavage.

Le 18 avril 1977

Avis de motion
de zonage,
Secteur Leblanc

Le conseiller Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement amendant le zonage du Secteur Leblanc de Er à U.

Avis de motion
Terrasse Du-
vernay

Le conseiller Jérôme Cotnoir donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement d'emprunt pour le Secteur Terrasse Duvernay au montant de \$322,000 pour la confection d'égout sanitaire, pluvial, mise en forme, chaînes de rues, éclairage et pavage.

Avis de motion
Secteur Rose-
mont

Le conseiller Gérard Landry donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement d'emprunt pour le Secteur Rosemont au montant de \$ 466,000 pour la confection d'égout sanitaire, pluvial, mise en forme, chaînes de rues et pavage.

Elargissement
de la route
138

90-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Transports, de bien vouloir prévoir dans le projet d'élargissement de la route 138 la construction de trottoirs pour la sécurité des écoliers et des piétons.

ADOPTE.

Bell Canada
approbation
91-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que ce Conseil consent par la présente à la construction et à l'entretien par la compagnie Bell Canada, de ces lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la manière indiquée au numéro de commande 914399 en date du 27 mars 1977. Que le Conseil autorise par la présente ladite compagnie à émonder tous les arbres croissants ou existants sur les rues, routes, grandes routes, squares et lieux publics de cette municipalité susceptible de gêner la construction ou l'exploitation desdites lignes de téléphone indiqué au plan; cette émondage devra être faite sans dommages inutiles et aux frais et risques de ladite compagnie. Il est entendu que vos équipes de construction devront communiquer avec l'ingénieur de la ville avant de procéder à tous genres de travaux.

ADOPTE.

Bell Canada
approbation
92-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que ce Conseil consent par la présente à la construction et à l'entretien par la compagnie Bell Canada, de ces lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la manière indiquée au numéro de commande 914414 en date du 27 mars 1977. Que le Conseil autorise par la présente ladite compagnie à émonder tous les arbres croissants ou existants sur les rues, routes, grandes routes,

3738

Le 18 avril 1977

Suite de la résolution no 92-77.

squares et lieux publics de cette municipalité susceptible de gêner la construction ou l'exploitation desdites lignes de téléphone indiqué au plan; cette émondage devra être faite sans dommages inutiles et aux frais et risques de ladite compagnie. Il est entendu que vos équipes de construction devront communiquer avec l'ingénieur de la ville avant de procéder à tous genres de travaux.

ADOPTÉ.

Sur ce l'assemblée est levée.

F. E. S. Amault

Maire.

Gaude Touzard

Greffier.

Le 25 avril 1977.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 25 ième jour d'avril 1977; sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les conseillers Gaston Cormier, Henri Guilbert, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Claude Touzin, Greffier, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la police, Guy bourgon, Directeur des Loisirs.

Les conseillers Jean-Charles Charest et Jean-Guy Roy motivent leur absence pour des raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération.

- 1.- Adoption du procès-verbal du 18 avril 1977;
- 2.- Résolution nommant deux représentants de la ville à U.M.Q.;
- 3.- Résolution engagement d'un journalier pour remplacer M. Raymond Beauce;
- 4.- Résolution indiquant à quelles fins le conseil veut utiliser la subvention de \$1,000 par logement concernant la subvention d'encouragement aux municipalités;
- 5.-Adoption du règlement 306 Secteur Beaumier;
- 6.- Adoption du règlement 307 Terrasse Duvernay;
- 7.- Adoption du règlement 308 Secteur Rosemont;
- 8.- Adoption du règlement 200-T-5 zonage Secteur Beaumier;
- 9.- Adoption du règlement 200-T-6 zonage Secteur Leblanc;
- 10.- Adoption du règlement 309 Secteur Leblanc;
- 11.- Adoption du règlement 102-B modifiant l'article 22;
- 12.- Adoption du règlement 102-CS-7 modifiant l'article 43-B et 44-1-C;
- 13.- Adoption du règlement 200-T-7 zonage Gasbec;
- 14.- Taxe à biffer Trust Général du Canada, paiement en double;
- 15.- Adoption du plan de cadastre Location Imogaz Inc.;
- 16.- Adoption du plan de cadastre Trivico Inc.
- 17.- Adoption du plan de cadastre Denis Beaumier;

Le 25 avril 1977.

18.- Rés. Ministère des Affaires Municipales ouverture de rues à moins de 66 pieds (Roland, Forest)

19.- Cession de rues Forest et Roland, autorisé notaire Claude St-Martin à préparer le contrat et le Maire à signer et servitude de 5 pieds sur le lot 19-42 et 19-55;

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 18 avril 1977 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les représentants au conseil régional des relations de travail des municipalités soit M. Paul Elzear St-Arnault Maire et M. Marc Tessier, C.A. Gerant -Trésorier.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Yvon Piché soit engagé pour une période d'approbation de 4 mois au salaire de la convention collective en vigueur pour remplacer M. Raymond Beauce, démissionnaire.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Le conseil de la ville de Trois-Rivières-Ouest utilisera la subvention de \$1,000 par logement concernant le programme de subvention d'encouragement aux municipalités pour les fins du fond général de la ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement no. 306 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage des rues Forest et Roland et autorisant un emprunt n'excédant pas \$161,000.00 à cet effet soit

Adoption du
procès-verbal
93-77

Nomination
de représen-
tant conseil
régional
relation de
Travail
94-77

Engagement
d'un journalier
95-77

Programme de
subvention
\$1,000 par
logement.
96-77

Adoption rè-
glement 306
Secteur Beau-
mier
97-77

Le 25 avril 1977.

et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Que l'assemblée des Electeurs soit convoquée dans les délais prescrits par la Loi.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement no.307 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage des rues, Maricourt, Florence et Vimont et autorisant un emprunt n'excédant pas \$322,000.00 à cet effet soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Que l'assemblée des Electeurs soit convoquée dans les délais prescrits par la Loi.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement no.308 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage des rues, Lisieux, Aubert, De Coubertin, Côte Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas \$466,000.00 à cet effet, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Que l'assemblée des Electeurs soit convoquée dans les délais prescrits par la Loi.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement no. 200-T-5 amendant le règlement no. 200-T par le détachement des lots 19-27 à 19-57 inclusivement et partie du lot 19 NS et 16 NS de la zone 1-3, pour être intégrés à zone U-1 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville. Que l'assemblée des Electeurs soit convoquée dans les délais prescrits par la Loi.

ADOPTE.

Adoption du règlement 200-T-6 Secteur Nikauba est reportée à une prochaine assemblée.

Adoption du
règlement 307
Secteur Duvernay

98-77

Adoption du
règlement 308
Secteur Rosemont

99-77

Adoption du
règlement de
zonage 200-T-5,
Secteur Beaumier

100-77

Le 25 avril 1977.

Adoption du règlement no. 309 Secteur Nikauba est reportée à une prochaine assemblée.

Adoption du
règlement 102-
B. mod. art.
22

101-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement no 102-B amendant l'article 22 du règlement 102 modifiant le prix des amendes soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville et entrera en vigueur suivant la Loi.

ADOPTE.

Adoption du
règlement 102-
CS-7 mod. art.
43-B et 44-1-C

102-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement no. 102-CS-7 amendant les articles 43-B et ajoutant l'article 44-1-C au règlement 102-C-S soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville et entrera en vigueur suivant la Loi.

ADOPTE.

L'adoption du règlement 200-T-7 zonage de Gasbec est reporté à une prochaine assemblée.

Taxes à biffer Trust Général du Canada est reporté à une prochaine assemblée.

Adoption plan
cadastre loca-
tion Imogaz
Inc.

103-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Gaston Lemay, A.G. en date du 30 mars 1977, pour le compte de Location Imogaz Inc. concernant le lot 3-51 soit adopté tel que présenté (Dossier 4-109-11539-S-1)

ADOPTE.

Adoption plan
cadastre Tri-
vico.

104-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G. en date du 14 avril 1977, pour le compte de Trivico Inc. concernant le lot 35-214-1, 35-214-2, 35-215-1 à 35-215-4 inc., 35-216-1 à 35-216-3 inc., 35-217-1, 35-217-2, 35-218-1 à 35-218-3 inc. soit adopté tel que présenté (Dossier 31506).

ADOPTE.

Le 25 avril 1977.

Adoption du
plan cadastre
Denis Beaumier
105-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G. en date 4 avril 1977, pour le compte de M. Denis Beaumier, concernant les lots 19-27, à 19-57 inc. soit adopté tel que présenté (Dossier 31542).

ADOPTÉ.

Ouverture de
rues à moins
de 66 pieds
106-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires municipales de bien vouloir faire l'ouverture à moins de 66 pieds des rues:

Roland	19-32
Forest	19-43

ADOPTÉ.

Cession de
rues et ser-
vitudes.
107-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le notaire Claude St-Martin soit autorisé à préparer la cession de la rue Forest (19-43) et de la rue Roland (19-32) ainsi qu'une servitude de 5 pieds sur le lot 19-42 et 19-55 et autorisant le Maire P.E. St-Arnault à signer le contrat.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

Remerciement Famille Pépin.

Ville de Grand-
Mère.

Comité de relation de travail régional

Loisirs pour
Handicapés
Mentaux

Subvention financière de \$400.00.

Claude G.
Lajoie, député

Acceptation du projet Jeunesse Canada au Travail.

Le 25 avril 1977.

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. St. Arnault
Maire.

Claude Touzin
Greffier.

Nous soussignés, renonçons à l'avis convocation de l'assemblée spéciale du 25 avril 1977.

P. E. St. Arnault
P.E. St-Arnault, maire

Gérard Landry
Gérard Landry

Gaston Cormier
Gaston Cormier

Henri Guilbert
Henri Guilbert

Jean Charles Charest
Jean Charles Charest

Jérôme Cotnoir
Jérôme Cotnoir

Jean Guy Roy
Jean-Guy Roy

Claude Touzin
Claude Touzin, greffier

Le 2 mai 1977.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 2 ième jour de mai 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Gaston Cormier, Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Gérard Landry, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant et Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la police, Guy Bourgon, Directeur des Loisirs, Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, Gilles Pépin, E.A. évaluateur, Claude Touzin, Greffier et Assistant-Trésorier.

Adoption du
procès-verbal
108-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 25 avril 1977 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
Ass. des Elec.
règl. 305
109-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des Electeurs du 27 et 28 avril 1977 concernant le règlement 305 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Avis de motion
station pompage
sec. Nikau-
ba

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement d'emprunt pour le secteur Nikauba au montant de \$60,000.00 pour la confection d'une station de pompage.

Climatisation
Trésorerie
110-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la firme Inter-Cité Réfrigération soit autorisée à faire la climatisation de la trésorerie de l'Hotel de Ville pour le montant de \$3,000.00

ADOPTE.

Cession de rue
Côte Rosemont
par Hydro-
Québec.
111-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite à Hydro-Québec de bien vouloir céder à la ville de Trois-Rivières-Ouest, une partie de la Côte Rosemont soit le lot 162-1-16, d'après le plan préparé par M. Paul Michaud, A.G. en date du 3 mars 77, au même condition que la vente précédente (Dossier T-40261)

ADOPTE.

Ajournement
112-77

Le 2 mai 1977.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la séance du conseil soit ajournée jusqu'à 10:30 hres.

ADOPTE.

A 10:30 hres précise le conseil se réunit à nouveau.

Engagement
d'un coord-
onnateur de
la ronde es-
tivale.

113-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les services de M. Michel Lemieux soit retenus comme coordonnateur de la ronde estivale de l'été 1977 en remplacement de Mme Ginette Dion Allard, démissionnaire.

ADOPTE.

Adoption plan
cadastre des
Pères Domini-
cains

114-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Georges Gariépy, A.G. en date du 7 février 1977 pour le compte Les Dominicains ou Frères Prêcheurs de Trois-Rivières concernant les lots 12-26 à 12-29 inclusivement soit adopté tel que présenté (Dossier 75-153)

ADOPTE.

Projets Cinq-
Air.

115-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Guy Bourgon, Directeur des loisirs soit autorisé à présenter le projet "Initiation Cinq-Air" au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant le programme "Jeunesse Canada au Travail" et la ville s'engage à assumer les déficits s'il y a lieu.

ADOPTE.

Plan matrice
graphique.

116-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que M. Serge Hamel, A.G. soit autorisé à préparer la matrice graphique de la ville de Trois-Rivières-Ouest pour un montant de \$22,100.00 tel que démontré dans sa soumission.

ADOPTE.

Le 2 mai 1977.

CORRESPONDANCE

Ministère des
Affaires Mun.

Subvention camion incendie.

Ministère des
Affaires Mun.

Ouverture rue De Courbertin.

Groupe d'action pour la Protection de l'Environnement de T.R.O.

Sur ce l'assemblée est levée.

P.E. S. Amault

Maire.

Claude Tanguay

Greffier

Le 2 mai 1977.

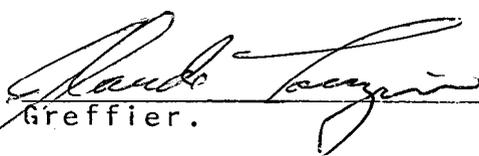
Règlement no.
305

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 305 intitulé règlement concernant l'achat d'un mini-ordinateur et autorisant un emprunt au montant de \$57,000.00 à cet effet tenue les 27 et 28 avril 1977 de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 28 avril 1977, le conseiller Henri Guilbert, déclare le règlement 305 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller.


Greffier.

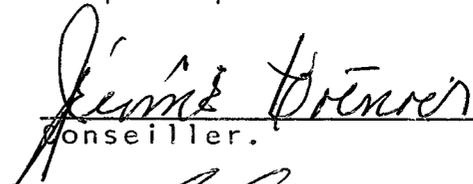
Le 11 mai 1977

Règlement no.
306.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no.306 intitulé règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage des rues Forest et Roland et autorisant un emprunt n'excédant pas \$161,000.00 à cet effet tenue les 10 et 11 mai 1977 de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 11 mai 1977, le conseiller Jérôme Cotnoir, déclare le règlement 306 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.



conseiller.



Greffier.

Règlement no.
307.

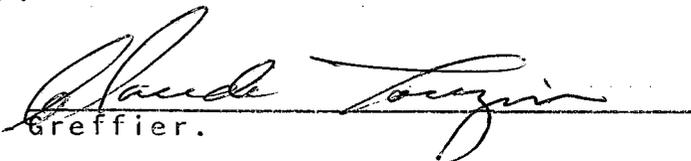
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 307 intitulé règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage des rues Maricourt, Florence et Vimont et autorisant un emprunt n'excédant pas \$322,000.00 à cet effet tenue les 10 et 11 mai 1977 de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 11 mai 1977, le conseiller Jérôme Cotnoir, déclare le règlement 307 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.



conseiller.



Greffier.

Le 11 mai 1977.

Règlement no.
308.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 308 intitulé règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage des rues Lisieux, Aubert, De Coubertin, Cote Rosemont, et autorisant un emprunt n'ex-cédant pas \$466,000.00 à cet effet tenue les 10 et 11 mai 1977 de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 11 mai 1977, le conseiller Jérôme Co noir, déclare le règlement 308 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.



conseiller.



Greffier.

Le 16 mai 1977.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 16 ième jour de mai 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Gaston Cormier, Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la police, Guy Bourgon, Directeur des loisirs, Bertrand Gilbert, Directeur des permis de construction, Claude Touzin, Greffier et Assistant-trésorier.

Le conseiller Gérard Landry motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption du Procès-verbal du 2 mai 1977.

117-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 2 mai 1977 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption du Procès-verbal Ass. des Elec. règl. 306-307-308

118-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des Electeurs du 10 et 11 mai 1977 concernant les règlements 306-307-308 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes 200-C 119-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la liste de comptes 200-C pour le mois d'avril 1977 soit adoptée tel que présentée.

ADOPTE.

Nomination d'un Pro-Maire 120-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le conseiller Jean-Guy Roy soit nommé pour les 4 prochains mois Pro-Maire de la ville.

ADOPTE.

Le 16 mai 1977.

Plan rue
Langlois
121-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'ingénieur M. Roland Lottinville soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement, les plans no. 10-277, 10-276, 10-275, concernant l'égout sanitaire, et pluvial sur la rue Langlois.

ADOpte.

Comité plain-
tes au rôle
d'évaluation.
122-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le comité de revision des plaintes au rôle d'évaluation soit formé de Me Ivan Godin, Juge municipal, M. Serge Hamel, A.G., ainsi que M. André Ferron.

ADOpte.

Adoption du
plan de cadas-
tre Laurent
Lamothe
123-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Denis Picard, A.G. en date du 29 avril 1977 pour le compte de Laurent Lamothe concernant les lots 143-38, 143-26-1-1 soit adopté tel que présenté.

ADOpte.

Adoption du
plan de cadas-
tre Pierre
Bellemare
124-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les plans de cadastre préparés par Paul Michaud, A.G. en date du 20 avril 1977 et du 3 mai 1977, pour le compte de Pierre Bellemare concernant les lots 162-415, 162-416 soit adoptés tel que présentés. (Dossier T-40301 et T-40350)

ADOpte.

Boite télépho-
nique piscine
125-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que demande soit faite à la compagnie Bell Canada d'installer une boîte téléphonique à la piscine de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Le 16 mai 1977.

Plan de rues
Forest et Ro-
land
126-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,
APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que l'ingénieur N. Roland Lottinville soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement les plans no. 10-262 à 10-264 inc., 10-267, 10-269 et 10-270 concernant l'aqueduc, l'égout sanitaire et pluvial.

ADOPTE.

Adoption du
plan de cadas-
tre projet
Nikauba Inc.
127-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,
APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Georges Gariépy, A.G. en date du 16 mai 1977 pour le compte de Projet Nikauba Inc. concernant les lots 46-1 à 46-28 inc. soit adopté tel que présenté moyennant 5% pour parc.

ADOPTE.

Fermeture du
dépotoir
128-77

CONSIDERANT que le Ministère de l'environnement a émis une ordonnance en date du 9 décembre 1976, à l'effet que les opérations de dispositions des déchets sur le site de Trois-Rivières-Ouest devait prendre fin dans les (3) trois mois qui suivent.

CONSIDERANT que la firme Clément Ricard opère présentement un site de dispositions de manière non conforme aux exigences du Ministère.

CONSIDERANT que le Ministère a émis en date du 6 mai 1977, un permis à Alfred Piché pour opérer un site de dispositions des déchets à ST-Etienne des Grès.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Que demande soit faite au Ministère de l'environnement d'ordonner la fermeture du site de Clément Ricard de la municipalité de Trois-Rivières-Ouest. Etant donné que celui-ci ne détient aucun permis pour exploiter un site d'enfouissement sanitaire.

ADOPTE.

Ajournement
129-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,
APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'assemblée soit ajournée jusqu'à 23 hres.

ADOPTE.

A 23 hres précise le conseil se réunit à nouveau.

Le 16 mai 1977.

Engagement
personnel été
77

130-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que les étudiants suivants soient engagés pour la période estivale 1977:

RONDE ESTIVALE: Micheline Pépin,
 Raymonde Francoeur,
 René Lemay,
 Danielle Lahaie,
 Line Biron,

PISCINE: Michel Beauchesne, Moniteur,
 Danielle Desjardins, Moniteur,
 Maude Bettey, Moniteur,
 Suyanne Dionne, Moniteur,
 Céline Vallières, Commis,
 Benoit Gauthier, Concierge,
 Marc-André Masson, Moniteur,
 Johanne Levasseur, Moniteur, commis

BASEBALL Luke Doucet
 Yves Bussière
 Daniel Bertrand

ADOPTE.

Adoption règl.
200-T-7
131-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement no. 200-T-7 amendant le règlement 200-T par le détachement d'une partie du lot P-47-NS de la zone U-208 pour être intégrés à la zone CG-204.

ADOPTE.

CORRESPONDANCE

Min. des
Transports

re: Trottoirs route 138

Min. de l'en-
vironnement

re: Site d'enfouissement sanitaire.

3755

Le 16 mai 1977.

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. S. Amault
Maire

Raoul Tanguis
Greffier

Le 30 mai 1977.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 30 ième jour de mai 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Gaston Cormier, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant -Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la police, Guy Bourgon, Directeur des Loisirs, Gilles Pépin, Evalueur, et Claude Touzin, Greffier et assistant-trésorier.

Les sujets suivants sont pris en considération.

- 1.-Adoption du procès-verbal du 16 mai 1977;
- 2.-Adoption de la liste de comptes 201-C;
- 3.-Taxe à biffer (liste Lundi soir);
- 4.-Résolution demandant à la Commission Municipale d'autoriser le Greffier à se départir des vieux documents de la trésorerie;
- 5.-Demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales ouvrir la rue Langlois dans le Projet Nikauba à moins de 66 pieds;
- 6.-Résolution autorisant le Notaire Claude St-Martin à préparer le contrat cession de la rue Langlois et autorisant le Maire à signer;
- 7.-Résolution autorisant le Trésorier à émettre une subvention de \$3,000.00 au Commissariat Expansion Economique Industriel;
- 8.-Engagement du personnel de la Ronde Estivale;
- 9.-Résolution autorisant l'achat d'un camion contre-maître;
- 10.-Résolution autorisant le Notaire Claude St-Martin à préparer le contrat cession pour le lot 161-304 de Yves Gervais pour la somme nominale de \$1.00.
- 11.-Résolution acceptant la démission de Guy Bourgon et remerciements pour services rendus.
- 12.-Résolution autorisant Le Maire à signer le contrat avec S.P.A.M. (chien);

Le 30 mai 1977.

13.- Adoption du plan cadastre de P. Bellemare;

14.- Adoption des Mutations du mois d'avril;

15.- Résolution autorisant le Notaire G.G. Garceau à préparer le contrat cession de la rue Commission Scolaire des Vieilles Forges pour la somme nominale de \$1.00.

Adoption du
procès verbal
132-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès verbal de la séance du 16 mai 1977 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOpte.

Adoption de
la liste de
comptes 201-C
133-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes 201-C pour le mois mai 77 soit adopté tel que présentée.

ADOpte.

Taxes à biffer
134-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le trésorier soit autorisé à biffer les taxes suivantes:

Liste contribuables rue Joliet	\$4373.74	erreurs taxes 77
Sa ajusté la Reine;	\$3557.80	Imm. non imposable
Armand Bettey:	\$3970.27	Jugement de cour
Immeuble T.R	.37	chemin piétons
Rosaire Bournival	37.00	taxes d'affaires

et procéder au remboursement de:

Gilles Boulard	\$ 460.45	Paiement en double
Julien Martineau <i>Res 87-77</i>	\$ 409.92	"
Leopold Laplante	473.89-	"
Laurier Morin	513.48-	"
Shell Canada	65.00-	"
<i>Roger Beaudet</i>	279.30-	"

ADOpte.

Com. Mun.
vieux documents
135-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de se départir de vieux documents de trésorerie et de nous indiquer quels documents peuvent être détruits.

ADOpte.

Le 30 mai 1977.

Ouverture de
rue à moins
de 66 pieds
136-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'ouvrir la rue Langlois dans le projet Nikau-ba à moins de 66 pieds.

ADOpte.

Cession rue
Langlois
137-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le Notaire Claude St-Martin soit autorisé à préparer le contrat de cession de la rue Langlois pour la somme nominale de \$1.00 et autorisé le Maire P.E. St-Arnault à signer.

ADOpte.

Subvention
C.E.E.I.
138-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le Trésorier soit autorisé à verser un octroi de \$3,000.00 au Commissariat Expansion Economique Industriel pour l'année 1977.

En contre-proposition:

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest ne verse aucune subvention au C.E.E.I.

A la suite de cette contre-proposition le Maire P.E. St-Arnault demande le vote.

Vote POUR pour la contre-proposition M.M. Gaston Cormier Gérard Landry.

Vote CONTRE pour la contre-proposition M.M. Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Jérôme Cotnoir.

A la suite de ce vote le Maire P.E. St-Arnault déclare que la proposition principale soit et est adoptée.

ADOpte.

Le 30 mai 1977.

Cession lot
de M. Yves
Gervais
139-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le Notaire Claude St-Martin soit autorisé à préparer le contrat de cession du lot 161-304 de M. Yves Gervais pour la somme nominale de \$1.00 et que le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer ledit contrat.

ADOPTÉ.

Démission
Guy Bourgon
140-77

PROPOSE par M. Jena-Guy Roy, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Que le conseil de ville accepte la démission de M. Guy Bourgon comme Directeur des loisirs et gérant de l'aréna à compter du 3 juin 1977.

Son Honneur le Maire remercie sincèrement M. Bourgon pour les services rendus et lui souhaite la meilleure chance de succès dans ses nouvelles fonctions à Ville St-Laurent.

ADOPTÉ.

Contrat
S.P.A.M
141-77

PROPOSE par M. Henri Gulbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer un contrat avec la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie pour la vente de licence et la ceuillette des chiens dans la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Plan cadastre
Pierre
Bellemare
142-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre présenté pour le compte de M. Pierre Bellemare soit et est adopté tel que présenté
T-40351

ADOPTÉ.

Mutations
143-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les mutations de mois d'avril et une partie du mois mai soit et est adoptés tel que présentés.

ADOPTÉ

Le 30 Mai 1977.

Cession de rue
C.S.R.V.F
144-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le notaire Gilles Garceau soit autorisé à présenter le contrat de cession de rues appartenant à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges pour la somme nominale de \$1.00 et que Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer le contrat.

ADOPTE.

Ajournement
145-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller.

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajourné à 11 hres p.m.

ADOPTE.

A 11hres p. m. le conseil se réunit à nouveau.

Engagement
personnel
ronde estivale
146-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que Mlle Diane Côté soit engagée monitrice pour la ronde estivale été 77.

ADOPTE.

Achat Camion
147-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'offre de vente de la maison Mich-O-Tomobiles pour une camionnette modèle 1977 au montant de \$5,671.00 soit et est adoptée.

ADOPTE.

CORRESPONDANCE

Mme A. Bourassa de la Côte Richelieu transmet au conseil une demande pour le nettoyage et l'entretien du fossé Bettez.

Le 30 mai 1977.

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. S. Arnault
Maire

Claude Touzin
Greffier.

Nous soussignés, renonçons à l'avis convocation de l'assemblée spéciale du 30 mai 1977.

P. E. S. Arnault
P.E. St-Arnault, maire.

Gérard Landry
Gérard Landry

Gaston Cormier
Gaston Cormier

Henri Guilbert
Henri Guilbert

Jean-Charles Charest
Jean-Charles Charest

Jérôme Coenoir
Jérôme Coenoir

Jean-Guy Roy
Jean-Guy Roy

Claude Touzin
Claude Touzin, greffier

Le 6 juin 1977.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6 ième jour de juin 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Gaston Cormier, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la police, Gilles Pépin, E.A. Evalueur, et Claude Touzin, Greffier et Assistant-Trésorier.

Les conseillers Gérard Landry et Jean-Guy Roy motivent leur absence pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
148-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 27 mai 1977 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTÉ.

Engagement
personnel été
77
149-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que les étudiants suivants soient engagés pour la période estivale 77:

Guy Paillé: Concierge à la piscine

Johanne Bussière : Monitrice à la piscine

Anne Cormier : Monitrice à la ronde estivale

ADOPTÉ.

Avis de motion
Aqueduc, égout
Travaux publics

Le conseiller Jérôme Cotnoir donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement concernant les matériaux à employer pour la confection des réseaux d'égout et d'aqueduc et travaux publics.

Adoption du plan
cadastre Cormier
et Lemav
150-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. en date du 23 mai 1977 pour le compte de Gaston Cormier et Claude Lemav concernant les lots 38-306 et 38-307 soit adopté tel que présenté. (Dossier 31544).

ADOPTÉ.

Le 6 juin 1977.

Adoption du
plan cadastre
François et
Maurice Légaré
151-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. en date du 27 mai 1977 pour le compte de François Légaré et Maurice Légaré concernant le lot 34-66 soit adopté tel que présenté (Dossier 31647)

ADOPTE.

Ouverture rue
Côte Rosemont
Lot 162-1-96
152-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

La ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les conditions suivantes pour l'ouverture de la rue Côte Rosemont lot 162-1-96.

- 1.- Le prix de vente du terrain à être cédé est fixé à \$1.00 et autres bonnes et valables considérations;
- 2.- Ledit lot ne doit servir qu'à l'ouverture de rue et la pose de conduits d'aqueduc et d'égoût sanitaire, de plus, la Ville ne pourra revendre l'immeuble présentement vendu si ce n'est en faveur de l'Hydro-Québec ou avec la permission écrite de cette dernière;
- 3.- L'acte de vente sera préparé par le notaire de la Ville et devra nous être retourné pour vérification par notre Contentieux;
- 4.- La Ville paiera le coût de l'acte de vente, de son enregistrement et d'une copie authentique pour le vendeur;
- 5.- L'ajustement des taxes se fera à compter de la date de la signature de l'acte;
- 6.- La Ville prendra l'immeuble vendu dans l'état où il se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, déclarant l'avoir examiné personnellement et en être pleinement satisfait;
- 7.- La Ville n'exigera du vendeur ni titres, ni certificat de recherches, ni indications de bornes, ni arpentage; étant convenu que ces frais sont à la charge de l'acheteur;
- 8.- La Ville devra fournir, à ses charges, plans et descriptions techniques de l'immeuble vendu, le tout préparé par un arpenteur-géomètre qui devra nous faire parvenir ses originaux pour approbation par la Commission;
- 9.- La Ville sera responsable de tout dommage causé aux installations du vendeur en raison des droits accordés;

Le 6 juin 1977.

- 10.- La Ville ou leurs représentants, contracteurs, devront prendre toutes les précautions nécessaires lors de l'opération des machines à creuser ou autres à proximité de nos lignes de transport d'énergie électrique. A cet effet, nous vous référons à l'arrêté-en-conseil numéro 1250, en date du 4 août 1966, concernant les règlements relatifs à tous travaux qui peuvent être effectués dans le voisinage de nos lignes;
- 11.- Il est entendu qu'aucun dynamitage ne sera permis près de nos lignes;
- 12.- Le vendeur ne sera pas responsable des dommages qui pourraient être causés à ladite rue et ses accessoires par suite de la construction, l'exploitation et l'entretien de ses lignes de transport, à moins que ces dommages aient été causés par négligence de la part du vendeur;
- 13.- La Ville, ses représentants ou ayants-droit, devront aviser Monsieur D. Wood, 340, rue St-Maurice, Trois-Rivières, P.Q (tél. 378-4581) quarante-huit (48) heures avant le début des travaux et lui fournir le numéro de réquisition pour couvrir les frais de la surveillance à être faite par les représentants de l'Hydro-Québec;
- 14.- La Ville devra libérer le vendeur du paiement des taxes d'améliorations locales, par suite de l'ouverture de cette rue et sans vouloir limiter la généralité du terme précédent les prélevés pour taxes du pavage de ladite rue, de la construction des trottoirs et des systèmes d'égoût et d'aqueduc etc..., tant et aussi longtemps que le vendeur demeurera propriétaire du résidu de la propriété; cependant, le vendeur paiera la taxe foncière. Si, dû au mode d'imposition ou de perception de tels honoraires, dus, taxes, impôts ou charges, le vendeur est tenu de les acquitter, la Ville s'engage à rembourser au vendeur tout montant qu'il aurait été appelé à payer. Le tout à la condition qu'aucune bâtisse n'y soit érigée.

ADOPTE.

Avis de motion
chaînes de rue
Deshaies, Des-
près

Le conseiller Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement concernant la construction d'une chaîne de béton sur les rues Deshaies et Desprès.

Avis de motion
chaîne de rue
Riopel, Bernard
Bellefeuille

Le conseiller Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement concernant la construction d'une chaîne de béton sur les rues Riopel, Bernard, Bellefeuille.

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires Municipales: re l'acceptation de la vente du terrain Gilles Pelletier.

Ministère des Affaires Municipales; re ouverture de la rue De Coubertin.

3765

Le 6 juin 1977

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. S. Amant
Maire.

Claude Tuzin
Greffier.

Le 9 juin 1977.

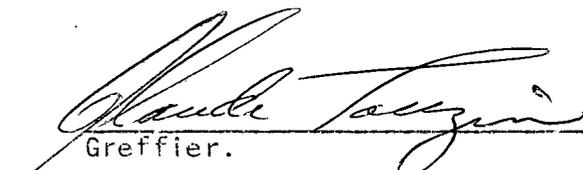
Règlement
no. 200-T-7

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-7 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement d'une partie du Lot P-47-NS de la zone U-208 pour être intégrés à la zone CG-204 tenue les 8 et 9 juin 1977 de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 9 juin 1977, le conseiller Henri Guilbert, déclare le règlement 200-T-7 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller,


Greffier.

Le 20 juin 1977.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 ième jour de juin 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault, tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police, Gilles Pépin, E.A. Evalueur, et Claude Touzin, Greffier et Assistant-Trésorier.

Adoption du
procès-verbal
153-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 6 juin 1977 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTÉ.

Adoption du
procès-verbal
Ass. Elec.
régl. 200-T-7
154-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 8 et 9 juin 1977 concernant le règlement 200-T-7 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTÉ.

Vente terrain
René Jalbert.
155-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le notaire Lionel Martin soit autorisé à préparer le contrat concernant la vente du lot 38-56 (Rue Pratte) à René Jalbert pour un montant de \$1,500.00 et que le Maire soit autorisé à signer le contrat.

ADOPTÉ.

Représentant
Jeunesse Canada
au Travail
156-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que Michel Lemieux soit nommé responsable du projet Cinq-Air et en Mouvement Trois-Rivières-Ouest en remplacement de M. Guy Bourgon.

ADOPTÉ.

Le 20 juin 1977.

Représentant
Jeunesse Canada
au Travail
157-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Roland Lottinville soit nommé responsable du projet Aménagement des espaces de voisinage en terrains de jeux ou de parc en remplacement de M. Guy Bourgon.

ADOPTE.

Soumission
Chaîne de béton
158-77

M. Marc Tessier informe les membres du conseil de la liste des soumissions reçues concernant les Chaînes de béton:

PINTO CONSTRUCTION	\$3.98 le pied
MARCEL DUBE	\$3.74 "
TROCHAIINE INC	\$6.32 "
L.N. CIMENTIERS	\$3.25 "

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la soumission de L.N. Cimentier soit retenu pour la confection de chaînes de béton au montant de \$3.25 étant donné qu'elle est conforme et la plus basse.

ADOPTE.

Soumission
Terrasse Duvernay
159-77

M. Marc Tessier informe les membres du conseil de la liste des soumissions reçues concernant les rues Maricourt, Florence et Vimont (Egoût Sanitaire, Pluvial, Aqueduc, Mise en forme)

GASTON PAILLE	\$137,333.75
DOLLARD CONSTRUCTION	\$181,770.45
ANDRE BOISVERT	\$175,977.20
GASTON BOURASSA	\$147,218.00
DELORME CONSTRUCTION	\$146,974.48
MASSICOTTE & FILS	\$152,548.50
CLEMENT RICARD	\$158,970.50

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la soumission de Gaston Paillé soit retenu pour la confection des rues Maricourt, Florence et Vimont (Egoût Sanitaire, Pluvial, Aqueduc, Mise en forme) au montant de \$137,333.75 étant donné qu'elle est conforme et la plus basse.

ADOPTE.

Le 20 juin 1977.

Avis de motion
Immatriculation
Véhicules Pro-
menade.

Le conseiller Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le projet de loi no. 31 "Loi autorisant les municipalités à imposer un droit sur l'immatriculation de certains véhicules automobiles".

Mutations Avril-
Mai 1977
160-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la liste des mutations des mois avril et mai 1977 soit et est adoptée tel que présentée par le bureau d'enregistrements district de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Remboursement
des Taxes
161-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le Trésorier soit autorisé à rembourser les taxes concernant le règlement no. 188 dont voici la liste:

PUB LA DETENTE INC.	2116-4	\$301.70 ✓
JACQUES DUGRE	2117	\$128.81
" "	2117-2	\$ 23.11
" "	2120-1	\$ 36.47
LES ENT. R. ST-ARNAULT	2117-4	\$ 23.72
ROLAND RABOUIN	2117-5	\$ 67.34 ✓
HENRI THIBEAULT	2118-1	\$ 11.47 ✓
MAURICE LEFEBVRE	2120	\$ 11.47 ✓
NORMAND HARLAND	2121	\$ 34.14 ✓
SPEMONT ASPHALT ENR	2122	\$ 37.24 ✓
JEAN-LOUIS PANNETON	2122-2	\$ 57.25 -
ALFRED MARTIN	2126	\$ 22.34 -
DENIS GUILLEMETTE	2132	\$ 9.92 -
PAUL FRANCOEUR	2133	\$ 11.47
NATOMAS CAN. LTD	2135	\$ 31.48 -
JEAN-MARC DION	2136	\$ 29.49 ✓
" " "	2137	\$ 4.49 -
MAURICE PROULX	2138	\$ 5.26 ✓
MME LEO OLIVIER	2142	\$ 29.32 -
J.-GUY VILLENEUVE	2146	\$ 2.16
PIERRE BENOIT	2147	\$ 26.21 ✓

3770

Le 20 juin 1977.

MME JOS. DAIGLE	2148	\$ 8.37 -	
FERNAND DAIGLE	2149	\$ 10.69 -	
JULES HENRI LEPINE	2150	\$ 11.47 -	
LOUIS GILBERT	2151	\$ 3.71 -	
" "	2152	\$ 28.71 -	
CLEMENT DUPONT, O.B.	2155	\$ 43.46 -	
JULIEN LECLERC	2156	\$ 3.71 -	
MME M. BETTEZ	2161	\$ 69.67 -	
J.M. DUFRESNE	2162	\$ 3.71 -	
R. MILETTE	2163	\$ 15.36 -	
ANDRE ROY	2164	\$ 12.24 -	
MARC GIGUERE	2165	\$ 4.49 -	
GERARD BILODEAU	2166	\$ 4.49 -	
MME G. ROUSSEAU	2168	\$ 16.13 -	
NELSON FLAGEOLE	2169	\$ 8.37 -	
LEO MARTIN	2170	\$ 39.58 -	
ALFERD DESHAIES	2171	\$ 30.26 -	
REJEAN MONGRAIN	2172	\$ 3.71 -	
CH. AUGUSTE PAQUET	2173	\$ 6.82	
ALFRED DESHAIES	2175	\$ 15.96 -	
INDUSTRIELLE ASS. VIE	2179	\$ 45.62 -	
J.P. MARCHETERRE	2180-1	\$104.59	22.80
BRASSERIE O'KEEFE LTEE	2180-2	\$134.08 -	
MICHEL BELLERIVE	2180-6	\$ 10.69 -	
GILLES FRIGON	2180-8	\$ 35.69 -	
GILLES HENAIRE	2181	\$ 53.38 -	
MICHEL BEDARD	2157	\$ 3.71 -	
MME L. BISSON	2124	\$ 37.24	
" "	2125	\$ 12.24	
CLAUDE ISABELLE	2159	\$ 3.71	
SERGE LARIVIERE	2180-7	\$ 10.69	
LEO PAUL PLOUFFE	2141	\$ 49.50	
MME YVON PROVOST	2140	\$ 37.08	
ROBICHAUD INC.	2123	\$106.14	
CH. E. DUGRE	2119	\$ 11.47 -	

ADOPTÉ.

Le 20 juin 1977.

CORRESPONDANCE

Conseil consultatif de l'environnement;

Ministère de l'agriculture;

Pétition des propriétaires des rues Bernard, Riopel et Bellefeuille Re: Asphaltage de leur rue;

Ministère des Affaires Municipales Re: Archives de la ville;

Ministère des Affaires Municipales Re: Implantation des rôles d'évaluation;

Service Protection Environnement Re: Dépotoir Ricard;

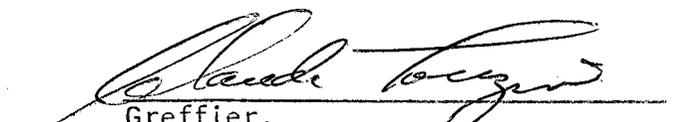
Ministère des Affaires Municipales Re: Ouverture de rue
(Rue Forest, Roland)

Service de protection de l'environnement Re: Aménagement du puit
Nc. 6;

Comité de l'école Polyvalente Chavigny Re: Vente de nourriture sur
la Voie Publique;

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 4 juillet 1977.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 4 ième jour de juillet 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault, tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Gilles Pépin, E.A., Evaluator. A l'absence de M. Claude Touzin, Greffier, M.Marc Tessier agissant comme greffier.

Adoption du
procès-verbal
162-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 20 juin 1977 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption de la
liste de comptes
juin 1977.
163-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la liste de comptes 202-C du mois juin 1977 soit adoptée tel que présentée par le trésorier.

ADOPTE.

Soumission
Secteur Rosemont
164-77

M. Marc Tessier informe les membres du conseil de la liste des soumissions reçues concernant les rues Aubert, Lisieux Côte Rosemont, De Coubertin & Marseille (Egoût sanitaire, pluvial, mise en forme, aqueduc)

CLEMENT RICARD & FILS INC.	\$278,453.50
GASTON BOURASSA LTEE	\$278,351.50
DE L'ORME CONSTRUCTION LTEE	\$277,347.29
LA CIE DE CONSTRUCTION DILLARD LTEE	\$349,895.25
GASTON PAILLE	\$281,187.45
J.P. DOYON LTEE	\$279,847.35
SABLIERE STE-MARTHE INC.	\$270,169.70
ANDRE BOISVERT EXCAVATION	\$276,498.20

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la soumission de la Sablière Ste-Marthe Inc. soit retenue pour la confection des rues Aubert, Lisieux, Côte Rosemont, De Courbertin et Marseille (Egoût Sanitaire, Pluvial, Mise en forme, Aqueduc) au montant de \$270,169.70 étant donné qu'elle est conforme et la plus basse.

ADOPTE

Adoption plan
cadastre Pru-
dent Dargis
165-77

Le 4 juillet 1977.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Paul Michaud, A.G. en date du 2 juin 1977 pour le compte de M. Prudent Dargis concernant les lots 162-1-53-1, 162-1-53-2, 162-1-54-1, 162-1-54-2, 162-1-55-1, 162-1-55-2 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Adoption plan
de cadastre Ter-
rasse Duvernay
166-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G. en date du 15 juin 1977 pour le compte de M. Paul Nassif et Louis Glasman concernant les lots 158-19 à 158-22, 159-171 à 159-184, 160-660 à 160-172 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Adoption plan
cadastre M. Lé-
garé
167-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, A.G. en date du 27 mai 1977 pour le compte de M. François Légaré et M. Maurice Légaré concernant les lots 34-66 et 34-67 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Plan D'Eclairage
rues Secteur
La Montagne et
Terrasse Duver-
nay
168-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la firme Pluritec soit autorisé à préparer un plan d'éclairage pour les rues des Secteurs La Montagne et Terrasse Duvernay.

ADOPTÉ.

Ajournement
169-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée jusqu'à 10½ heures p.m.

ADOPTÉ.

Engagement
inspecteur-
commis
170-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Le 4 juillet 1977.

Que les services de M. François Gélinas soit retenu pour une période de quatre mois d'approbation comme inspecteur-commis au département d'évaluation, au salaire de \$ 150.00 par semaine et une allocation de \$25.00 par semaine.

ADOPTE

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest présentera au cours de l'année 1977, un règlement pour régulariser les soldes excédentaires figurant au "Fonds des règlements en cours" pour l'année terminée le 31 décembre 1976.

ADOPTE.

Pétition des propriétaires rues Bellefeuille re: Chaînes de rues;
Ministère des Transports re: Expropriation du Calvaire;

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Lettre d'intention
171-77

CORRESPONDANCE

Le 11 juillet 1977

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 11 ième jour de juillet 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Jean-Guy Roy, Gaston Cormier, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police, Gilles Pépin, Evalueur. A l'absence de M. Claude Touzin, Greffier, M. Marc Tessier agissant comme greffier.

- 1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 4 juillet 1977;
- 2.- Adoption des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 1976;
- 3.- Résolution autorisant le Maire et Greffier à signer le bail (garage municipal) \$450.00/mois;
- 4.- Engagement Directeur de loisirs et gérant de l'aréna;
- 5.- Avis de motion modifiant la zone P202 en DP;
- 6.- Avis de motion modifiant le lot de Maurice Ricard de Union familiale à Commerce Général;

Adoption du
procès-verbal
172-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 4 juillet 1977 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption des
états financiers
173-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les Etats financiers présentés par la firme Samson & Bélair Vérificateurs, pour l'année terminée le 31 décembre 1976, soient adoptés tel que présentés.

ADOPTE

Bail Garage
municipal
174-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le Maire et le Greffier soit autorisé à signer avec Overhead Door concernant la location du garage municipal au taux de \$450.00 par mois.

ADOPTE.

Le 11 juillet 1977

Ajournement
175-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée jusqu'à 10½ heures P.M.

ADOpte.

Engagement
Directeur des
loisirs
176-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les services de M. André St-Arnaud soit retenus pour une période de six mois d'approbation comme Directeur des Loisirs, et Gérant de l'aréna au salaire annuel de \$13,000.00 et une allocation annuel de \$750.00.

ADOpte.

Avis de motion
Zone P202

Le conseiller Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant la zone P 202 en DP.

Avis de motion
lot Maurice
Ricart

Le conseiller Gérard Landry donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le lot de Maurice Ricart de Union Familiale à Commerce Général.

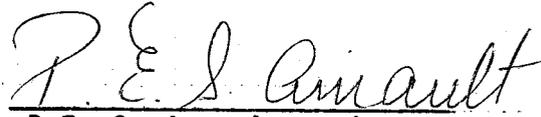
Sur ce l'assemblée est levée.

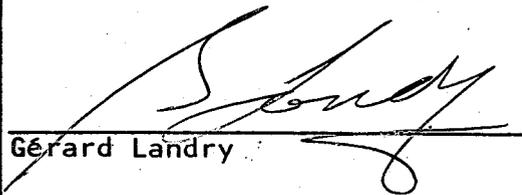

Maire

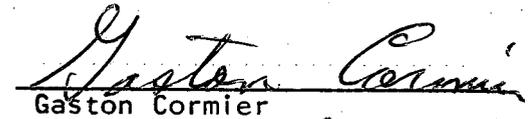

Greffier

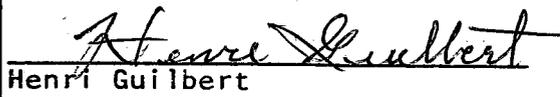
Le 11 juillet 1977.

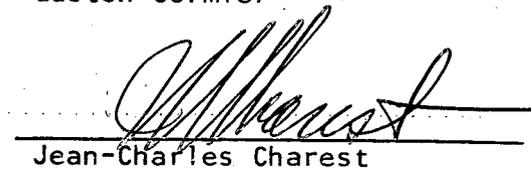
Nous soussignés, renonçons à l'avis convocation de l'assemblée spéciale du 11 juillet 1977.


P.E. St-Arnault, maire

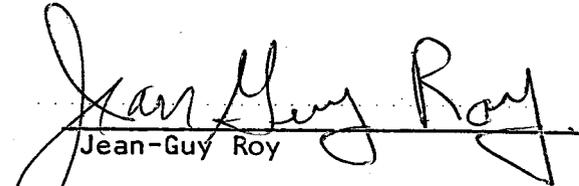

Gérard Landry

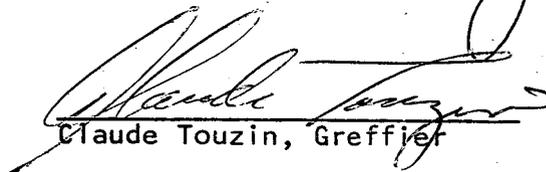

Gaston Cormier


Henri Guilbert


Jean-Charles Charest


Jérôme Cotnoir


Jean-Guy Roy


Claude Touzin, Greffier

Le 18 juillet 1977.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 18 ième jour de juillet 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault, tenaient place à la table des délibérations M.M. Les conseillers Henri Guilbert, Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier C.A., Gérant-Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Gilles Pépin, E.A. Evaluator, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la police, Claude Touzin, Greffier-Asst.-Trésorier.

Le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès
Verbal
177-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 11 juillet 1977 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption des
mutations
178-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller

Que la liste des mutations du 1er juin au 15 juin 1977 soit et est acceptée tel que présenté par le bureau d'enregistrement district de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Soumission
Secteur Beaumier
179-77

M. Marc Tessier informe les membres du conseil de la liste des soumissions reçues concernant les rues Forest et Roland (Egoût Sanitaire, Pluvial, Aqueduc, Mise en forme)

GASTON PAILLE	\$ 78,336.15
DELORME CONSTRUCTION	\$ 75,201.45
DOLLARD CONSTRUCTION	\$112,431.60
A. PROULX	\$ 87,074.25
A. BOISVERT EXCAVATION	\$ 73,788.77
C. RICARD	\$ 76,716.00
MASSICOTTE & FILS	\$104,153.25
J.P. DOYON NICOLET	\$ 92,679.37

Le 18 juillet 1977.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la soumission D'André Boisvert Excavation soit retenue pour la confection des rues Forest et Roland (Egoût Sanitaire, Pluvial, Aqueduc, Mise en forme) au montant de \$73,788.77 étant donné qu'elle est conforme et la plus basse.

ADOPTE.

Avis de motion
Chaîne de rue
Bellefeuille

Le conseiller Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'une chaîne de béton sur la rue Bellefeuille au montant de \$8,000.00

Terrasse Duvernay
plan 10-261
10-240, 10-239,
10-245
180-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'ingénieur M. Roland Lottinville soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement les plans no. 10-261, 10-240, 10-239, 10-245 concernant les rues Chateleine, Louisbourg, Le Mans.

ADOPTE

Avis de motion
Travaux Publics
Rue Chateleine

Le conseiller Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant les travaux publics de la rue Chateleine au montant de \$180,600.00.

Firme Pluritec
Traitement de
L'eau
181-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la Firme Pluritec soit autorisée à faire une étude concernant le traitement de l'eau pour la Ville De Trois-Rivières-Ouest pour une somme approximative de \$2,000.00.

ADOPTE.

Adoption du
régl. 200-T-6
zonage Maurice
Ricard
182-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement 200-T-6 amendant le règlement no. 200-T par le détachement d'une partie du Lot P.40-NS de la zone U 206 pour agrandir la zone CG 203, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTE.

Le 18 juillet 1977.

Adoption du
règl. 200-T-8
zonage Provigo
183-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement 200-T-8 amendant le règlement no. 200-T par le détachement des lots 37-1 et 37-57-2 de la zone P 202 pour former la zone DP 200.

ADOPTÉ.

Retirer avis
de motion pour
l'immatricula-
tion des plaques
automobiles

Le conseiller Jean-Guy Roy retire l'avis de motion concernant le projet de loi no 31 "Loi autorisant les municipalités à imposer un droit sur l'immatriculation de certains véhicules automobiles".

Plan de cadastre
J. P. Hamelin
184-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Serge Hamel, A.G. en date du 30 mai 1977 pour le compte de Jean-Paul Hamelin concernant les lots 162-1-100 à 162-1-114 inc. et 166-5 à 166-18 inc. soit adopté tel que présenté. (Dossier 31646)

ADOPTÉ.

Plan de cadastre
Yves Robichaud
Philibert Robi-
chaud
185-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Paul Michaud, A.G. en date du 8 juillet 1977 pour le compte de Yves et Philibert Robichaud concernant les lots 162-420 à 162-436 inc. soit adopté tel que présenté. (Dossier T-40214)

ADOPTÉ.

Avis de motion
zone RX

Le conseiller Gérard Landry donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant la zone RX du lot 165-3 à DP.

Signalisation
Pont Laviolette
186-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

La Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministère des Transport une signalisation plus adéquate à la sortie du pont Laviolette d'après le plan préparé par René Bourassa, T.D.

ADOPTÉ.

Cession du lot
145-NS
187-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Le 18 juillet 1977

La Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministère des Transports de céder une partie du lot 145-NS en bordure de la 55 pour une somme nominale de \$1.00.

ADOPTE.

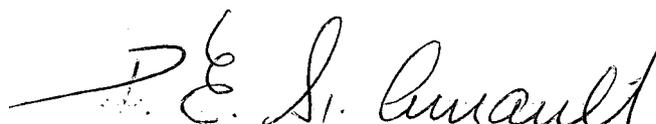
Avis de motion
Fosse P58

Le conseiller Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le fossé Auger P58.

CORRESPONDANCE

Lettre du Garage Fréchette demandant l'achat de la rue Augers.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 1 août 1977.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 1er jour d'août 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnauld, tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry, Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Jean-Marie Gouin, Contremaître, Gilles Pépin, E.A. Evalueur, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la police, André St-Arnaud, Directeur des Loisirs Claude Touzin Greffier et Asst.-Trésorier.

Le conseiller Jean-Guy Roy motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal
188-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 19 juillet 1977 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOpte.

Adoption liste
de comptes 203-
C
189-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste de comptes no 203-C du mois juillet 1977 soit adoptée tel que présentée par le trésorier.

ADOpte.

Adoption du
règl. 200-T-9
190-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement no. 200-T-9 concernant le règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement du lot 165-3 de la zone RX3 pour former la zone DP 1 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville. Que l'assemblée des électeurs soit convoquée dans les délais prescrits par la Loi.

ADOpte.

Adoption du
règl. 309
191-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement no. 309 concernant la confection d'un égoût pluvial, d'un égoût sanitaire, de chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage des rues Chateleine, Louisbourg et Le Mans et autorisant un emprunt n'excédant pas \$180,600.00 à cet effet soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville. Que l'assemblée des électeurs soit convoquée dans les délais prescrits par la Loi.

ADOpte.

Le 1 août 1977.

Adoption du
règl. 310
192-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement no. 310 concernant l'entretien du fossé situé entre les lots P-58 et P-59 et mode de répartition soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville. Que l'assemblée des électeurs soit convoquée dans les délais prescrits par la Loi.

ADOpte .

Adoption du
règl. 311
193-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement no. 311 concernant la confection de chaînes de béton sur la rue Bellefeuille et mode de répartition soit et est adopté tel que rédigé dans le livres des règlements de la Ville. Que l'assemblée des électeurs soit convoqué dans les délais prescrits par la Loi.

ADOpte .

Adoption du
plan cadastre
Yvon Roy
194-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G. en date du 14 juillet 77 pour le compte de M. Yvon Roy concernant le lot 165-3 soit adopté tel que présenté.

ADOpte .

Adoption du
plan cadastre
M.M. Rivard et
Desjardins
195-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Paul Michaud, A.G. en date du 17 juin 1977 pour le compte de M. Claude Rivard et M. Yves Desjardins concernant les lots 162-437, 162-438 soit adopté tel que présenté. (Dossier T-40388)

ADOpte .

Feux circulations
Coin Royal et
Côte Richelieu
196-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministère des Transports de faire l'installation des feux de circulation au coin de Royal et Côte Richelieu dans les plus brefs délais possibles. Ceci aiderait beaucoup à la circulation de ce secteur.

ADOpte .

Le 1 août 1977.

CORRESPONDANCE

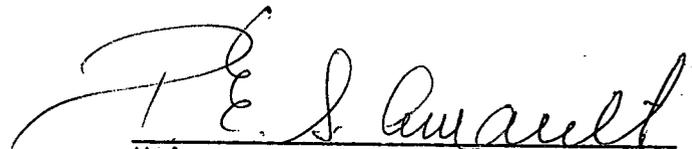
Age d'Or Ste-Catherine re: Remerciement voyage de terre.

Famille Bourassa re: Sympathie

Ministère des Transports re: Lévis Martin lot 145 NS

Service de Protection de l'Environnement: Dépotoir.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

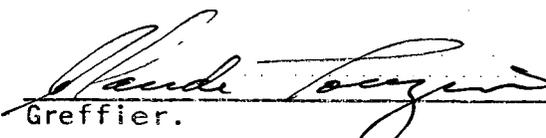
Règlement no.
200-T-6

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-6 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement d'une partie du lot P 40-NS de la zone U-206 pour agrandir la zone CG 203 ladite zone étant délimitée au Nord par la zone CG-203, U-213, U-21 (Route 138), au Sud par les zones U-206, PJ-201, à l'Est par les zones U-207 et ER-200 et à l'Ouest par les zones ER-201 et CM-202 (Rue Bellevue) tenue les 10 et 11 août 1977 de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 11 août 1977, le conseiller Henri Guilbert déclare le règlement 200-T-6 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller.


Greffier.

Règlement no.
200-T-8

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-8 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement des lots 37-1 et 37-57-2 de la zone P 202 pour former la zone DP 200, ladite zone étant délimitée au Nord par la zone U-213, au Sud par la zone U-207 (Route 138) à l'Est par la zone U-213 et à l'Ouest par la zone U-213 (BL Mauricien) tenue les 10 et 11 août 1977 de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 11 août 1977, le conseiller Henri Guilbert déclare le règlement 200-T-6 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller.


Greffier.

Le 15 août 1977

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 15 ième jour d'août 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault, tenaient place à la table des délibérations M.M. les conseillers Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry, Gaston Cormier Jean-Guy Roy; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la police, André St-Arnaud, Directeur des Loisirs, Claude Touzin, Greffier et Assistant-Trésorier.

Adoption du
procès-verbal
197-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 1 août 1977 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTÉ.

Adoption du
procès-verbal
Ass. Elec. régl.
200-T-6 ,
200-T-8
198-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des Electeurs du 10 et 11 août 1977 concernant les règlements 200-T-6 et 200-T-8 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTÉ.

Adoption des
mutations
199-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la liste des mutations du 4 au 15 juillet 1977 soit et est adoptée tel que présentée par le bureau d'enregistrement district de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Soumission
Secteur Duvernay
200-77

M.Marc Tessier informe les membres du conseil de la liste des soumissions reçues concernant les rues Chateleine, Le Mans et Louisbourg (Egout sanitaire et pluvial, aqueduc et mise en forme)

CLEMENT RICARD	\$ 79,519.00
ANDRE BOISVERT	81,148.55
DOLLARD CONSTRUCTION	90,905.13
DE L'ORME CONSTRUCTION	77,969.77
GASTON PAILLE	78,071.55
SABLIERE STE-MARTHE	82,836.40
ANATOLE PROULX	93,165.25
MASSICOTTE & FILS	83,728.07

Le 15 août 1977.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la soumission de De L'Orme Construction Ltée soit retenue pour la confection des rues Chateleine, Le Mans et Louisbourg (Egout sanitaire et pluvial, aqueduc et mise en forme) au montant de \$77,969.77 étant donné qu'elle est conforme et la plus basse.

ADOPTE.

Acceptation
démission
Robert Julien
201-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Le conseil de la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la démission de M. Robert Julien au poste d'Assistant-Gérant à l'aréna pour des raisons personnelles.

ADOPTE

Plan cadastre
Larose et Leclerc
202-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Paul Michaud, A.G. en date du 3 août 1977 pour le compte de Denise Larose et Marcel Leclerc concernant les lots 3-52 et 3-33-2-1 soit adopté tel que présenté. (Dossier T-40268)

ADPOTE

Plan Cadastre
Prudent Dargis
203-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Paul Michaud, A.G. en date du 3 août 1977 pour le compte de Prudent Dargis Inc. concernant les lots 162-1-115 et 166-19 soit adopté tel que présenté. (Dossier T-40414)

ADOPTE.

Plan cadastre
Terrasse Duvernay
204-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas, A.G. en date du 5 août 1977 pour le compte de Paul Nassif et Louis Glassman concernant les lots 159-185 et 159-186 soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Le 15 août 1977

Plan cadastre
Terrasse Duvernay

204A-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas, A.G. en date du 3 août 1977 pour le compte de Paul Nassif et Louis Glassman concernant les 160-673 à 160-682 soit adopté tel que présenté

ADOpte.

Suspension
Bertrand Gilbert

205-77

PROPOSE UNANIMEMENT

APPUYE UNANIMEMENT

Le conseil maintient sa décision concernant la suspension donnée à M. Bertrand Gilbert le 18 juillet 1977.

ADOpte

Octroi Grand
Prix

206-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest verse un octroi au montant de \$ 100.00 au Grand Prix Molson de Trois-Rivières.

ADOpte

CORRESPONDANCE

Grand Prix Molson Trois-Rivières: Subvention \$100.00

Chambre de commerce Remerciement: Contribution de \$100.00

M.Y Picotte député re: Subvention \$12,000 Piste pelouse

Ministère Transports re: Feux circulation Côte Richelieu Bl. Royal

Ministère Transports re: Signalisation autoroute

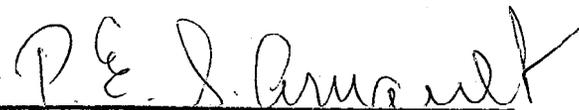
Ministère Affaires Municipales re: Règlement no. 305 et 306

Ministère Affaires Municipales re: rue à 50 pieds

Commission Municipale re: Règlement no. 305 et 306

Haut Commissariat Loisirs et Sport: refus Tennis et Chalet

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 29 août 1977.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 29 ième jour d'août 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Gérard Landry, Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Gilles Pépin, E.A. Evalueur, Claude Touzin, Greffier et Asst-Trésorier.

Le conseiller Jean-Guy Roy motive son absence pour des raisons personnelles.

1-Amendement re: 307 Terrasse Duvernay;

2-Nomination Gilles Pépin, Evalueur pour la confection du Rôle ville de Trois-Rivières-Ouest;

3-Avis motion Secteur Rosemont;

Amendement re;
307 Terrasse
Duvernay
207-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'article 2 du règlement 307 soit modifié pour inclure: Rue Vimont portant les numéros 160-667, 159-178, 158-20 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Que l'article 4 du règlement 307 soit modifié pour se lire comme suit:

Le conseil est autorisé: a) à approprier à même le fonds général la somme de \$40,000.00 récupérable par les promoteurs et/ou les propriétaires des terrains riverains.

b) le solde soit \$282,000.00, le conseil est autorisé à emprunter par émission d'obligations jusqu'à concurrence de la somme de \$282.000.00

ADOpte.

Nomination
Gilles Pépin
208-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que M. Gilles Pépin, E.A. soit nommé pour confectionner le premier rôle annuel, conformément à l'ordonnance et au règlement no. 1 du Ministère des Affaires Municipales.

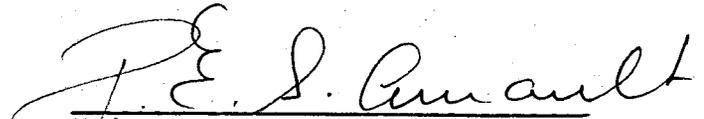
ADOpte.

Le 29 août 1977.

Avis de motion
Secteur Rosemont

Le conseiller Jérôme Cotnoir donne un avis de motion à l'effet qu'il
présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant
la zone multifamiliale en unifamiliale des lots 162-1-99
162-1-98, 162-1-97 du Secteur Rosemont.

Sur ce l'assemblée est levée.

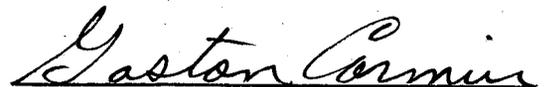

Maire


Greffier

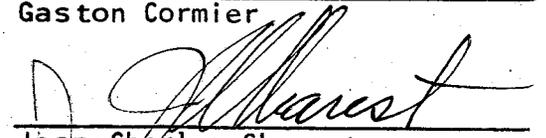
Nous soussignés, renonçons à l'avis convocation de l'assemblée
spéciale du 29 août 1977.

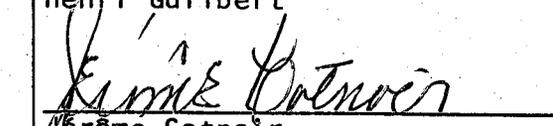

P.E St-Arnault, maire

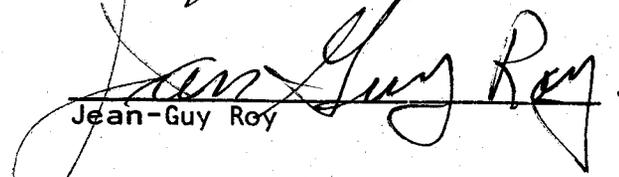

Gérard Landry

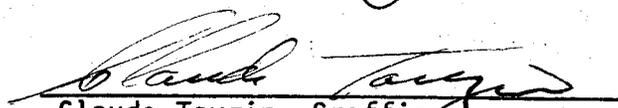

Gaston Cormier


Henri Gilbert


Jean-Charles Charest


Jérôme Cotnoir


Jean-Guy Roy


Claude Touzin, Greffier

Le 6 septembre 1977

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6 ième jour de septembre 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnauld; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les conseillers Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry, Henri Gilbert, étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Roland Vadeboncoeur, Directeur De la Police, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Gilles Pépin, Evaluator, André St-Arnauld, Directeur des loisirs, Claude Touzin, Greffier et Asst-Trésorier.

Les conseillers Gaston Cormier et Jean-Guy Roy motivent leur absence pour des raisons personnelles.

Adoption du procès-verbal du 15 août 1977
209-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Gilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 15 août 1977 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE

Adoption de la liste de compte
210-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes 204-C du mois d'août 1977 soit adoptée tel que présentée par le trésorier.

ADOPTE

Ouverture de soumissions lumières de rues

M. Marce Tessier informe les membres du conseil de la liste des soumissions reçues concernant les lumières de rues

ARNO ELCETRIQUE \$72,646.90

GUIMOND ELECTRIQUE 55,484.93

Le conseil de la ville demande un rapport et une décision sera prise à une prochaine assemblée.

Ministère des transports
211-77

Considérant que le Boul Jean XXIII a été endommagé par un Trafic lourd lors de la construction de l'autoroute 55 et de la 755.

Considérant que le Ministère a refait le pavage du Boul. Jean XXIII à l'Est de la Transquébécoise.

Considérant l'état pitoyable du Boul. Jean XXIII à l'Ouest de la Transquébécoise .

PROPOSE par M. Henri Gilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministère des Transports le pavage et la réfection du Boul Jean XXIII à l'Ouest de l'autoroute 55

ADOPTE.

Le 6 septembre 1977

Avis de motion
règl. aqueduc
et égoût

Le conseiller Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement d'aqueduc et d'égoût

Avis de motion
règl. fonds de
roulement

Le conseiller Jérôme Cotnoir donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement de fonds de roulement pour augmenter ce fonds à \$250,000.00

Adoption des
mutations juin
juillet, août
212-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste des mutations des mois juin, juillet et août 1977 soit et est adoptée tel que présentée par le bureau d'enregistrement district de Trois-Rivières.

ADOPTE

Félicitations
Club Espadons
213-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller

APPUYE UNANIMEMENT

Le conseil de la ville félicite le club Espadons pour ses performances aux Jeux du Québec à Sherbrooke.

ADOPTE

CORRESPONDANCE

Association des Citoyens re: Cas Boucher, Laurent Charpentier;

Club de Natation Espadons.

Sur ce l'assemblée est levée.

F. E. J. Amault
Maire

Pauline Tanguay
Greffier

Le 24 août 1977

Règlement no.
200-T-9

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-9 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement du lot 165-3 de la zone RX 3, pour former la zone DPI ladite zone délimitée au Nord et à L'Est par la limite de la Ville (Boul. Rochon) et au Sud et à L'Ouest par la servitude de L'Hydro-Québec tenue 23 et 24 d'août 1977 de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 24 août 1977, le conseiller Jean-Guy Roy déclare le règlement 200-T-9 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.



Conseiller



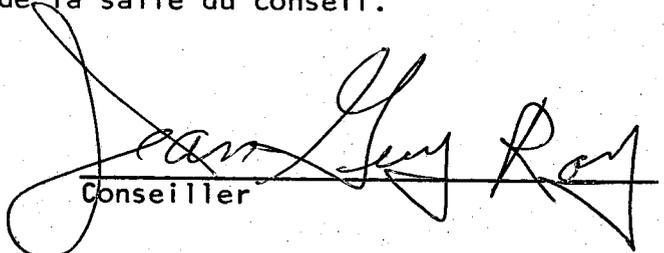
Greffier

Règlement no.
309

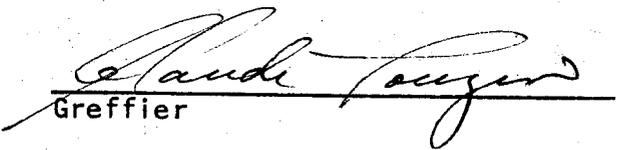
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 209 intitulé règlement concernant la confection d'un égoût sanitaire, d'un égoût pluvial, de chaines de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage des rues Chateleine, Louisbourg et Le Mans, et autorisant un emprunt n'excédant pas \$180,600.00 à cet effet tenue les 23 et 24 août 1977 de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 24 août 1977, le conseiller Jean-Guy Roy déclare le règlement 309 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.



Conseiller



Greffier

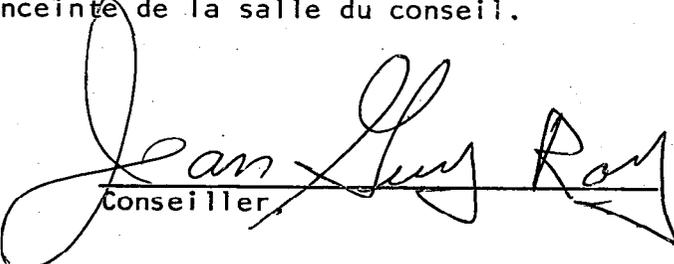
Règlement no
310

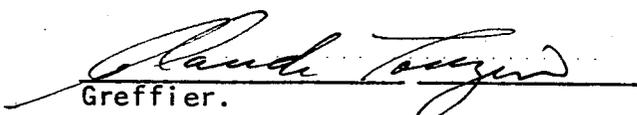
Le 24 août 1977.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 310 intitulé règlement concernant l'entretien du fossé situé entre les lots P-59 et P-59 et mode de répartition tenue les 23 et 24 août 1977 de 9:00 à 19:00 hres.

Une personne s'est présentée pour voter contre ledit règlement M. Pierre St-Hilaire 235A Sunny Lane P.59 étant donné qu'il fallait 10 personnes habiles à voter.

A 19:15 hres le 24 août 1977, le conseiller Jean-Guy Roy déclare le règlement 310 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller


Greffier.

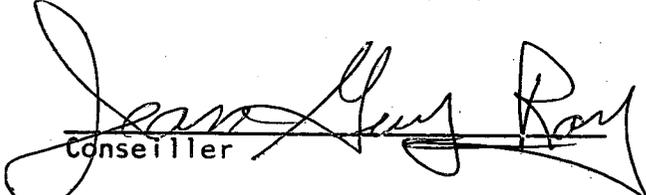
Règlement no.
311

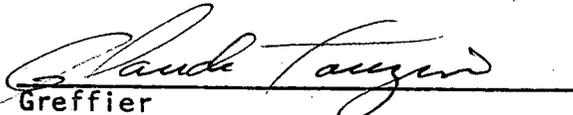
Le 24 août 1977.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 311 intitulé règlement concernant la confection de chaines de béton sur la rue Bellefeuille et mode de répartition tenue les 23 et 24 août 1977 de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 24 août 1977 le conseiller Jean-Guy Roy déclare le règlement 311 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller


Greffier

Le 19 septembre 1977

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 19 ième jour de septembre 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Jean-Guy Roy, Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry, Henri Guilbert, Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Jean-Marie Guin, contremaître, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la police, Gilles Pépin, Evalueur, André St-Arnault, Directeur des Loisirs, Claude Touzin, Greffier et Asst-Trésorier.

Adoption des
procès-verbaux
29 août et 6 sep.
214-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les procès-verbaux du 29 août et du 6 septembre 1977 soient adoptés tel que rédigés dans le livre des minutes de la ville.

ADOpte.

Adoption du
procès-verbal
Ass. Elec.
23 et 24 août 77
215-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des Electeurs du 23 et 24 août 1977 concernant les règlements 200-t-9, 309, 310, 311 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOpte.

Engagement
asst-gérant
aréna
216-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que les services de M. Michel Lemieux soit retenus pour une période de six mois d'approbation comme Assistant-Gérant à l'Aréna, au salaire annuel de \$12,000.00 et une allocation annuel de 750.00.

ADOpte.

Soumission
pavage de rues
217-77

M. Marc Tessier informe les membres du conseil de la liste des soumissions reçues concernant les lumières de rues

PAVAGE NICOLET	\$49,895.50
MASSICOTTE & FILS	54,058.00
REGIONAL ASPHALTE	52,679.79

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Le 19 septembre 1977.

Que la soumission des Pavages Nicolets inc. soit retenue pour le pavage de différentes rues de la ville de Trois-Rivières-Ouest au montant de \$ 49,895.50 étant donné qu'elle est conforme et la plus basse.

ADOPTE.

Acceptation
Soumission
Eclairage de
rues

218-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la soumission de Guimond Electricque soit adoptée tel que présentée au montant de \$ 55,484.93.

ADOPTE.

Hydro-Québec
lumières de rues
Forest Roland
219-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que demande soit faite à L'Hydro-Québec pour faire l'étude pour les lumières des rues Forest, Roland.

ADOPTE.

Plan cadastre
Marcel Gauvin
220-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Paul Michaud, A.G. en date du 12 août 1977 pour le compte de M. Marcel Gauvin concernant le lot 4-252 soit adopté tel que présenté. (Dossier T-40415)

ADOPTE

Plan cadastre
M. Réal St-Arnaud
221-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par Paul Michaud, A.G. en date du 12 avril 1977 pour le compte de M. Réal St-Arnaud concernant les lots 162-1-43-1, 162-1-97 à 162-1-99 inclus. soit adopté tel que présenté (Dossier T 40272)

ADOPTE.

Correction ca-
dastre Ville
T.R.O.
222-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la correction du lot 162-282 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières préparé par Paul Michaud, A.G. pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest soit adoptée tel que présentée

ADOPTE.

Le 19 septembre 1977

Correction ca-
dastre Ville
T.R.O. Raymond
St-Arnaud, Yves
et Philibert
Robichaud
223-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la correction du lot 162-268 (rue), 162-174 à 162-277 inclus du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, préparé par Paul Michaud en date du 17 août 1977 pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, Raymond St-Arnaud, Trobec ltée, Yves et Philibert Robichaud soit adoptée tel que présentée. (Dossier T-40419)

ADOPTE

Eclairage de
rues Hydro-
Québec
224-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller

Que la proposition de l'Hydro-Québec concernant l'éclairage des rues MONACO, ARNAUD, Bl. Mauricien soit adoptée comme suit:

Rue MONACO: Installation de deux (2) luminaires à vapeur de mercure de 10,000 lumens au coût annuel de \$ 84.00 chacun.

Rue ARNAUD: Installation d'un luminaire à vapeur de mercure de 10,000 lumens au coût annuel de \$84.00 .

Bl. MAURICIEN: Installation d'un luminaire à vapeur de mercure de 20,000 lumens au coût annuel de \$97.80.

ADOPTE .

Autorisant
emprunt tem-
poraire
225-76

Lequel montant est égal au solde capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 20 ans,

Lors de l'échéance du 1er novembre 1977, fait en vertu des règlements nos: 77-C, 78-A, 100, 152 N-4-A, 170, 177-C, 177-D-1, 180, 181, 185 et 188.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 44656)

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour un somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

Il est par conséquent :

Le 19 septembre 1977.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente

Que demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter temporaire une somme de \$ 275,000.00 ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

ADOpte.

Avis de motion
le coût de
refinancement

Le conseiller Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le coût de refinancement du renouvellement au montant de \$27,500.00

Avis de motion
Parc Roulotte
Zonage

Le conseiller Jérôme Cotnoir donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant la zone CG-206 et RG 202 pour créer un parc roulotte.

Félicitation
Club XM
routier
226-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

La ville de Trois-Rivières-Ouest désire féliciter le club XM Routier pour la part dans le groupe parents secours de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

CORRESPONDANCE

Pétition Val Mauricie re: refoulement égouts;

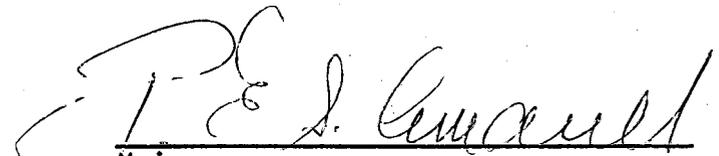
Haut-Commissariat à la jeunesse: Octroi \$12,000.00 Piste Pelouse;

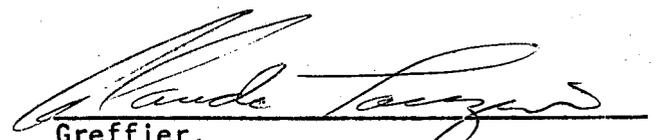
Commission Scolaire Chavigny: Trottoir route 138;

Centraide: demande aide financière;

Hockey mineur T.R.O. re: Tableau indicateur;

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 3 octobre 1977

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 3 ième jour d'octobre 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry, Henri Guilbert, Gaston Cromier; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Roland Lotinville, ingénieur municipal, Gilles Pépin, Evalueur, André St-Arnault, Directeur des loisirs, Claude Touzin, Greffier et Asst-Trésorier.

Adoption du
procès-verbal
19 sept. 1977
227-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 19 septembre 1977 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE

Nomination
Pro-Maire
228-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le conseiller Jean-Charles Charest soit nommé pour les 4 prochains mois pro-maire de la ville.

ADOPTE.

Soumission
auto-patrouille
229-77

M. Marc Tessier, C.A. informe les membres du conseil municipale de la liste des soumissions reçues concernant deux autos patrouilles

TROIS-RIVIERES PLYMOUTH	FURY 1978	\$8,800.00 Plus Taxe
TROIS-RIVIERES CHEVROLET	CHEVROLET 1978	\$9,105.86 " "
MATTE	FORD LTD 1978	\$8,940.58 " "
MICH-O-TOMOBILE	COUGAR 1978	\$9,190.00 " "

Traitement
de l'eau Pluritec
229-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère de l'Environnement d'accepter le rapport de la Firme Pluritec concernant le traitement de l'eau de la ville.

ADOPTE.

Octroi Traite-
ment eau
230-77

Considérant que le ministère de l'Environnement demande à la ville de traiter son eau.

Considérant que la solution proposée constitue une première au niveau provinciale.

Le 3 octobre 1977

Considérant que ce projet pilote entrainera des dépenses non prévues.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministère des Affaires Municipales d'octroyer une subvention concernant le traitement de l'eau.

ADOPTE

Avis de motion
règl. aqueduc

Le conseiller Jérôme Cotnoir donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'aqueduc au montant de \$830,000.00 .

Avis de motion
règl. 102-CS

Le conseiller Gaston Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement pour amender le règlement 102-CS modifiant l'article 25.

Mutation
231-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste des mutations du 16 au 31 août 1977 soit adoptée tel que présentée par le bureau d'enregistrement district de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Cession Lot
145-NS
232-77

Considérant que le projet de Terrasse Lamontagne est planifié depuis au-delà de 10 ans.

Considérant que les infratructures sont en place depuis 1 an.

Considérant que le promoteur paie des Taxes d'améliorations locales sur les terrains desservis.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Que la ville n'a pas d'objection à la vente d'une partie du Lot 145-NS en bordure de l'autoroute 55, soit la partie sud de la rue Côte Richelieu, à l'entrepreneur Maurice Dargis

Cependant la ville demande au Minsitère de céder pour la somme nominale de \$1.00 la partie du lot 145 Ns situé au Nord de la Côte Richelieu

ADOPTE.

Le 3 octobre 1977

Matrice Graphi-
que Serge Hamel
233-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que Serge Hamel, A.G. soit autorisé à effectuer les travaux suivants pour compléter la matrice graphique

1.- Bureau d'Enregistrement:

- a) Fiche de propriété, compléter item 75,76, 79 (dimension)
- b) plan de balancement sur partie du lot.

2.- Dessin:

- a) centroïde de chacune des unités d'évaluation
- b) le numéro de matricule
- c) plan de balancement à l'échelle de 1:1000
- d) la grill métrique sur chacun des plans

3.- Plan fournie 1:2000 et doit être agrandi à l'échelle de 1:1000

Les coûts seraient les suivants:

Item 1- 5,300 lots (recherche gratis suivant la lettre que vous a fournie de Ministère des Affaires Municipales).

\$ 6,000.00

Item 2.-

\$ 6,500.00

Item 3.-

\$ 4,500.00

TOTAL: \$17,000.00

ADOPTÉ.

PROPOSE Par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que des défenses de stationner soient installées des deux côtés de la rue du Fleuve entre la rue Gélinas et Delormier.

ADOPTÉ.

Défense de
Stationner
234-77

Le 3 octobre 1977

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires Municipales re: acceptation règlement no. 308

Commission Municipale re: acceptation règlement no. 308

Ministère des Affaires Municipales re: bureau de revision plainte
au rôle

Commission Scolaire des Vieilles Forges re: cantine mobile;

Pétition Résidant rue Pratte re: Auberge du Fleuve a) zonage

b) Défense stationnement
Rue Du Fleuve

Sur ce l'assemblée est levée.



Maire



Greffier

Le 17 octobre 1977

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 17 ième jour d'octobre 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault, tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir Jean-Guy Roy, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M. M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Gilles Pépin, Evaluator, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police, André St-Arnault, Directeur des Loisirs, Claude Touzin, Greffier et Assistant-Trésorier.

Adoption procès
verbal 3 octobre
1977

235-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 3 octobre 1977 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE

Système de
lumières

236-77

CONSIDERANT que le système de lumières entre le Boul Royal et Laurentien doit être amélioré

CONSIDERANT que la circulation est très importante à cette artère.

IL EST PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

IL EST APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Transports d'améliorer le système de lumières à l'angle du Boul .Royal et Lauren- tien par l'installation d'un virage à gauche avec flèche.

ADOPTE.

Avis de motion
Soufflage de
neige

Le conseiller Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le soufflage de la neige sur les terrains privés.

Vente de terrain
237-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec, d'autoriser la vente du terrain 16-110 à M. Spénard pour la somme de \$900.00. Que le notaire G. Guy Garceau soit autorisé à préparer le contrat de vente et que le Maire soit autorisé à signer.

ADOPTE

Le 17 octobre 1977

Adoption du
règl. 312
238-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller.

Que le règlement no. 312 concernant les coûts de refinancement au montant de \$27,500.00 en vertu des règlements no. 77-C, 78-A, 100, 152-N-4-A, 170, 177-C, 177-D-1, 180, 181, 185 et 188 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville. Que l'assemblée des Electeurs soit convoquée dans les délais prescrits par la Loi.

ADOPTE.

Adoption du
règl. 200-T-10
239-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement no. 200-T-1 amendant le règlement no. 200-T par le détachement des lots 162-1-97, 162-1-98, 162-1-99, 162-1-43-1 inclus, de la zone M-3 pour être intégré à la zone U-6 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville. Que l'assemblée des Electeurs soit convoquée dans les délais prescrits par la Loi.

ADOPTE

Adoption Liste
de compte 205-C
240-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la liste de compte 205-C du mois de septembre 1977 soit adoptée tel que présentée par le trésorier.

ADOPTE.

Adoption règl.
313
241-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement no. 313 décrétant l'amélioration et l'extension du réseau et autorisant un emprunt de \$830,000.00 à cet effet soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville. Que l'assemblée des Electeurs soit convoquée dans les délais prescrits par la Loi.

ADOPTE.

Adoption règl.
102-CS-8
242-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement no. 102-CS-8 amendant l'article 25 du règlement 102-CS soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville.

ADOPTE.

Le 17 octobre 1977.

Acceptation de
soumission
Auto-patrouille
243-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la soumission de Trois-Rivières Plymouth concernant les autos-patrouille, Fury 1978 au montant de \$8,800.00 plus la taxe soit adoptée tel que présentée étant donné qu'elle est conforme et la plus basse.

ADOPTÉ

Soumission de
sel 244-77

M. Marc Tessier C.A., informe les membres du conseil de la liste des soumissions reçues concernant le sel.

PRODUITS CHIMIQUES DOMTAR LTEE

F.A.B. Trois-Rivières-Ouest	\$20.50	La Tonne	en vrac
	\$39.80	La Tonne	en sacs
			plus fret
F.A.B. Nos Entrepôts	\$20.00	La Tonne	en vrac
	\$39.80	La Tonne	en sacs

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SEL, LIMITÉE (WINDSOR)

VRAC

F.A.B. nos entrepôts - Quai de Trois-Rivières	\$20.00	La Tonne
F.A.B. vos entrepôts - Garage Municipal	\$20.49	La Tonne

SACS 100

F.A.B. nos entrepôts - Ville d'Anjou	\$39.80	La Tonne
F.A.B. vos entrepôts - Garage Municipal	\$48.82	La Tonne

LES PRODUITS SEL IROQUOIS LTEE

F.A.B. notre entrepôt, en vrac,	\$20.00	La Tonne
F.A.B. notre entrepôt, en sac de 100Lbs.	\$39.80	La Tonne
Livré en vrac,	\$20.74	La Tonne
Livré en sac de 100Lbs,	\$47.89	La Tonne

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la soumission de la Compagnie Canadienne de sel Windsor concernant le sel soit adoptée tel que présentée étant donné qu'elle est conforme et la plus basse.

ADOPTÉ.

Le 17 octobre 1977

Servitude
Beaumier
245-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le notaire Claude St-Martin soit autorisé à préparer la servitude d'égout pluvial de 5' largeur et d'égout sanitaire de 5' largeur des lots 19-27 à 19-57 inclusivement et 10' largeur sur le lot 16-110 tel qu'indiqué sur le plan no. 31542 préparé par M. Serge Hamel, A.G. en date du 4 avril 1977.

ADOpte.

Mutation
1 sept. au 15
sept.
246-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste des mutations du 1er septembre au 15 septembre 1977 soit et est adoptée tel que présentée par le bureau d'enregistrement district de Trois-Rivières.

ADOpte.

Engagement
secrétaire
Aréna
247-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les services de Mlle Hélène Bégin soient retenus pour une période d'approbation de 4 mois au poste de secrétaire des loisirs, et son salaire sera selon la convention collective.

ADOpte.

Engagement
opérateur-Police
248-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les services de M. M. Pierre Bibeau et Louis Benoît soient retenus pour une période de 4 mois d'approbation au poste d'opérateur de la police en remplacement de M. François Gélinas qui est maintenant au service de l'évaluation et M. Géatan Manseau qui a quitté la ville, et leur salaire sera selon la convention collective.

ADOpte.

Convention col-
lective
249-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Que M. Paul Elzéar St-Arnault, Maire et M. Marc Tessier, C.A. Gérant soient autorisés à signer la convention collective entre la ville de Trois-Rivières-Ouest et le Syndicat National des employés municipaux de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Le 17 octobre 1977

Adoption du
règl. 138-N-1
250-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le règlement no. 138-N-1 amendant le règlement 138-N pour augmenter ce fonds à \$250,000.00 soit et est adopté tel que ré dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTE

Ajournement
251-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée jusqu'à 10:30 hres.

ADOPTE.

Avis de motion
Fossé Dugré

Le conseiller Gaston Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la réglementation du Fossé Dugré

Avis de motion
Fermeture
Rue à Bureau

Le conseiller Gaston Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la fermeture de la Rue à Bureau à 3,200 pieds du Boul. Jean XXIII.

Avis de motion
Egout Val Mauricie

Le conseiller Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'amélioration du système d'égouts de Val Mauricie.

Soumission
Tableau Indicateur
252-77

M. Marc Tessier, C.A. informe les membres du conseil de la liste des soumissions reçues concernant le tableau indicateur de l'aréna:

ROMEO COUTURE ENR. Tableau Rotomatic Modèle A 1400-4PT installé	\$5,780.00
RAYMOND LTEE Tableau Nevco No. 2-4007 installé	\$6,105.00
H.L. HECLAIR & CIE LTEE Tableau Rotomatic Modèle A 1400-4PT installé	\$6,275.00

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la soumission de Roméo Couture Enr. concernant le tableau indicateur de l'aréna au montant de \$5,780.00 soit adoptée tel que présentée étant donné qu'elle est conforme et la plus basse.

ADOPTE.

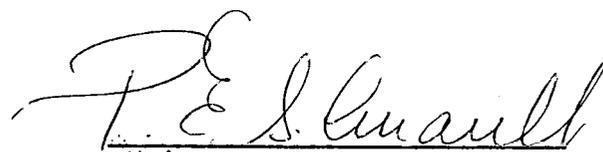
Le 17 octobre 1977.

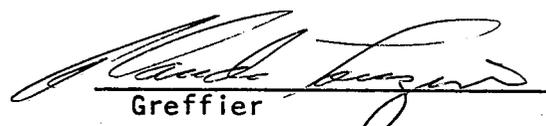
CORRESPONDANCE

Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Loisirs

Assistance Financière 1977 et 1978.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 24 octobre 1977

ASSEMBLÉE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 24 ième jour d'octobre 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Gérard Landry, Jérôme Cotnoir; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Gilles Pépin, E.A., Evaluator, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la police, André St-Arnault, Directeur des Loisirs, Claude Touzin, Greffier et Assistant Trésorier.

Les sujets suivants sont pris en considération :

- 1.-Adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre 1977;
- 2.-Adoption du plan de cadastre J.P. Hamelin;
- 3.-Adoption du règlement Fossé Dugré;
- 4.-Adoption du règlement Fermeture Route à Bureau;
- 5.-Adoption du règlement Egout Val Mauricie;
- 6.-Adoption du règlement Soufflage de neige;
- 7.-Ouverture Soumission Auto-Patrouille;
- 8.-Résolution Ministère de l'Environnement Subvention Traitement de l'eau;
- 9.-Avis de motion pour modifier le zonage Ricard

Adoption du
procès-verbal
17 octobre 1977
253-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 17 octobre 1977 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOpte.

L'adoption du plan de cadastre de J.P. Hamelin est remi à une prochaine assemblée.

L'adoption du règlement du Fossé Dugré est remi à une prochaine assemblée.

Adoption règl.
fermeture
Route à Bureau.
254-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Le 24 octobre 1977.

Que le règlement no. 531 décrétant la fermeture d'une partie de la Route à Bureau à 3,300 pieds de Jean XXIII soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville et que les propriétaires qui désirent s'opposer à l'approbation du règlement 531 doivent en informer la Commission Municipale par écrit, à l'adresse suivante :

Commission Municipale,
Edifice "G"
Hôtel du Gouvernement, Qué.

ADOPTE.

L'adoption du règlement pour l'égout de Val Mauricie est remi à une prochaine assemblée.

L'adoption du règlement du soufflage de neige est remi à l'assemblée du 7 novembre 1977 pour avis légal.

Ouverture
soumission auto-
patrouille

M. Marc Tessier informe les membres du conseil de la liste des soumissions reçues concernant l'auto patrouille

TROIS-RIVIERES PLYMOUTH	FURY 4 PORTES	\$4,400.00
MATTE AUTOMOBILES	LTD II	4,400.00
MICH-C-TOMOBILES	MARQUIS METEOR	4,830.00
SIROIS AUTOMOBILES	BUICK CENTURY	4,875.00
JEAN FRECHETTE	DODGE MONACO	4,250.00
		<u>4325.00</u>

Traitement de
l'eau Ministère
de l'Environne-
ment

255-77

CONSIDERANT que le Ministère de l'Environnement demande à la ville de traiter son eau.

CONSIDERANT que la solution proposée constitue une première au niveau provinciale.

CONSIDERANT que ce projet pilote entrainera des dépenses non prévues.

IL EST PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

IL EST APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministère de l'Environnement d'octroyer une subvention concernant le traitement de l'eau.

ADOPTE.

Avis de motion
zonage Ricard

Le conseiller Henri Guilbert donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement no. 200-T d'une partie du lots P.40-Ns de la zone CG 203 pour être réintégré à la zone U 206

CORRESPONDANCE

M. Yvon Picotte re: Traitement de l'eau
re: Pavage Boul Jean XXIII

Le 24 octobre 1977

Ministère des Transports re: lot 145

Chambre de Commerce re: Subvention de \$2,000.00

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. St-Arnault
Maire

Claude Touzin
Greffier.

Nous soussignés, renonçons à l'avis convocation de l'assemblée spéciale du 24 octobre 1977

P. E. St-Arnault
P.E. St-Arnault, maire.

Gérard Landry
Gérard Landry,

Gaston Cormier
Gaston Cormier

Henri Guilbert
Henri Guilbert,

Jean-Charles Charest
Jean-Charles Charest,

Jérôme Cotnoir
Jérôme Cotnoir,

Jean-Guy Roy
Jean-Guy Roy

Claude Touzin
Claude Touzin, Greffier.

Le 7 novembre 1977.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 7 ième jour de novembre 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Gilles Pépin, E.A. Evaluator, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la police, André St-Arnault, Directeur des loisirs, Claude Touzin, Greffier et Assistant Trésorier.

Adoption procès verbal du 24 octobre 1977.
256-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance 24 octobre 1977 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption mutations 16 au 30 septembre 77 et du 3 au 14 oct.
257-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste des mutations du 16 au 30 septembre 77 et du 1 au 14 octobre 1977 soit et est adoptée tel que présentée par le bureau d'enregistrement district de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Rés. modifiant la rés. 237-77 pour la vente du lot 16-110 à M. Spénard
258-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à M. Marcel Spénard pour la somme de \$900.00 payable comptant un terrain connu et désigné comme étant le lot no. 16-110 au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières. La ville de Trois-Rivières-Ouest réserve, sur le terrain faisant l'objet de la présente vente droit d'opérer, installer, remplacer, réparer et faire généralement tous travaux qui pourront être nécessaires pour maintenir le réseau d'égouts actuellement installés et enfouis sous terre dans la lisière de terrain faisant l'objet de la présente vente.

Ce tuyau affecte une lisière de terrain de dix pieds de largeur environ, longeant la limite nord-ouest du présent terrain sur toute sa longueur, allant de la rue Gagnon, à la profondeur du dit lot.

La présente réserve constitue une servitude réelle permanente affectant ladite lisière de terrain de dix pieds de largeur connue comme partie du lot: CENT DIX de la subdivision du lot: SEIZE

Le 7 novembre 1977.

(16-110) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, affectant cette dite lisière au profit des installations d'égouts etc, devenue immeuble par destination et au profit de la rue limitant ledit terrain à sa face, étant le lot: QUATRE-VINGT-DIX-NEUF de la subdivision du lot: SEIZE (16-99) étant le boulevard Gagnon, propriété de la Municipalité de Trois-Rivières-Ouest.

Les tuyaux installés et enfouis sous le terrain vendu restent la propriété du vendeur qui aura droit de faire tous les travaux nécessaires et suivant les règles de l'art applicables en la matière, pour maintenir, opérer, réparer ledit tuyau à l'avenir.

Cette réserve est l'une des considérations de la présente vente, laquelle est acceptée par l'acquéreur, Marcel Spénard.

La ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Commission Municipale l'autorisation pour vendre de gré à gré ledit immeuble, le tout en conformité avec les articles: 720 a, 26a, de la Loi des Cités et Villes, et autres articles.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. André St-Arnauld, Directeur des loisirs soit autorisé à présenter les projets "Rond de Glace extérieur 78 et Animation 78" au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant le programme "Jeunesse Canada au Travail" et la ville s'engage à assumer les déficits s'il y a lieu.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la soumission de Jean Fréchette concernant l'auto-patrouille, Dodge 78 au montant de \$ 4,325.00 soit adoptée tel que présentée étant donné qu'elle est conforme et la plus basse.

ADOPTE

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le règlement no. 532 concernant un règlement pour permettre de souffler ou déposer de la neige sur les trottoirs et les terrains privés soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTE.

Rés. mandatant
M. André St-Arnauld pour
Rond glace et
animation 78
259-77

Acceptation
soumission Auto-
Patrouille
260-77

Adoption règl.
Soufflage de
neige.
261-77

Le 7 novembre 1977

Adoption plan
cadastre Réal
St-Arnaud
262-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Paul Michaud, A.G. en date du 8 septembre 1977 pour le compte de M. Réal St-Arnaud concernant les lots 9-22, 162-1-116, 166-20 soit et est adopté tel que présenté. (Dossier T-40378)

ADOPTE.

Acceptation des
résol. proposées
lors du Congrès
Union des Muni-
cipalités
263-77

CONSIDERANT le contenu des résolutions (77.-E.-01 à 77.-E.-04; 77.-Ev.-01 et 77.-Ev.-02 etc....) présentées dans le cahier des résolutions de l'Union des Municipalités du Québec;

IL EST PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

IL EST APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que lesdites résolutions soient acceptées tel que présentées.

ADOPTE.

Nom de rue
264-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller

Résolution modifiant une partie de l'Avenue de la montagne dont les lots sont 150-4, 155-12, 157-41, 155-16, 150-9. Le nom de la rue sera désignée comme Quirion.

ADOPTE.

Emprunt Tempo-
raire
265-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Banque Provinciale un emprunt temporaire pour les règlements suivant:

305 - \$ 57,000.

306 - \$ 152,880.

307 - \$ 209,000.

308 - \$ 392,100.

soit 90% du montant Total: \$ 729,000.

ADOPTE.

Le 7 novembre 1977.

Acceptation
de la vente
terrain à
Tuyautec
266-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à la firme Tuyautec Inc., un terrain de figure régulière composée du lot 15-355-1 au plan et livre de renvoi officiel du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières-Ouest division d'enregistrement de Trois-Rivières, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné au nord par le lot 15-346 (rue), à l'ouest par le lot 15-355-2, au sud par le lot 15-356, et à l'est par le lot 15-360 (rue).

MESURES:

Mesurant 200 pieds dans ces lignes sud et nord et 150 pieds dans ces lignes est et ouest; contenant en superficie vingt-neuf mille six cent vingt-trois pieds carrés (29,623).

Cette vente est faite au prix \$0.196 pieds carrés, soit cinq mille huit cent six dollars et onze cents (\$5,806.11) payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze mois, à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ trois mille pieds carrés (3,000). Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu au remboursant à l'acquéreur quatre vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquides à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droits, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain, présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Le 7 novembre 1977

Cependant la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenue compte annulation pure et simple au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Gilles Guy Garceau, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ainsi que le ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et Le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE.

Mur de soutènement

267-77

CONSIDERANT que les terrains des propriétaires riverains au Fleuve St-Laurent entre la Rivière Ste-Marguerite et le quai des Pilotes subissent l'érosion constante des eaux.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE UNANIMITE

Que demande soit faite au Ministère des Travaux Fédéral de construire un mur de soutènement pour protéger les terrains contre érosion.

ADOPTE.

Le 7 novembre 1977

Félicitation
Conseil du Cap
268-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE UNANIMITE

Le conseil de la ville de Trois-Rivières-Ouest désire féliciter par la présente le conseil municipal de la ville du Cap-de-la-Madeleine pour les résultats de ses élections du 6 novembre 1977.

ADOpte.

Résidence pour
personnes âgées
269-77

CONSIDERANT que les membres du conseil sont conscients qu'ils existent à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité un besoin de logements pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique;

CONSIDERANT que suivant les démarches préliminaires auprès de la Société d'Habitation du Québec, cette dernière semble disposée à étudier la requête de la municipalité;

CONSIDERANT que le conseil a pris connaissance des dispositions de la Loi et des règlements de la Société d'Habitation du Québec et plus particulièrement de celles concernant la section "Habitation".

IL EST PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE A L'UNANIMITE,

- 1.- Le conseil demande à la Société d'Habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi.
- 2.- Le conseil demande à la Société d'Habitation de considérer la possibilité de réaliser un programme d'habitation pour familles ou personnes âgées à faible revenu ou à revenu modique d'environ 40 unités de logements dont 20 unités destinées aux familles et/ou 20 unités destinées aux personnes âgées.
- 3.- Le conseil s'engage à signer une convention avec la S.H.Q. par laquelle la municipalité participera financièrement aux déficits d'exploitation selon les modalités de la Loi et des règlements de la S.H.Q.
- 4.- Le conseil s'engage à collaborer à la réalisation par la Société du programme d'habitation.
- 5.- Le conseil fournira les infrastructures nécessaires, s'il y a lieu, pour la réalisation du programme.
- 6.- Le conseil s'engage à adopter, s'il y a lieu, un code du logement acceptable à la Société dans un délai satisfaisant à cette dernière.

ADOpte.

Le 7 novembre 1977

Pavage Jean XXIII
279-77

CONSIDERANT que le Boul. Jean XXIII a été endommagé par un Trafic lourd lors de la construction de l'autoroute 55 et de la 755.

CONSIDERANT que le Ministère a refait le pavage du Boul. Jean XXIII à l'Est de la Transquébécoise.

CONSIDERANT que l'état pitoyable du Boul. Jean XXIII à l'Ouest de la Transquébécoise.

CONSIDERANT que le coût de ce pavage n'a pas été prévu au budget

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministère des Transports de reconsidérer son étude.

ADOpte.

Ajournement
280-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée jusqu'à 11 hres.

ADOpte.

Pernamence
Serge Le Houillier
281-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la pernamence de Serge Le Houillier soit accepté comme contre-maître au service d'égout et d'aqueduc.

ADOpte.

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires Municipales: re : règlement 307

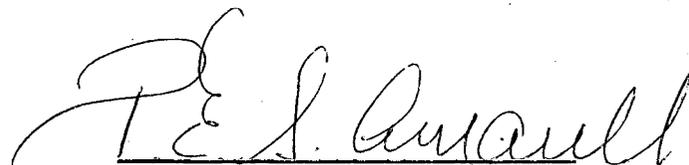
Commission Municipale re: règlement 307

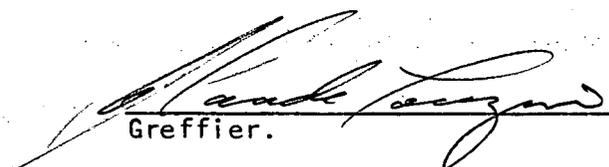
Ministère des Transports re: Pavage Jean XXIII

Pétition Fossé Dugré

Le 7 novembre 1977

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

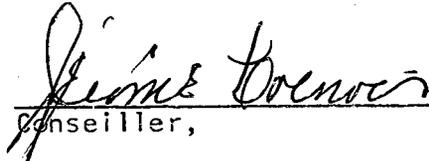
Le 9 novembre 1977

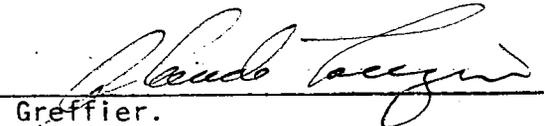
Règlement no.
200-T-10

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 200-T-10 intitulé règlement amendant le règlement no. 200-T par le détachement d'une partie des lots 162-1-97, 162-1-98, 162-1-99, 162-1-43-1 inclusivement de la zone M-3 pour être intégrés à la zone U-6, ladite zone étant délimitée au Nord par la zone U-6 (rue De Boulogne, à l'Est par les zones PP-1 (Aréna), Servitude Hydro-Québec (Côte Rosemont), au Sud par les zones 1-4 Jean XXIII) CG-6, CG-7, à l'Ouest par la zone U-3, tenue les 8 et 9 novembre 1977 de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 9 novembre 1977 le conseiller Jérôme Cotnoir déclare le règlement 200-T-10 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller,


Greffier.

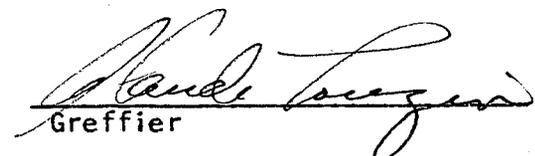
Règlement no.
312

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 312 intitulé règlement concernant les coûts de refinancement au montant de \$27,500.00 en vertu des règlements nos. 77-C, 78-A, 100, 152-N-4-A, 170, 177-C, 177-D-1, 180, 181, 185, 188 tenue les 8 et 9 novembre de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 9 novembre 1977 le conseiller Jérôme Cotnoir déclare le règlement no. 312 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller


Greffier

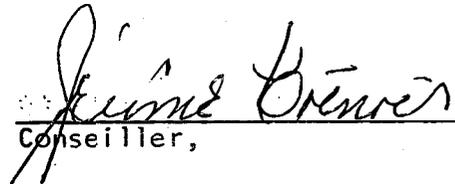
Le 9 novembre 1977

Règlement no.
313

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement no. 313 intitulé règlement concernant l'amélioration et l'extansion du réseau et autorisant un emprunt de \$830,000.00 tenue les 8 et 9 novembre 1977 de 9:00 à 19:00 hres.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19:15 hres le 9 novembre 1977 le conseiller Jérôme Cotnoir déclare le règlement no. 313 approuvé par les électeurs, après que le greffier eût fait la confection de son certificat et en eût fait la lecture publique dans l'enceinte de la salle du conseil.


Conseiller,


Greffier.

Le 21 novembre 1977

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 21 ième jour de novembre 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Gilles Pépin, E.A. Evalueur, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la Police, André St-Arnault, Directeur des Loisirs, Claude Touzin, Greffier Assistant-Trésorier.

Les conseillers Jean-Guy Roy, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry motivent leur absence pour des raisons personnelles.

Adoption du
procès-verbal du
7 novembre 77
282-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 7 novembre 1977 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption du
procès-verbal
de l'ass. des
Electeurs
283-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des Electeurs du 8 et 9 novembre 1977 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Adoption
Mutations
17 au 31 oct.
77
284-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste des mutations du 17 au 31 octobre 1977 soit et est adoptée tel que présentée par le bureau d'enregistrement district de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Plan Cadastre
Georges Drouin
285-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre de M. Georges Emile Drouin, préparé par M. Denis Gagné, A.G. en date du 24 octobre 1977 concernant le lot 38-308-1 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Le 21 novembre 1977

Plan de cadastre
Parc Industriel
286-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que le plan de cadastre du Parc Industriel préparé par M. Serge Hamel, A.G. en date du 14 novembre 1977 concernant la subdivision du lot 15-355 soit et est adopté tel que présenté et que son Honneur le Maire P.E. St-Arnault soit autorisé à signer l'original pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Règl. 200-T-11
287-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller

Que le règlement 200-T-11 amendant le règlement 200-T par le détachement du lot P-40-NS de la zone CG-203 pour agrandir la zone U-206 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTÉ.

Protocole
Tournoi Midget
288-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que Son Honneur le Maire P.E. ST-Arnault et le greffier de la ville Claude Touzin soient autorisés à signer au nom de la ville le protocole d'entente à intervenir entre le comité du Tournoi Midget 1978 et la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Plan cadastre
Castel des Prés
289-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre du Motel Castel Des Prés Inc. préparé par M. Paul Michaud, A.G. en date du 17 novembre 1977 concernant le lot 17-366 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Avis de motion
Fermeture Chemin du dépotoir

Le conseiller Jean-Charles Charest donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement décrétant la fermeture de la voie service menant à l'ancien dépotoir.

Avis de motion
Fermeture rue Anger

Le conseiller Gaston Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement décrétant la fermeture de la rue Anger.

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires Municipales: re: Acceptation de l'ouverture la rue à 50 pieds largeur lot 160-682

Commission Municipale du Québec re: Acceptation de la vente d'un terrain appartenant à la ville à M. Marcel Spénard concernant le 16-110

Le 21 novembre 1977

Ministère des Transports re: Accusé réception de la résolution 232-77 concernant la vente d'une partie du P145 à M. Maurice Dargis

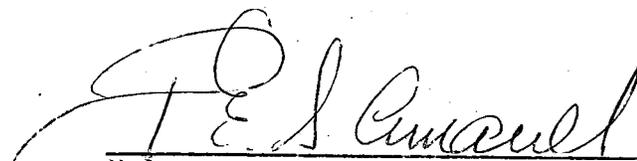
Ministère des Affaires Municipales re: Acceptation du règlement 309 pour un montant de \$142,000.00 concernant la construction d'infrastructures dans la Terrasse Duvernay.

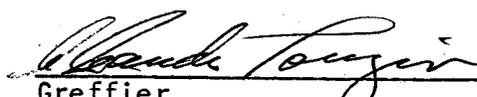
Commission Municipale du Québec re; Acceptation du règlement 308 pour un montant de \$142,000.00 concernant la construction d'infrastructures dans la Terrasse Duvernay.

Comité Ecole Polyvalente Chavigny re: Demande la construction de trottoirs le long de la rue Chavigny

Service de Protection de l'environnement re: Approbation de la confection du puit no. 6 de même que l'installation de équipements et accessoires nécessaires au traitement de l'eau avec du silicate du sodium.

Sur ce l'assemblée est levée


Maire


Greffier

Le 28 novembre 1977.

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 28 ième jour de novembre 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Jean-Charles Charest, Jérôme Cotnoir, Henri Guilbert, Gaston Cormier Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur municipal, Gilles Pépin, E.A. Evalueur, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la police, André St-Arnault, Directeur des Loisirs Claude Touzin, Greffier et Assistant Trésorier.

Le conseiller Jean-Guy Roy motive son absence pour des raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 novembre 1977;
- 2.- Adoption de la liste de comptes
- 3.- Nomination de vérificateur
- 4.- Demande à la Commission Municipale la permission de vendre terrain à Serge Thiffeault au prix de \$0.25 le pied carré.
- 5.- Adoption du règlement de la fermeture de la rue Angers.
- 6.- Adoption du règlement de la fermeture du chemin du dépotoir.

Adoption du
procès-verbal
du 21 novembre 77
290-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 21 novembre 1977 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

L'adoption de la liste de compte est remi à une prochaine assemblée.

Nomination de
vérificateur
291-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la firme Samson, Bélair et Associés soit retenue pour préparer les états financiers et vérifier les livres de la ville pour l'année 1977.

ADOPTE.

Le 28 novembre 1977

Vente terrain
Parc industriel
292-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à M. Serge Thiffeault au prix de \$0.25 le pied carré payable comptant un terrain connu et désigné comme étant le lot no. ¹⁵³⁴⁸⁻¹ 15348-2 au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières. La ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Commission Municipale l'autorisation de vendre de gré à gré ledit immeuble, le tout en conformité avec les articles 720a et 26 a de la Loi des Cités et Villes, et autres articles.

ADOpte.

L'adoption du règlement de la fermeture de la rue Angers est remis à une prochaine assemblée.

Adoption du
règlement no.
533
293-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement 533 décrétant la fermeture de la voie de service menant à l'ancien dépotoir tel que démontré au plan 3-2-11 de la ville de Trois-Rivières-Ouest est fermée à toute fin que de droit soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville et que les propriétaires qui désirent s'opposer à l'approbation du règlement 533 doivent en informer la Commission Municipale par écrit, à l'adresse suivante:

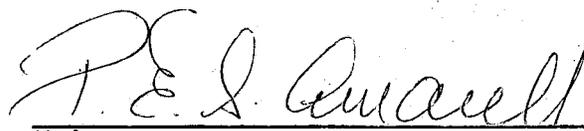
Commission Municipale,
Edifice "G"
Hôtel du Gouvernement, Qué.

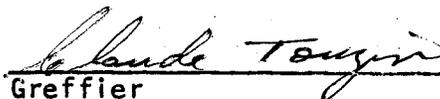
ADOpte.

CORRESPONDANCE

Conseil de ville du Cap re: Remerciement pour la résolution de félicitations pour les élections du 6 novembre 1977.

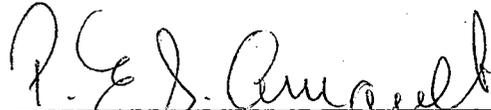
Sur ce l'assemblée est levée.

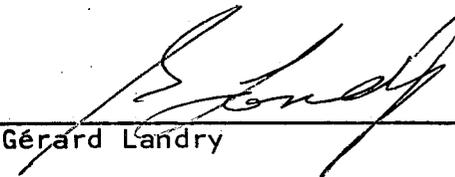

Maire

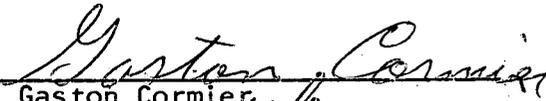

Greffier

Le 28 novembre 1977.

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 28 novembre 1977.

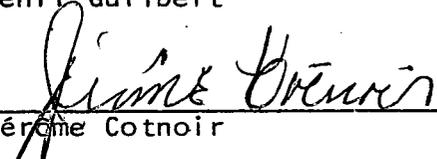

P.E. St-Arnault, maire

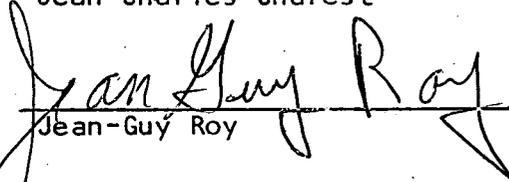

Gérard Landry

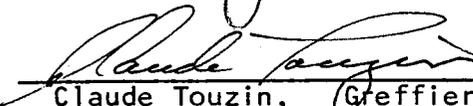

Gaston Cormier


Henri Guilbert


Jean-Charles Charest


Jérôme Cotnoir


Jean-Guy Roy


Claude Touzin, Greffier

Le 5 décembre 1977

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5 ième jour de décembre 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Henri Guilbert, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry, Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la police, Gilles Pépin, Evalueur, André St-Arnault, Directeur des loisirs, Claude Touzin, Greffier et Assistant-Trésorier.

Adoption mutations.

294-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste des mutations du 1 au 15 novembre 1977 soit et est adoptée tel que présentée par le bureau d'enregistrement district de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes

295-77

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

APPUYE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

Que la liste de comptes no. 206-C des mois d'octobre et novembre 1977 soit et est adoptée tel que présentée par le trésorier.

ADOPTE.

Avis de motion règlement consolidation

Le conseiller Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement de consolidation concernant différents règlements au montant de \$152,384.69

Permanence de François Gélinas
296-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la permanence de M. François Gélinas soit acceptée comme commis-inspecteur à l'évaluation et que son salaire soit de \$180. par semaine et une allocation de \$30.00 par semaine.

ADOPTE.

Le 5 décembre 1977.

Sur ce l'assemblée est levée.

P. E. L. Amard
Maire

André Tanguy
Greffier.

Le 19 décembre 1977.

ASSEMBLEE REGULIERE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 19 ième jour de décembre 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M. M. Les Conseillers Jean-Charles Charest, Jean-Guy Roy, Henri Guilbert, Jérôme Cotnoir, Gérard Landry, Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée M.M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, Roland Lottinville, Ingénieur, Roland Vadeboncoeur, Directeur de la police, Gilles Pépin, Evaluator, André St-Arnault, Directeur des loisirs, Claude Touzin, Greffier et Assistant-Trésorier.

Adoption procès-verbal des séances du 28 nov. et 5 déc. 77
297-77

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que les procès-verbal des séances du 28 novembre 77 et du 5 décembre 1977 soient adoptés tel que rédigés dans le livre des minutes de la ville.

ADOPTE.

Modification de l'article 2 règl. 313
298-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'article 2 du règlement 313 soit modifié comme suit:

Le conseil est autorisé à faire faire par contrat ou en régie les travaux d'amélioration et extension d'aqueduc tel que décrit à l'annexe B, et pour pourvoir aux paiements de ces travaux et des frais inhérents le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas \$830,000.00

ADOPTE.

Adoption liste de comptes 207-C
299-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Que la liste de comptes 207-C du 15 novembre au 15 décembre 1977 soit et est adoptée tel que présentée par le trésorier.

ADOPTE.

Adoption du rôle Taxes d'affaires 1978
300-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

Le 19 décembre 1977

Que le rôle de taxes d'affaires 1978 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Adoption plan
de cadastre
Soc. pla. Sirois
301-77

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre de la Société des Placements Sirois Inc. préparé par M. Roger Gélinas, A.G. en date du 20 juin 1977 concernant le lot 3-39-1-1 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Adoption règl.
consolidation
302-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Henri Gilbert, conseiller,

Que le règlement de consolidation no. 315 au montant de \$93,115.00 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOPTE.

Adoption plan
de cadastre
J.P. Marcheterre
303-77

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre de M. J.P. Marcheterre préparé par M. Paul Michaud, A.G. en date du 23 novembre 1977 concernant les lots 15-365 et 15-366 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Extansion délais
règl. 200-T-11
304-77

PROPOSE par M. Henri Gilbert, conseiller,

APPUYE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les délais concernant le règlement 200-T-11 soit extensionné de 30 jours pour permettre l'affichage du dernier avis public.

ADOPTE.

Adoption
Budget 1978
305-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE A L'UNANIMITE

Que le budget au montant de \$3,026,969 de la ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1978, soit et est adopté

ADOPTE.

Taux d'Intérêt
pour arrérages
de taxes 1978
305-77A

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes pour l'année 1978 soit fixé à 12%.

ADOPTE.

Le 19 décembre 1977

Taux de la taxe
306-77

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

APPUYE UNANIMEMENT

Que le taux de taxe pour l'année 1978 soit de \$0.74 général, \$0.20 spécial, \$0.48 pour l'eau et 7% de taxe d'affaire..

ADOPTÉ

Approbation
rapport étude
bassin de drain-
nage

307-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

APPUYE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère de l'Environnement d'approuver le rapport concernant l'étude du bassin de drainage de la rivière Millette préparé par Fortier & Vézina.

ADOPTÉ.

Service géodésie
308-77

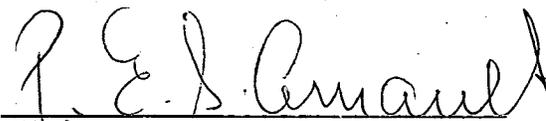
PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

APPUYE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Terres et Forêts, service géodésie de densifier le réseau géodésique de 3e ordre à l'intérieur de la ville. (environ 25 points)

ADOPTÉ.

Sur ce l'assemblée est levée.


Maire


Greffier.

Le 27 décembre 1977

ASSEMBLEE SPECIALE du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 27 ième jour de décembre 1977, sous la présidence de Son Honneur le Maire P.E. St-Arnault; tenaient place à la table des délibérations M.M. Les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert Jean-Guy Roy, Jérôme Cotnoir, Gaston Cormier, Gérard Landry; étaient aussi présents à cette assemblée M. Marc Tessier, C. A. Gérant-Trésorier. A l'absence de M. Claude Touzin, Greffier, M. Marc Tessier agissant comme greffier.

Les sujets suivants sont pris en considérations:

1.- Modification de l'article 4 du règlement no. 313;

Modification
règl. 313
310-77

PROPOSE par M. Jérôme Cotnoir, conseiller,

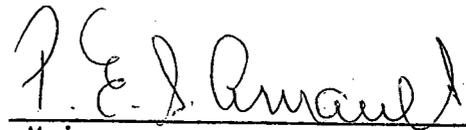
APPUYE par M. Jean-Charles Charest, conseiller,

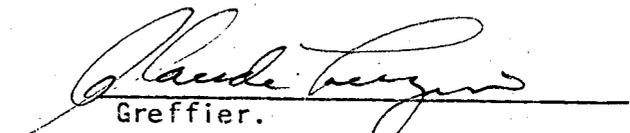
Que l'article 4 du règlement 313 soit modifié pour se lire comme suit:

Ces obligations seront datées du 1er janvier 1978 et seront remboursées en vingt ans, conformément au tableau qui se trouve annexé, pour faire partie du présent règlement comme s'il était ici au long récépissé.

ADOPTE.

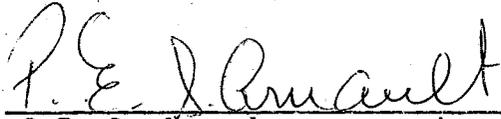
Sur ce l'assemblée est levée.

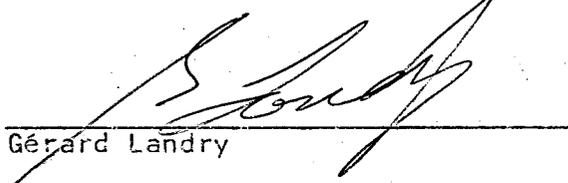

Maire

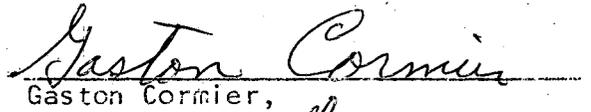

Greffier.

Le 27 décembre 1977

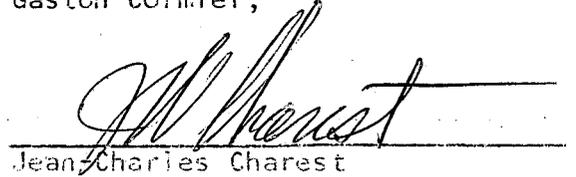
Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 27 décembre 1977.

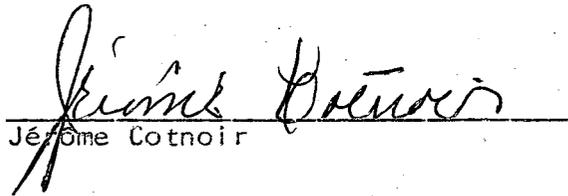

P.E. St-Arnault , maire

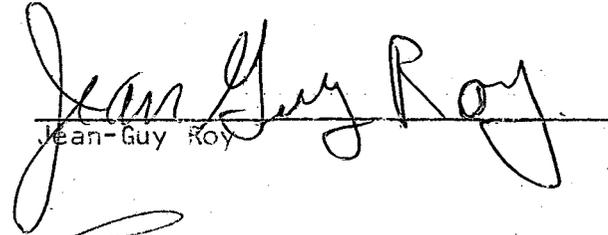

Gérard Landry

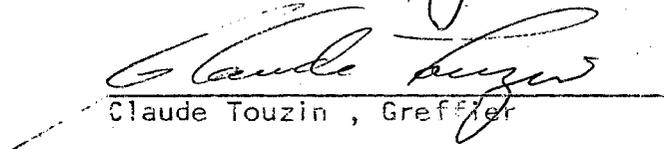

Gaston Cormier,


Henri Guilbert


Jean-Charles Charest


Jérôme Cotnoir


Jean-Guy Roy


Claude Touzin , Greffier